

Comité syndical

Dossier de présentation



JEUDI 18 JUIN 2026 / 9H30

À L'ESPACE MALRAUX DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (*modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 81*)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (*Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996*) (*Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999*) (*Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999*) (*Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010*) (*Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011*)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(....)

A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 (*Modifié par Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 - art. 1*)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (*Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996*)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET, SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence - « prise illégale d'intérêt »)

Ainsi, les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), doivent impérativement s'abstenir de prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 18 juin 2026 / 9h30
Espace Malraux à Joué-lès-Tours

Glossaire des abréviations	6
1. Administration Générale	8
a) Approbation du compte rendu du Comité syndical d'investissement du 20 mai 2026	8
b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau	8
c) Approbation du rapport d'activité 2025	8
d) Création d'un Comité Social Territorial (CST) au SIEIL	8
e) Mise en place d'une procédure d'Appel à Initiatives Privées (AIP) pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire d'Indre-et-Loire	9
f) Constatation de la carence partielle de l'initiative privée en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et décision d'intervention complémentaire du SIEIL	10
g) Approbation du rapport du mandataire 2025 de la SPL MODULO	11
2. Ressources humaines.....	11
a) Modification des modalités du règlement du temps de travail du SIEIL	11
b) Modification des modalités de la charte du télétravail du SIEIL	11
3. Finances	12
a) Compte Financier Unique 2025 – Budget principal	12
b) Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe PCRS.....	16
c) Affectation du résultat 2025 – Budget principal	17
d) Affectation définitive du résultat 2025 – Budget annexe PCRS	18
e) Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Exercice 2026	19
f) Budget supplémentaire 2026 - Budget principal.....	21
4. Électricité	24
a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2025 et 2026 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique	24
b) Information – Dotation FACE 2026	24
5. Modulo	25
a) Évolution de la grille tarifaire et souplesse des tarifs	25
6. EneR Centre-Val de Loire	26
a) Prise de participation d'EneR Centre-Val de Loire dans un projet de méthanisation à Vieuvicq (28)	26

Sommaire

7. Communications diverses	27
8. Questions diverses	26
Annexes	29
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Comité syndical du 20 mai 2026	30
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Tableau de suivi des décisions 2026 - prises en application de la délibération 2020-39	43
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Tableau des suivi des délibérations 2026 - prises en application de la délibération 2020-40	45
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Rapport du mandataire 2025 - SPL MODULO.....	47
5 - RESSOURCES HUMAINES	
Règlement du temps de travail applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2026.....	61
6 - RESSOURCES HUMAINES	
Charte du télétravail applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2026.....	78
7 - FINANCES	
Compte financier unique 2025 - Budget principal	93
8 - FINANCES	
Note synthétique compte financier unique 2025 - Budget principal	246
9 - FINANCES	
Compte financier unique 2025 - Budget annexe PCRS	250
10 - FINANCES	
Note synthétique compte financier unique 2025 - Budget annexe PCRS.....	309
11 - FINANCES	
Ajustements au BS 2026 des ACP	312
12 - FINANCES	
Budget supplémentaire 2026 du budget principal	335
13 - ÉLECTRICITÉ	
Programmes de travaux d'électrification 2025.....	474
14 - ÉLECTRICITÉ	
Programmes de travaux d'électrification 2026	481
15 - ÉLECTRICITÉ	
Glossaire des programmes de travaux.....	489
16 - MODULO	
Délibération gestion - Optimisation des tarifs par la SPL	493

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 18 juin 2026 / 9h30

A

- ADAC :** Agence départementale d'aide aux collectivités locales
- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL :** Agence départementale d'information sur le logement
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de programme
- APD :** Avant-projet définitif
- AREC :** Agence régionale énergie climat

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B / L :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CAUE :** Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCP :** Code de la commande public
- CCP :** Commission consultative paritaire (auprès du centre de gestion)
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale

- CDG :** Centre de gestion (de la fonction publique territoriale)
- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CIA :** Complément indemnitaire annuel
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CP :** Crédit de paiement
- CPTE :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CPTEP :** Commission de programmation des travaux d'éclairage public
- CRAC :** Compte rendu d'activité du concessionnaire
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CST :** Comité social territorial

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGFIP :** Direction générale des finances publiques
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DT :** Déclaration de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- ELD :** Entreprise locale de distribution (d'énergies)
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Établissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

FACÉ : Fonds d'amortissement des charges d'électrification

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

FPT : Fonction publique territoriale

FSL : Fonds de solidarité logement

G

GED : Gestion électronique des documents

GNL : Gaz naturel liquéfié

GNV : Gaz naturel vert

GPL : Gaz de pétrole liquéfié

GRDF : Gaz réseau distribution France

H

HSCT : Hygiène, sécurité et conditions de travail

HTA : Haute tension A
(moyenne tension < 50 000 Volts)

HTB : Haute tension B (> 50 000 Volts)

HQE : Haute qualité environnementale

I

IHTS : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

IPC : Indice des prix à la consommation

IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

ISS : Indemnité spécifique de service

J

JOUE : Journal officiel de l'Union Européenne

M

MDE : Maîtrise de l'énergie

MOA : Maîtrise d'ouvrage

MOE : Maîtrise d'œuvre

MWh : Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

NOME (loi) : Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PCRS : Plan corps de rue simplifié

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RODP : Redevance d'occupation du domaine public

S

SAEML : Société anonyme d'économie mixte locale

SDAL : Schéma directeur d'aménagement lumière

SDIRVE : Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

SIE : Syndicats intercommunaux d'énergie

SIG : Système d'information géographique

SPL : Société publique locale

T

TECVL : Territoire Énergie Centre-Val de Loire

TST : Travaux sous tension

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

VTH : Val Touraine Habitat

Z

ZA : Zone d'aménagement

ZAC : Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical d'investissement du 20 mai 2026

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical d'investissement du 20 mai 2026 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 - Compte rendu du Comité syndical d'investissement du 20 mai 2026

b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, vous trouverez en annexe la liste des décisions prises par le Président et les délibérations prises par le Bureau.

Cf. Annexe 2 - Tableau de suivi des décisions 2026 prises en application de la délibération 2020-39

Cf. Annexe 3 - Tableau de suivi des délibérations 2026 prises en application de la délibération 2020-40

c) Approbation du rapport d'activité 2025

Le Président présente aux délégués le rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2025. Il précise que ce dernier a été adressé avec le dossier du Comité. Conformément au CGCT, il sera transmis aux collectivités membres et est consultable sur le site Internet du SIEIL, rubrique "Téléchargement" > "Publications" > "Rapports d'activité". Le Président demande aux délégués de bien vouloir approuver le rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2025.

d) Création d'un Comité Social Territorial (CST) au SIEIL

Le Président rappelle que le Comité Social Territorial (CST) est l'organe chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, un Comité Social Territorial (CST) est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents. L'effectif des agents retenu pour déterminer le franchissement du seuil de 50 agents est apprécié au 1^{er} janvier de chaque année.

L'effectif du SIEIL étant de 50 agents au 1er janvier 2026, le Président propose :

- De créer un Comité Social Territorial au SIEIL ;
- De fixer le nombre des représentants du personnel titulaires au sein de ce CST à 3 membres et un nombre équivalent de représentants suppléants ;
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de ce CST à 3 membres et un nombre équivalent de représentants suppléants ;
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors de réunions du CST.

Le Président sollicite donc l'accord du Comité syndical pour la création de ce CST local.

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

e) Mise en place d'une procédure d'Appel à Initiatives Privées (AIP) pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire d'Indre-et-Loire

Le Président explique que dans le cadre de leurs engagements en faveur de la transition énergétique et du développement des mobilités décarbonées, les collectivités du département d'Indre-et-Loire ont souhaité permettre le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public dès 2013.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le SIEIL, via sa compétence IRVE, gère un parc de bornes publiques gérées par la SPL MODULO. Afin de compléter le parc existant, il a été décidé de recourir à une procédure d'Appel à Initiatives Privées (AIP), visant à permettre la sélection d'opérateurs économiques susceptibles d'assurer, à leurs risques et périls, la conception, le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge, dans le cadre d'autorisations d'occupation du domaine public, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de tenir compte des spécificités territoriales, d'assurer une cohérence à l'échelle intercommunale et de favoriser l'efficacité opérationnelle des projets, la procédure d'AIP a été structurée en quatre lots distincts, tels que définis au règlement de consultation, et répartis comme suit :

- Lot n°1 : Tours Métropole Val de Loire ;
- Lot n°2 : Communauté de communes Loches Sud Touraine, Communauté de communes Touraine Val de Vienne, Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- Lot n°3 : Communauté de communes de Gâtine - Racan, Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire ;
- Lot n°4 : Communauté de communes Castelnaudais, Communauté de communes Touraine Est Vallées, Communauté de communes du Val d'Amboise, Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Par convention de mandat, le SIEIL a été désigné afin d'assurer, pour le compte des collectivités concernées, l'organisation et la conduite de l'ensemble de la procédure d'AIP.

La procédure s'est déroulée dans le strict respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence et a donné lieu notamment :

- à la remise et à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères définis dans le règlement de consultation, notamment en matière de qualité technique, de robustesse du modèle économique, de couverture territoriale, de capacité d'exploitation et de maintenance, ainsi que de performance économique et contractuelle ;
- à l'établissement d'un rapport d'analyse et de classement des offres finales.

À l'issue de cette analyse,

- pour le lot n°1, l'offre présentée par la société IZIVIA a été classée économiquement la plus avantageuse. Par décision en date du 18 mai 2026, prise après avis conforme du mandant Tours Métropole Val de Loire, cette société a été désignée lauréate de la procédure, sous réserve expresse et déterminante de l'aboutissement de la phase de mise au point contractuelle ;
- pour les lots n°2, n°3 et n°4, les offres présentées par la société EQUANS ont été classées économiquement les plus avantageuses. Par décision en date du 18 février 2026, prise après avis conforme de l'ensemble des mandants concernés, cette société a été désignée lauréate pour ces lots, sous la même réserve liée à la mise au point contractuelle.

Dans ce cadre, plusieurs échanges et réunions ont été organisés avec les lauréats afin d'aboutir à une rédaction juridiquement sécurisée et équilibrée de la convention, garantissant :

- l'absence de transfert du risque d'exploitation vers la personne publique ;
- l'absence de mécanismes automatiques de révision, d'indemnisation ou de prolongation ;
- la conformité de la convention aux principes gouvernant l'occupation privative du domaine public.

Au terme de ces échanges, pour chacun des lots, une version définitive de la convention d'occupation du domaine public a été arrêtée.

Ces versions intègrent notamment une clause de réexamen encadrée, dépourvue de tout caractère automatique ou indemnitaire, ainsi que les garanties nécessaires à la sécurité juridique des collectivités.

Il est proposé au Comité syndical :

- de prendre acte du déroulement et de l'issue de la procédure d'Appel à Initiatives Privées ;
- d'approuver la désignation : de la société IZIVIA en qualité de titulaire de l'autorisation d'intervention sur le domaine public pour le lot n°1 Tours Métropole Val de Loire et de la société EQUANS en qualité de titulaire de l'autorisation d'intervention sur le domaine public des lots n°2-3 et 4 ;
- d'approuver les conventions d'occupation du domaine public issues de la phase de mise au point contractuelle sur chacun des lots.

f) Constatation de la carence partielle de l'initiative privée en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et décision d'intervention complémentaire du SIEIL

Le Président explique qu'en complément de la précédente délibération et afin de privilégier l'initiative privée chaque fois que cela est possible, les collectivités ont décidé de recourir à une procédure d'Appel à Initiatives Privées (AIP) visant à sélectionner des opérateurs économiques chargés d'assurer, à leurs risques et périls, la conception, le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge, dans le cadre d'autorisations d'occupation du domaine public.

Par convention de mandat, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a été désigné pour assurer l'organisation et la conduite de l'ensemble de cette procédure, pour le compte des collectivités concernées et selon les résultats actés dans la précédente délibération.

Il ressort de cette analyse que, hors territoire de Tours Métropole Val de Loire, les initiatives privées proposées, bien que pertinentes, ne permettent pas de répondre de manière exhaustive aux besoins de maillage en infrastructures de recharge, notamment dans les zones rurales ou faiblement denses des lots n°2, n°3 et n°4.

Cette situation caractérise une carence partielle de l'initiative privée, au sens des dispositions de l'article L.2224 37 du Code général des collectivités territoriales.

À ce titre, seules certaines communes disposant d'une couverture jugée suffisante (selon liste annexée) sont exclues du périmètre de cette carence de l'initiative privée.

Conformément à l'article L.2224 37 du CGCT, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents peuvent créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge ouvertes au public lorsque l'initiative privée est absente ou insuffisante.

La carence constatée à l'issue de l'AIP fonde juridiquement l'intervention du SIEIL, qui peut dès lors :

- intervenir en complément des opérateurs privés lauréats,
- garantir un maillage territorial continu, sans rupture de service,
- assurer une égalité d'accès à la recharge sur l'ensemble du département.

Cette intervention ne remet pas en cause les projets privés retenus, mais vise à corriger les insuffisances identifiées et à compléter l'offre existante dans une logique de service public local de la mobilité électrique.

Il est proposé au Comité syndical :

- de prendre acte formellement de la carence partielle de l'initiative privée sur les territoires relevant principalement des lots n°2, n°3 et n°4 de l'AIP ;
- d'autoriser le SIEIL à intervenir, en application de l'article L.2224 37 du CGCT, pour réaliser, financer et entretenir les infrastructures de recharge nécessaires, en complément de l'initiative privée ;
- de poursuivre les déploiements dans une logique de cohérence territoriale, de neutralité concurrentielle et de continuité du service public ;
- de définir ce nouveau programme de déploiement lors des budgets 2027 et suivants du SIEIL.

g) Approbation du rapport du mandataire 2025 de la SPL MODULO

Le Président présente en séance le rapport du mandataire 2025 de la SPL Modulo, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il présente l'avancée des projets validés par le Conseil d'administration de la SPL Modulo.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport du mandataire pour l'année 2025.

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article l'article L1524-5.

Cf. Annexe 4 - Rapport du mandataire 2025 - SPL MODULO

2 Ressources humaines

a) Modification des modalités du règlement du temps de travail du SIEIL

Le Président rappelle que le règlement du temps de travail a été mis en place au SIEIL en 2001 et a été modifié par la délibération n°2025-85 du Comité syndical du 9 novembre 2025.

Compte tenu des modifications intervenues dans la réglementation, notamment la loi n°2025-595 du 30 juin 2025, mais également des pratiques liées à l'organisation du travail, le Président propose de mettre à jour les modalités mise en œuvre dans le règlement du temps de travail.

Le Président précise que le règlement joint en annexe a été soumis au CST placé auprès du CDG37 pour avis.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la mise à jour du règlement du temps de travail annexé au dossier du Comité syndical et de valider son application à compter du 1^{er} septembre 2026.

Textes de référence :

Vu le Code général de la fonction publique, plus particulièrement les articles L611-1 à L644-5 du Livre VI relatifs au « temps de travail et congés »,

Vu la loi n°2025-595 du 30 juin 2025 visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental,

Vu le décret n° 2025-1439 du 31 décembre 2025 relatif aux autorisations d'absence du salarié engagé dans une procédure d'adoption.

Cf. Annexe 5 - Règlement du temps de travail applicable à compter du 1^{er} septembre 2026

b) Modification des modalités de la charte du télétravail du SIEIL

Le Président rappelle, que le SIEIL a adopté dès 2020 le projet de la charte de télétravail et ses annexes.

Le Président précise, que la charte de télétravail a été révisée à titre expérimental pour l'année 2025 en revalorisant l'exercice du télétravail au SIEIL (délibération n°2024-86) avant d'être adoptée et validée définitivement dès 2026 (délibération n°2025-84).

Pour mieux répondre aux besoins organisationnels des agents et aux nécessités de services du SIEIL, le Président propose une modification des modalités existantes dans le projet joint en annexe.

Le Président précise que la charte et ses annexes ont été adressées au CST placé auprès du CDG37 pour avis.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la mise à jour de la charte du télétravail annexée au dossier du Comité syndical et de valider son application à compter du 1er septembre 2026.

Textes de référence :

Vu le Code général de la fonction publique, plus particulièrement l'article L430-1,

Vu le Code du travail, plus particulièrement les articles L4121-3 et L4124-1.

Cf. Annexe 6 - Charte du télétravail applicable à compter du 1^{er} septembre 2026

3 Finances

a) Compte Financier Unique 2025 - Budget principal

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

C'est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Conformément à l'article 205 de la loi de finances 2024, il sera obligatoire au plus tard pour les comptes 2026 produits en 2027.

Le SIEIL a choisi d'anticiper l'échéance et de présenter son premier CFU sur les comptes 2025 du budget principal.

Le Président présente ainsi au Comité syndical la synthèse du CFU arrêté pour l'exercice 2025, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier.

Le résultat du Compte Financier Unique 2025 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros	
Recettes (a)	30 020 658,30	Recettes (d)	23 027 960,47
Dépenses (b)	28 623 234,74	Dépenses (e)	17 796 170,14
Résultat exercice N (a-b)	1 397 423,56	Résultat exercice N (d-e)	5 231 790,33
Résultat exercice N-1 reporté (c)	-962 598,28	Résultat exercice N-1 reporté (f)	7 719 741,41
Résultat de clôture (a-b) + c = A	434 825,28	Résultat de clôture (d-e) + f = B	12 951 531,74

RÉSULTAT 2025	
Fonds de roulement avant RAR (A+B)	13 386 357,02

Restes à réaliser en Recettes (g)	738 824,67
Restes à réaliser en Dépenses (h)	1 167 942,22
Solde des Restes à réaliser (g) - (h) = C	-429 117,55

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 12 951 531,74 € qui pourra éventuellement faire l'objet d'une décision en matière d'affectation pour couvrir le solde négatif des restes à réaliser (-429 117,55 €), si le résultat d'investissement ne permet pas de le faire.

Analyse des mouvements réels du Compte Financier Unique 2025

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, et prend en compte les restes à réaliser 2025 :

N°§	Mouvements réels (en Euros)	2024	2025	Évolution
1	Recettes de fonctionnement = (a)	18 496 110,00	18 342 595,62	-0,8%
2	Dépenses de fonctionnement = (b)	7 772 646,69	8 551 744,72	10,0%
3	A - Autofinancement de l'exercice = (a - b) En % des recettes	10 723 463,31 58%	9 790 850,90 53%	-8,7%
4	Recettes d'investissement (Hors compte 1068 et emprunt nouveau)	13 402 345,92	18 714 196,36	39,6%
	Emprunt Nouveau	0,00	0,00	
	Total recettes d'investissement = (c)	13 402 345,92	18 714 196,36	39,6%
5	Dépenses d'investissement (Hors remboursement capital dette)	19 307 718,11	23 154 616,83	19,9%
	Remboursement capital de la dette	523 552,89	524 982,49	0,3%
	Total dépenses d'investissement = (d)	19 831 271,00	23 679 599,32	19,4%
6	B - Besoin de financement de l'exercice = (d - c)	6 428 925,08	4 965 402,96	-22,8%
	Solde de l'exercice (A - B) = (e)	4 294 538,23	4 825 447,94	12,4%
	Résultats antérieurs = (f)	4 266 370,85	8 560 909,08	100,7%
	C - Fonds de roulement avant Restes à réaliser = (e + f)	8 560 909,08	13 386 357,02	56,4%

7	Restes à Réaliser en Recettes = (g)	392 340,22	738 824,67	88,3%
	Restes à Réaliser en Dépenses = (h)	1 233 507,89	1 167 942,22	-5,3%
	D - Solde des Restes à Réaliser = (g - h)	-841 167,67	-429 117,55	-49,0%
	E - Fonds de roulement après RAR = (C + D)	7 719 741,41	12 957 239,47	67,8%

1/ Les recettes réelles de la section de fonctionnement représentent un montant de 18,3 M€ (-0,8% au regard de 2024).

Les principales recettes sont les suivantes :

- La fraction d'accise sur l'électricité : 11,3 M€ (-4% / 2024) ;
- Les redevances versées par Enedis (R1 et R2) et les concessionnaires gaz (R1) : 3,6 M€ (+2,9% / 2024) ;
- Les cotisations au titre de la compétence éclairage public : 2,1 M€ (+17,6% / 2024).

2/ Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8,6 M€ (+10% au regard de 2024).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges de personnel qui représentent 35% du total avec 3 M€. Elles augmentent de 213 k€ (+7,6%), essentiellement en lien avec le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons et de grades), les recrutements et remplacements, l'augmentation des taux de cotisation à la CNRACL et de l'assurance statutaire ;
- Les dépenses d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public : 1,4 M€ (+7% en lien avec les nouvelles adhésions de collectivités) ;
- La prestation de maintenance des bornes de recharge pour les véhicules électriques : 0,56 M€ (+40%). Pour mémoire, pour donner suite aux excédents dégagés, MODULO a consenti une remise commerciale sur les prestations de base au dernier trimestre 2024, ce qui n'a pas été reconduit en 2025. En lieu et place, MODULO a versé un intéressement au SIEIL comptabilisé en recettes (103 k€) ;
- Les reversements de fraction d'accise perçue sur l'électricité aux communes urbaines sont en baisse, en corrélation avec la diminution de l'accise versée par l'État (-1,7%), soit un montant de 1,18 M€ ;
- Les frais financiers diminuent à 97 k€.

3/ L'autofinancement du budget diminue par rapport à l'année précédente et représente 9,8 M€, soit 53% des recettes réelles de fonctionnement.

Il constitue l'épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement.

4/ Les recettes d'investissement hors emprunt nouveau s'élèvent à 18,7 M€ (+39,6% par rapport à 2024).

Les participations reçues pour les travaux sur les réseaux d'électrification et d'éclairage public (FACé, collectivités et tiers privés, Enedis pour l'article 8) ont représenté 17,6 M€ (+51,3% par rapport à 2024).

La forte évolution provient principalement des dotations FACé. En 2025, un effort important a été mené pour demander les avances et soldes des programmes éligibles (9 M€ reçus en 2025 contre 3,7 M€ en 2024).

Le FCTVA perçu au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 932 k€.

100 000 € ont été perçus à la suite de la cession d'actions d'EneRCentre Val de Loire au syndicat d'énergie du Cher.

Les remboursements annuels par les communes des avances consenties par le SIEIL pour les concessions gaz ont représenté 64 k€.

5/ Le montant du capital de la dette remboursé en 2025 représente 524 982 €.

Concernant les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette, l'évolution des principaux postes entre 2024 et 2025 est présentée ci-dessous :

En Euros		CA 2024	CA 2025	Évolution 2024/2025
Travaux	Électrification Rurale et Télécom	12 902 817,49	14 974 500,20	16,1%
	Travaux neufs et Renouvellement EP	4 476 544,84	6 558 823,91	46,5%
	Bornes de recharge véhicules électriques	167 702,30	64 056,31	-61,8%
		17 547 064,63	21 597 380,42	23,1%
	Génie civil Télécoms	127 408,86	318 001,38	149,6%
	Sobriété énergétique	238 324,13	282 666,84	18,6%
	Subventions d'équilibre Gaz	296 860,90	2 183,20	-99,3%
	Achat de véhicules électriques	15 050,00	10 850,00	-27,9%
		677 643,89	613 701,42	-9,4%
Logiciels		102 321,88	61 344,68	-40,0%
Études	Audits EP	10 964,61	46 432,99	323,5%
	Géolocalisation Réseaux EP	24 927,14	11 876,02	-52,4%
	Schéma Directeur IRVE	85 632,00	0,00	-100,0%
		121 523,75	58 309,01	-52,0%
Apports en capital et comptes courants associés		58 500,00	135 000,00	130,8%
Avance part communale subventions gaz		127 226,10	935,70	-99,3%
Autres dépenses d'investissement		673 437,86	687 945,60	2,2%
TOTAL		19 307 718,11	23 154 616,83	19,9%

6/ Le besoin de financement pour l'exercice 2025 s'élève à 5,0 M€.

Il est couvert par l'autofinancement (9,8 M€). Un excédent de 4,8 M€ est dégagé pour l'exercice 2025. La reprise des résultats antérieurs permet d'obtenir un fonds de roulement avant Restes à Réaliser de 13,4 M€.

7/ Résultat de l'exercice 2025 avec prise en compte des restes à réaliser (RAR) :

- En recettes d'investissement : les restes à réaliser représentent 738 824,67 € ;
- En dépenses d'investissement : les restes à réaliser représentent 1 167 942,22 €.

Après prise en compte des RAR 2025, le fonds de roulement s'établit à 13,0 M€. Ce montant sera disponible dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Les dépenses et recettes d'ordre se décomposent comme suit :

- Amortissement du patrimoine du SIEIL : 9 244 425,42 € (dépenses en 042 – recettes en 040) ;
- Reprises de subventions : 4 023 146,09 € (dépenses en 040 – recettes en 042) ;
- Neutralisation des subventions versées par le SIEIL et amorties au titre de 2024 : 662 218,76 € (dépenses en 040 – recettes en 042) ;
- Intégration des frais d'études et d'insertion et remboursement d'avances sur marchés : 258 270,57 € (dépenses et recettes 041).

b) Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe PCRS.

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte Financier Unique (CFU) arrêté pour l'exercice 2025 pour le budget annexe PCRS, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier.

Le résultat du CFU 2025 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros	
Recettes (a)	53 820,54	Recettes (d)	250 239,15
Dépenses (b)	73 496,18	Dépenses (e)	263 377,04
Résultat exercice N (a-b)	-19 675,64	Résultat exercice N (d-e)	-13 137,89
Résultat exercice N-1 reporté (c)	149 717,13	Résultat exercice N-1 reporté (f)	13 137,89
Résultat de clôture (a-b) + c = A	130 041,49	Résultat de clôture (d-e) + f = B	0,00
RÉSULTAT 2025			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		130 041,49	

Consolidation des budgets du SIEIL :

À titre d'information, le Président présente le résultat consolidé pour l'année 2025 :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordre) En Euros	
Recettes (a)	30 074 478,84	Recettes (d)	23 278 199,62
Dépenses (b)	28 696 730,92	Dépenses (e)	18 059 547,18
Résultat exercice N (a-b)	1 377 747,92	Résultat exercice N (d-e)	5 218 652,44
Résultat exercice N-1 reporté (c)	-812 881,15	Résultat exercice N-1 reporté (f)	7 732 879,30
Résultat de clôture (a-b) + c = A	564 866,77	Résultat de clôture (d-e) + f = B	12 951 531,74
RÉSULTAT 2025			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		13 516 398,51	

Le Président propose au Comité syndical de bien vouloir :

→ Pour le budget principal :

Donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du budget principal,

Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,

Adopter le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal du SIEIL ;

→ Pour le budget annexe PCRS :

Donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du budget annexe PCRS,
Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,
Adopter le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe PCRS.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les Comptes Financiers Uniques du budget principal et du budget annexe PCRS pour l'année 2025 tel qu'ils viennent d'être présentés.

Textes de référence :

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le Comité syndical élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Vu les instructions comptables M57 et M4,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption d'un règlement budgétaire et financier du SIEIL,

Vu les délibérations n°2025-02 et n°2025-03 du Comité syndical du 6 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations n°2025-49 et n°2025-50 du Comité syndical du 12 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations n°2025-86 et n°2025-87 du Comité syndical du 9 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 de 2025 et l'ajustement des AP/CP,

Vu la délibération n°2025-05 du Comité syndical du 6 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe PCRS.

Cf. Annexe 9 - Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe PCRS

Cf. Annexe 10 - Note Synthétique - Compte Financier unique 2025 - Budget annexe PCRS

c) Affectation du résultat 2025 - Budget principal

Le Président rappelle que les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2025 sont les suivants :

Excédent cumulé de fonctionnement	12 951 531,74 €
Excédent cumulé d'investissement	434 825,28 €
TOTAL	13 386 357,02 €

Et constate qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement :

RAR recettes	738 824,67 €
RAR dépenses	1 167 942,22 €
Solde	-429 117,55

Les résultats sont établis à hauteur de :

Excédent cumulé de fonctionnement	12 951 531,74 €
Excédent cumulé d'investissement	5 707,73 €
TOTAL	12 957 239,47 €

Le Président rappelle que l'instruction comptable M57 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement positif sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 12 951 531,74 €.
La section d'investissement, avec prise en compte des restes à réaliser, est excédentaire de 5 707,73 €.
Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour combler un déficit.

Ainsi, le résultat de fonctionnement (12 951 531,74 €) peut être affecté au choix en fonctionnement ou en investissement.

Il est proposé d'affecter ce montant (12 951 531,74 €) à la section de fonctionnement au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Président indique ainsi que les résultats sont reportés et affectés au budget supplémentaire 2026, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - En recettes (+)	12 951 531,74 €
Résultat d'investissement reporté (001) - En recettes (+)	434 825,28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - En recettes (+)	0,00 €
TOTAL	13 386 357,02 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus :

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu les délibérations n°2025-02 et n°2025-03 du Comité syndical du 6 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations n°2025-49 et n°2025-50 du Comité syndical du 12 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations n°2025-86 et n°2025-87 du Comité syndical du 9 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 de 2025 et l'ajustement des AP/CP.

d) Affectation définitive du résultat 2025 – Budget annexe PCRS

Le Président rappelle que lors du Comité syndical du 5 février dernier, les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2025 pour le budget annexe PCRS ont été repris par anticipation au budget primitif 2026 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - En recettes (+)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) - En recettes (+)	130 041,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - En recettes (+)	0,00 €
TOTAL	130 041,49 €

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PCRS venant d'être adopté et confirmant le résultat provisoire 2025, il convient maintenant de l'affecter de manière définitive.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir confirmer la proposition d'affectation du résultat 2025 pour le budget annexe PCRS au budget 2026, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - En recettes (+)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) - En recettes (+)	130 041,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - En recettes (+)	0,00 €
TOTAL	130 041,49 €

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu la délibération n°2026-04 du Comité syndical du 5 février 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe PCRS,

Vu la délibération n°2026-05 du Comité syndical du 5 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe PCRS.

**e) Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Exercice 2026**

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés en 2025 pour les dépenses et les recettes des compétences électricité et éclairage public et pour les projets (Methycentre, Territoires Intelligents et Dissimulations deuxième ligne de tramway) qui sont gérés en AP/CP, il convient d'ajuster les montants des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, conformément à l'annexe jointe au dossier. Par ailleurs, les autorisations de programme qui se sont terminées en 2025 seront clôturées.

1/ Ajustement du montant de certaines autorisations de programme :

Il convient de noter que les autorisations de programme suivantes font l'objet d'une modification de montant :

	Dépenses	Recettes
Travaux d'électrification 2022		-56 105,47 €
Travaux d'électrification 2023		889 469,51 €
Travaux d'électrification 2024	-860 000 €	84 590,74 €
Travaux d'électrification 2025	308 000 €	63 000 €
Travaux d'électrification 2026	983 000 €	688 000 €
Travaux d'éclairage public 2021		17 512,54 €
Travaux d'éclairage public 2022		3 696,71 €
Travaux d'éclairage public 2023		-6 475,25 €
Travaux d'éclairage public 2024		-5 000 €
Travaux d'éclairage public 2025		
Travaux d'éclairage public 2026	100 000 €	50 000 €
TOTAL	531 000 €	1 728 688,78 €

En dépenses, les ajustements sont liés à l'ajustement des AP 2024, 2025 et 2026 au vu des montants réalisés en 2025 et des dossiers prévisionnels à engager à ce jour.

En recettes, les évolutions sont en lien avec la finalisation des AP 2021 et 2022, les montants réalisés les années précédentes et les montants de participations attendus au regard des dépenses prévisionnelles à engager sur les AP 2023 à 2026.

2/ Ajustement des crédits de paiement :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe jointe, les montants des autorisations de programme et crédits de paiement sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 5 février 2026,
- En « vert ou bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical, au vu des réalisations de 2021 à 2025 et des prévisions de réalisation pour 2026,
- En « vert ou bleu foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issu du présent Comité syndical.

3/ Clôture des autorisations de programme terminées :

L'exécution des autorisations de programme ci-dessous s'étant terminée au cours de l'exercice 2025 et le Compte Financier Unique étant désormais approuvé, il est proposé au Comité syndical de bien vouloir clôturer ces dernières et d'approuver les montants des crédits de paiement exécutés comme dans la dernière page de l'annexe jointe.

	Dépenses	Recettes	Reste à charge pour le SIEIL
Travaux électrification 2020	17 761 071,98 €	9 825 655,08 €	7 935 416,90 €
Travaux électrification 2021	17 865 312,56 €	10 093 202,23 €	7 772 110,33 €
Fonds de concours électrification et télécoms 2022	248 778,27 €		248 778,27 €
Methycentre	600 000 €		600 000 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- approuver les ajustements des autorisations de programme suivantes :

	Dépenses	Recettes
Travaux d'électrification 2022		-56 105,47 €
Travaux d'électrification 2023		889 469,51 €
Travaux d'électrification 2024	-860 000 €	84 590,74 €
Travaux d'électrification 2025	308 000 €	63 000 €
Travaux d'électrification 2026	983 000 €	688 000 €
Travaux d'éclairage public 2021		17 512,54 €
Travaux d'éclairage public 2022		3 696,71 €
Travaux d'éclairage public 2023		-6 475,25 €

Travaux d'éclairage public 2024		-5 000 €
Travaux d'éclairage public 2025		
Travaux d'éclairage public 2026	100 000 €	50 000 €
TOTAL	531 000 €	1 728 688,78 €

- approuver la nouvelle répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical,
- clôturer les autorisations de programme dont l'exécution est terminée :

	Dépenses	Recettes	Reste à charge pour le SIEIL
Travaux électrification 2020	17 761 071,98 €	9 825 655,08 €	7 935 416,90 €
Travaux électrification 2021	17 865 312,56 €	10 093 202,23 €	7 772 110,33 €
Fonds de concours électrification et télécoms 2022	248 778,27 €		248 778,27 €
Methycentre	600 000 €		600 000 €

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL,

Vu la délibération n°2026-02 du Comité syndical du 5 février 2026 approuvant les AP/CP pour l'exercice 2026.

Cf. Annexe 11 - Ajustements au BS 2026 des AP/CP

f) Budget supplémentaire 2026 - Budget principal

Le Président présente au Comité syndical le budget supplémentaire (BS) pour le budget principal de l'exercice 2026, en rappelant que ce projet a pour objet :

- d'intégrer au budget 2026 les résultats de l'exercice 2025,
- d'intégrer les restes à réaliser 2025,
- de prendre en compte les ajustements réalisés pour les autorisations de programme / crédits de paiement, conformément au projet de délibération présenté ce jour au Comité syndical et d'ajuster les inscriptions de l'exercice en cours,
- d'intégrer les propositions nouvelles.

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS ET DES RESTES À RÉALISER 2025

Le Compte Financier Unique 2025 a dégagé un résultat excédentaire de 13 386 357,02 €, qui sera affecté ainsi :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - En recettes (+)	12 951 531,74 €
Résultat d'investissement reporté (001) - En recettes (+)	434 825,28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - En recettes (+)	0,00 €
TOTAL	13 386 357,02 €

Le Président rappelle que les montants des Restes à Réaliser (RAR) représentent 1 167 942,22 € en dépenses et 738 824,67 € en recettes.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS RÉELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

→ Recettes réelles : sans objet

→ Dépenses réelles : + 1 940 000 €

- Chapitre 011 :

- +25 500 € pour compléter les crédits alloués au contrat d'exploitation des bornes de recharge, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les contrats de concessions et le groupement d'achat d'énergies, à la participation à la convention tripartite SMART pour le programme Territoires Intelligents,
- +224 500 € pour constituer une provision ;

- **Chapitre 012** : +100 000 € pour constituer une provision pour d'éventuels besoins complémentaires en ressources humaines notamment dans la perspective de remplacement des départs en retraite ;

- **Chapitre 014** : +200 000 € pour constituer une provision ;

- Chapitre 65 :

- +35 000 € pour l'acquisition d'un outil d'aide au contrôle des CRAC des concessions, les redevances annuelles d'utilisation des logiciels pour Territoires Intelligents et des transferts en mode SAAS de logiciels,
- +165 000 € pour constituer une provision ;

- **Chapitre 66** : +400 000 € en provision pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé d'emprunts dans le cadre d'une réflexion sur le désendettement du syndicat ;

- **Chapitre 67** : +200 000 € pour constituer une provision ;

- **Chapitre 68** : +590 000 € pour constituer une provision.

SECTION D'INVESTISSEMENT

→ Recettes réelles : + 795 355,96 €

- **Chapitre 13** : +795 355,96 €, correspondant à un ajustement des recettes gérées en AP/CP (cf. délibération idoine) ;

→ Dépenses réelles : + 11 812 595,43 €

- **Chapitre 13** : +300 000 €, provision pour couvrir les remboursements de trop-perçus sur les mémoires de travaux ;

- **Chapitre 16** : +8 000 000 €, provision pour couvrir le remboursement anticipé d'emprunts dans le cadre d'une réflexion sur le désendettement du syndicat ;

- **Chapitre 20** : + 400 000 €, correspondant à un complément de dotation pour d'éventuels besoins ultérieurs ;

- **Chapitre 204** : + 400 000 €, correspondant à un complément de dotation pour d'éventuels besoins ultérieurs ;

- **Chapitre 21** : +953 000 €, correspondant à l'ajustement des crédits de paiement des travaux d'électrification et d'éclairage public gérés en AP/CP pour +353 000 € (cf. délibération idoine) et une provision pour le solde ;

- **Chapitre 23** : +695 245,16 €, correspondant à l'ajustement des crédits de paiement des travaux d'éclairage public gérés en AP/CP pour +195 245,16 € (cf. délibération idoine) et une provision pour le solde ;

- **Chapitre 26** : +500 000 €, correspondant à un complément de dotation pour d'éventuels besoins d'ici la fin de l'exercice ;

- **Chapitre 27** : +564 350,27 €, correspondant à un complément de dotation pour d'éventuels besoins d'ici la fin de l'exercice.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS D'ORDRE :

- **Chapitre 023** en dépenses de fonctionnement / chapitre 021 en recettes d'investissement : +11 011 531,74 € pour l'abondement du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

En synthèse, le budget du SIEIL s'équilibre en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

		Dépenses En €	Recettes En €
 FONCTIONNEMENT	Report à nouveau (002)		12 951 531,74
	Mouvements réels - propositions nouvelles	1 940 000,00	
	Mouvements ordre - propositions nouvelles	11 011 531,74	
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	12 951 531,74	12 951 531,74
 INVESTISSEMENT	Solde d'exécution de l'exercice (001)		434 825,28
	Résultat de l'exercice mis en réserve (1068)		
	Restes à réaliser	1 167 942,22	738 824,67
	Ajustement AP/CP	548 245,16	795 355,96
	Mouvements réels - propositions nouvelles	11 264 350,27	
	Mouvements ordre - propositions nouvelles		11 011 531,74
	Ajustement Emprunt nouveau		
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	12 980 537,65	12 980 537,65
TOTAL GENERAL (a+b)		25 932 069,39	25 932 069,39

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation du budget supplémentaire 2026, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire annexée. Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à : +12 951 531,74 €

En investissement à : +12 980 537,65 €

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu les délibérations n°2026-02 et 2026-03 du et 5 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 et les montant votés au titre des AP/CP au titre de 2026.

Cf. Annexe 12 - Budget supplémentaire 2026 du budget principal

4 Électricité

a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2025 et 2026 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les listes des dossiers de travaux 2025 et 2026 sélectionnées par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 11 février 2026 et validées par le Bureau du 1er avril 2026.

Le Président précise que tous les sous-programmes ont été complétés ou modifiés pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE, d'Enedis, les capacités financières du SIEIL, en raison des désistements de certaines collectivités et en fonction du rythme de programmation des réalisations des travaux.

Concernant les désistements, le Président demande aux collectivités concernées de prévenir au plus tôt le SIEIL afin de substituer leur dossier par d'autres et de ne pas risquer de perdre de dotation du FACE ou d'Enedis. En cas de report ou d'abandon de projet par une collectivité, le SIEIL facture les quotes-parts au vu des dépenses constatées.

Pour les sous-programmes dissimulation, il reste des disponibilités pour des dossiers en régime rural pour 2026.

Pour mémoire, conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession et à la convention qui en découle, le sous-programme de dissimulation article 8 (AR) doit permettre de supprimer à minima quarante pour cent (40%) de fils nus par rapport au linéaire total de réseaux déposés.

Le Président rappelle que :

- les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes pour compte de tiers s'équilibrent en recettes et en dépenses ;
- les sous-programmes d'extension E et AE, de dissimulation des réseaux de télécommunications T et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Cf. Annexe 13 - Programmes de travaux d'électrification 2025

Cf. Annexe 14 - Programmes de travaux d'électrification 2026

Cf. Annexe 15 - Glossaire des programmes de travaux électricité

b) Information - Dotation FACE 2026

Le Président informe le Comité syndical des dotations prévisionnelles 2026 du CAS FACE reçues le 26 mars 2026.

Le montant total des dotations pour 2026 s'élève à 3 940 900 €, soit une augmentation de 8,15% par rapport à 2025, représentant une hausse de 297 100 €.

Après deux années consécutives de baisse marquée des dotations du FACE (2024-2025), la tendance s'inverse en 2026, sans pour autant retrouver le niveau atteint en 2023.

La dotation du sous-programme de renforcement (AP) et de dissimulation (CE), en recul en 2025, est réévaluée à la hausse et connaît une progression significative en 2026, atteignant un niveau particulièrement élevé.

En revanche, la dotation du sous-programme de sécurisation (SN) est en diminution.

Ces évolutions traduisent la volonté du FACE de concentrer ses efforts sur les opérations de renforcement, visant à améliorer le maintien de la qualité de tension et la résilience des réseaux.

Programmes	Année 2025	Année 2026	Variation 2025/2026
Renforcement			
AP	1 391 300.00 €	1 703 300.00 €	22.43%
Extension			
AE	255 300.00 €	262 900.00 €	2.98%
Sécurisation			
SN	1 414 800.00 €	1 277 300.00 €	-9.72%
Dissimulation			
CE	582 400.00 €	697 400.00 €	19.75%
TOTAL	3 643 800.00 €	3 940 900.00 €	8.15%

Tableau récapitulatif des dotations en euros hors taxe (€ HT) du CAS FACE « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » pour le SIEIL

Ces dotations seront intégrées au budget du SIEIL. Les sous-programmes de travaux qui en découlent seront modifiés en conséquence.

Programmes	Année 2025	Année 2026	Variation 2025/2026
Renforcement			
AP	1 826 081,00 €	2 235 581.00 €	+ 409 500,00 €
Extension			
AE	893 550,00 €	920 150.00 €	+ 26 600,00 €
Sécurisation			
SN	1 856 925,00 €	1 676 456.00 €	- 180 469,00 €
Dissimulation			
CE	1 358 933,00 €	1 464 540.00 €	+ 105 607,00 €
TOTAL	5 935 489,00 €	6 296 727.00 €	+ 361 238,00 €

Tableau récapitulatif des sous programmes en euros hors taxe (€ HT) recalculés suivant les dotations et les taux de participation du CAS FACE

5 Modulo

Créé par le SIEIL (37), le SIDELC (41) et le SIEM (51), Modulo (MOBilit DURable LOcale) est un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules utilisant une énergie durable locale. La Société Publique Locale a pour but de déployer des infrastructures de recharge, d'en assurer l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité sur le territoire de ses membres actionnaires

a) Évolution de la grille tarifaire et souplesse des tarifs

Le Président rappelle que la SPL MODULO supervise le parc d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables du territoire. Cette supervision implique une gestion des tarifs proposés aux usagers lors de la recharge.

Le prix proposé doit assurer un équilibre financier entre le coût de l'énergie et la demande qu'il engendre. Il est admis que ces tarifs restent déterminés en fonction de l'énergie fournie et, au cas par cas, du temps de parking résiduel après une session de charge réussie.

Afin d'assurer une souplesse dans les tarifs et permettre notamment d'inciter les usagers à se recharger en dehors des pics de consommation d'électricité, il est proposé que la SPL MODULO puisse faire varier ses tarifs selon l'heure de la journée et le prix de l'électricité en vigueur à cette période.

La SPL MODULO se voit ainsi confier la gestion-optimisation des tarifs de recharge en fonction des contraintes territoriales. Cette gestion-optimisation doit permettre d'ajuster au mieux le prix de la recharge pour assurer une rentabilité optimale, tout en conservant une logique de service public.

Dans une logique commerciale et de développement du trafic sur ses bornes, il est également proposé que la SPL MODULO soit autorisée à appliquer des promotions tarifaires temporaires, à titre commercial et de façon exceptionnelle, sur des périodes définies présentant un intérêt stratégique (saisons touristiques, événements locaux, périodes creuses...), afin de générer du trafic sur ses infrastructures de recharge et d'encourager l'adoption de la mobilité électrique sur le territoire.

Il est précisé que le SIEIL se réserve le droit, par délibération, de demander une modification des tarifs proposés par la SPL MODULO sur son territoire.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette gestion-optimisation des tarifs par la SPL Modulo.

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-37 relatif à l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

Vu les articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés publiques locales.

Cf. Annexe 16 - Délibération gestion-optimisation des tarifs par la SPL MODULO



EneR Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Prise de participation d'EneR Centre-Val de Loire dans un projet de méthanisation à Vieuvicq (28)

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec un collectif agricole Eurélien afin de mettre en œuvre un projet de méthanisation sur la commune de Vieuvicq (28).

Les caractéristiques techniques et économiques du projet sont les suivantes :

- une production annuelle d'environ 14,4 GWh PCS de biométhane,
- un investissement global estimé à 5,9 M€.

Le projet est structuré autour d'une société de projet (SPV) constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS), dénommée « BF Green », au capital de 100 000 € et destinée à porter le développement, le financement, la construction et l'exploitation de l'unité de méthanisation.

La SAS sera détenue par :

- 10 % par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
- 19,5 % par la holding familiale de la famille Foussard,
- 19,5 % par la holding familiale de la famille Bouillon,
- 10 % par l'exploitation agricole Bouillon Etienne,
- 15,5 % par l'exploitation agricole Boussardière,
- 25,5 % par l'exploitation agricole Foussard.

La gouvernance de la SAS sera assurée au moyen d'un conseil d'administration pour ce qui concerne les décisions stratégiques et un comité exécutif pour ce qui concerne les décisions opérationnelles. EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dispose d'une voix au conseil d'administration, avec faculté de bloquer certaines décisions contraires à ses intérêts.

Les modalités d'intervention d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE comprennent :

- Une prise de participation au capital social à hauteur de 10 000 €,
- Un apport en comptes courants d'associés pouvant atteindre 324 000 €,
- Une éventuelle participation à un mécanisme de sécurisation de la dette (DSRA).

Le Président demande donc au Comité syndical de :

- Valider la création de la SAS dans les conditions évoquées ci-dessus,
- D'autoriser la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 10 %, pour un montant de 10 000 euros en capital,
- D'approuver les statuts de la future SAS,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ou son représentant pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.

Textes de référence :

*Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.*

7 Communications diverses

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

- Mardi 6 octobre 2026 - Comité syndical à 14h30
- Mardi 8 décembre 2026 - Débat d'Orientation Budgétaire à 9h30 et Comité syndical à 10h30
- Lundi 25 janvier 2027 - Comité syndical à 14h30 (vote du budget)
- Jeudi 17 juin 2027 - Comité syndical à 9h30
- Mardi 12 octobre 2027 - Comité syndical à 14h30
- Mercredi 15 décembre 2027 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à 9h30 et Comité syndical 10h30

Le Président rappelle que le quorum, soit au moins 166 délégués présents, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

8 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, en cohérence avec le PCAET du SIEIL, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie matérialisée sur le site Internet du SIEIL : <https://sieil37.fr/telechargement/publications.html>

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2026



Département d'Indre-et-Loire
Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
12-14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1

COMPTES RENDUS DES COMITÉS SYNDICAUX DU 20 MAI 2026

COMITÉ SYNDICAL D'INVESTITURE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 7 mai, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 330 présents sur 415 membres en exercice et 9 pouvoirs comptabilisés soit 339 votants, le Président ouvre la séance à 10 heures.

Le Président donne la parole à Madame Sophie NICOLAS, Directrice Générale des Services du SIEIL. Madame Sophie NICOLAS présente le déroulement de la séance, qui va se dérouler en deux phases. Dans un 1^{er} temps le Comité syndical d'investissement, avec l'élection du Président, des vice-Présidents et des membres du Bureau, puis un Comité de désignation des membres de commissions et d'instances extérieures.

Le vote se fera électroniquement, par la société Votebox Solutions, via un outil sécurisé et garantissant le secret des votes, en présence d'une commissaire de justice, Madame Solène ÉTAME NDENGUE faisant office d'assesseur.

Monsieur Jean-Philippe CARPENTIER, de la société Votebox Solutions, prend la parole afin d'expliquer l'utilisation des boîtiers électroniques et de réaliser un vote test.

Monsieur Olivier CONTE, délégué de la commune de Saint-Pierre-des-Corps est désigné secrétaire de séance.

Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Marc CHAMPIGNY, délégué de la commune de Lémeré est appelé et prend place à la tribune.

1- ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le doyen d'âge rappelle les textes en vigueur concernant l'élection du Président au SIEIL.

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est rappelé qu'à compter de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.

Le doyen d'âge constatant que le quorum est atteint, 330 délégués présents pour 208 présences nécessaires au quorum, soit 339 votants avec les pouvoirs et votes multiples, procède aux opérations de vote du Président.

Le doyen d'âge rappelle les conditions de mise en œuvre du vote électronique, chaque délégué titulaire (ou en son absence le délégué suppléant) a reçu un boîtier de vote électronique au moment de son arrivée.

Vu l'article L 5211-2 du CGCT, le doyen d'âge précise que l'élection intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Le Doyen d'âge fait part de la liste des candidats déjà déclarés aux fonctions de Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire :

- Monsieur Jean-Luc DUPONT, délégué de la commune de Chinon.

Annexe 1

Monsieur DUPONT présente sa candidature.

Monsieur DUPONT confirme sa candidature au poste de Président du SIEIL, qu'il préside depuis 2008 en collaboration avec les équipes du syndicat.

Il précise que le syndicat, depuis sa création en 1937, a toujours eu la volonté de poursuivre ses actions auprès des collectivités dans une volonté de fédérer toutes les collectivités.

Il précise aussi que la ruralité est bien présente sur le département et qu'il est impératif de garantir la même qualité de service qu'en zone urbaine, en tenant compte des aléas climatiques de plus en plus nombreux et que l'aménagement du territoire est un enjeu au quotidien. Il est donc nécessaire d'adapter les réseaux aux besoins du futur pour l'électrification des usages, la décarbonisation des mobilités et autres compétences à construire sur les territoires, en concertation avec tous les acteurs.

Le doyen d'âge demande s'il y a d'autres candidats dans la salle.

Aucun autre candidat n'a présenté sa candidature à la Présidence.

Il est alors procédé à l'élection du Président à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

- Monsieur Jean-Luc DUPONT obtient 315 voix.
- Il est à noter 15 bulletins blancs.

La majorité absolue étant acquise, le Doyen d'âge prononce le résultat de l'élection :

Monsieur Jean-Luc DUPONT est élu Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, à la majorité absolue au premier tour de scrutin et prend place à la tribune.

Le Président remercie les délégués de leur confiance et souhaite poursuivre l'action menée au sein de cette structure départementale avec les équipes du syndicat au service des collectivités, malgré les contraintes actuelles, surtout au niveau financier, avec les nouvelles mesures gouvernementales qui tendent à réduire les moyens des collectivités locales. Il rappelle que la vigilance reste de mise pour pouvoir continuer à maintenir les réseaux en état malgré les coûts. Les réseaux sont propriété des collectivités, l'entretien est confié à Enedis.

Il rappelle qu'il est président de la FNCCR et que cela peut permettre une prise de parole au niveau national sur les enjeux de travaux électrification, éclairage public, vidéoprotection, territoires intelligents...

Il remercie tous les concessionnaires et partenaires avec lesquels le SIEIL travaille.

2- ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président rappelle que le nombre de vice-Président(e)s est librement déterminé par le Comité syndical sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci ni qu'il puisse excéder 15 vice-Président(e)s.

Le Président rappelle les textes en vigueur.

Le Président, Monsieur Jean-Luc DUPONT, propose que le nombre de vice-Président(e)s soit fixé à 13 postes pour tenir compte d'une représentation équilibrée entre la Métropole et les autres communes du département.

Le Comité syndical à l'unanimité accepte la création de 13 postes de vice-Présidence.

Le Président propose que soit procédé tout d'abord à l'élection du premier vice-Président(e) puis ensuite des autres vice-Président(e)s.

Vu l'article L 5211-2 du CGCT, le Président précise que l'élection intervient au scrutin uninominal et à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu, conformément à l'article L. 2122-7 du CGCT.

Election du premier vice-Président :

Le Président fait part de la liste des candidats déjà déclarés aux fonctions de premier vice-Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire :

- Monsieur Fabrice BOIGARD, délégué de la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans la salle.

Aucun autre candidat n'a présenté sa candidature à ce poste.

Monsieur Fabrice BOIGARD se présente. Il est adjoint à la mairie de Saint-Cyr-sur Loire depuis 1995 et vice-Président au SIEIL depuis 2008.

Il remercie tous les délégués présents.

Il précise qu'il est actuellement vice-Président en charge des finances, du service ressources humaines et du service communication et souhaite poursuivre ses missions au sein du SIEIL.

Il est alors procédé à l'élection du premier vice-Président à bulletin secret.

Les résultats du scrutin au premier tour sont les suivants :

- Monsieur Fabrice BOIGARD obtient 301 voix.
- Il est à noter 19 bulletins blancs.

Monsieur Fabrice BOIGARD est élu, à la majorité absolue au premier tour, Premier vice-Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Election des autres vice- Président(e)s :

Le Président fait part des candidatures enregistrées aux fonctions de vice- Président(e)s du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire et présente chaque candidat :

- Sébastien CLÉMENT, Commune de La Riche,
- Laurent RAYMOND, Commune de Saint-Avertin,
- Vincent MORETTE, Commune de Montlouis-sur-Loire,
- Jean-Luc CADIOU, Commune de Vallères,
- Brice RAVIER, Commune d'Amboise,
- Fabienne GELLENONCOURT, Commune de Cinq-Mars-la-Pile,
- Francis BRUÈRE, Commune de Le Grand Pressigny,
- Alain MEDINA, Commune de Joué-Lès-Tours,
- Maria LÉPINE, Commune de Villedandry,
- Alain ESNAULT, Commune de Sorigny,
- Marc ANGENAULT, Commune de Loches,
- Fabrice RUEL, Commune de Langeais,

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans la salle à chaque tour de vote.

Monsieur Régis SALIC, Commune de Saint-Étienne-de-Chigny, se présente lors du vote du 9^{ème} et du 10^{ème} poste de vice-Président.

Le Président rappelle qu'il convient donc d'élire 12 autres vice-Président(e)s conformément au nombre arrêté par le Comité syndical. Il est alors procédé à l'élection de chaque vice-Président(e), successivement, au scrutin uninominal à bulletin secret.

Les résultats des scrutins au premier tour de chaque élection sont les suivants :

- Sébastien CLÉMENT, obtient 322 voix,
- Laurent RAYMOND, obtient 320 voix,
- Vincent MORETTE, obtient 321 voix,
- Jean-Luc CADIOU, obtient 332 voix,
- Brice RAVIER, obtient 313 voix,
- Fabienne GELLENONCOURT, obtient 330 voix,
- Francis BRUÈRE, obtient 321 voix,
- Alain MEDINA, obtient 183 voix / Régis SALIC : obtient 103 voix : M. MEDINA est élu,
- Maria LÉPINE, obtient 260 voix / Régis SALIC obtient 54 voix : Mme LÉPINE est élue,
- Alain ESNAULT, obtient 287 voix,
- Marc ANGENAULT, obtient 306 voix,
- Fabrice RUEL, obtient 305 voix,

La majorité absolue étant atteinte, excepté pour M. Régis SALIC. Sont élus au premier tour de scrutin à la majorité absolue et dans l'ordre de leur élection :

- Jean-Luc CADIOU, obtient 332 voix,
- Fabienne GELLENONCOURT, obtient 330 voix,
- Sébastien CLÉMENT, obtient 322 voix,
- Francis BRUÈRE, obtient 321 voix,
- Vincent MORETTE, obtient 321 voix,
- Laurent RAYMOND, obtient 320 voix,
- Brice RAVIER, obtient 313 voix,
- Marc ANGENAULT, obtient 306 voix,
- Fabrice RUEL, obtient 305 voix,
- Alain ESNAULT, obtient 287 voix,
- Maria LÉPINE, obtient 260 voix,
- Alain MEDINA, obtient 183 voix.

Le rapport de votes électroniques est joint au présent compte rendu.

3- ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Annexe 1

Les 13 postes créés pour la vice-Présidence ayant été pourvus, le Président, compte tenu d'une représentation géographique équilibrée sur le territoire du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, au vu des candidatures présentées, propose de fixer le nombre de membres du Bureau y compris les vice-Présidents à 25, il reste donc 11 postes à pourvoir en qualité de membres du Bureau.

Le Comité syndical à l'unanimité approuve la création de 11 postes de membres du Bureau.

Le Président présente la liste des délégués candidats à un poste de membre du bureau :

- Martin COHEN, Commune de Tours,
- Alexandre GIBault, Commune de la Tour Saint Gelin.
- Olivier DURAND, Commune de Parçay-sur-Vienne,
- Michel GANGNEUX, Commune de Bossay-sur-Claise,
- Didier MARIE, Commune de Chambon,
- Stéphane HERTEAU, Commune de Saint-Roch,
(erreur de nom sur rapport de votes, il est noté HEURTEAU-corrigé en séance),
- André BRIANT, Commune de Marçay,
- Olivier ALLARD d'ARGOEUVES, Commune de Villers-au-Bouin,
- Matthieu LOGEALS, Commune de Ballan-Miré,
- Morgane FIANDRIN, Commune de Lublé,
- Claude PAIN, Commune de Saint-Antoine-du-Rocher.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats dans la salle à chaque tour de vote.

Monsieur Alain HEGESIPPE, Commune de Les Hermites, se présente lors du vote du 10^{ème} poste de membre du Bureau.

Il est alors procédé à l'élection de chaque membre du bureau, successivement, au scrutin uninominal à bulletin secret.

La majorité absolue étant atteinte, excepté pour M. Alain HEGESIPPE.

Sont élus au premier tour de chaque scrutin à la majorité absolue et dans l'ordre de leur élection :

- Martin COHEN, obtient 311 voix,
- Alexandre GIBault, obtient 317 voix,
- Olivier DURAND, obtient 322 voix,
- Michel GANGNEUX, obtient 323 voix,
- Didier MARIE, obtient 323 voix,
- Stéphane HERTEAU, obtient 318 voix,
- André BRIANT, obtient 321 voix,
- Olivier ALLARD d'ARGOEUVES, obtient 318 voix,
- Matthieu LOGEALS, obtient 281 voix,
- Morgane FIANDRIN, obtient 248 voix / Alain HEGESIPPE obtient 75 voix : Mme FIANDRIN est élue,
- Claude PAIN, obtient 328 voix.

Le Président propose en séance, à partir de ce point du Comité syndical, de procéder au vote à main levée. Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat.

La loi du 22 décembre 2025 modernise la charte de l'élu local, désormais codifiée aux articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-4 du CGCT.

5- INDEMNITÉS DES ÉLUS DU SIEIL

Le Président explique que conformément aux articles L5211-12 et R5711-1 du CGCT les indemnités du Président et des vice-Président(e)s sont fixées selon un barème tenant compte de la population et fixant un taux maximal de référence à l'indice terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le SIEIL est considéré, compte tenu de la population de l'ensemble des communes qu'il regroupe, dans la tranche des EPCI de plus 200 000 habitants. Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus sont donc les suivants : Indemnité de fonction brute mensuelle de Président : 37,41% de l'indice brut 1027 soit environ 1 537,75 €, Indemnité de fonction brute mensuelle de vice-Président(e) : 18,7 % de l'indice brut 1027 soit 768,67 €.

Le Président propose en séance, au vu de son élection et celles des vice-Président(e)s, les taux d'indemnités des élus comme détaillé ci-dessus, et de fixer le taux des indemnités à 100%.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité le taux des indemnités tel que présenté ci-dessus.

COMITÉ SYNDICAL

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 février 2026

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Comité syndical du 5 février 2026.

2- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT AUPRÈS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS EN CAS D'ABSENCE

Le Président explique qu'en cas d'absence ou d'empêchement pour lui-même d'assister aux commissions prévues (Bureau, CAO, CDSP, CCSPL, Commissions de travail internes ...) ou toute représentation du SIEIL auprès d'organismes extérieurs, lorsque les textes réglementaires ne le prévoient pas expressément, et aux autres commissions de travail qui pourraient être créées ultérieurement par le Comité syndical ou le Bureau, qu'un élu du SIEIL puisse être désigné pour le remplacer et assurer la présence et l'information du SIEIL.

Le Président propose que Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président, soit désigné pour être son représentant permanent auprès de ces différentes commissions en cas d'absence.

En l'absence d'élus, le Président propose que Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale des services soit désignée comme représentante du Président auprès de ces différentes commissions et en cas d'empêchement Madame Marion GUERINEAU, Directrice générale adjointe, sans voix délibérative.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président comme représentant du Président auprès des différentes commissions en cas d'absence de ce dernier, et en l'absence d'élus, le Président propose que Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale des services soit désignée comme représentante du Président auprès de ces différentes commissions et en cas d'empêchement Madame Marion GUERINNEAU, Directrice générale adjointe, sans voix délibérative.

3- ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Président rappelle que la CAO est compétente pour attribuer les marchés pour lesquels une consultation a été lancée par le SIEIL en procédure formalisée selon les seuils mentionnés en annexe du Code de la commande publique (article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales).

Sur invitation du Président de la Commission, le comptable du SIEIL (payeur départemental) et le représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent assister aux réunions de la commission, avec voix consultative.

Dans le respect de l'ordonnance du 6 novembre 2014, les délibérations de la CAO peuvent être organisées à distance.

Le Président présente la liste des candidats à cette commission :

Titulaires : Messieurs Laurent RAYMOND, Brice RAVIER, Jean-Luc CADIOU et Mesdames Maria LÉPINE et Fabienne GELLENONCOURT.

Suppléants : Messieurs Alexandre GIBault, Olivier DURAND, Francis BRUÈRE, Michel GANGNEUX et Alain MEDINA.

Il demande au Comité syndical de procéder au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, élit pour siéger à la Commission d'appel d'offres du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire les membres suivants :

Titulaires

Monsieur Laurent RAYMOND
Monsieur Brice RAVIER
Madame Maria LÉPINE
Monsieur Jean-Luc CADIOU
Madame Fabienne GELLENONCOURT

Suppléants

Monsieur Alexandre GIBault
Monsieur Olivier DURAND
Monsieur Francis BRUÈRE
Monsieur Michel GANGNEUX
Monsieur Alain MEDINA

et précise que la Commission d'appels d'offres est présidée par le Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

4- ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Président explique que la CDSP (article L1411-5 du CGCT) procède à l'ouverture et l'analyse des plis contenant les offres de délégations de service public lancées par le SIEIL, et à l'attribution de ces délégations. Elle peut être saisie pour avis sur les projets de délégation de service public

Annexe 1

par le Comité syndical du SIEIL. Elle est composée du Président du SIEIL qui est habilité à signer la convention de délégation de service public ou son représentant en cas d'absence, et par cinq membres du Comité syndical élus en son sein au scrutin de liste.

Le Président présente la liste des candidats à cette commission :

Titulaires : Messieurs Jean-Luc CADIOU, Vincent MORETTE, Alain MEDINA, Brice RAVIER et Madame Maria LÉPINE.

Suppléants : Messieurs Laurent RAYMOND, Olivier DURAND, Alexandre GIBault, Francis BRUÈRE et Michel GANGNEUX.

Le Président enregistre les candidatures déposées et demande aux délégués de procéder au vote par liste.

Après la tenue des opérations de vote, le Président déclare les résultats et annonce la composition de la CDSP du SIEIL.

Le Comité syndical, à l'unanimité, vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, élit pour siéger à la Commission de délégation de service public du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire les membres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Jean-Luc CADIOU	Monsieur Laurent RAYMOND
Monsieur Vincent MORETTE	Monsieur Olivier DURAND
Madame Maria LÉPINE	Monsieur Alexandre GIBault
Monsieur Alain MEDINA	Monsieur Francis BRUÈRE
Monsieur Brice RAVIER	Monsieur Michel GANGNEUX

et précise que la Commission de délégation de service public est présidée par le Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

5- ÉLECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Président rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est prévue à l'article L 1413-1 du CGCT. Elle est compétente pour examiner annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat et donner un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Elle peut être consultée et formuler des avis sur toute question ayant une incidence directe pour les usagers des services publics concernés.

Cette commission a été mise en place au SIEIL en 2002, et comprend, outre les associations de consommateurs et d'usagers du département référencées auprès de la DDCCRF, des représentants des organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambres d'agriculture...) et de l'administration (DDA, DDE, Préfecture...). Elle est présidée par le Président du SIEIL et comprend en plus des membres de la liste susvisée, des membres du Comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Le Président propose de fixer le nombre de représentants du SIEIL à la CCSPL à 4 membres et demande au Comité syndical de délibérer sur ce nombre puis de procéder à la désignation de ses membres pour le représenter auprès de la commission.

Il propose de désigner : Madame Fabienne GELLENONCOURT, Messieurs Fabrice BOIGARD, Vincent MORETTE et Laurent RAYMOND.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette organisation et la désignation des membres désignés ci-dessus pour le SIEIL.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve l'organisation de la CCSPL et la liste des membres telle que présentée en séance, accepte de fixer le nombre de représentants du SIEIL à la CCSPL à 4 pour ce mandat, désigne en qualité de représentants à la CCSPL : Madame Fabienne GELLENONCOURT, Messieurs Fabrice BOIGARD, Vincent MORETTE et Laurent RAYMOND pour le représenter à la Commission consultative des services publics locaux.

6- DÉSIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Le Président rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, tend à permettre aux différents EPCI à fiscalité propre et aux syndicats détenant la compétence d'AODE, d'assurer une coordination de leur action dans le domaine de l'énergie.

Le Président précise que cette commission a pour objectif de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité énergétique et de mise en place de la croissance verte.

Conformément à l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative paritaire du SIEIL, créée en 2015 est composée d'un nombre égal de délégués du SIEIL et de représentants des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur le territoire départemental, soit :

- un représentant pour chaque EPCI (10 Communautés de communes et un Métropole), soit 11 membres titulaires et 11 membres suppléants,
- 11 membres représentant le SIEIL, à savoir le Président, 8 vice-Présidents et un membre du Bureau.

Le Président présente en séance la liste des candidats à cette commission pour le SIEIL et demande au Comité syndical d'accepter que siègent au sein de la Commission pour le SIEIL ces 11 membres. Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, vu l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, désigne les délégués de la Commission comme suit :

- 11 membres désignés par les EPCI à fiscalité propre existants sur le département d'Indre-et-Loire,
- 11 membres représentant le SIEIL, à savoir le Président, 9 vice-Présidents et 2 membres du Bureau du SIEIL :
 - Jean-Luc DUPONT, Président du SIEIL,
 - Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL,
 - Vincent MORETTE, vice-Président du SIEIL,
 - Laurent RAYMOND, vice-Président du SIEIL,
 - Jean-Luc CADIOU, vice-Président du SIEIL,
 - Alexandre GIBAULT, membre du Bureau,
 - Marc ANGENAULT, vice-Présidente du SIEIL,
 - Fabienne GELLENONCOURT, vice-Présidente du SIEIL,
 - Fabrice RUEL, vice-Président du SIEIL,
 - Maria LÉPINE, vice-Présidente du SIEIL,
 - Monsieur Olivier DURAND.

7- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AU TERRITOIRE D'ÉNERGIE CENTRE-VAL DE LOIRE (TECVL)

Le Président rappelle que le SIEIL a signé en 2009 une entente interdépartementale avec 3 autres syndicats d'énergie de la Région Centre (SDE 18, Énergie Eure-et-Loir et SDEI 36) devenue depuis régionale avec 4 départements (SIDEIC 41 en 2014).

Cette entente a pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergies, ainsi qu'à la production d'énergies et la maîtrise de la demande en énergies. Dans ce cadre, l'entente peut susciter la mise en commun d'informations et de moyens entre ses membres.

Les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque membre est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres. Ces membres sont, aux termes de l'article L. 52221-2 du CGCT, désignés au scrutin secret.

Il convient de nommer conformément à l'article L 5221-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les trois membres de la commission spéciale qui représentera le SIEIL auprès de la Conférence de l'entente.

Le Président propose en séance la liste des membres pour représenter le SIEIL auprès de l'entente TECVL. Il demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la composition de la commission de l'entente pour le SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L 5221-2 du CGCT, vu la convention constitutive de l'Entente interdépartementale, et signée, à Annecy le 22 septembre 2009, lors du Congrès national de la FNCCR entre le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, le Syndicat départemental d'énergie du Cher, le Syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir, le Syndicat départemental d'énergies de l'Indre et le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher, vu le partenariat mis en place pour cette Entente avec le Conseil départemental du Loiret, accepte de désigner la commission représentative du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire auprès de l'Entente interdépartementale TECVL, accepte la désignation des trois membres suivants pour cette commission :

- Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président du SIEIL,
- Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL,
- Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président du SIEIL.

Annexe 1

8- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL)

Le Président rappelle que le SIEIL a créé en 2012, sa société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) dénommée «EneR CENTRE-VAL DE LOIRE» (EneRCVL) pour l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée, et d'autre part la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L.2224-33 du CGCT.

Le Président explique que d'autres départements (18,28,36 et 41), sont entrés dans la SAEML, pour en faire la première SAEML régionale, dénommée EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Le Président rappelle que conformément aux statuts d'EneRCVL, la représentation du SIEIL au sein d'EneRCVL est de 8 représentants ayant qualité d'administrateurs. Il précise que cette désignation sera effective au 20 mai 2026.

Le Président propose pour ce nouveau mandat : Messieurs Jean-Luc DUPONT, Laurent RAYMOND, Fabrice BOIGARD, Vincent MORETTE, Fabrice RUEL, Brice RAVIER, Sébastien CLÉMENT et Madame Maria LÉPINE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les statuts d'EneRCVL, vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), approuve la désignation de Messieurs Jean-Luc DUPONT, Laurent RAYMOND, Fabrice BOIGARD, Vincent MORETTE, Fabrice RUEL, Brice RAVIER, Sébastien CLÉMENT et Madame Maria LÉPINE en qualité d'administrateurs auprès d'EneRCVL, donne pouvoir aux représentants de la SAEML EneRCVL aux fins de signer tous documents et leur conférer tout mandat pour assister aux réunions de la SAEML dans le cadre de la loi et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

9- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AUPRÈS DE LA SPL MODULO

Le Président rappelle que le SIEIL a créé en 2018, sa société publique locale (SPL) dénommée MODULO, créée pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides des membres actionnaires.

Le Président rappelle que conformément aux statuts de la SPL MODULO, la représentation du SIEIL au sein de MODULO est de 2 représentants ayant qualité d'administrateurs. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Le Président propose en séance les noms des représentants auprès de MODULO : Messieurs Sébastien CLÉMENT et Fabrice BOIGARD, titulaires et Messieurs Jean-Luc DUPONT et Laurent RAYMOND, suppléants en qualité d'administrateurs.

Il demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la désignation de ces personnes issues du Comité syndical comme administrateurs de la SPL. Il précise que cette désignation sera affective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les statuts de MODULO, approuve la désignation de Messieurs Sébastien CLÉMENT et Fabrice BOIGARD, titulaires et Messieurs Jean-Luc DUPONT et Laurent RAYMOND, suppléants en qualité d'administrateurs auprès de la SPL MODULO, autorise, le cas échéant, Messieurs Sébastien CLÉMENT et Fabrice BOIGARD titulaires et Messieurs Jean-Luc DUPONT et Laurent RAYMOND, suppléants à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées et notamment la fonction de Président du Conseil d'Administration en leur nom et pour leur compte et également la fonction de Directeur général de la société, donne pouvoir aux représentants de la SPL MODULO aux fins de signer tous documents et leur conférer tout mandat pour assister aux réunions de la SPL dans le cadre de la loi et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

10- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AUPRÈS DE LA SAEML Hy'Touraine

Le Président rappelle que le projet Hy'Touraine porté par le SIEIL, la Métropole, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et la Communauté de communes Loches Sud Touraine (CCLST), ainsi que la Société Microelectronis a été retenu par l'ADEME dès 2022.

Le Président rappelle que, conformément aux statuts de la SEM Hy'Touraine, la représentation du SIEIL au sein de la SEM Hy'Touraine est de deux représentants ayant la qualité de représentants permanents du SIEIL à l'assemblée générale des actionnaires de ladite SEM et de mandataires du SIEIL pour le représenter au conseil d'administration de ladite SEM.

Le Président propose en séance les candidatures des représentants auprès de la SEM Hy'Touraine : Messieurs Fabrice BOIGARD et Laurent RAYMOND.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ces désignations et précise que cette désignation sera affective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les statuts de la SEM Hy'Touraine, approuve la désignation de Messieurs Fabrice BOIGARD et Laurent RAYMOND, en qualité d'administrateurs auprès de la SEM Hy'Touraine, donne pouvoir aux représentants de la SEM Hy'Touraine aux fins de signer tous documents et leur conférer tout mandat pour assister aux

réunions de la SEM dans le cadre de la loi et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

11- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Le Président explique que le SIEIL est membre de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et est représenté aux instances de l'ADIL par deux membres.

Le Président propose en séance de désigner les représentants du SIEIL à l'assemblée générale de l'ADIL et présente les candidats : Messieurs Fébrice BOIGARD et Laurent RAYMOND.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette désignation et précise qu'elle sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la désignation de Messieurs Fabrice BOIGARD et Laurent RAYMOND, pour représenter le SIEIL à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

12- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AUPRÈS DE L'Agri TourainERgies37 (ATER37)

Le Président explique que le SIEIL est membre de l'Agri TourainERgies 37 (ATER37) et est représenté aux instances de l'ATER37 par deux membres.

Le Président propose en séance de désigner les représentants du SIEIL à l'assemblée générale de l'ATER37 et présente les candidats : Messieurs Vincent MORETTE et Jean-Luc DUPONT.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette désignation et précise qu'elle sera effective au 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la désignation de Messieurs Vincent MORETTE et Jean-Luc DUPONT pour représenter le SIEIL auprès de l'Agri TourainERgies 37, propose qu'en l'absence des élus, un membre de la direction ou le responsable du service gaz puisse représenter le SIEIL sans voix délibérative et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

13- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AUPRÈS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (FSL)

Le Président explique que le SIEIL conventionne depuis plusieurs années pour soutenir les actions du fonds de solidarité (FSL) du Conseil départemental d'Indre-et-Loire envers les personnes en précarité énergétique.

Le Président précise que le Conseil départemental a entériné la désignation de Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale des services du SIEIL comme représentante du SIEIL auprès du Comité directeur et en cas d'absence Madame Marion GUERINEAU, Directrice générale adjointe.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir renouveler cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale des services du SIEIL comme représentante du SIEIL auprès du Comité directeur et en cas d'absence Madame Marion GUERINEAU, Directrice générale adjointe et précise que cette désignation sera effective immédiatement, soit le 20 mai 2026.

14- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SIEIL AU (CRÉ)

Le Président explique que le SIEIL est membre du Comité régional de l'énergie (CRÉ) et est représenté aux instances du CRÉ par un membre titulaire et un membre suppléant.

Il propose donc au Comité syndical de désigner le représentant du SIEIL au Comité régional de l'énergie ainsi que son suppléant et présente les candidats : Messieurs Jean-Luc DUPONT, titulaire et Fabrice BOIGARD, suppléant.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Jean-Luc DUPONT, comme représentant titulaire et Monsieur Fabrice BOIGARD, comme représentant suppléant au Comité régional de l'énergie.

15- DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU COMITÉ SYNDICAL

Le Président explique que, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il peut, ainsi que les vice-Président(e)s ayant reçus délégation et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;

Annexe 1

- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Ces délégations d'attributions sont consenties par l'organe délibérant pour une durée limitée ne pouvant excéder la durée du mandat. Elles doivent donc être renouvelées à l'occasion du renouvellement des instances délibérantes.

La répartition des délégations entre le Président, les vice-Président(e)s et le Bureau relèvent de la libre appréciation du Comité syndical, sous réserve que les délégations faites au Président, aux vice-Président(e)s et au Bureau soient distinctes et ne recouvrent pas les mêmes attributions. (Réponse Ministérielle QE, AN, JO du 15 mai 2000, page 3019).

Il appartient donc au Comité syndical de définir l'étendue et le destinataire de ces délégations de pouvoir.

16- DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Le Président expose les différents actes ou décisions sur lesquels il peut utilement recevoir délégation, dans la limite des crédits inscrits au budget. et des délibérations du Comité syndical. Il rappelle que ces délégations font l'objet d'un bilan à chaque Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur ces délégations au Président.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical, à l'unanimité, décide que délégation est donnée au Président pour les domaines ci-après dans le cadre des crédits votés par le Comité syndical et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités qu'il aurait pu déterminer, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour :

- prendre toutes les décisions d'administration générale des services fréquentes et urgentes, et/ou dont l'impact financier est limité à 150 000 € HT,
- réaliser la passation des contrats d'assurance pour les biens et les activités objet du syndicat et l'acceptation des indemnités de sinistre quel qu'en soit le montant,
- signer les conventions constitutives de groupement de commande pour lesquelles le SIEIL est membre (et non coordonnateur) et dont le montant de la part des travaux/prestations à la charge du SIEIL est inférieur au seuil défini par le code de la commande publique pour les procédures adaptées au sens du code (216 000 € HT),
- conclure et signer les contrats, conventions, partenariats ou accords passés en vue de l'exercice de l'activité objet du syndicat et qui sont, en raison de leur montant ou dont l'impact financier est inférieur à 150 000 € HT, exclu des règles de publicité et de mise en concurrence du code de la commande publique, et ceux relatifs aux activités courantes du SIEIL ou aux partenariats déjà autorisés par le Comité syndical ou le Bureau, (c'est-à-dire concernant les dépenses exclues du Code de la commande publique) ou prévu annuellement aux budgets du SIEIL,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil défini par le code de la commande publique pour les procédures adaptées au sens du code (216 000€ HT), ainsi que toute décision concernant leurs modifications qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits ont été inscrits au budget du SIEIL (c'est-à-dire concernant les dépenses relevant du Code de la commande publique),
- prendre toute décision concernant l'attribution et la signature des conventions relatives aux subventions de fonctionnement versées par le SIEIL dans la limite de 90 000 €, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget,
- préparer, signer et notifier les documents d'exécution des marchés (mémoires, bons de commandes, ordres de service...) relatifs à la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des études et travaux liés aux compétences du syndicat dans la limite des programmes annuels de travaux votés en Comité syndical,
- autoriser et signer tous documents relatifs à la présentation de candidature et aux dépôts d'offres du syndicat aux avis de procédure de la demande publique et aux appels d'offres nationaux d'aides publiques, dont le montant est inférieur à 1 000 000 €HT,
- saisir la Commission consultative des services publics locaux dans les conditions définies à l'article L1413-1 du CGCT,

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice, experts et tous les professionnels dont l'activité serait nécessaire aux activités du SIEIL,
- régler les conséquences dommageables des incidents et accidents des véhicules et du patrimoine du SIEIL dans lesquels est impliqué le syndicat,
- tenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de cassation devant les tribunaux de l'ordre administratif ou judiciaire (y compris le Tribunal de commerce). Cette délégation s'étend aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom du syndicat sans qu'une nouvelle délibération du Comité syndical ne soit nécessaire,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- **signer** tous les documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus et celles attribuées au Bureau,
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat et leur délimitation,
- autoriser et signer tous actes d'urbanisme nécessaires aux activités liées aux compétences du SIEIL et de son siège administratif,
- procéder, dans la limite de 2 000 000 € HT, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de l'activité du syndicat,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000 € HT,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

17- DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU

Le Président explique que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles qui concernent le budget, de l'institution et la fixation des taux et des tarifs et redevances, l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612.15 du CGCT, relatives à l'inscription, pour une somme suffisante, des dépenses obligatoires, les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat, l'adhésion à un établissement public, la délégation de la gestion d'un service public.

Ces délégations sont définies pour la durée du mandat et doivent donc être renouvelées à l'occasion du renouvellement des instances délibérantes.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui-même par délégation de l'organe délibérant.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à une délégation générale d'attribution au Bureau à l'exception des attributions expressément sus mentionnées et celles attribuées au Président conformément à la délibération de délégation du Comité syndical au Président prise ce jour.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur cette délégation au Bureau.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que délégation générale est donnée au Bureau dans le cadre des crédits votés par le Comité syndical et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités qu'il aurait pu déterminer, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Annexe 1

18- DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE - INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le Président rappelle pour information que les délégations suivantes pourront être consenties par ses soins, dans la limite de sa propre délégation :

Délégations du Président aux vice-Président(e)s

Conformément aux articles L 5211-2 et L 5211-9 du CGCT, le Président peut, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Président(e)s et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces dernier(e)s, à d'autres membres du Bureau.

Depuis la loi "libertés et responsabilités locales" du 13 août 2004, le Comité syndical peut également déléguer aux vice-Président(e)s une partie de ces attributions.

Au SIEIL, le Président donne habituellement délégation aux vice-Président(e)s pour les affaires relevant de leurs attributions ou compétences pour signer toutes les pièces administratives et financières afin d'assurer le bon fonctionnement de leur domaine de compétence dans le cadre de l'administration générale du SIEIL. Ces délégations feront l'objet d'un arrêté du Président.

Délégations du Président au personnel

Le Président précise qu'il peut également être nécessaire, avec cette nouvelle mandature, de renouveler les habilitations du personnel pour le contrôle communal de l'électricité et du gaz, en précisant que plusieurs agents sont à ce jour assermentés devant le Tribunal judiciaire pour avoir accès à l'ensemble des données des concessionnaires et des fournisseurs.

Il convient également de renouveler l'habilitation de l'agent chargé depuis l'ouverture des marchés de l'énergie de la conciliation pour les litiges de dernier secours (électricité) et de dernier recours (gaz) auprès des fournisseurs.

Le Président précise que la Directrice générale des services, la Directrice générale adjointe, le Directeur des services techniques et les responsables de service reçoivent habituellement et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT délégation pour la signature des écrits courants. Ces délégations peuvent s'étendre aux attributions du Comité syndical qui ont été déléguées au Président et notamment pour prendre toutes les décisions fréquentes et urgentes, et/ou dont l'impact financier est limité.

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté du Président.

Enfin, le Président précise que les responsables de services de maîtrise d'œuvre du SIEIL (électricité et éclairage public) doivent également recevoir délégation du Président pour les décisions relevant de ces attributions dans leurs domaines de compétences afin de dissocier juridiquement les actions relatives à la maîtrise d'ouvrage et celles relatives à la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Président précise que toutes ces délégations de pouvoir sont faites sous sa surveillance et sa responsabilité.

Le Président remercie Jean-Philippe CARPENTIER de la société Votebox Solutions, Maître Solène ÉTAME NDENGUE, commissaire de justice, la ville de Joué-lès-Tours pour l'accueil, le personnel technique de l'espace Malraux, le personnel du SIEIL ainsi que les délégués présents.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 12h40.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS 2026 PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-39

Comité syndical du 18 juin 2026

Décisions prises entre le 1er janvier au 20 mai 2026
en application de la délibération 2020-39 du 10 septembre 2020
donnant délégation au Président

N° de la décision	Entité
2026-01	Signature d'un contrat de travail temporaire d'expert Éclairage publique à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 30 avril 2026
2026-02	Participation du SIEIL au cadeau de Laurent CATOT pour son départ à la retraite auprès de l'agence Selectour Rayssac Voyages
2026-03	Portant le passage au Compte Financier Unique (CFU) Virements de crédits entre chapitres au sein de la même section au titre de la fongibilité - M57
2026-04	Virements de crédits entre chapitres au sein de la même section au titre de la fongibilité - M57
2026-05	Groupement de commandes pour la réalisation de travaux à Monnaie
2026-06	Versement d'une subvention pour l'année 2026 "coopération décentralisée" pour l'association INSAHEL
2026-07	Versement d'une subvention pour l'année 2026 "coopération décentralisée" pour l'association Électriciens Sans Frontières (ESF)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DE SUIVI DES DÉLIBÉRATIONS 2026 PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-40

Comité syndical du 18 juin 2026

Délibérations prises en application de la délibération 2020-40
du 10 septembre 2020 donnant délégation au Bureau

N° de la décision	Objet de la délibération
Réunion de Bureau du 11 février 2026	
2026-12	<u>Administration générale</u> - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures des marchés publics avec le CIG Grande Couronne - 2027-2030
2026-13	<u>Administration générale</u> - Consultation pour l'entretien et le nettoyage des locaux du SIEIL - 2026-2029
2026-14	<u>Administration générale</u> - Création d'un fond de concours pour la coopération décentralisée pour les années 2026 à 2028
2026-15	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en poste de rédacteur - service Transition énergétique
2026-16	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste de technicien - service Éclairage public
2026-17	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien - service Électricité
2026-18	<u>Électricité</u> - Convention cadre pour la réhabilitation extérieure de postes de transformation et armoires de coupure HTA
2026-19	<u>Électricité</u> - Convention de partenariat pour l'habillage d'un poste de transformation - Esvres-sur-Indre
2026-20	<u>Transition énergétique</u> - Révision du règlement de l'appel à projets Sobriété énergétique 2026
Réunion de Bureau du 1er avril 2026	
2026-21	<u>Administration générale</u> - Vente de matériel informatique - sortie d'inventaire
2026-22	<u>Ressources humaines</u> - Désignation de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) (délégation auprès du CDG 37)
2026-23	<u>Électricité</u> - Programmation et listes des dossiers de travaux 2025 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique
2026-24	<u>Électricité</u> - Programmation et listes des dossiers de travaux 2026 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique
2026-25	<u>Transition énergétique</u> - Candidature du SIEIL à la saison 6 du programme ACTEE CHENE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU MANDATAIRE 2025 SPL MODULO



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Rapport annuel du mandataire du [Nom de la collectivité actionnaire] –

[Nom du représentant de la collectivité actionnaire]

Administrateur (ou Représentant) de la SPL MODULO

*au capital de 95 400 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 841 376 734,
dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal – 37000 TOURS*

Exercice 2025

AUTRES MANDATAIRES MODULO, élus du [nom de la collectivité territoriale concernée] :

[à lister le cas échéant ou à supprimer]

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire de [collectivité territoriale concernée] auprès de la SPL MODULO a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé. Il en ressort les dispositions suivantes :

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITÉ]

Tables des matières

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE	3
❖ lien avec la collectivité	3
SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
BILAN FINANCIER	4
ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :	6
SUCCESSALES EXISTANTES :	6
FONCTIONNEMENT	6
❖ Mise en place de l'assemblée spéciale	6
❖ Les effectifs.....	6
ACTIONNARIAT ET CAPITAL	7
❖ Répartition du capital au 01/01/2025 :	7
❖ Capital et actionnaires : évolutions prévisibles de la situation :	8
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	8
❖ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux :	8
❖ Procédure de lutte contre la corruption	9
❖ Principaux risques et incertitudes.....	9
❖ Organisation du contrôle analogue	9
❖ Répartition du chiffre d'affaires.....	10
GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....	10
CONVENTIONS DE PARTENARIAT	12
❖ Liste des conventions règlementées signées en 2025	12



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

Le SIEIL (37), le SIDELC (41) et le SIEM (51) renommé TE 51 se sont associés en 2018 pour créer une société publique locale (SPL) : MODULO (MOBilités DURables LOcales) dédiée à l'écomobilité. Elle permet à toutes les structures publiques qui souhaiteraient en être actionnaires de développer la mobilité durable en élargissant leur périmètre géographique grâce à l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent ainsi bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable et accessible. MODULO, en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage, a développé son offre auprès de ses adhérents en passant un accord-cadre à marchés subséquents pour optimiser la fourniture de bornes pour véhicules électriques et hybrides. Elle a donc la possibilité de conseiller ses membres et de les aider dans l'acquisition de nouvelles bornes.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (08), la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electrification en Meuse (55), le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (88), le Syndicat Départemental d'Energies du Cher (18), ENERGIE Eure-et-Loir (28), Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (54), la Métropole du Grand Nancy (MGN54), la commune de Châlons-en-Champagne (51), ainsi que des communes du Loiret (45) : Puiseaux, Briarres sur Essonne et Dadonville ont intégré MODULO grâce à des augmentations de capital ou sessions d'actions successives. En 2025, la commune de Puiseaux ne fait plus partie de la société Modulo, elle a vendu son action au département du Loiret qui a rejoint l'assemblée spéciale.

MODULO a également conclu des accords d'interopérabilité avec les sociétés GIREVE et HUBJECT qui offrent un parfait maillage du territoire afin de satisfaire les usagers des véhicules électriques.

❖ LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

[Nom de la collectivité] a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable sur son territoire.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour rappel : par délibération du Conseil d'administration du 27 novembre 2020, l'**Assemblée Spéciale** des petits actionnaires a été mise en place en 2021.

A partir de sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

Au cours du conseil d'administration (CA) du 21 mars 2025, il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 06 décembre 2024.
- De valider le projet d'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ainsi que l'affectation provisoire du résultat sur les comptes de réserves.
- Convoque la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 20/06/2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - approbation du compte rendu de l'AGO du 30 juin 2024 ;
 - rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - rapport du commissaire aux comptes ;
 - approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITÉ]

- affectation du résultat ;
 - rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ;
 - pouvoirs en vue des formalités.
- Approuve le texte du rapport de gestion à l'Assemblée générale sur l'activité de l'exercice écoulé depuis la dernière AGO.
 - Approuvé le texte des résolutions qui sera présenté à la prochaine AGO.
 - Confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de l'AGO.
 - Valide le modèle de contrat de quasi-régie pour la fourniture de borne
 - Conféré tous pouvoirs à son Président pour signer les avenants aux contrats de quasi-régies.
 - Valide la décision du lancement de consultation pour des accords-cadres de prestation de service sur un AMO technique et avec un cabinet juridique spécialisé SPL, SEM, SDE, AIP, AMI.
 - Valide pour chaque accord cadre un maximum de dépenses de 90 k€

Au cours du conseil d'administration (CA) du 20 juin 2025, il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 21 mars 2025.
- De valider l'embauche en CDI d'un profil juriste / science-politique (38-45 k€ brut) à temps plein dans la SPL.
- De valider le financement d'une licence permettant l'aide à la décision dans le placement des IRVE pour une durée d'un an avec un budget maximum de 40k€.
- Valide le recours à un ou des AMO permettant d'assister la SPL dans la création de modèle de déploiement par type de station pour un budget de 30-40k€

Au cours de l'assemblée générale ordinaire (AGO) du 20 juin 2025, il a été décidé :

- D'approuver le procès-verbal de l'AGO du 14 juin 2024.
- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur l'année écoulée.
- D'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024.
- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024.
- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024, soit l'affectation du bénéfice de 211 612 euros en totalité dans le compte :
 - Autres réserves : 211 612 euros
- D'approuver le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Au cours du conseil d'administration (CA) du 5 décembre 2025 il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 20 juin 2025.
- De valider la procédure du marché public d'études et travaux IRVE avec un maximum de 5 millions d'euros et d'une durée fixe jusqu'au 30/06/2027 et prolongeable deux fois un an.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.
- Valide l'autorisation du projet de la cession d'une action entre le département de la Meuse et la FUCLEM et autorise également le Président à signer les actes ainsi que les contrats de quasi-régies.

BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER

❖ Clôture comptable sur les comptes 2024 :



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Lors de l'AGO du 14 juin 2024, il a été décidé :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 :
 - les capitaux propres représentent 537 455 euros,
 - le total bilan est de 1 192 427 euros
 - le solde de trésorerie est de 659 863 euros
 - Le chiffre d'affaires : 2 750 732 euros
 - Les charges d'exploitation 2 475 696 euros
 - Les intérêts et charges assimilées : 0 euros
 - Le résultat de l'exercice 211 612 euros
 - D'approuver l'affectation du résultat : le bénéfice est affecté en totalité comme suit :
 - Autres réserves : 211 612 euros
- ❖ **Projet de clôture comptable sur les comptes 2025 :**

Les chiffres sont issus de la clôture prévisionnelle 2025 au 27 février 2026

	En 2025	En 2024
Ventes de marchandises (bornes)	35 420	0
Prestations de services	3 363 308	2 750 732
Autres produit exploitation	55	12
Produits exceptionnels		1742
Subventions	2710	0
Produits financiers	9891	5361
Total Recettes	3 375 963	2 757 846
Achats de marchandises et matières premières	32 867	0
Achat d'électricité	1 150 120	980 824
Entretien et maintenance des bornes	1 214 274	1 172 847
Frais généraux (fonctionnement)	179 900	112 832
Personnel (agents et intérim)	239 345	202 658
Intéressement CPO	475 915	0
Impôt et taxe	4193	4 052
Dotations aux amortissements	2354	2 470
Autres charges	17	13
Charges financières (intérêts CCA)	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
IS	19 071	70 538
Total Charges	3 318 750	2 546 234
Résultat	57 213	211 612

❖ **Délais de paiement :**

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITÉ]

Nombre de factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 0

Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 0

❖ Prêts accordés à d'autres entreprises

La SPL MODULO n'a accordé aucun prêt durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La SPL MODULO n'a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement sur la période écoulée.

SUCCURSALES EXISTANTES :

La société n'a pas de succursales existantes.

FONCTIONNEMENT DE LA SPL

❖ MISE EN PLACE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Comme décidé en AGE du 14 décembre 2020, l'Assemblée spéciale a été mise en place le 19 mars 2021 (Cf décision prise dans le Titre dédié en page 3 du rapport).

A propos de la représentation en Assemblée Spéciale, il a notamment été décidé : d'acter que les communes de PUISEAUX, DADONVILLE et BRIARRES SUR ESSONNE ont accepté de remettre leur mandat d'administrateur afin d'assurer leur représentation au conseil d'administration par l'intermédiaire de l'assemblée spéciale, la commune de Châlons en Champagne intégrant directement l'assemblée spéciale EEL28, SDE54 et la MGN54.

Le SDE 18 a quitté l'assemblée spéciale en mai 2024 par l'acquisition des actions du TEA 68.

La commune de Puisseaux a quitté l'assemblée spéciale en février 2025 et a vendu son action au département du Loiret : CD45.

❖ LES EFFECTIFS

Le nombre de salarié a évolué durant l'année (+1), il est au nombre de 5 au 31/12/2025.

Fonctions des salariés :

- M. Johann Ferchaud : Responsable MODULO.
- M. Abdou Mane : Technicien d'affaires : mises en place et maintenances des bornes électriques.
- Mme Lydie Conéjère : Gestionnaire comptable, juridique et administrative
- M. Etienne Marchand : Chargé d'opérations auprès des usagers et des syndicats.
- **Mme Marie Porhel : Cheffe de projet aménagement IRVE (embauchée en septembre 2025)**



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

ACTIONNARIAT ET CAPITAL

❖ REPARTITION DU CAPITAL AU 01/01/2025 :

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que le capital de MODULO était détenu par les entités suivantes au 1^{er} janvier 2025 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
Commune de Puisseaux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE (18)	96	9 600 €	0.10 %
EEL 28	1	100 €	0.10 %
SDE (54)	1	100 €	0.10 %
Métropole du grand Nancy (MGN54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95.400 €	100 %

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Le CD45 à la suite de l'acquisition de l'action de Puisseaux et entrée dans le capital de MODULO pour un montant de 100 euros et, a rejoint l'assemblée spéciale.

Puisseaux ne fait plus partie des actionnaires de MODULO en date du 1/2/2025 (acte de vente de son action au profil du CD45).

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit **au 31 décembre 2025**

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
CD 45	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE (18)	96	9 600 €	10.06 %
EEL (28)	1	100 €	0.10 %
SDE (54)	1	100 €	0.10 %
METROPOLE DU GRAND NANCY (MGN 54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95.400 €	100 %

❖ CAPITAL ET ACTIONNAIRES : EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION :

Le département de la Meuse a pour projet d'entrée dans la SPL MODULO par l'acquisition d'une action vendu par la FUCLEM au cours de l'année 2026.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

❖ REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 mai 2018, reconduite par délibération du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Cette décision est maintenue pour toute l'année 2023.

Composition des instances de la SPL MODULO au 31/12/2025 :

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants **au conseil d'administration et à l'assemblée générale** de la société, ont été désigné :



[LOGO de LA COLLECTIVITÉ]

- Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) : Monsieur **Jean-Luc DUPONT** et Monsieur **Sébastien CLEMENT** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher (SIDELC) : Monsieur **Eric CARNAT** et Monsieur **Alain BRUNET** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) : Monsieur **Pascal DESAUTELS** et Monsieur **Bruno ROULOT** ;
- Pour le syndicat de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA) : Monsieur **Luc LALLOUETTE** ;
- Pour le syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) : Monsieur **Philippe ANTONOT** ;
- Pour la **FUCLEM** : Monsieur **Pierre BURGAIN** ;
- Pour le **Syndicat Départemental d'énergie du Cher** (SDE 18) : Monsieur **Jean-Louis BILLAUT**
- Pour représenter **l'Assemblée Spéciale** de la SPL MODULO : Madame **Emilie MOTHE**.

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants à **l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale** de la société ont été transmises à la SPL MODULO, ont été désigné :

- Pour le département du CD45 : Monsieur **Philippe VACHER** ;
- Pour la commune de **Dadonville** : Monsieur **Jean Paul LOUBIE** ;
- Pour la commune de **Briarres-sur-Essonne** : Monsieur **Christophe BONNIEZ** ;
- Pour la commune de **Châlons-en-Champagne** : Madame **Emilie MOTHE** ;
- Pour le **syndicat d'Énergie de l'Eure-et-Loir** : Monsieur **Nicolas Xavier** ;
- Pour le **syndicat départemental d'énergie de la Meurthe et Moselle (SDE 54)** : Monsieur **Christian ARIES**.
- Pour la métropole du Grand Nancy (**MGN 54**), Monsieur **Patrick HATZIG**
- Pour le département du Loiret **CD45**, Monsieur **Philippe VACHER**

Sébastien CLEMENT est **Président-Directeur-général** de la SPL MODULO

Messieurs **Alain BRUNET** et Monsieur **Bruno ROULOT** sont **vice-Présidents** de la SPL

Emilie MOTHE est **Présidente** de l'assemblée spéciale des petits actionnaires

Christophe BONNIEZ est Vice-Président de l'Assemblée Spéciale de la société.

❖ PROCEDURE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les finances sont contrôlées par le cabinet d'expert-comptable WIZZYOO et les comptes ont été validés sans réserve par la Commissaire aux comptes.

La Commissaire aux comptes vérifie également la bonne tenue de la société et rédige un rapport tous les ans.

Pour éviter tout conflit d'intérêt dans les marchés publics, MODULO fait appel aux conseils juridiques du cabinet d'avocat SYMCHOWICZ-WEISSBERG en cas de doute.

❖ PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Il n'y pas de risque majeur à retenir sur l'année écoulée et celle à venir.

❖ ORGANISATION DU CONTROLE ANALOGUE

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITÉ]

Le contrôle analogue est garanti par les statuts de la SPL et son organisation. En effet, les petits actionnaires sont regroupés dans l'assemblée spéciale et conservent une influence sur les décisions qui sont prises. Les orientations stratégiques, financières et toutes les décisions importantes sont soumises au conseil d'administration après avoir été, la plupart du temps, préalablement présenté en comité technique avec les référents de chaque actionnaire.

Tous les administrateurs et représentants des collectivités ont accès aux informations de la société : comptes, factures, rapport de gestion, rapport du commissaire aux comptes...

❖ REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'intégralité du chiffre d'affaires est dédié à la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable pour le compte des collectivités.

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Sébastien CLEMENT :

- Président Directeur Général et Administrateur de la SPL MODULO
- Maire de La Riche
- Conseiller métropolitain à Tours Métropole Val de Loire
- Vice-Président du SIEIL 37
- Administrateur EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Jean-Luc DUPONT :

- Président Directeur Général et Administrateur SEM EneR Centre Val de Loire
- Administrateur de la SPL MODULO

Mandats assurés en tant que représentant de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE :

- Administrateur de la société d'économie mixte (SEM) SIPeNR
- Administrateur de la SAS BRE-METHANISATION

Autres mandats :

- Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Chinonais
- Gérant de la société civile immobilière (SCI) CLEFLORA
- Membre du comité stratégique de la société par actions simplifiée (SAS) Solaire Touraine Poitou.
- Président de la SAS ENE37
- Président de la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY

Monsieur Eric CARNAT :

- Administrateur de la SPL MODULO,
- Président du Siaepa St Aignan/Seigy
- Vice-président du Sidelc
- Vice-président du Canal de Berry
- Vice-président du Pays de la vallée du Cher et du romorantinais



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Monsieur Alain BRUNET :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Pascal DESAUTELS :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Bruno ROULOT :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Luc LALOUETTE :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Philippe VACHER :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- 1^{er} Vice-président du SDIS du Loiret
- Vice-président de la commission Mobilité et Aménagement du Territoire – CD 45
- Président du CAUE du Loiret (conseil d'architecture et d'urbanisme et d'environnement)
- Président du PETR (Pôle Equilibre Territoire et Rural) -Forêt d'Orleans Loire Sologne
- Représentant du Département du Loiret, membre du CA -SAEML Loiret Energie
- Représentant titulaire du Département du Loiret – AODE
- Maire de Seichebrières
- Conseiller communautaire de la Communauté de communes des Loges
- Représentant suppléant du Département du Loiret auprès d'AMORCE

Monsieur Jean Paul LOUBIE :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Conseiller municipale de Dadonville (45)

Monsieur Christophe BONNIEZ :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Maire de Briarres-sur-Essonne

Monsieur Pierre BURGAIN :

- Administrateur de la SPL MODULO
- Maire de Revigny sur Ornain
- VP de la FUCLEM
- VP de la Copary
- Conseiller Départemental

Madame Emilie MOTHE :

Annexe 4



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

- Présidente de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Jean-Louis BILLAUT :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Xavier NICOLAS :

- Maire de SENONCHES
- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Vice-président de FNCCR
- Membre du conseil de surveillance CAPIFORCE
- Vice-Président EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (1)
- Administrateur de la SEM Yonne énergies
- Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Senonches
- Président COMCOM des forêts du Perche
- Président de la SIDEP
- Président de EEL 28
- Conseiller départemental du département de l'Eure et Loir

Monsieur Christian ARES :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Président du SDE54

Monsieur Patrick HATZIG :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy en charge des Mobilités
- Conseiller à la ville de Nancy

Monsieur Philippe ANTONOT :

- Administrateur de la SPL MODULO
- 1^{er} Adjoint au maire sur la commune d'Housseras
- 3^{ème} vice-président du SDEV en charge de la transition énergétique

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

❖ LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2025

Avenant d'intéressement aux contrats de quasi-régie 2025.

Les avenants signés sur l'année 2025

Avenant du quasi régi relatif au versement de l'intéressement sur les recettes de MODULO.

- Avenant 2 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre SIEIL 37 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre SIDELC 41 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre SIEM 51 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre FDEA 08 et Modulo



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

- Avenant 1 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre Ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE et Modulo
- Avenant 2 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre SDE 18 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie -clause d'intéressement entre MGN 54 et Modulo

Les contrats signés sur l'année 2025

- Contrat de quasi-régie entre le Département du Loiret (CD45) et MODULO

Prénom, Nom, mandat du représentant de la SPL

RESSOURCES HUMAINES

RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026



Règlement du temps de travail au SIEIL

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2026

Annexe 5**REFERENCES JURIDIQUES :**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, plus particulièrement les articles L611-1 à L644-5 du Livre VI relatifs au « temps de travail et congés »

Vu la Directive européenne n°93/104/CE du Conseil de l'Union Européenne du 23 novembre 1993 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (J.O. des Communautés européennes n° L307 du 13.12.1993)

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, modifié

Vu le décret n°85-397 du 3 Avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 relatif aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complets

Vu la loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à l'aménagement de la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale et le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique

Vu le décret n°2001-1016 du 5 Novembre 2001 relatif à la création d'un document unique d'évaluation des risques

Vu le décret n°2002-60 du 14 Janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Vu la loi n°2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Vu le décret n°2002-542 du 19 Mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2006-1022 du 21 Août 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents contractuels des collectivités territoriales du congé de présence parentale

Vu la loi n°2007-148 du 2 Février 2007 sur la formation professionnelle des agents publics

Vu la loi n°2008-351 du 16 Avril 2008 relative à la journée de la solidarité

Vu la loi n°2009-972 du 3 Août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

Vu le décret n°2010-676 du 21 Juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Vu le décret n°2010-1305 du 29 Octobre 2010 relatif au mode de calcul des indemnités journalières dues au titre de la maladie, de la maternité et des accidents du travail et maladies professionnelles

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu l'article 10 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Règlement sur l'aménagement du temps de travail au SIEIL - Application au 1^{er} septembre 2026

Annexe 5

L'aménagement du temps de travail a été mis en place au SIEIL dès 2001. Compte tenu des modifications intervenues depuis dans la réglementation et dans l'organisation du SIEIL (augmentation des effectifs et des compétences notamment), il est devenu nécessaire de revoir les modalités de mise en œuvre de l'organisation du temps de travail.

Le présent règlement complète ou/et remplace toutes les délibérations et notes de service parues précédemment, sauf celles dont l'objet n'aurait pas été repris expressément dans ce texte ou que partiellement. Il est présenté au Bureau du SIEIL et soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST) auprès du Centre de gestion d'Indre-et-Loire, avant approbation définitive du Comité syndical.

L'annexe fixe l'organisation interne en vigueur au SIEIL et pourra être modifiée sur simple approbation du Président.

LE PRESENT REGLEMENT FAIT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIEIL.

Annexe 5

1. LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a) *Agents concernés par le règlement et l'aménagement du temps de travail*

- Les fonctionnaires titulaires, contractuels ou stagiaires occupant un emploi à temps complet, dont la durée hebdomadaire de travail excède 35 heures ;
- Les fonctionnaires titulaires, contractuels ou stagiaires bénéficiant d'un temps de travail partiel ou d'un temps de travail non complet, dont la durée hebdomadaire de travail excède ou non 35 heures ;
- Les personnels de droit privé (stagiaires, apprentis, emplois aidés...) dont la durée hebdomadaire de travail excède ou non les 35 heures.

Le terme **AGENT** employé ci-dessous s'entend de l'ensemble des agents du SIEIL défini ci-dessus concernés par les dispositions du présent règlement.

Le terme **DIRECTION** employé ci-dessous s'entend du groupe formé par la Directrice Générale des Services et ses adjoints de Direction dont les délégations de signature permettent de prendre toutes décisions liées au présent règlement.

b) *Contenu et durée légale du temps de travail*

La durée légale du travail est définie par la réglementation comme étant la durée de travail effectif de chaque agent. C'est le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

Il convient de préciser que la résidence administrative du SIEIL est le département d'Indre-et-Loire.

Sont notamment inclus dans le temps de travail effectif :

- Le temps en service ;
- Le temps en mission ;
- Le temps de trajet entre 2 postes de travail ;
- Le déplacement hors résidence administrative et familiale ;
- Le temps de formation ;
- Le temps de mise en œuvre du droit syndical ou de participation aux instances paritaires selon la réglementation.

Plus généralement, toutes dispositions prévues par les textes en vigueur s'appliquent aux agents du SIEIL.

Sont en revanche exclus de ce temps de travail effectif :

- Le temps de déplacement habituel entre le domicile et le lieu de travail ;
- La pause méridienne du repas, laquelle est fixée à 45 minutes minimum au SIEIL et sera prise entre 12 heures et 14 heures sauf contraintes professionnelles exceptionnelles ;
- Les occupations et vacations personnelles sans lien avec les missions de l'agent (pauses non prévues par la réglementation sur le temps de travail ou appels téléphoniques privés, SMS, Internet, pauses cigarette, pauses café...).

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures au total, soit :

- **1600 heures prévues par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ;**
- **+ 7 heures au titre de la journée de solidarité mise en œuvre en 2005 et modifiée par la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité.**

La délibération n° 2008-68 du Comité syndical du SIEIL du 11 décembre 2008 a prévu pour le décompte de la journée de solidarité les modalités suivantes :

- Pour les agents soumis à un cycle de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures, une journée « ARTT » sera automatiquement décomptée, par le service des Ressources Humaines, de leur solde annuel desdits jours ;

- Pour les agents travaillant à temps partiel, une journée d'ARTT au prorata de leur temps de travail sera automatiquement décomptée, par le service des Ressources Humaines, de leur solde annuel ;
- Pour les agents soumis à un cycle de travail hebdomadaires de 35 heures, les 7 heures de travail supplémentaires seront réparties sur les premiers mois de l'année civile, et avant le lundi de pentecôte, par augmentation de leur temps de travail quotidien par tranche d'au moins une demi-heure et au plus d'une heure (le service des Ressources Humaines intégrera l'absence dans le logiciel dédié) ;
- **Le jour du lundi de Pentecôte sera chômé pour tous les agents.**

2. LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE TRAVAIL AU SIEIL

Les horaires de fonctionnement des services du SIEIL (accueil physique et téléphonique) sont répartis sur 5 jours du lundi au vendredi, selon les amplitudes horaires suivantes conformes à ses missions de service public et aux attentes des interlocuteurs externes du SIEIL :

8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi

et selon les plages horaires suivantes :

Avant 7h45	7h45 - 9h00	9h00-12h00	12h00-14h00	Du lundi au jeudi 14h00-17h00	Le vendredi 14h00 - 16h00	Le vendredi 16h00 - 17h00	Après 18h15
Plage non comptabilisée	Plage variable autorisée	Plage obligatoire	Plage variable autorisée	Plage obligatoire	Plage obligatoire	Plage variable autorisée (1)	Plage non comptabilisée
	1h15	3h	2h dont 45 mn de pause méridienne minimum	3h	2h	1h	

Les agents sont autorisés à quitter le bureau le vendredi à partir de 16h mais il est impératif qu'en fin de mois le solde d'heures réalisées soit supérieur ou égal à 0.

Lors des plages variables, le fonctionnement des services est dit « restreint » ; Par contre lors des plages obligatoires 9h-12h et 14h-17h (sauf vendredi 16h), les effectifs sont au complet **avec présence impérative des agents.**

L'accueil téléphonique et physique est assuré à l'accueil de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 **tous les jours** par les personnes affectées à cette mission d'accueil. Il est rappelé que la présence d'un agent par service est requise dans ces plages horaires.

Pour des motifs particuliers de réalisation des missions de service du SIEIL, il peut être dérogé à ces horaires sur demande expresse auprès de la Direction, en accord avec l'agent concerné, par ordre de mission spécifique. Ces dérogations s'organisent selon les modalités du chapitre 3 ci-dessous (missions, travail de nuit, heures supplémentaires...).

3. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

a) *Cycles de travail*

Compte tenu de l'activité de l'ensemble des services du SIEIL, l'organisation du travail par cycle est organisée comme suit :

- Pour les agents effectuant un cycle de travail hebdomadaire de **39h sur 5 jours** avec compensation de jours dits ARTT → Cycle de travail annuel de 1607 heures, soit 228 jours de travail effectifs au SIEIL. Selon le décompte suivant = 365 jours par an - (104 jours de repos (weekend) + 8 jours fériés

Annexe 5

en moyenne + 25 jours de congés) et 23 jours au titre de l'ARTT dont la journée de solidarité est déduite ;

- Pour les agents effectuant un cycle de travail de **35h sur 5 jours** sans compensation ARTT → Cycle de travail annuel de 1607 heures, soit 228 jours de travail effectifs au SIEIL. Selon le décompte suivant = 365 jours par an - (104 jours de repos (weekend) + 8 jours fériés en moyenne + 25 jours de congés) et la réalisation d'1 journée de solidarité.

b) Travail de nuit

- Mise en œuvre du travail de nuit à l'usage unique du service « Eclairage public » :

Compte-tenu de ses missions spécifiques liées à des essais et réglages de nuit, le service « Eclairage public » du SIEIL pourra être amené à réaliser, sur demande expresse de son responsable de service et après validation de la Direction, des travaux ou missions dits « de nuit ».

Ces heures spécifiques feront l'objet d'un décompte précis dans l'outil de gestion du temps de travail.

Conformément à l'article 8 de la directive 93/104/ CE du Conseil de l'Union Européenne du 23 novembre 1993 établit le principe selon lequel : " 1) Le temps de travail normal des travailleurs de nuit ne dépasse pas huit heures en moyenne par période de vingt-quatre heures ; les travailleurs de nuit dont le travail comporte des risques particuliers ou des tensions physiques ou mentales importantes ne travaillent pas plus de huit heures au cours d'une période de vingt-quatre heures durant laquelle ils effectuent un travail de nuit. "

Le décret n°2000-815 du 25 août 2000 définit le travail de nuit dans le respect de cette directive puisqu'il précise dans son article 3-1 : " le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures ".

Au SIEIL, le travail de nuit du service « Eclairage public » sera autorisé de 22 heures à 3 heures du matin exclusivement.

- Règlementation relative à l'indemnisation du travail de nuit :

Conformément au décret n° 61-467 du 10 mai 1961, les heures réalisées par le service « Eclairage public » pour les besoins de leurs missions après 21h sont considérées comme des heures supplémentaires réalisées à la demande de la Direction ou du Président, elles sont indemnisées comme suit :

- Majoration de 100% du taux des IHTS appliquées aux 6 premières heures réalisées mensuellement ;
- Récupération des heures réalisées mensuellement au-delà de 6 heures supplémentaires de nuit, avec une majoration de 0.5 du temps d'heures effectivement réalisées (ex. 1.5 heure récupérée pour 1 heure effectuée).

c) Définition de la notion de « pont »

Un pont est un jour ouvrable situé entre deux à trois jours non travaillés (fêtes légales) et/ou week-end.

Chaque année, au début de l'année, le Président du SIEIL fixera par note de service la liste des jours de fermeture des bureaux qu'il propose à l'occasion des « ponts » en fonction du calendrier de l'année (4 jours maximum fermés par année civile).

Chaque agent devra alors poser les jours ARTT (pour les agents ayant > 35 heures) ou de congés annuels (uniquement pour les agents contractuels placés sur une quotité de 35h, ces derniers ne pouvant bénéficier de crédit ARTT) nécessaires à cette absence avant la date de survenance de l'évènement (et au moins 5 jours avant le congé). A défaut de respecter cette consigne, le service des Ressources Humaines ou la Direction, peut être amené à saisir l'absence d'office.

d) Temps de pauses

Les interruptions de travail momentanées (boissons : eau, café..., pause fumeurs ou cigarettes électroniques etc.) sont une simple tolérance de la Direction (**20 minutes cumulées par jour maximum**) et sont considérées comme du temps de travail dès lors : qu'elles sont prises sur un temps raisonnable, ne désorganisent pas le travail des équipes et tiennent compte des contraintes de service.

Les pauses alimentaires ont lieu uniquement en salle cafétéria sauf dérogation expresse de la Direction. Les pauses fumeurs se font obligatoirement à l'extérieur aux zones définies à cet effet sur le plan des locaux

du SIEIL. En cas d'accident survenant sur l'espace public, en dehors des espaces dédiés par les consignes prévues au règlement HSCT, l'agent ne pourra être reconnu en situation d'accident de travail.

Les moments de convivialité liés à des événements particuliers (anniversaires, départs, naissances...) sont organisés **après accord exprès de la Direction** et conservent une durée limitée eu égard aux nécessités de service. Ils sont organisés exclusivement pendant la période méridienne, sauf avis différent de la Direction.

Les cafetières ou bouilloires personnelles et tous autres objets électriques sont interdits dans les bureaux.

En cas de non-respect des règles susvisées, la Direction pourra rappeler ces dispositions par une lettre d'avertissement aux agents.

e) Contrôle de la réalisation du temps de travail effectif

Pour l'ensemble des agents du SIEIL, les fiches de poste définissent le cycle de travail hebdomadaire retenu. La fiche de poste de l'agent précise éventuellement les modalités spécifiques d'organisation de ce temps de travail en fonction des missions de l'agent.

Un système informatique d'enregistrement, suivi et gestion du temps de travail est mis en place au SIEIL et à disposition de chaque agent par un accès personnel sécurisé. Seule la Direction et le service de gestion des ressources humaines ont accès à l'ensemble des données de tous les agents dans le respect des règles du RGPD.

Le contrôle de la réalisation effective du temps de travail de chaque agent se fait sur la base du cycle de travail mensuel.

La durée maximale de travail est de :

- 10 heures maximum de travail par jour sur une amplitude maximum de 12 heures avec les pauses ;
- Elle ne peut dépasser 48 heures de travail par semaine, et en moyenne, sur une période quelconque de douze semaines consécutives : elle ne peut dépasser 44 heures ;
- La durée minimale de repos est de :
 - 11 heures par jour ;
 - 35 heures par semaine, comprenant en principe le samedi et le dimanche, sauf sollicitation exceptionnelle de la Direction ou du Président.

Une pause d'une durée minimale de vingt minutes doit être prise après six heures de travail effectif **consécutif**.

Les départs anticipés du poste de travail pour convenances personnelles pendant les horaires arrêtés ci-dessus doivent être expressément autorisés par le responsable de service sur validation de la Direction. Pour ce faire l'agent sollicite son responsable de service par tous moyens permettant d'identifier sa demande.

Les retards ou absences imprévus au planning des absences sont signalés dans les plus brefs délais (6 heures maximum) au responsable de service ou à la Direction.

Les éventuels justificatifs d'absences sont obligatoirement transmis à la Direction dans un délai de 48 heures, le cachet de la poste faisant foi, conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires). En cas de manquement de la part de l'agent au respect de cette obligation, l'autorité territoriale se réserve la possibilité de rappeler par écrit à l'agent cette obligation.

Lors de leur présence au bureau, le répondeur téléphonique de chaque poste est suspendu, les renvois téléphoniques sont annulés. Les agents présents répondent obligatoirement aux appels reçus.

Dans chaque service et dans chaque Bureau, tout appel téléphonique ne doit pas rester sans réponse, le renvoi des appels (si l'agent est occupé ou déjà en ligne) doit être utilisé. Les coordonnées de l'appelant doivent être prises afin qu'il soit rappelé par l'agent concerné.

En cas d'absence, et quelle qu'en soit la durée, l'outil téléphonique comporte des options de renvoi téléphonique et de répondeur, lesquelles doivent être activées.

Le report de débit ou de crédit d'heures sur le mois suivant n'est pas autorisé au SIEIL. Chaque agent veille, grâce à l'outil de suivi du temps de travail mis à sa disposition, à réaliser la durée mensuelle effective de travail prévue dans sa fiche de poste conformément aux règles ci-dessus.

Règlement sur l'aménagement du temps de travail au SIEIL - Application au 1^{er} septembre 2026

Annexe 5

Si un agent se trouve en débit à la fin d'une période mensuelle, il informe son responsable de service, qui informera la Direction dans les meilleurs délais, des raisons de ce débit horaire et envisage avec lui les modalités de rattrapage des heures non effectuées dès le mois suivant. Dans tous les cas, cette situation devra rester exceptionnelle.

Au vu de ces règles de fonctionnement, chaque agent renseigne sa fiche hebdomadaire électronique le plus précisément possible. Elle est soumise mensuellement pour validation au responsable de service puis à la Direction.

A la fin de chaque mois, chaque agent doit s'assurer que sa fiche mensuelle électronique d'horaires est à jour et non débitrice avant le 5 du mois suivant, afin de permettre la transmission des éléments nécessaires à la gestion du traitement des agents. En cas de non-conformité de la fiche horaire mensuelle et sans régularisation de l'agent, si nécessaire la réglementation en vigueur sera appliquée en déduction du traitement de l'agent.

4. LE REGIME DES JOURS DITS ARTT

a) Mise en œuvre de l'ARTT

Textes de référence : Article.611-2 du Code Général de la Fonction Publique + loi n° 2001- 2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale + loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées complétée par la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 + décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat + décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale + décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 (passage de 1600 à 1607 heures).

Le droit à des jours dits « ARTT » est acquis dès lors que le cycle de travail de l'agent est supérieur à 35 heures hebdomadaires.

Les heures effectuées au-delà des 35 heures sont capitalisées en jours de repos supplémentaires comme suit, et compte tenu du régime de congés applicables au SIEIL (voir infra paragraphe « régime des congés ») :

Référence : Circulaire du ministère de la Fonction publique, n° NOR MFPP1202031C du 18/01/2012.

Cycle de travail hebdomadaire	35h	39h
Nombre de jours d'ARTT octroyé au titre d'une année civile complète	Sans compensation	23*

*Calcul du nombre d'ARTT d'un agent travaillant 39 heures par semaine :

39h par semaine correspondent à un travail journalier de 7.8 heures. Ainsi l'agent effectuera les 1607 heures réglementaires en $1607 / 7.8 = 206$ jours travaillés et bénéficiera donc de $228 - 206 = 22$ jours dits ARTT, plus la journée de solidarité de 7h.

Les jours de repos supplémentaires acquis au titre de l'ARTT ne sont pas des jours de congés. Ils sont pris selon les modalités prévues au présent règlement.

Toute absence, autre que pour le congé annuel, n'est pas considérée comme du temps de travail effectif et vient réduire le cycle de travail annuel de l'agent, et par conséquent son droit à jours dits « ARTT ».

b) Répartition des jours « ARTT »

La pose des jours dits « ARTT » est librement déterminée par chaque agent, sous réserve de permettre la continuité du service public au sein de chaque service, et pourra s'exercer selon les conditions suivantes :

- Les jours dits « ARTT » sont acquis au fur et à mesure de l'année civile et du travail effectif de l'agent, les jours sont pris dans la limite de cette acquisition (arrondie à la journée supérieure). Les jours dits « ARTT » ne peuvent être pris par anticipation.

Les jours dits « ARTT » peuvent être pris tout au long de l'année civile en fonction des nécessités du service. Ils sont **posés 5 jours à l'avance** pour accord du responsable de service ou de la Direction.

- La prise des jours dits « ARTT » est déterminée sur la base d'un planning mensuel prévisionnel des absences par service ;
- L'accord du responsable de service et de la Direction pour la prise des jours dits « ARTT » se fait dans l'ordre de présentation daté au planning prévisionnel et dans tous les cas selon les nécessités du service ;
- L'accord définitif sur la prise des jours dits « ARTT » revient à la Direction ;
- Les agents d'un même service pourront prendre leurs jours ARTT durant une même période dans la limite du respect de la continuité du service et avec une présence effective d'au moins 50% des agents du service sur cette période ;
- Il peut être dérogé à cette règle de 50 % en moins sur décision expresse du Président ou de la Direction selon les nécessités de service ;
- **Un agent ne peut partir en ARTT si sa demande n'a pas été validée ;**
- En cas d'absences exceptionnelles d'un des agents du service, il pourra être demandé à un autre agent de reporter son (ses) jour (s) dits « ARTT » pour cause de nécessité de service ;
- Les jours dits « ARTT » ne peuvent excéder 10 jours ouvrés d'absence consécutifs ;
- Les jours dits « ARTT » peuvent être posés avant ou après des congés dans la limite fixée ci-dessus ;
- Les jours dits « ARTT » doivent être pris au fur et à mesure de leur acquisition afin de ne pas compromettre la bonne exécution des nécessités de services ;
- Au 30 septembre de l'année civile, chaque agent aura posé au moins 70% de ces jours dits « ARTT » ;
- Les jours dits « ARTT » sont soldés au plus tard le 31 janvier de l'année d'acquisition N+1 ;
- Au-delà du 31 décembre de l'année civile, les jours dits « ARTT » non posés alimentent, à la demande des agents, le compte épargne temps dans les conditions fixées à l'article 12 ci-dessous et à l'annexe y afférant ;
- Il peut être dérogé à ces règles sur autorisation expresse de la Direction.

5. LE REGIME DES CONGES ANNUELS

Textes de référence : Articles L621-1 à L621-3 du Code Général de la Fonction Publique + Décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux + décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale + code du travail, articles L.3141-1 à L.3141-23 du nouveau code du travail (agents de droit privé) + Arrêté du 21 juin 2025 relatif aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique territoriale.

Le régime des congés annuels, définit dans le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, est égal à 5 fois les obligations hebdomadaires de service accomplies par l'agent, pour une année de service accomplie du 1er janvier au 31 décembre :

- Soit **25 jours de congés annuels** pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, pour un agent à temps complet. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés (**agent à temps complet travaillant 5 jours par semaine : 5 x 5 = 25 jours par an**) ;
- Elle est calculée au prorata des obligations hebdomadaires de service pour les agents à temps partiel ou non complet ;
- + 1 jour de congé supplémentaire de fractionnement lorsque le nombre de jours de congés pris en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre est de cinq, six ou sept jours + 1 deuxième jour de congé supplémentaire de fractionnement lorsque ce nombre est au moins égal à 8 jours.

Règlement sur l'aménagement du temps de travail au SIEIL - Application au 1^{er} septembre 2026

Annexe 5

Sans préjudice des dispositions prévues par le décret susvisé du 26 novembre 1985, le régime de pose des congés au SIEIL est le suivant :

- Les congés peuvent être pris tout au long de l'année civile en fonction des nécessités du service. Ils sont posés 5 jours à l'avance pour accord du responsable de service ou de la Direction ;
- La prise des congés est déterminée sur la base d'un planning prévisionnel trimestriel d'absences par service. L'accord des responsables de service et de la Direction pour la prise des congés se fait de préférence dans l'ordre de présentation daté au planning prévisionnel, en fonction des obligations de famille de l'agent, et dans tous les cas selon les nécessités du service ;
- L'accord définitif sur la prise des congés revient à la Direction ;
- **Un agent ne peut partir en congés si sa demande n'a pas été validée ;**
- Les agents d'un même service pourront prendre des congés durant une même période dans la limite du respect de la continuité du service avec une présence effective d'au moins 50% des agents du service sur cette période ;
- Il peut être dérogé à cette règle de 50 % en moins sur décision expresse du Président ou de la Direction selon les nécessités de service ;
- **Les congés non pris sur une année civile (année n) peuvent être reportés sur l'année suivante jusqu'au 28 février (année n+1) dernier délai ;**
- Au-delà du 28 février de l'année suivante, les congés non posés peuvent alimenter le compte épargne temps dans les conditions fixées par le règlement applicable au SIEIL (condition fixée à l'article 12 ci-dessous et à l'annexe y afférant) ;
- Le report de congés annuels non pris au cours de l'année civile de référence est autorisé uniquement dans le cas où l'agent n'a pu prendre ses congés annuels en raison d'un congé de maladie dûment justifié au cours de la période de référence.

Cas particulier des congés bonifiés :

Texte de référence : Article L651-1 du Code Général de la Fonction Publique + décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 + décret n° 78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat (JO du 24/03/1978) + circulaire interministérielle du 16 août 1978 + circulaire du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques (Ministère de la fonction publique) + Décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique.

Un fonctionnaire territorial dont le centre des intérêts matériels et moraux est situé en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon exerçant ses fonctions sur le territoire européen de la France bénéficie du régime de congé bonifié. La durée maximale du congé bonifié est fixée à **31 jours consécutifs** (samedis, dimanches et jours fériés inclus) auxquels s'ajoutent une prise en charge de leurs frais de voyage. La durée minimale de service ouvrant droit à congé bonifié est fixée à 2 ans.

Les fonctionnaires territoriaux originaires des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie bénéficient en revanche d'un dispositif spécifique prévu à l'article L. 652-2 du CGFP. Celui-ci leur permet de bénéficier, sur demande, d'un cumul sur deux années de leurs congés annuels pour se rendre dans leur collectivité d'origine. Ces dernières dispositions s'appliquent également aux fonctionnaires territoriaux originaires de Corse, conformément aux dispositions de l'article L. 621-2 du CGFP.

6. LE REGIME DES AUTORISATIONS D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES

Textes de référence : Articles L622-1 à L622-7 du Code Général de la Fonction Publique (principe d'octroi d'autorisations d'absence exceptionnelles) + Circulaire ministérielle du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au pacte civil de solidarité (PACS) + circulaire ministérielle du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde + circulaire ministérielle du 21 mars 1996 relative au congé de maternité ou d'adoption et aux autorisations d'absence liées à la naissance pour les fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale + CE N°351682 du 20 décembre 2013 : l'autorité territoriale peut accorder des autorisations d'absence exceptionnelles mais en parité avec celles des fonctionnaires de l'Etat + loi n°2025-595 du 30 juin 2025 visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail.

Contrairement au régime des congés annuels, défini par voies législative et réglementaire, les autorisations d'absence, en matière d'évènements familiaux, ne font pas l'objet d'une réglementation précise, mais relèvent d'une pratique coutumière, instaurée au sein des collectivités territoriales, par référence et dans les mêmes conditions que celles accordées aux agents de la Fonction publique de l'Etat.

A cet égard, l'instruction ministérielle n°7 du 23 mars 1950 précise la durée des autorisations fixée par référence aux règles coutumières.

En tout état de cause, les autorisations d'absence au SIEIL restent toujours à la discrétion de la Direction, et ne constitue pas un droit à absence pour l'agent.

L'absence, lorsqu'elle est autorisée, intervient au moment de l'évènement et n'a pas vocation à générer des jours de congés annuels supplémentaires octroyés dans les jours qui suivent l'évènement.

L'autorisation d'absence est accordée dès lors que l'agent est susceptible d'exercer son travail effectif au moment de l'évènement. Elle ne peut être accordée à un agent bénéficiant déjà d'un congé annuel, d'un jour dit « ARTT » ou de tout autre type d'absence autorisée, et venir interrompre l'une ou l'autre de ces absences.

Le Président et la Direction se reconnaissent la faculté d'étudier au cas par cas les demandes d'absences spécifique des agents et d'accorder ou non à l'agent le bénéfice des autorisations d'absence pour évènements personnels, après s'être assuré de l'exactitude matérielle des motifs invoqués, eu égard aux nécessités du service.

La liste non exhaustive et la durée de ces autorisations d'absence au SIEIL est fixée comme suit :

- **5 jours** ouvrables pour le mariage/PACS de l'agent ;
- **2 jours** ouvrables pour le mariage ou PACS des enfants, des petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs de l'agent ;
- **12 jours** ouvrables pour le décès d'un enfant de plus de 25 ans (étendu à 14 jours ouvrables si cet enfant a lui-même des enfants) et **14 jours** ouvrables pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans ;
- **3 jours** pour le décès d'un conjoint, père, mère, beau-père, belle-mère (les pères, mères et enfants du conjoints sont assimilés à ceux de l'agent) et **2 jours** pour le décès des grands-pères, grands-mères, frères, sœurs, oncles, tantes, beaux-frères, belles-sœurs, petits-enfants ;

NB : Il peut être ajouté à ces durées d'absences des délais de route, en fonction de la distance (> à 300 km) et de la destination, dans la limite de 24 à 48 heures supplémentaires au maximum, sur décision de la Direction du SIEIL.

- **3 jours** pour la naissance ou l'adoption d'un enfant ;
- **1 jour ouvrable** (dans la limite d'une autorisation tous les 3 ans) pour le déménagement de l'agent ;

Les autres autorisations d'absence, listées ci-dessous, sont accordées en fonction de la réglementation en vigueur pour la Fonction publique territoriale :

- Concours ou examens ;
- Maladie d'un enfant de moins de 16 ans ou handicapés ;
- Maladie grave du conjoint, du père, de la mère, des enfants ;
- En qualité de membre d'un jury (autres que jury d'Assises) ;

Règlement sur l'aménagement du temps de travail au SIEIL - Application au 1^{er} septembre 2026

Annexe 5

- Mandat électif ou syndical ;
- Absences pour volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers ;
- Examens médicaux obligatoires dans le cadre de l'hygiène et la sécurité au travail et la médecine préventive ;
- Fêtes religieuses fixées par règlement national ;
- Absences liées à l'état de grossesse / à l'engagement dans un projet parental :

→ Si la mère travaille à proximité du lieu où se trouve l'enfant (crèche, nourrice...) et sous réserve de nécessités de service une autorisation d'absence pour allaitement peut lui être accordée dans la limite d'une 1h par jour à prendre en deux fois (*article 46, loi n°2019-828 du 6 août 2019*) ;

→ Des aménagements d'horaires de travail, peuvent être accordés dans la limite d'1h par jour, sur demande de l'agente enceinte et sur avis du service de médecine du travail, à partir du 3^{ème} mois de grossesse compte tenu des nécessités de service (*circulaire ministérielle NOR/FPPA9610038C du 21 mars 1996*) ;

Sont accordées de droit, dans la limite du nombre maximal de jours d'absence autorisés par les textes réglementaires :

- Pour la mère : Les absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires, prévus à l'article L.2122-1 du code de la santé publique, dans le cadre de la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement ;
- Pour le conjoint, partenaire de PACS ou concubin de la personne concernée par la grossesse : Les absences pour se rendre à 3 de ces examens médicaux obligatoires ;
- Pour l'agente faisant l'objet d'une AMP : Les absences pour effectuer les actes médicaux nécessaires à une assistance médicale à la procréation (AMP) dans les conditions prévues au chapitre 1^{er} du titre IV du livre 1^{er} de la deuxième partie du code de la santé publique ;
- Pour le conjoint, partenaire de PACS ou concubin de la personne concernée par l'AMP : Les absences pour se rendre au maximum à 3 examens médicaux obligatoires ou actes médicaux nécessaires pour chaque protocole du parcours d'assistance médicale ;
- Dans le cadre d'une procédure d'adoption : l'agent bénéficie de 5 autorisations d'absence maximum, par procédure d'agrément, pour se rendre aux entretiens obligatoires dans le cadre d'une procédure d'adoption (*Décret n° 2025-1439 du 31 décembre 2025 relatif aux autorisations d'absence du salarié engagé dans une procédure d'adoption*) ;
- Pour congé solidarité (familiale et pour congé pour formation), de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ;
- Pour congé de proche aidant, fixé à 3 mois maximum renouvelables dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière, permettant à un agent public de cesser temporairement son activité pour s'occuper d'un proche handicapé ou en situation de perte d'autonomie d'une particulière gravité ;
- Congé pour représentation associative... ;
- Congé pour exercice des fonctions de parents d'élèves ;
- Facilité de rentrée scolaire.

Les demandes pour autorisation d'absence d'un agent doivent être justifiées par tout document permettant de faire foi de la nécessité de l'absence qui sera remis au service de gestion des ressources humaines pour étude de la demande par la Direction.

7. LA NECESSITE DE SERVICE

a) La prééminence de la « nécessité de service » :

La nécessité de service, guidée par le principe de continuité du service public et par la notion d'intérêt général, peut contribuer à suspendre les droits des agents au nom de l'action administrative. Autrement dit, l'autorité territoriale peut, en cas de nécessité de service, « prendre les mesures nécessaires au bon

Règlement sur l'aménagement du temps de travail au SIEIL - Application au 1^{er} septembre 2026

fonctionnement de l'administration qui est placée sous son autorité » (arrêt Jamart 1936). Cette notion peut conduire l'autorité territoriale à imposer aux agents certaines obligations ou à leur refuser certains avantages (ex : refus d'une autorisation d'absence qui compromettrait gravement la continuité du service). L'autorité doit toutefois motiver la notion de nécessité, sous peine de rectification par la justice administrative.

Les agents du SIEIL doivent donc se conformer aux nécessités du service. Leur présence et disponibilité sont conditionnées à ces besoins et toutes autorisations spéciales d'absence, qui sont laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale (CE, 12 février 1997, Mlle Mauricette X, n° 125893), sont accordées sous réserve des nécessités de service.

Par conséquent, et au vu des dates définies par l'autorité territoriale en début d'année civile et communiquées aux agents, la présence de tous les agents est requise et obligatoire lors des comités syndicaux, sauf absence autorisée par la Direction dans des cas exceptionnels, tels que des impératifs de santé, formations ou événement personnel imprévisible. Il en va de même pour la cérémonie des vœux du président ou les manifestations événementielles du SIEIL. Les jours de réunion de service la présence effective de tous les responsables de service est exigée, sauf dérogation expresse de la direction dans les conditions susvisées. Les responsables de services veilleront au respect de cette consigne avant toute validation de demande d'absence.

b) Les déplacements pour nécessité de service :

Tout déplacement professionnel pour nécessité de service imposé dans l'exercice des missions habituelles d'un agent du SIEIL est effectué avec l'accord écrit de la Direction. Un ordre de mission annuel, établi par le service des Ressources Humaines, est remis aux agents en début d'année pour tout déplacement dans le département d'Indre-et-Loire.

Tout déplacement pour nécessité de service imposé de façon occasionnelle, notamment pour la participation à une action de formation, à un séminaire, conférence ou Congrès ou à une réunion avec des collectivités ou organismes extérieurs, organisés en dehors du département d'Indre-et-Loire, fait l'objet d'un ordre de mission préparé par le service des Ressources Humaines, validé au préalable par la Direction, et signé par l'Autorité Territoriale.

Dans le cadre du **Plan Climat Air Energie** volontaire du SIEIL, les déplacements à mobilité douce : vélo, transport en commun ou train sont privilégiés.

Les déplacements qui imposent l'utilisation d'un véhicule automobile se font systématiquement avec un véhicule de service mis à disposition et réservé dans le planning des véhicules prévu à cet effet. Sur avis de la Direction et selon les contraintes de déplacement, la location d'un véhicule peut être proposée avec notre prestataire de service.

8. LE REGIME DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires sont, par nature, limitées et doivent conserver un caractère exceptionnel. Elles sont réalisées sur demande expresse du responsable de service en accord avec la Direction.

Elles font l'objet d'un décompte suivi dans l'outil de gestion du temps de travail à condition d'être réalisées en dehors des cycles de travail prévus au SIEIL pour chaque agent, tels que définis à l'article 3 du présent règlement.

Les temps de pause tolérés dans le cadre du présent règlement ne peuvent en aucun cas être décomptés en heures supplémentaires.

Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires et contractuels de droit public de catégorie C et à ceux de catégorie B travaillant à temps complet en fonction de leurs missions. Elles font l'objet d'un arrêté spécifique remis à chaque agent lequel fixe la quotité maximum d'IHTS pouvant être réalisée mensuellement par celui-ci.

Le versement des IHTS est réalisé selon le décompte édité dans l'outil de gestion du temps de travail, validé par le responsable de service et sur accord définitif de la Direction.

Du fait de la nature de leurs missions, les responsables de service de catégories A et B et les membres de la Direction de catégorie A (Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires) ne sont pas soumis au régime des heures supplémentaires. Leur quotité de travail supplémentaire fait l'objet d'une valorisation dans le cadre du régime indemnitaire mis en place au SIEIL.

Annexe 5

Ces indemnités ne peuvent être attribuées à un agent pendant les périodes ouvrant droit à remboursement de frais pour déplacement.

Les heures supplémentaires ne font pas l'objet de récupération au SIEIL.

Les heures supplémentaires réalisées à la seule initiative de l'agent ne sont ni rémunérées ni compensées.

Le constat d'heures supplémentaires récurrentes sur un poste fera l'objet d'une discussion en fin d'année lors de l'entretien individuel avec le responsable de service ou la Direction pour redéfinir les nécessités d'exercice de ces heures supplémentaires ou non pour ce poste.

9. LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Conformément à l'article L. 612-12 du Code Général de la Fonction Publique, relatif aux modalités d'exercice du travail à temps partiel, les agents peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. Selon les cas, le temps partiel est accordé de droit ou sur autorisation, sous réserve de nécessité de service.

L'ensemble des conditions d'exercice et d'octroi du temps partiel est annexé au présent règlement.

10. LE CUMUL D'ACTIVITE ET LA DEONTOLOGIE

Texte de référence : Article L123-7 du Code Général de la Fonction Publique + Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires + Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique + Arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique.

Les agents publics (fonctionnaire titulaires, stagiaires, agents contractuels) peuvent cumuler leurs fonctions avec une activité ou plusieurs activités accessoires, privée ou publique dans les limites fixées par la loi n°2016-483 d'avril 2016 sous réserve que celles-ci ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service ni mettre l'agent dans une situation de prise illégale d'intérêts ou de conflit d'intérêts.

L'activité accessoire doit ainsi être jugée, par le président du SIEIL, compatible avec les fonctions confiées à l'agent. Il ne pèse sur l'activité accessoire aucun plafond de rémunération ni aucun plafond d'heures. Elle doit être exercée en dehors des heures de service de l'agent (notamment pendant ses congés annuels, ses repos hebdomadaires ou en dehors de ses horaires habituels de travail).

Les activités accessoires sont énumérées à l'article 11 du décret du 30 janvier 2020 : Expertises et consultations ; Enseignement et formation ; Activités à caractère sportif ou culturel ; Activités agricoles dans des exploitations agricoles ; Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale ; Aide à domicile à un ascendant, un descendant, au conjoint, au partenaire de PACS ou au concubin ; Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers ; Activités d'intérêt général exercées auprès d'une personne publique ou d'une personne privée à but non lucratif ; Missions d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un État étranger ; Services à la personne : garde d'enfants, assistance aux personnes âgées, personnes handicapées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité, services aux personnes à leur domicile relatifs aux tâches ménagères ou familiales ; Vente de biens produits personnellement par l'agent.

Dans le cadre d'une activité accessoire et conformément aux dispositions des articles L121-1 à L121-11 CGFP, l'agent doit se conformer au respect des principes déontologiques que sont :

- La dignité, l'impartialité, l'intégrité et la probité ;
- La neutralité et la laïcité ;
- Le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- Le devoir de réserve ;
- Le devoir d'obéissance hiérarchique ;
- La prévention des conflits d'intérêts.

11. LE TELETRAVAIL

Textes de référence : Article L430-1 du Code Général de la Fonction Publique + Article 133 de la loi n°2012-347 dite loi « Sauvadet » du 12 mars 2012 : autorise l'exercice des fonctions des agents publics en télétravail. Cet exercice est accordé à la demande de l'agent et après acceptation du responsable de service + Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature précise les conditions de mise en œuvre de ce dispositif + Accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les principales dispositions réglementaires concernant le télétravail sont les suivantes :

- Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation. Les périodes d'astreintes mentionnées à l'article 5 du décret du 25 août 2000 susvisé, à l'article 5 du décret du 12 juillet 2001 susvisé et à l'article 20 du décret du 4 janvier 2002 susvisé ne constituent pas du télétravail au sens du présent décret ;
- L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent avec précision du ou des lieux d'exercice ;
- La durée de l'autorisation est d'un an maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

La charte de télétravail actualisée et délibérée par le Comité Syndical est annexée au présent règlement.

12. LE COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Textes de référence : L621-4 à L621-5 du Code Général de la Fonction Publique + Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, complété par deux décrets n°2007-1597 du 12 novembre 2007 et n°2010-531 du 20 mai 2010.

Il permet aux agents de capitaliser du temps par report d'une année sur l'autre de jours de congés ou de jours ARTT pour les solder à l'occasion d'évènements personnels, dans le respect des nécessités de service.

Le compte épargne temps fait l'objet d'un règlement spécifique en annexe du présent règlement du temps de travail et délibéré en Comité Syndical.

13. ORGANISATION SPECIFIQUE DU TRAVAIL PAR SERVICE

➤ Accueil :

Conformément aux dispositions de l'article 2, les agents affectés à la mission d'accueil calquent leurs horaires de travail sur les horaires d'ouverture physique et téléphonique au public et sur ses obligations relatives au courrier Arrivée – Départ.

➤ Postes pour accroissement temporaire ou saisonniers d'activité :

Le cycle hebdomadaire de travail de ces agents est en principe de 35 heures par semaine.

Pour ces agents contractuels, aucun jour de compensation dit « ARTT » n'est calculé.

En fonction de la période de recrutement, et afin de leur permettre d'assurer leurs obligations vis-à-vis de la journée de solidarité, le cycle hebdomadaire de travail de ces agents peut être augmenté afin d'acquiescer les heures nécessaires à la prise de la journée de solidarité.

➤ La Direction :

La Direction gère son temps de travail en accord direct avec le Président ou le premier Vice-Président.

Annexe 5

Conformément à l'article 10 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'organe délibérant de la collectivité a prévu l'application du forfait-jours dans sa collectivité, à condition de se conformer aux dispositions prévues pour la fonction publique d'État.

Les agents en relevant sont tenus d'assurer 206 jours de travail par an après déduction des jours de repos (weekend), jours fériés, congés annuels et ARTT.

Le pôle de Direction du SIEIL, composé de la Directrice Générale des services, du Directeur des Services Techniques et de leurs adjoints directs, regroupant des personnes chargées de fonctions essentielles d'encadrement peut se voir appliquer le régime du forfait-jours compte-tenu de leur amplitude horaire et contraintes de travail.

Leur durée de travail sera comptabilisée par le nombre de jours travaillés dans l'année et non en heure. Ce régime est organisé dans un esprit de coresponsabilité employeur / agent et pour la bonne gestion du temps et de la charge de travail.

14. MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU TEMPS DE TRAVAIL

Tout nouveau projet et toute modification d'exercice de l'aménagement du temps de travail devra être validé par la Direction et l'autorité territoriale, soumise à l'organe délibérant du SIEIL, après nouvel avis du Comité social territorial compétent.

Les règlements annexes au présent règlement du temps de travail peuvent être modifiés et mis à jour indépendamment du présent règlement en fonction de la réglementation en vigueur.

15. DATE D'EFFET DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Les nouvelles mesures relatives à l'aménagement du temps de travail au SIEIL prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les agents du SIEIL sont informés de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités un mois avant leur entrée en vigueur pour leur permettre d'adapter leur planning prévisionnel à ces nouvelles modalités.

ANNEXE - Organisation interne du SIEIL

ANNEXE - Modalités d'exercice du travail à temps partiel

ANNEXE - Charte du Télétravail au SIEIL

ANNEXE - Règlement du Compte épargne temps au SIEIL

RESSOURCES HUMAINES

CHARTRE DU TÉLÉTRAVAIL APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Annexe 6



Charte du télétravail

Applicable à compter du 1^{er} septembre
2026

SOMMAIRE

Table des matières

1.	INTRODUCTION AU TELETRAVAIL	3
2.	EGALITE DES DROITS ET DE L'ACCES A L'INFORMATION DES TELETRAVAILLEURS	3
3.	MODALITES DE MISE EN PLACE AU SIEIL	3
4.	DEMARCHE BASEE SUR LE VOLONTARIAT	4
5.	POSTES ELIGIBLES	5
6.	CANDIDATURES	5
7.	CONTRACTUALISATION DES RELATIONS	6
8.	PRISE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS ET ACCES INFORMATIQUES.....	6
9.	PROTECTION DES DONNEES.....	7
10.	ASSURANCES HABITATION ET MATERIEL.....	7
11.	HOT LINE INFORMATIQUE	7
12.	DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET	7
13.	ROLE DE L'ASSISTANT DE PREVENTION ET/OU DU CST	8
14.	TEXTES REGLEMENTAIRES	8
15.	ANNEXES	9

Annexe 6

1. INTRODUCTION AU TELETRAVAIL

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon ponctuelle ou régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation.

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle, ou de s'adapter à toute situation d'urgence liée à un cas de force majeure.

Conformément au décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié et tel que prévu au règlement du temps de travail modifié et validé par le Comité Social Territorial du CDG 37, le SIEIL a défini les modalités de mise en place du télétravail.

La possibilité de télétravail est ouverte à tout agent, titulaire, stagiaire ou contractuel occupant un emploi permanent dès lors qu'il a au moins 3 mois d'ancienneté dans la collectivité, quels que soient son cadre d'emploi, son grade et travaillant à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet. Ces modalités de mise en œuvre du télétravail doivent préserver l'existence et la qualité du collectif de travail essentiels au bon fonctionnement du SIEIL.

Les remplacements de courte durée (moins de 1 an) sur emploi permanent, les accroissements temporaires d'activités sont exclus de ce dispositif ainsi que les apprentis et les stagiaires (écoles).

Il convient de rappeler que le télétravail ne peut être un moyen d'évitement du congé maladie.

Les nécessités de service et les réunions de travail (assemblées délibérantes, réunions internes, évènements du SIEIL...) priment toujours sur le télétravail.

2. EGALITE DES DROITS ET DE L'ACCES A L'INFORMATION DES TELETRAVAILLEURS

Comme le stipule l'article 8.1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

Aussi, le SIEIL s'engage à respecter la vie privée de l'agent télétravailleur.

Toutefois, l'employeur peut au titre de la sécurité et de l'hygiène au travail prévoir des contrôles ponctuels de l'équipement informatique mis à disposition et des conditions de travail à domicile par l'agent de prévention chargé de l'HSCT.

3. MODALITES DE MISE EN PLACE AU SIEIL

L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent avec précision du ou des lieux d'exercice.

La Direction apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service et, lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent, la conformité des installations aux spécifications techniques précisées par l'employeur.

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de 3 mois maximum.

En dehors de la période d'adaptation prévue à l'alinéa précédent, il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'administration, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par un agent exerçant des activités éligibles fixées par l'un des actes mentionnés à l'article 7 ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être précédés d'un entretien et motivés.

Pour chaque poste de travail une quotité de journée de télétravail est fixée à l'article 5 ci-dessous.

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie et sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin généraliste et après avis du médecin de prévention auprès du service de médecine préventive auquel est rattaché le SIEIL, il peut être dérogé pour six mois maximum aux conditions fixées précédemment. Cette dérogation est renouvelable après avis du médecin de prévention.

Les journées télétravaillées seront comptabilisées dans le système automatisé de gestion du temps mis en place au SIEIL, grâce au positionnement d'un événement désigné par le motif « Télétravail », (correspondant au temps dû de l'agent). Le télétravail ne pourra pas générer d'heures supplémentaires.

Le télétravail est autorisé de façon continue tout au long de l'année. Toutefois, afin de maintenir la continuité de service, une **présence physique minimale de 50% des effectifs** de chaque service est requise dans les locaux.

L'exercice du télétravail est cumulable avec un temps partiel. Toutefois, l'agent devra être physiquement présent au moins 2 jours par semaine dans son service.

Le télétravailleur gère l'organisation de son temps de travail conformément à sa durée quotidienne de travail. Les journées télétravaillées non effectuées par les agents ne pourront pas donner lieu à crédit ou être reportées ultérieurement.

Tous les droits des agents télétravailleurs sont maintenus et identiques à ceux des agents ne télétravaillant pas, notamment en matière de déroulement de carrière, de formation, de congés, d'ARTT et octroi de chèques déjeuner. Ces droits s'exercent en cohérence avec les objectifs prévus dans l'entretien professionnel d'évaluation annuel.

En fonction des nécessités du service, le responsable hiérarchique peut imposer à l'agent de travailler sur site, lors d'une journée initialement prévue en télétravail, sous réserve de respecter un délai de prévenance minimum de 2 jours, sauf circonstances exceptionnelles justifiant un délai moindre.

Il est précisé que la **continuité et les nécessités de service et les temps collectifs (assemblées délibérantes, réunions internes, événements du SIEIL...)** d'une part, **priment toujours sur le télétravail** et d'autre part, la programmation d'un Comité syndical **n'autorise pas la possibilité de télétravailler par demi-journée**, sauf dérogation expresse de la Direction.

Dans cette hypothèse, la journée de télétravail effectuée pourra être déplacée d'un commun accord, sur une autre journée travaillée de la semaine considérée.

La charge de travail et les critères de "résultat" du télétravailleur sont équivalents à ceux des agents travaillant au sein du SIEIL. Il est de la responsabilité du responsable de service de s'assurer que le travail fourni par l'agent est conforme aux attentes définies au préalable.

Un agent en télétravail ne peut être contacté que sur les plages fixes, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'employeur est tenu de respecter la vie privée du télétravailleur. À cet effet, en dehors des plages fixes, le télétravailleur a le « droit à la déconnexion » c'est-à-dire qu'il a le droit d'éteindre son équipement informatique et de ne plus être joignable par téléphone.

4. DEMARCHE BASEE SUR LE VOLONTARIAT

Le télétravail est un choix individuel et ne peut en aucun cas être imposé à l'agent.

L'agent se réserve le droit de revenir à un mode de travail plus classique dès lors qu'il le souhaite, moyennant un délai de prévenance de 2 mois et est assuré de son maintien sur le poste au sein du SIEIL qui était le sien antérieurement à la période de télétravail.

La hiérarchie de l'agent peut également mettre fin au télétravail moyennant un délai de prévenance de 2 mois, dès lors que ce mode de travail sera jugé inadapté au travail de l'agent, à la bonne tenue de son poste ou que le contrat de télétravail lié entre l'agent et son responsable de service ne sera pas respecté.

Annexe 6

5. POSTES ELIGIBLES

Ne peuvent être éligibles au télétravail les missions qui requièrent d'être exercées physiquement dans les locaux du SIEIL ou à l'extérieur, en raison de la nécessité de la présence physique et des équipements : voir **tableau en annexe**.

Les réunions de travail interne ne peuvent être réalisées en télétravail sauf avis expresse de la DGS.

L'activité en télétravail peut être exercée selon les modalités ci-dessous, étant précisé que ces journées ne peuvent pas être consécutives.

- Pour les responsables de service ou de mission isolée ou spécifique (se référer au tableau joint en annexe) : **2 jours de télétravail par mois dans la limite d'un jour par semaine. A l'exception des lundi et vendredi sauf dérogation exceptionnelle**, pour assurer une présence physique dans les bureaux et préparer ou restituer les bilans d'activités réalisés dans le cadre du télétravail ;
- Pour les autres agents : **2 jours de télétravail par mois, dans la limite d'un jour par semaine, à l'exception des mercredi et vendredi, sauf dérogation exceptionnelle** ;
- Pour les agents de catégorie C sans responsabilité de service ou de mission spécifique : **1 jour de télétravail par semaine, à l'exception des mercredi et vendredi**.

Par ailleurs, les journées de télétravail ne peuvent précéder ou suivre une demande d'absence (congrés / ARTT, autorisation d'absence) ou jour férié.

Sur la base des fiches de poste, la Direction en lien avec les responsables de service recense les postes éligibles au télétravail. Ce recensement pourra être modifié à tout moment selon l'évolution de chacun des services et des missions qui pourraient être confiées aux agents desdits services.

Les responsables de services doivent communiquer par mail au service des ressources humaines le planning de télétravail pour le mois suivant pour l'ensemble des agents du service, autorisés à télétravailler. Après accord de la DGS, le service RH intègre les informations dans le logiciel dédié.

Le planning des jours de télétravail reste conditionné à la disponibilité du matériel informatique nécessaire au travail à distance fourni par l'employeur, à la capacité locale du réseau Internet et téléphonique et au respect des conditions ergonomiques des moyens matériels au domicile de l'agent.

En période d'état d'urgence liée à un cas de force majeure ou à des difficultés locales périodiques (grève des transports, crise sanitaire, état d'urgence décrété par l'Etat ou les autorités locales...) ; Il convient de rappeler que l'activité de "distribution d'énergies" a été identifiée en 2020 comme "service essentiel à la Nation" dans le cadre des lois d'urgence sanitaire. Par conséquent, en cas de situation d'urgence dûment décrétée par l'Etat, le télétravail devra s'organiser en fonction des nécessités de service avec une présence minimale de 50% des effectifs par service au quotidien au siège administratif du SIEIL.

Sur décision du Président, la présence de la Direction et des responsables de service au siège administratif du SIEIL peut être portée de 50 à 100% de leur temps de travail quotidien selon les nécessités de service et la situation d'urgence.

Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'en cas de décision différente nationale ou locale des autorités.

6. CANDIDATURES

L'approbation des demandes de participation au régime de télétravail est examinée entre le responsable de service et ses agents qui se portent candidats. Chaque cas doit être traité individuellement.

Afin de réduire le risque d'échec ou la mise en difficulté, il appartient au responsable hiérarchique direct d'analyser, avec l'agent qui se porte volontaire pour le télétravail, de sa capacité à télétravailler et à s'imposer des contraintes de travail dans le milieu personnel.

Le télétravailleur s'engage alors à accomplir, sur son lieu de télétravail, (domicile ou sites opérationnels selon le cas), le même travail tant en qualité qu'en quantité, que sur son lieu de travail habituel.

A cet effet, il doit prévoir un espace de travail à son domicile, présentant les conditions nécessaires à un exercice satisfaisant du télétravail :

- Espace de travail individuel dédié au télétravail, autonome et sécurisé et conforme aux prescriptions HSCT de l'assistant de prévention ;

- Connexion Internet suffisante pour le transfert et l'échange de données ;
- Configuration permettant l'isolement de l'agent pour recevoir ou donner des appels ou visioconférences vers l'extérieur.

7. CONTRACTUALISATION DES RELATIONS

La charte du télétravail sera portée à la connaissance de l'agent volontaire pour le télétravail. Elle sera complétée par la signature d'une convention tripartite jointe en annexe 1 à la présente charte.

Un arrêté autorisant l'exercice des fonctions en télétravail est signé par le Président du SIEIL et notifié à chaque agent volontaire.

Toute modification du processus de télétravail d'un agent : horaires, jours, cycles, fin de mission ... doit faire l'objet d'un nouvel arrêté.

8. PRISE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS ET ACCES INFORMATIQUES

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Compte tenu des périodes obligatoires de maintenance et de sauvegarde informatique, les applications métiers du SIEIL ne sont disponibles que les jours ouvrés de 7H30 à 19H00.

Le SIEIL met à disposition du télétravailleur les équipements en matériels informatiques micro-ordinateurs et logiciels nécessaires exclusivement à l'exercice de son activité professionnelle. L'agent télétravailleur doit s'assurer de la disponibilité du matériel en réservant l'ordinateur portable via la procédure mise en place par le service informatique.

L'équipement sera fourni et maintenu en état de fonctionnement par la collectivité et restera sa propriété. Les garanties actuelles du contrat d'assurance du SIEIL couvrent l'ensemble des activités de la collectivité (dommage au matériel). En cas de vol, le télétravailleur avertit immédiatement la Direction du SIEIL.

Le matériel sera remplacé étant entendu que toute fausse déclaration entraîne la responsabilité civile et pénale du télétravailleur. Tout matériel mis à disposition du télétravailleur devra être restitué, sans délai, à la collectivité s'il est mis fin au télétravail ou à l'engagement de travail de l'agent et du SIEIL.

Le télétravailleur doit disposer à son domicile d'une connexion internet afin d'accéder au système d'information du SIEIL. En cas de problème avec sa connexion internet, le télétravailleur devra contacter son fournisseur d'accès.

Si la connexion personnelle de l'agent ne peut être rétabli dans un délai raisonnable et à défaut dans la journée de télétravail, l'agent devra se rendre immédiatement au siège administratif du SIEIL pour exercer ses missions dans le cadre habituel de son activité.

Afin d'assurer la sécurité des communications et des données, les télétravailleurs ne doivent pas installer de logiciels non autorisés par le service informatique du SIEIL sur le poste qu'il leur a été fourni. Il est important de noter que les échanges d'informations entre le PC du télétravailleur et le système d'information du SIEIL ne sont sécurisés qu'à partir du moment où le logiciel de connexion au système d'information est actif et connecté. De ce fait, le télétravailleur ne peut utiliser un logiciel sur son poste de travail (applications métier, internet explorer, outils Microsoft...) qu'après avoir établi la connexion sécurisée avec le SIEIL.

Toute nouvelle application métier déployée au sein du SIEIL fera l'objet d'une évaluation préalable afin de s'assurer qu'elle puisse être utilisée dans le cadre du télétravail.

Annexe 6

9. PROTECTION DES DONNEES

Il incombe au télétravailleur de se conformer aux règles relatives à la protection des données mises en place au SIEIL (se reporter au guide “La gestion des données à caractère personnel au SIEIL”).

Le télétravailleur est tenu de sauvegarder ses travaux sur son espace OneDrive personnel. Il s'engage à réserver l'usage des équipements mis à sa disposition par le SIEIL à un **usage strictement professionnel**.

Le télétravailleur s'engage à respecter les grands principes de la charte informatique du SIEIL. Le télétravailleur s'engage à ne pas sous-traiter les travaux qui lui sont confiés, à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles.

Le télétravailleur s'oblige à réserver l'exclusivité de son travail à sa hiérarchie et à respecter la loi du 2 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018. Les flux d'information professionnelle sont organisés à l'aide des outils usuels : messagerie électronique, agenda électronique. En cas, d'utilisation des biens du SIEIL à des fins non professionnelles, ou de faute intentionnelle, le télétravailleur s'expose à des poursuites disciplinaires ou judiciaires.

Etant précisé que, pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'interdiction est faite à tout agent de sortir du SIEIL tout document officiel papier original (délibération, convention, marché public, document comptable ...).

Les impressions, reprographies ou numérisation ont lieu exclusivement dans les locaux du SIEIL.

10. ASSURANCES HABITATION ET MATERIEL

Les agents devront lire attentivement leur police d'assurance habitation pour s'assurer qu'elle s'applique quand le domicile sert aussi de lieu de travail et que le matériel prêté est assuré dans ce cas. (Assurance responsabilité civile). Chaque agent télétravailleur doit fournir au service RH un exemplaire de l'attestation d'assurance en cours de validité. A défaut de présentation de ce document, le télétravail pourrait être temporairement suspendu jusqu'à remise d'un justificatif valide.

Les outils de communication et matériels informatiques mis à disposition font l'objet d'une assurance contractée par le SIEIL.

11. HOT LINE INFORMATIQUE

Les télétravailleurs peuvent s'adresser au service informatique du SIEIL en cas de problèmes informatiques :

au **02 47 31 68 72** ou au **06 71 27 75 37**

Une permanence est assurée de 9h à 12h et de 14h à 17h00, du lundi au jeudi, et 16h le vendredi.

12. DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

L'application de la notion d'accident du travail des télétravailleurs qui exécutent leur activité à domicile pose un problème de preuve. Le régime de la preuve de l'accident de travail repose sur la notion d'imputabilité.

Dans les locaux du SIEIL, l'accident survenu au temps et lieu de travail est présumé d'origine professionnelle. Or, cette dernière présomption n'existe pas dans le cas d'un accident de travail à domicile. Il faut donc que l'agent prouve que l'accident a bien eu lieu au temps et lieu du travail. D'où la nécessité d'avoir « un espace de télétravail spécifique à domicile » afin de limiter au maximum le risque de confusion entre une origine domestique et une origine professionnelle à l'accident.

En cas d'accident de trajet, il appartient à la victime d'apporter la preuve que l'accident s'est produit dans le cadre de son activité professionnelle. Sont considérés comme accident de trajet : les accidents de

parcours inclus dans la mission (se rendre chez un prestataire par exemple) et les déplacements vers le SIEIL ou bien en en revenant.

13. ROLE DE L'ASSISTANT DE PREVENTION ET/OU DU CST

Le SIEIL, qui a des obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, doit pouvoir s'assurer que l'agent en situation de télétravail exerce sa mission dans des conditions satisfaisantes.

Toutes les obligations pesant sur les locaux professionnels ne sont pas transposables à l'identique au domicile de l'agent. Cependant, afin que celui-ci, qui sera en situation de télétravail soit responsabilisé dans ce domaine, le SIEIL, en lien avec l'assistant de prévention, attirera son attention sur le fait qu'il doit disposer d'un espace de travail conforme permettant la réalisation des missions professionnelles, tout aménagement étant à sa charge.

L'agent qui envisage le télétravail autorise l'assistant de prévention et/ ou les membres du CST à visiter les locaux dans lesquels il sera amené à exercer son activité à distance afin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour effectuer une partie de son activité à distance.

En cas de non-respect par l'agent des consignes proposées par l'agent de prévention, la responsabilité du SIEIL ne pourra être engagée.

14. TEXTES REGLEMENTAIRES

- ✓ *Code général de la fonction publique, plus particulièrement l'article L.430-1 ;*
- ✓ *Code du travail, plus particulièrement les articles L. 4121-3 et R.4124-1.*
- ✓ *Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,*
- ✓ *Article 49 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoyant le recours au télétravail ponctuel dans la fonction publique,*
- ✓ *Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- ✓ *Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,*
- ✓ *Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,*
- ✓ *Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (J.O. du 6 mai 2020)*
- ✓ *Accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;*

Annexe 6

15. ANNEXES

ANNEXE 1



CONVENTION TRIPARTITE DE TÉLÉTRAVAIL

ENTRE :

Le SIEIL, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DUPONT
Ci-après dénommé l'employeur,

d'une part,

ET

Madame/Monsieur XXX,

Grade / fonction et ci-après dénommé l'agent télétravailleur,

ET

Madame/Monsieur XXX,

Ci-après dénommé le responsable hiérarchique,

d'autre part.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016 - 151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (JO du 12/02/2016) ;

Vu la délibération du Comité syndical **en date du.....;**

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date **du** ;

Vu la charte du télétravail modifiée, applicable à compter du **...;**

PRÉAMBULE

Le SIEIL a souhaité mettre en place le télétravail en son sein afin notamment de :

- Répondre aux souhaits exprimés par des agents au regard de l'éloignement de leur domicile, des contraintes de transport et, plus généralement, répondre au souhait d'améliorer leur qualité de vie au travail en trouvant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Confirmer l'engagement du SIEIL dans la dématérialisation et l'accessibilité à distance des outils de travail.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet et durée

La présente convention a pour objet les modalités individuelles d'exercice des fonctions dans le cadre d'une organisation en télétravail des agents volontaires.

ARTICLE 2 : Définition

Charte du télétravail au SIEIL – Application au 1^{er} septembre 2026

9

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par l'agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

ARTICLE 3 : Accord

Le télétravail revêt un caractère volontaire, la demande en a été faite expressément par le télétravailleur. La participation au télétravail est acceptée d'un commun accord entre les parties signataires.

ARTICLE 4 : Contenu de l'accord

L'accord porte sur la définition des tâches exécutées sur le lieu du télétravail et sur ses conditions de mise en œuvre.

- Définition des tâches exécutées sur le lieu du télétravail, en concertation avec le responsable hiérarchique et en accord avec l'employeur :

.....
.....

Ces missions pourront être modifiées par le responsable hiérarchique en fonction des nécessités de service.

- Formule de télétravail et jours télétravaillés
 - La formule de télétravail retenue dans la charte de télétravail.
 - Le planning des jours télétravaillés par l'agent sont définis en fonction du planning prévisionnel établi en accord avec le responsable de service et validé par la Direction.
 - Dans l'intérêt du service, il est possible que l'employeur demande à l'agent, à titre exceptionnel, de modifier un jour défini. Il en informe l'agent, dès que possible et au plus tard 2 jours avant le jour télétravaillé, sauf nécessité de service ou élément non prévisible.
- Durée du travail et objectifs
 - Le jour télétravaillé correspond à 7h48 (si 39 heures hebdomadaires)
 - Le télétravailleur doit respecter les plages fixes de présence horaire durant lesquelles il devra rester joignable par mail et téléphone comme s'il exerçait ses missions sur son lieu d'affectation :
 - Matin : de 9h à 12h00
 - Après-midi : de 14h00 à 17h00
 - L'activité durant le jour de télétravail fait l'objet d'une programmation et d'un compte-rendu écrit ou oral selon les activités et à la demande du responsable hiérarchique.
 - Les différents travaux doivent être rendus dans les mêmes conditions de délais et de qualité que s'ils étaient exécutés dans les locaux du SIEIL.
- Organisation
 - L'agent télétravailleur peut être rappelé à tout moment sur son site d'affectation en cas de nécessités de service. Les coûts de transport afférents sont à la charge du télétravailleur.
 - Le responsable hiérarchique peut également imposer une modification ponctuelle du jour télétravaillé selon les conditions prévues par la charte de télétravail.
 - Dans ces situations, une information sera adressée à l'agent télétravailleur pour justifier d'un emploi du temps différent et permettre la couverture des risques en cas de dommage ou accident.
 - Les jours fixés dans le planning de télétravail et validés par la Direction ne peuvent faire l'objet de report sur une autre date à la convenance de l'agent.
 - Seule une modification ponctuelle à la demande du responsable de service ou de la direction, pour assurer la continuité du service, peut faire l'objet d'un report.

Annexe 6

ARTICLE 5 : Lieu du télétravail

Le lieu habituel du télétravail est fixé au domicile de l'agent à l'adresse suivante :

.....
.....

Pour ce lieu de travail, l'agent doit respecter les obligations suivantes :

- Conformité du lieu de travail en matière d'hygiène et de sécurité,
- Exercice des fonctions dans des conditions de travail optimales liées à l'ergonomie du poste de travail,
- Conformité des installations notamment électriques,
- Distance raisonnable permettant à l'agent de revenir sur site dès nécessité de service.

Dans le cadre du travail à domicile, l'agent télétravailleur s'engage à justifier d'un contrat d'assurance multirisques dont la police doit prendre en compte son activité de télétravail.

Il certifie qu'il peut exercer son travail de façon répétée à son domicile et que l'installation de son poste de travail n'entraîne pas de modification allant au-delà du simple aménagement.

Le télétravailleur s'engage à ne pas modifier, sans en avertir sa hiérarchie, son environnement de travail à domicile, de telle sorte que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail soient respectées.

Le cas échéant, le télétravailleur ne reçoit pas de public et ne fixe pas de rendez-vous professionnels à son domicile ou dans sa résidence lorsqu'il est en télétravail, excepté avec l'assistant de prévention et/ou les membres du Comité Social Territorial qu'il s'engage à recevoir pendant ses horaires de travail selon les besoins.

En cas de déménagement, le télétravailleur s'engage à en informer sa hiérarchie, dans les meilleurs délais. Une nouvelle évaluation du poste de travail sera alors réalisée avant d'envisager une continuité de l'activité télétravaillée.

Une modification du lieu de travail, remettant en cause des conditions respectables de travail, pourra entraîner la décision de l'employeur de mettre fin à ladite convention.

ARTICLE 6 : Prérequis techniques

L'autorisation de télétravail est délivrée sous réserve, pour le travailleur, de garantir les éléments suivants :

- Une conformité de son logement selon les prescriptions fixées à l'article 8 du décret n°2016-151 du 11 février 2016,
- Une connexion internet (minimum requis : connexion haut-débit type câble ADSL ou fibre) permettant un débit suffisant pour accéder aux applications informatiques et logicielles),
- Un téléphone mobile professionnel ou une connexion via Teams permettant de joindre l'agent télétravailleur pendant la journée télétravaillée.

ARTICLE 7 : Equipements de travail

Le matériel suivant sera mis à disposition : un ordinateur portable pré-équipé de tous les logiciels nécessaires à l'exercice des fonctions du télétravailleur. L'agent télétravailleur devra impérativement réserver le matériel nécessaire à l'exercice de son activité en télétravail, en respectant la procédure mise en place par le service informatique.

Un état des lieux du matériel mis à disposition sera effectué à la conclusion et à la clôture de l'accord de télétravail. Tout dysfonctionnement du matériel, ou indisponibilité, devra être porté à la connaissance du responsable hiérarchique et du service informatique. Le télétravailleur pourra être suspendu pendant la période d'indisponibilité du matériel.

Les équipements fournis par l'employeur sont utilisables uniquement à des fins professionnelles.

Les frais d'abonnement internet et toutes autres charges ne seront pas prises en charge par le SIEIL.

ARTICLE 8 : Traitement de l'information

L'agent télétravailleur s'engage à respecter l'ensemble de la législation dans le bon usage des systèmes d'information, notamment de confidentialité, de protection des données et de sécurité.

L'agent télétravailleur est informé que les « fichiers de traces » et les données laissées sur les différents systèmes pourront être utilisés dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou transmis aux autorités compétentes dans le cadre d'une réquisition judiciaire.

ARTICLE 9 : Accident du travail, de service, de trajet

L'accident de service est défini dans le Code Général de la Fonction Publique - articles L. 882-18 à L.882-25 - comme un accident qui se produit dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions.

Un accident de service peut intervenir pour un agent en télétravail pendant les périodes durant lesquelles il est à la disposition de l'employeur (article 12 de la charte du télétravail du SIEIL). L'agent devra apporter la preuve que le dommage physique est intervenu durant l'exercice des fonctions et n'est pas dû à un accident de la vie privée ou accident domestique.

ARTICLE 10 : Evaluation

L'évaluation de l'activité sera exercée en priorité par le supérieur hiérarchique en fonction des objectifs fixés et sera formalisée dans les fiches d'évaluation.

ARTICLE 11 : Durée de l'accord

La date d'effet de l'accord est fixée au pour une durée d'un an et est renouvelable par décision expresse après entretien avec le supérieur hiérarchique, avec un principe de réversibilité défini selon les termes du point 7 de la charte de télétravail du SIEIL.

ARTICLE 12 : Contentieux

Les litiges seront dans un premier temps portés à la connaissance du Président du SIEIL. Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif d'Orléans.

Fait à....., le

Madame/Monsieur...
L'agent télétravailleur

Madame/monsieur...
Le responsable hiérarchique

Le Président,

Annexe 6

ANNEXE 2

Département d'Indre et Loire
Arrondissement de Tours

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire
ARRETE N°
Autorisant Madame Monsieur
A exercer des fonctions en télétravail

Le Président du SIEIL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du

Vu la charte du télétravail modifiée, applicable au SIEIL,

Vu la convention tripartite de télétravail,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame/Monsieur.....est autorisé(e) à exercer ses fonctions de.....en télétravail à compter du selon les conditions fixées dans la convention tripartite, pour les tâches suivantes :

.....
.....

Article 2 : Le temps de travail de l'agent est de ... h/jour

Les jours de télétravail sont fixés selon un planning défini avec le responsable de service et validé par la Direction du SIEIL. Madame/Monsieur.....devra respecter les plages fixes de présence horaire suivantes :

le matin de 9h à 12h, l'après-midi de 14h à 17h00

Le lieu habituel de télétravail est fixé au domicile de l'agent à l'adresse suivante :

.....
.....

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié l'intéressé(e).

Le SIEIL, responsable des traitements de données, recueille et traite vos données à caractère personnel pour la gestion de votre dossier de carrière. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice jointe au verso.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Tours, le

#signature#

Notifié le :
Signature de l'agent

Traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le SIEIL, représenté par son président, responsable des traitements.

Elles sont destinées à traiter votre carrière.

Le service des Ressources humaines collecte et traite les informations suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance
- Grade
- Catégorie
- Indices de rémunération

La base légale du traitement s'inscrit dans le cadre réglementaire du dispositif de recrutement de la fonction publique territoriale.

Les informations recueillies sont destinées :

- **aux services du SIEIL dûment habilités, à savoir** la Direction générale, les Ressources humaines et la Comptabilité.
- **aux services externes dûment habilités** : la pairie départementale, le Centre de gestion, la caisse de retraite.

Les données traitées sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi, soit pendant la durée de votre activité au SIEIL. Elles sont ensuite supprimées ou archivées conformément au [livre II du code du Patrimoine](#). Elles peuvent également faire l'objet d'un processus d'anonymisation en vue de produire des statistiques.

Conformément au cadre juridique en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, demander l'effacement ou la portabilité de ces données, sauf si ces droits ont été écartés par une disposition législative.

Toute demande d'accès doit être adressée au délégué à la protection des données du SIEIL :

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
Déléguée à la protection des données
12-14 rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS CEDEX 1
Contact : rgpd@sieil37.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés - 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 7 - www.cnil.fr

Annexe

7

Comité syndical / Jeudi 18 juin 2026 / 9h30
Espace Malraux à Joué-lès-Tours

FINANCES

COMPTE FINANCIER

UNIQUE 2025

BUDGET PRINCIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : 037090 P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
[ECCE](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 27
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 32
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 33
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 38
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 40
B	Compte de résultat	Comptable 44
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 46
D	Balance des comptes	Comptable 47
IV. États annexés		

	Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	72

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	487225

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0.00
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 441 203,16	21 996 000,00	69 437 203,16
	Recettes réalisées (1)	B	30 020 658,30	23 027 960,47	53 048 618,77
	Restes à réaliser	C	738 824,67	0,00	738 824,67
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	46 478 604,88	29 715 741,41	76 194 346,29
	Dépenses réalisées (1)	E	28 623 234,74	17 796 170,14	46 419 404,88
	Restes à réaliser	F	1 167 942,22	0,00	1 167 942,22
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 397 423,56	5 231 790,33	6 629 213,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-962 598,28	7 719 741,41	6 757 143,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	434 825,28	12 951 531,74	13 386 357,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-429 117,55	0,00	-429 117,55
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 707,73	12 951 531,74	12 957 239,47

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-962 598,28		1 397 423,56		434 825,28
Fonctionnement	9 523 507,36	1 803 765,95	5 231 790,33		12 951 531,74
TOTAL I	8 560 909,08	1 803 765,95	6 629 213,89		13 386 357,02
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
66401-PCRS plan corps rue simplifié					
Investissement	149 717,13		-19 675,64		130 041,49
Fonctionnement	13 137,89		-13 137,89		
Sous-Total	162 855,02		-32 813,53		130 041,49
TOTAL III	162 855,02		-32 813,53		130 041,49
TOTAL I + II + III	8 723 764,10	1 803 765,95	6 596 400,36		13 516 398,51



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	11/12/2018	20007654500025	Plan de Corps de Rue Simplifié	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 167 942,22
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	73 832,10
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	676 869,02
21	Immobilisations corporelles (3)	2 050,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	691,20
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 602,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	402 896,93
4581 250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS	8 037,05
4581 250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS	33 540,35
4581 250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS	7 283,92
4581 250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS	11 833,93
4581 250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS	46 163,42
4581 250011	SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS	6 812,58
4581 250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERS DE TOURAINE TELECOMS	3 056,17
4581 250013	SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO	4 320,21
4581 250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS	5 451,40
4581 250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS	27 947,14
4581 250017	SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS	845,91
4581 250019	SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS	49 706,46
4581 250021	SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	6 076,62
4581 250022	SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS	38 195,79
4581 250023	SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS	34 732,45
4581 250025	SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS	104 359,77
4581 250026	SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS	762,25
4581 250032	SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS	8 390,37
4581 250035	SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS	5 381,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	738 824,67
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		15 933,01
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		190 746,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		532 144,96
4582 250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS		49 605,28
4582 250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS		27 743,60
4582 250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS		10 024,77
4582 250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS		24 841,05
4582 250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS		22 108,83
4582 250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS		6 666,11
4582 250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS		14 951,75
4582 250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS		45 939,05
4582 250019	SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS		88 062,81
4582 250022	SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS		101 576,50
4582 250023	SIE 037266-23-0734 VEIGNE		35 466,61
4582 250025	SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS		105 158,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	227 612,12
Subventions d'investissement versées	8 487,34	Neutralisations et régularisations	-6 111,14
Autres immobilisations incorporelles	868,92	Réserves	252 591,23
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	7 719,74
Terrains	54,84	Résultat de l'exercice	5 231,79
Constructions	1 986,70	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	17 111,03
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	504 154,77
Réseaux divers	215 863,09	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	2 756,18	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées	237 886,93	DETTES FINANCIÈRES	
Autres	104,85	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	25 653,79	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	7 609,10
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	4 753,43	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	7 609,10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	498 416,05	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 227,58
Stocks		Autres dettes non financières	299,47
Créances	2 406,22	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 527,05
Trésorerie	12 479,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	14 885,22	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	9 136,15
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	10,35
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	513 301,27	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	513 301,27

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	165,79	133,54
Participations	2 184,55	1 908,61
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes	10 146,41	10 599,80
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	725,51	857,35
Produits des cessions d'actifs	0,08	1,38
Autres produits de gestion	3 879,65	3 749,97
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	4 023,15	3 808,25
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	662,22	689,38
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	21 787,35	21 748,27
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	3 450,90	3 101,12
Charges de personnel	2 851,65	2 653,05
Indemnités des élus (et membres du CESR)	129,75	133,34
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	352,39	243,26
Impôts et taxes	70,40	64,03
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	9 244,35	9 079,16
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	0,08	1,38
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	16 099,51	15 275,34



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	358,83	218,94
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	358,83	218,94
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	5 329,02	6 253,99
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	97,22	104,59
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-97,22	-104,59
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	5 231,79	6 149,40



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 847,03	123 619,69	16,57	73 832,10
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 665 924,71	613 701,52	23,02	676 869,02
21	Immobilisations corporelles	19 256 506,19	15 145 524,98	78,65	2 050,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 320 441,55	6 801 380,22	65,90	691,20
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 988 719,48	22 684 226,41	68,76	753 443,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	600 000,00	69 180,14	11,53	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	524 982,49	87,50	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	758 897,73	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	930 987,67	135 935,70	14,60	11 602,20
Total des dépenses financières		2 889 885,40	730 098,33	25,26	11 602,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 900 000,00	265 274,58	13,96	402 896,93
Total des dépenses réelles d'investissement		37 778 604,88	23 679 599,32	62,68	1 167 942,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 200 000,00	4 685 364,85	90,10	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 500 000,00	258 270,57	7,38	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		8 700 000,00	4 943 635,42	56,82	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		46 478 604,88	28 623 234,74	61,58	1 167 942,22
001 Solde d'exécution négatif reporté		962 598,28			
Total des dépenses de la section d'investissement		47 441 203,16	28 623 234,74		1 167 942,22

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 186 472,13	17 268 986,15	90,01	15 933,01
16	Emprunts et dettes assimilées	473 353,25	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	26 685,60	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	2 506,18	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 150,00	9 029,78	17,65	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 380,20	380,20	2,47	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 361 765,95	2 735 764,87	115,84	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	442 340,22	163 965,82	37,07	190 746,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 900 000,00	310 643,71	16,35	532 144,96
Total des recettes réelles d'investissement		24 440 461,75	20 517 962,31	83,95	738 824,67
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	8 940 741,41			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 560 000,00	9 244 425,42	87,54	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 500 000,00	258 270,57	7,38	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		23 000 741,41	9 502 695,99	41,31	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		47 441 203,16	30 020 658,30	63,28	738 824,67
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		47 441 203,16	30 020 658,30		738 824,67

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	3 832 000,00	2 511 555,86	908 653,12	3 420 208,98	89,25	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 100 000,00	3 000 599,14	12 504,48	3 013 103,62	97,20	0,00
014	Atténuations de produits	1 500 000,00	1 180 246,61	0,00	1 180 246,61	78,68	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 198 000,00	651 634,24	165 483,12	817 117,36	68,21	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 630 000,00	7 344 035,85	1 086 640,72	8 430 676,57	87,55	0,00
66	Charges financières	225 000,00	90 392,30	6 832,39	97 224,69	43,21	0,00
67	Charges spécifiques	350 000,00	23 843,46	0,00	23 843,46	6,81	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		10 215 000,00	7 458 271,61	1 093 473,11	8 551 744,72	83,72	0,00
023	Virement à la section d'investissement	8 940 741,41					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 560 000,00	9 244 425,42	0,00	9 244 425,42	87,54	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		19 500 741,41	9 244 425,42	0,00	9 244 425,42	47,41	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		29 715 741,41	16 702 697,03	1 093 473,11	17 796 170,14	59,89	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		29 715 741,41	16 702 697,03	1 093 473,11	17 796 170,14		0,00



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	50 000,00	60 362,94	0,00	60 362,94	120,73	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	298 000,00	712 114,50	13 391,45	725 505,95	243,46	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00	150,00	0,00	150,00	15,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 200 000,00	11 326 510,75	0,00	11 326 510,75	101,13	0,00
74	Dotations et participations	2 077 000,00	2 347 019,00	3 317,47	2 350 336,47	113,16	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 160 000,00	3 830 563,93	32 948,00	3 863 511,93	122,26	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 786 000,00	18 276 721,12	49 656,92	18 326 378,04	109,18	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	16 217,58	0,00	16 217,58	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		16 796 000,00	18 292 938,70	49 656,92	18 342 595,62	109,21	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 200 000,00	4 685 364,85	0,00	4 685 364,85	90,10	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		5 200 000,00	4 685 364,85	0,00	4 685 364,85	90,10	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		21 996 000,00	22 978 303,55	49 656,92	23 027 960,47	104,69	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		7 719 741,41					
Total des recettes de la section de fonctionnement		29 715 741,41	22 978 303,55	49 656,92	23 027 960,47		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		60 223,01		60 223,01	
2033	Frais d'insertion		2 052,00		2 052,00	
2051	Concessions et droits similaires		61 344,68		61 344,68	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 847,03	123 619,69		123 619,69	622 227,34
2041482	Bâtiments et installations		508 856,01		508 856,01	
2041582	Bâtiments et installations		102 662,21		102 662,21	
20422	Bâtiments et installations		2 183,30		2 183,30	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 665 924,71	613 701,52		613 701,52	2 052 223,19
21311	Bâtiments administratifs		289 350,73		289 350,73	
21351	Bâtiments publics		106 785,35		106 785,35	
21534	Réseaux d'électrification		14 709 225,62		14 709 225,62	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 878,44		6 878,44	
21838	Autre matériel informatique		20 262,91		20 262,91	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		6 398,78		6 398,78	
2185	Matériel de téléphonie		5 410,07		5 410,07	
2188	Autres		1 213,08		1 213,08	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 256 506,19	15 145 524,98		15 145 524,98	4 110 981,21
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		509 240,73		509 240,73	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		6 113 639,49		6 113 639,49	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		178 500,00		178 500,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 320 441,55	6 801 380,22		6 801 380,22	3 519 061,33
Total des dépenses d'équipement		32 988 719,48	22 684 226,41		22 684 226,41	10 304 493,07
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13148	Autres communes		1 439,78		1 439,78	
13158	Autres groupements		15 421,19		15 421,19	
1318	Autres		52 319,17		52 319,17	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	600 000,00	69 180,14		69 180,14	530 819,86
1641	Emprunts en euros		524 982,49		524 982,49	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	524 982,49		524 982,49	75 017,51
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	758 897,73				758 897,73
276348	Autres communes		935,70		935,70	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		135 000,00		135 000,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	930 987,67	135 935,70		135 935,70	795 051,97
Total des dépenses financières		2 889 885,40	730 098,33		730 098,33	2 159 787,07
4581250002	Opération pour compte tiers n° 4581250002	140 000,00	2 799,88		2 799,88	137 200,12
4581250003	Opération pour compte tiers n° 4581250003	105 000,00	15 372,00		15 372,00	89 628,00
4581250004	Opération pour compte tiers n° 4581250004	58 000,00	2 526,66		2 526,66	55 473,34
4581250005	Opération pour compte tiers n° 4581250005	59 000,00	25 083,50		25 083,50	33 916,50
4581250006	Opération pour compte tiers n° 4581250006	26 000,00	6 560,88		6 560,88	19 439,12
4581250007	Opération pour compte tiers n° 4581250007	60 000,00	25 713,06		25 713,06	34 286,94
4581250008	Opération pour compte tiers n° 4581250008	80 000,00				80 000,00
4581250009	Opération pour compte tiers n° 4581250009	61 000,00	27 707,70		27 707,70	33 292,30
4581250011	Opération pour compte tiers n° 4581250011	43 000,00				43 000,00
4581250012	Opération pour compte tiers n° 4581250012	16 000,00	6 834,82		6 834,82	9 165,18
4581250013	Opération pour compte tiers n° 4581250013	50 000,00				50 000,00
4581250014	Opération pour compte tiers n° 4581250014	62 000,00				62 000,00



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4581250015	Opération pour compte tiers n° 4581250015	36 000,00	12 080,40		12 080,40	23 919,60
4581250016	Opération pour compte tiers n° 4581250016	107 000,00	50 415,13		50 415,13	56 584,87
4581250017	Opération pour compte tiers n° 4581250017	102 000,00				102 000,00
4581250018	Opération pour compte tiers n° 4581250018	72 000,00	47 393,97		47 393,97	24 606,03
4581250019	Opération pour compte tiers n° 4581250019	96 000,00	6 240,83		6 240,83	89 759,17
4581250021	Opération pour compte tiers n° 4581250021	70 000,00				70 000,00
4581250022	Opération pour compte tiers n° 4581250022	111 000,00	28 873,83		28 873,83	82 126,17
4581250023	Opération pour compte tiers n° 4581250023	83 000,00	4 477,75		4 477,75	78 522,25
4581250024	Opération pour compte tiers n° 4581250024	120 000,00				120 000,00
4581250025	Opération pour compte tiers n° 4581250025	115 000,00				115 000,00
4581250026	Opération pour compte tiers n° 4581250026	9 000,00				9 000,00
4581250027	Opération pour compte tiers n° 4581250027	17 000,00				17 000,00
4581250028	Opération pour compte tiers n° 4581250028	8 000,00				8 000,00
4581250029	Opération pour compte tiers n° 4581250029	2 000,00				2 000,00
4581250031	Opération pour compte tiers n° 4581250031	8 000,00				8 000,00
4581250032	Opération pour compte tiers n° 4581250032	9 000,00				9 000,00
4581250033	Opération pour compte tiers n° 4581250033	4 000,00				4 000,00
4581250034	Opération pour compte tiers n° 4581250034	15 000,00				15 000,00
4581250035	Opération pour compte tiers n° 4581250035	10 000,00				10 000,00
4581250036	Opération pour compte tiers n° 4581250036	10 000,00				10 000,00
4581250037	Opération pour compte tiers n° 4581250037	10 000,00				10 000,00
4581250038	Opération pour compte tiers n° 4581250038	7 000,00	3 194,17		3 194,17	3 805,83
4581250039	Opération pour compte tiers n° 4581250039	7 000,00				7 000,00
4581250041	Opération pour compte tiers n° 4581250041	7 000,00				7 000,00
4581250042	Opération pour compte tiers n° 4581250042	10 000,00				10 000,00
4581250043	Opération pour compte tiers n° 4581250043	9 000,00				9 000,00

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4581259999	Opération pour compte tiers n° 4581259999	86 000,00				86 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 900 000,00	265 274,58		265 274,58	1 634 725,42
Total des dépenses réelles d'investissement		37 778 604,88	23 679 599,32		23 679 599,32	14 099 005,56
13911	État et établissements nationaux		26 283,00		26 283,00	
13913	Départements		5 445,17		5 445,17	
139148	Autres communes		1 584 882,98		1 584 882,98	
139158	Autres groupements		337 091,20		337 091,20	
13918	Autres		2 069 443,74		2 069 443,74	
198	Neutralisation des amortissements		662 218,76		662 218,76	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 200 000,00	4 685 364,85		4 685 364,85	514 635,15
21311	Bâtiments administratifs		1 404,00		1 404,00	
21534	Réseaux d'électrification		2 376,00		2 376,00	
21538	Autres réseaux		239 490,57		239 490,57	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		15 000,00		15 000,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 500 000,00	258 270,57		258 270,57	3 241 729,43
Total des dépenses d'ordre en investissement		8 700 000,00	4 943 635,42		4 943 635,42	3 756 364,58
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		46 478 604,88	28 623 234,74		28 623 234,74	17 855 370,14
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		962 598,28				
Total des dépenses de la section d'investissement		47 441 203,16	28 623 234,74		28 623 234,74	18 817 968,42



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		455 887,93		455 887,93	
13148	Autres communes		2 087 174,74	37,20	2 087 137,54	
13158	Autres groupements		389 507,94	35,87	389 472,07	
1318	Autres		2 365 988,89		2 365 988,89	
1323	Départements		6 029,49		6 029,49	
13248	Autres communes		1 838 854,00	13 567,03	1 825 286,97	
13258	Autres groupements		1 531 489,70		1 531 489,70	
1328	Autres		8 722 577,16	114 883,60	8 607 693,56	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	19 186 472,13	17 397 509,85	128 523,70	17 268 986,15	1 917 485,98
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	473 353,25				473 353,25
2031	Frais d'études		24 417,60		24 417,60	
2033	Frais d'insertion		2 268,00		2 268,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		26 685,60		26 685,60	-26 685,60
2041482	Bâtiments et installations		2 506,18		2 506,18	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées		2 506,18		2 506,18	-2 506,18
21311	Bâtiments administratifs		1 911,05		1 911,05	
21534	Réseaux d'électrification		7 118,73		7 118,73	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	51 150,00	9 029,78		9 029,78	42 120,22
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		380,20		380,20	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 380,20	380,20		380,20	15 000,00
10222	F.C.T.V.A.		931 998,92		931 998,92	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 803 765,95		1 803 765,95	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 361 765,95	2 735 764,87		2 735 764,87	-373 998,92

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
271	Titres immobilisés (droits de propriété)		100 000,00		100 000,00	
276348	Autres communes		63 965,82		63 965,82	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	442 340,22	163 965,82		163 965,82	278 374,40
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	9 925,00				
4582250002	Opération pour compte tiers n° 4582250002	140 000,00				140 000,00
4582250003	Opération pour compte tiers n° 4582250003	105 000,00	51 539,75		51 539,75	53 460,25
4582250004	Opération pour compte tiers n° 4582250004	58 000,00				58 000,00
4582250005	Opération pour compte tiers n° 4582250005	59 000,00	30 880,25		30 880,25	28 119,75
4582250006	Opération pour compte tiers n° 4582250006	26 000,00	10 024,77		10 024,77	15 975,23
4582250007	Opération pour compte tiers n° 4582250007	60 000,00	24 841,05		24 841,05	35 158,95
4582250008	Opération pour compte tiers n° 4582250008	80 000,00				80 000,00
4582250009	Opération pour compte tiers n° 4582250009	61 000,00	31 676,86		31 676,86	29 323,14
4582250011	Opération pour compte tiers n° 4582250011	43 000,00				43 000,00
4582250012	Opération pour compte tiers n° 4582250012	16 000,00	7 582,70		7 582,70	8 417,30
4582250013	Opération pour compte tiers n° 4582250013	50 000,00				50 000,00
4582250014	Opération pour compte tiers n° 4582250014	62 000,00				62 000,00
4582250015	Opération pour compte tiers n° 4582250015	36 000,00	17 023,42		17 023,42	18 976,58
4582250016	Opération pour compte tiers n° 4582250016	107 000,00	49 697,81		49 697,81	57 302,19
4582250017	Opération pour compte tiers n° 4582250017	102 000,00				102 000,00
4582250018	Opération pour compte tiers n° 4582250018	72 000,00	51 115,20	3 721,23	47 393,97	24 606,03
4582250019	Opération pour compte tiers n° 4582250019	96 000,00				96 000,00
4582250021	Opération pour compte tiers n° 4582250021	70 000,00				70 000,00
4582250022	Opération pour compte tiers n° 4582250022	111 000,00				111 000,00



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4582250023	Opération pour compte tiers n° 4582250023	83 000,00	39 983,13		39 983,13	43 016,87
4582250024	Opération pour compte tiers n° 4582250024	120 000,00				120 000,00
4582250025	Opération pour compte tiers n° 4582250025	115 000,00				115 000,00
4582250026	Opération pour compte tiers n° 4582250026	9 000,00				9 000,00
4582250027	Opération pour compte tiers n° 4582250027	17 000,00				17 000,00
4582250028	Opération pour compte tiers n° 4582250028	8 000,00				8 000,00
4582250029	Opération pour compte tiers n° 4582250029	2 000,00				2 000,00
4582250031	Opération pour compte tiers n° 4582250031	8 000,00				8 000,00
4582250032	Opération pour compte tiers n° 4582250032	9 000,00				9 000,00
4582250033	Opération pour compte tiers n° 4582250033	4 000,00				4 000,00
4582250034	Opération pour compte tiers n° 4582250034	15 000,00				15 000,00
4582250035	Opération pour compte tiers n° 4582250035	10 000,00				10 000,00
4582250036	Opération pour compte tiers n° 4582250036	10 000,00				10 000,00
4582250037	Opération pour compte tiers n° 4582250037	10 000,00				10 000,00
4582250038	Opération pour compte tiers n° 4582250038	7 000,00				7 000,00
4582250039	Opération pour compte tiers n° 4582250039	7 000,00				7 000,00
4582250041	Opération pour compte tiers n° 4582250041	7 000,00				7 000,00
4582250042	Opération pour compte tiers n° 4582250042	10 000,00				10 000,00
4582250043	Opération pour compte tiers n° 4582250043	9 000,00				9 000,00
4582259999	Opération pour compte tiers n° 4582259999	86 000,00				86 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 900 000,00	314 364,94	3 721,23	310 643,71	1 589 356,29
Total des recettes réelles d'investissement		24 440 386,75	20 650 207,24	132 244,93	20 517 962,31	3 922 424,44
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	8 940 741,41				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		75,00		75,00	
28031	Frais d'études		20 850,00		20 850,00	
2804132	Bâtiments et installations		5 000,00		5 000,00	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28041482	Bâtiments et installations		540 717,89		540 717,89	
28041582	Bâtiments et installations		65 102,12		65 102,12	
2804182	Bâtiments et installations		2 475,72		2 475,72	
280422	Bâtiments et installations		48 737,95		48 737,95	
2804412	Bâtiments et installations		185,08		185,08	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		52 868,00		52 868,00	
281311	Bâtiments administratifs		51 687,15		51 687,15	
281351	Bâtiments publics		112 122,45		112 122,45	
281534	Réseaux d'électrification		7 386 243,00		7 386 243,00	
281538	Autres réseaux		45 986,95		45 986,95	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		207 749,17		207 749,17	
2817534	Réseaux d'électrification		515 251,00		515 251,00	
2817538	Autres réseaux		139 263,00		139 263,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		294,36		294,36	
281838	Autre matériel informatique		41 924,64		41 924,64	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 257,94		7 257,94	
28185	Matériel de téléphonie		466,00		466,00	
28188	Autres		168,00		168,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 560 075,00	9 244 425,42		9 244 425,42	1 315 649,58
2031	Frais d'études		238 194,57		238 194,57	
2033	Frais d'insertion		5 076,00		5 076,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		15 000,00		15 000,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 500 000,00	258 270,57		258 270,57	3 241 729,43
Total des recettes d'ordre en investissement		23 000 816,41	9 502 695,99		9 502 695,99	13 498 120,42



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		47 441 203,16	30 152 903,23	132 244,93	30 020 658,30	17 420 544,86
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		47 441 203,16	30 152 903,23	132 244,93	30 020 658,30	17 420 544,86



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménager)		23 294,94		23 294,94	
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		34 595,97	1 533,10	33 062,87	
60612	Énergie - Électricité		72 680,03		72 680,03	
60622	Carburants		10 360,23	635,78	9 724,45	
60623	Alimentation		6 960,43	300,00	6 660,43	
60631	Fournitures d'entretien		4 148,08		4 148,08	
60632	Fournitures de petit équipement		3 675,11	119,76	3 555,35	
60636	Habillement et Vêtements de travail		7 870,83	4 021,01	3 849,82	
6064	Fournitures administratives		4 712,58	23,45	4 689,13	
60668	Autres produits pharmaceutiques		58,48		58,48	
611	Contrats de prestations de services		1 428 605,55	269 699,97	1 158 905,58	
6132	Locations immobilières		1 337,96		1 337,96	
61351	Matériel roulant		100 899,13	5 671,69	95 227,44	
61358	Autres		12 618,27		12 618,27	
614	Charges locatives et de copropriété		25 546,02	197,21	25 348,81	
615221	Bâtiments publics		31 855,09	15 643,58	16 211,51	
615232	Réseaux		1 380 533,77	520 584,65	859 949,12	
61551	Matériel roulant		15 023,91		15 023,91	
61558	Autres biens mobiliers		979,39		979,39	
6156	Maintenance		195 843,21		195 843,21	
6161	Multirisques		93 782,50	435,31	93 347,19	
617	Études et recherches		18 660,00	18 660,00		
6182	Documentation générale et technique		12 325,33	116,00	12 209,33	
6184	Versements à des organismes de formation		30 685,40	7 908,40	22 777,00	
6188	Autres frais divers		17 795,92		17 795,92	
62268	Autres honoraires, conseils...		235 879,44	138 535,68	97 343,76	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6228	Divers		560,40		560,40	
6231	Annonces et insertions		59 198,20	9 910,20	49 288,00	
6232	Fêtes et cérémonies		88 595,33	976,38	87 618,95	
6233	Foires et expositions		7 447,30		7 447,30	
6234	Réceptions		75 785,00	883,50	74 901,50	
6236	Catalogues et imprimés		91 693,74	7 129,20	84 564,54	
6238	Divers		42 200,39		42 200,39	
6251	Voyages, déplacements et missions		14 421,10	401,92	14 019,18	
6261	Frais d'affranchissement		25 579,42	4 575,23	21 004,19	
6262	Frais de télécommunications		36 666,25	2 563,21	34 103,04	
627	Services bancaires et assimilés.		15,64		15,64	
6281	Concours divers (cotisations...)		75 505,05	8 680,00	66 825,05	
6283	Frais de nettoyage des locaux		46 521,12	3 535,64	42 985,48	
62878	A des tiers		1 500,00		1 500,00	
6288	Autres		107 115,36	742,92	106 372,44	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		160,90		160,90	
total chapitre 011	Charges à caractère général	3 832 000,00	4 443 692,77	1 023 483,79	3 420 208,98	411 791,02
6218	Autre personnel extérieur		30 852,48		30 852,48	
6331	Versement mobilité		29 386,76		29 386,76	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		7 347,17		7 347,17	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		33 500,57		33 500,57	
64111	Rémunération principale		1 175 898,61		1 175 898,61	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		6 333,69		6 333,69	
64113	NBI		7 755,22		7 755,22	
64118	Autres indemnités.		532 382,24		532 382,24	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64131	Rémunérations		204 373,18		204 373,18	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		2 605,77		2 605,77	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		1 859,13		1 859,13	
64138	Primes et autres indemnités		89 309,41		89 309,41	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		271 836,25		271 836,25	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		436 512,95		436 512,95	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		11 754,89		11 754,89	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		68 898,68		68 898,68	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		4 894,00		4 894,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		13 345,99	72,33	13 273,66	
6475	Médecine du travail, pharmacie		740,00		740,00	
6478	Autres charges sociales diverses		70 092,00	5 292,00	64 800,00	
6488	Autres		18 788,96		18 788,96	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 100 000,00	3 018 467,95	5 364,33	3 013 103,62	86 896,38
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		1 469 737,82	289 491,21	1 180 246,61	
total chapitre 014	Atténuations de produits	1 500 000,00	1 469 737,82	289 491,21	1 180 246,61	319 753,39
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		110 710,67		110 710,67	
65312	Frais de mission et de déplacement		9 913,06	1 289,84	8 623,22	
65313	Cotisations de retraite		9 789,80		9 789,80	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		623,60		623,60	
65733	Départements		68 000,00	15 000,00	53 000,00	
657341	Communes membres du GFP		91 205,23		91 205,23	
657358	Autres groupements		62 516,63		62 516,63	
65736222	dotés de la personnalité morale		24 104,59		24 104,59	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65748	Autres personnes de droit privé		128 000,00		128 000,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		268 385,08	11 546,74	256 838,34	
65818	Autres		2 793,72		2 793,72	
65888	Autres		68 977,57	66,01	68 911,56	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 198 000,00	845 019,95	27 902,59	817 117,36	380 882,64
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		9 630 000,00	9 776 918,49	1 346 241,92	8 430 676,57	1 199 323,43
66111	Intérêts réglés à l'échéance		97 092,41		97 092,41	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		6 832,39	7 266,78	-434,39	
6688	Autres		566,67		566,67	
total chapitre 66	Charges financières	225 000,00	104 491,47	7 266,78	97 224,69	127 775,31
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		23 843,46		23 843,46	
total chapitre 67	Charges spécifiques	350 000,00	23 843,46		23 843,46	326 156,54
total chapitre 68	Dotations aux provisions	10 000,00				10 000,00
Total des dépenses réelles et mixtes		10 215 000,00	9 905 253,42	1 353 508,70	8 551 744,72	1 663 255,28
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	8 940 741,41				
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		75,00		75,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		9 244 350,42		9 244 350,42	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 560 075,00	9 244 425,42		9 244 425,42	1 315 649,58
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		19 500 816,41	9 244 425,42		9 244 425,42	10 256 390,99
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		29 715 816,41	19 149 678,84	1 353 508,70	17 796 170,14	11 919 646,27



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		29 715 816,41	19 149 678,84	1 353 508,70	17 796 170,14	11 919 646,27

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		27 682,22		27 682,22	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		32 680,72		32 680,72	
total chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00	60 362,94		60 362,94	-10 362,94
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70323	Redevance d'occupation du domaine public		408 933,74		408 933,74	
705	Études		18 000,00		18 000,00	
706888	Autres		3 362,47		3 362,47	
708422	dotés de la personnalité morale		179 810,69		179 810,69	
708722	dotés de la personnalité morale		17 236,52		17 236,52	
70878	par des tiers		78 845,96		78 845,96	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		20 045,86	729,29	19 316,57	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	298 000,00	726 235,24	729,29	725 505,95	-427 505,95
7328	Autres fiscalités reversées		150,00		150,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00	150,00		150,00	850,00
73141	Accise sur l'électricité		11 567 645,21	241 134,46	11 326 510,75	
total chapitre 731	Fiscalité locale	11 200 000,00	11 567 645,21	241 134,46	11 326 510,75	-126 510,75
744	FCTVA		165 786,74		165 786,74	
74748	Autres communes		1 675 237,49		1 675 237,49	
74758	Autres groupements		388 951,42		388 951,42	
747888	Autres		120 360,82		120 360,82	
total chapitre 74	Dotations et participations	2 077 000,00	2 350 336,47		2 350 336,47	-273 336,47
755	Dédits et pénalités perçus		27 357,35		27 357,35	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		3 601 753,78		3 601 753,78	
75888	Autres		278 559,99	44 159,19	234 400,80	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 160 000,00	3 907 671,12	44 159,19	3 863 511,93	-703 511,93
Total des recettes de gestion des services		16 786 000,00	18 612 400,98	286 022,94	18 326 378,04	-1 540 378,04
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		16 142,58		16 142,58	
775	Produits des cessions d'immobilisations		75,00		75,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	75,00	16 217,58		16 217,58	-16 142,58
total chapitre 78	Reprises sur provisions	10 000,00				10 000,00
Total des recettes réelles et mixtes		16 796 075,00	18 628 618,56	286 022,94	18 342 595,62	-1 546 520,62
77681	Neutralisation des amortissements		662 218,76		662 218,76	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		4 023 146,09		4 023 146,09	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200 000,00	4 685 364,85		4 685 364,85	514 635,15
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 200 000,00	4 685 364,85		4 685 364,85	514 635,15
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		21 996 075,00	23 313 983,41	286 022,94	23 027 960,47	-1 031 885,47
002 Résultat de fonctionnement reporté		7 719 741,41				
Total des recettes de la section de fonctionnement		29 715 816,41	23 313 983,41	286 022,94	23 027 960,47	6 687 855,94



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		13 683 167,92	5 195 828,28	8 487 339,64	8 538 363,06
Autres immobilisations incorporelles		2 190 903,82	1 321 988,04	868 915,78	1 088 970,26
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		54 840,18		54 840,18	54 840,18
Constructions		5 520 054,34	3 533 358,11	1 986 696,23	1 754 876,80
Réseaux et installations de voirie		858,00	858,00		
Réseaux divers		278 456 818,91	62 593 731,81	215 863 087,10	193 758 447,96
Installations techniques, agencements et matériel		4 309 331,03	1 553 154,07	2 756 176,96	2 739 129,08
Immobilisations mises en concessions ou affermées		237 886 930,85		237 886 930,85	237 886 930,85
Autres		766 780,91	661 935,81	104 845,10	121 671,20
Immobilisations corporelles en cours		25 653 785,94		25 653 785,94	27 951 565,19
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		4 753 430,20		4 753 430,20	4 781 460,32
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		573 276 902,10	74 860 854,12	498 416 047,98	478 676 254,90
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 694 787,28		1 694 787,28	1 547 536,10
Créances sur les redevables et comptes rattachés		118 777,42	8 850,00	109 927,42	159 885,47
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		217 880,61		217 880,61	
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		383 625,77		383 625,77	384 814,74
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		2 415 071,08	8 850,00	2 406 221,08	2 092 236,31
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		12 478 998,87		12 478 998,87	8 088 717,37
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		12 478 998,87		12 478 998,87	8 088 717,37
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					0,03
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		588 170 972,05	74 869 704,12	513 301 267,93	488 857 208,61



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		55 013 803,18	55 013 803,18
Fonds globalisés		8 528 269,19	7 596 270,27
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		71 667 407,43	70 461 247,23
Rattachées à un actif non amortissable		92 402 638,33	80 413 922,95
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-6 111 137,37	-5 448 993,61
RÉSERVES		252 591 226,10	250 787 460,15
REPORT A NOUVEAU		7 719 741,41	3 374 103,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		5 231 790,33	6 149 403,99
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		174 426,90	174 426,90
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		16 936 607,21	10 588 273,90
TOTAL FONDS PROPRES (I)		504 154 772,71	479 109 918,33
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		7 609 095,55	8 134 512,43
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		7 609 095,55	8 134 512,43
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 227 578,67	1 540 517,70
Dettes fiscales et sociales		4 586,17	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		263 249,74	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		31 635,19	10 802,99
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 527 049,77	1 551 320,69
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		9 136 145,32	9 685 833,12
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		10 349,90	61 457,16
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		513 301 267,93	488 857 208,61



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		165 786,74	133 535,16	32 251,58
Participations		2 184 549,73	1 908 610,22	275 939,51
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes		10 146 414,14	10 599 801,69	-453 387,55
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		725 505,95	857 345,52	-131 839,57
Produits des cessions d'actifs		75,00	1 375,00	-1 300,00
Autres produits de gestion		3 879 654,51	3 749 971,73	129 682,78
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		4 023 146,09	3 808 249,72	214 896,37
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		662 218,76	689 379,71	-27 160,95
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		21 787 350,92	21 748 268,75	39 082,17
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		3 450 900,56	3 101 115,31	349 785,25
Charges de personnel		2 851 653,70	2 653 053,24	198 600,46
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>2 011 623,99</i>	<i>1 915 446,49</i>	<i>96 177,50</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>840 029,71</i>	<i>737 606,75</i>	<i>102 422,96</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		129 747,29	133 336,19	-3 588,90
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		352 387,08	243 264,03	109 123,05
Impôts et taxes		70 395,40	64 027,88	6 367,52
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		9 244 350,42	9 079 163,75	165 186,67
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		75,00	1 375,00	-1 300,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		16 099 509,45	15 275 335,40	824 174,05
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		358 826,45	218 943,23	139 883,22
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		128 000,00	115 000,00	13 000,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		144 205,23	88 943,23	55 262,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		86 621,22	15 000,00	71 621,22
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		358 826,45	218 943,23	139 883,22
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		5 329 015,02	6 253 990,12	-924 975,10
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		96 658,02	103 594,46	-6 936,44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		566,67	991,67	-425,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		97 224,69	104 586,13	-7 361,44
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-97 224,69	-104 586,13	7 361,44
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		5 231 790,33	6 149 403,99	-917 613,66

Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		55 013 803,18						55 013 803,18		55 013 803,18
10222	F.C.T.V.A.		7 596 270,27				931 998,92		8 528 269,19		8 528 269,19
	Sous Total compte 1022		7 596 270,27				931 998,92		8 528 269,19		8 528 269,19
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		10 588 273,90	18 215,66	6 366 548,97			18 215,66	16 954 822,87		16 936 607,21
	Sous Total compte 102		73 198 347,35	18 215,66	6 366 548,97		931 998,92	18 215,66	80 496 895,24		80 478 679,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		250 787 460,15				1 803 765,95		252 591 226,10		252 591 226,10
	Sous Total compte 106		250 787 460,15				1 803 765,95		252 591 226,10		252 591 226,10
	Sous Total compte 10		323 985 807,50	18 215,66	6 366 548,97		2 735 764,87	18 215,66	333 088 121,34		333 069 905,68
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 374 103,37	1 803 765,95	6 149 403,99			1 803 765,95	9 523 507,36		7 719 741,41
	Sous Total compte 11		3 374 103,37	1 803 765,95	6 149 403,99			1 803 765,95	9 523 507,36		7 719 741,41
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		6 149 403,99	6 149 403,99				6 149 403,99	6 149 403,99		
	Sous Total compte 12		6 149 403,99	6 149 403,99				6 149 403,99	6 149 403,99		
1311	État et établissements nationaux		815 572,97				455 887,93		1 271 460,90		1 271 460,90
1313	Départements		111 617,89						111 617,89		111 617,89
13148	Autres communes		33 814 548,42			1 476,98	2 087 174,74	1 476,98	35 901 723,16		35 900 246,18
	Sous Total compte 1314		33 814 548,42			1 476,98	2 087 174,74	1 476,98	35 901 723,16		35 900 246,18
13158	Autres groupements		7 306 715,47			15 457,06	389 507,94	15 457,06	7 696 223,41		7 680 766,35
	Sous Total compte 1315		7 306 715,47			15 457,06	389 507,94	15 457,06	7 696 223,41		7 680 766,35
1318	Autres		45 161 761,59			52 319,17	2 365 988,89	52 319,17	47 527 750,48		47 475 431,31
	Sous Total compte 131		87 210 216,34			69 253,21	5 298 559,50	69 253,21	92 508 775,84		92 439 522,63
1323	Départements		11 219,03				6 029,49		17 248,52		17 248,52
13248	Autres communes		255 109,39		18 215,66	13 567,03	1 838 854,00	13 567,03	2 112 179,05		2 098 612,02

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1324		255 109,39		18 215,66	13 567,03	1 838 854,00	13 567,03	2 112 179,05		2 098 612,02
13258	Autres groupements						1 531 489,70		1 531 489,70		1 531 489,70
	Sous Total compte 1325						1 531 489,70		1 531 489,70		1 531 489,70
1328	Autres		77 541 984,59			114 883,60	8 722 577,16	114 883,60	86 264 561,75		86 149 678,15
	Sous Total compte 132		77 808 313,01		18 215,66	128 450,63	12 098 950,35	128 450,63	89 925 479,02		89 797 028,39
1384	Communes		716 430,28						716 430,28		716 430,28
1388	Autres		1 889 179,66						1 889 179,66		1 889 179,66
	Sous Total compte 138		2 605 609,94						2 605 609,94		2 605 609,94
13911	État et établissements nationaux	9 477,00				26 283,00		35 760,00		35 760,00	
13913	Départements	25 080,92				5 445,17		30 526,09		30 526,09	
139148	Autres communes	6 810 448,19				1 584 882,98		8 395 331,17		8 395 331,17	
	Sous Total compte 13914	6 810 448,19				1 584 882,98		8 395 331,17		8 395 331,17	
139158	Autres groupements	1 025 117,12				337 091,20		1 362 208,32		1 362 208,32	
	Sous Total compte 13915	1 025 117,12				337 091,20		1 362 208,32		1 362 208,32	
13918	Autres	8 878 845,88				2 069 443,74		10 948 289,62		10 948 289,62	
	Sous Total compte 1391	16 748 969,11				4 023 146,09		20 772 115,20		20 772 115,20	
	Sous Total compte 139	16 748 969,11				4 023 146,09		20 772 115,20		20 772 115,20	
	Sous Total compte 13	16 748 969,11	167 624 139,29		18 215,66	4 220 849,93	17 397 509,85	20 969 819,04	185 039 864,80		164 070 045,76
1641	Emprunts en euros		8 127 245,65			524 982,49		524 982,49	8 127 245,65		7 602 263,16
	Sous Total compte 164		8 127 245,65			524 982,49		524 982,49	8 127 245,65		7 602 263,16
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		7 266,78	7 266,78	6 832,39			7 266,78	14 099,17		6 832,39
	Sous Total compte 1688		7 266,78	7 266,78	6 832,39			7 266,78	14 099,17		6 832,39
	Sous Total compte 168		7 266,78	7 266,78	6 832,39			7 266,78	14 099,17		6 832,39



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 16		8 134 512,43	7 266,78	6 832,39	524 982,49		532 249,27	8 141 344,82		7 609 095,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		93 029,89				75,00		93 104,89		93 104,89
193	Autres neutralisations et régularisation	81 852,01						81 852,01		81 852,01	
198	Neutralisation des amortissements	5 460 171,49				662 218,76		6 122 390,25		6 122 390,25	
	Sous Total compte 19	5 542 023,50	93 029,89			662 218,76	75,00	6 204 242,26	93 104,89	6 111 137,37	
	Total classe 1	22 290 992,61	509 360 996,47	7 978 652,38	12 541 001,01	5 408 051,18	20 133 349,72	35 677 696,17	542 035 347,20	26 976 357,46	533 334 008,49
2031	Frais d'études	619 031,62				60 223,01	262 612,17	679 254,63	262 612,17	416 642,46	
2033	Frais d'insertion	7 344,00				2 052,00	7 344,00	9 396,00	7 344,00	2 052,00	
	Sous Total compte 203	626 375,62				62 275,01	269 956,17	688 650,63	269 956,17	418 694,46	
204132	Bâtiments et installations	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
	Sous Total compte 20413	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
2041482	Bâtiments et installations	10 876 101,73			867 575,39	508 856,01	2 506,18	11 384 957,74	870 081,57	10 514 876,17	
	Sous Total compte 204148	10 876 101,73			867 575,39	508 856,01	2 506,18	11 384 957,74	870 081,57	10 514 876,17	
	Sous Total compte 20414	10 876 101,73			867 575,39	508 856,01	2 506,18	11 384 957,74	870 081,57	10 514 876,17	
2041582	Bâtiments et installations	1 505 794,64			74 553,37	102 662,21		1 608 456,85	74 553,37	1 533 903,48	
	Sous Total compte 204158	1 505 794,64			74 553,37	102 662,21		1 608 456,85	74 553,37	1 533 903,48	
	Sous Total compte 20415	1 505 794,64			74 553,37	102 662,21		1 608 456,85	74 553,37	1 533 903,48	
204182	Bâtiments et installations	37 135,80						37 135,80		37 135,80	
	Sous Total compte 20418	37 135,80						37 135,80		37 135,80	
	Sous Total compte 2041	12 569 032,17			942 128,76	611 518,22	2 506,18	13 180 550,39	944 634,94	12 235 915,45	
20422	Bâtiments et installations	1 443 128,50				2 183,30		1 445 311,80		1 445 311,80	
	Sous Total compte 2042	1 443 128,50				2 183,30		1 445 311,80		1 445 311,80	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204412	Bâtiments et installations	2 775,19			834,52			2 775,19	834,52	1 940,67	
	Sous Total compte 20441	2 775,19			834,52			2 775,19	834,52	1 940,67	
	Sous Total compte 2044	2 775,19			834,52			2 775,19	834,52	1 940,67	
	Sous Total compte 204	14 014 935,86			942 963,28	613 701,52	2 506,18	14 628 637,38	945 469,46	13 683 167,92	
2051	Concessions et droits similaires	1 710 864,68				61 344,68		1 772 209,36		1 772 209,36	
	Sous Total compte 205	1 710 864,68				61 344,68		1 772 209,36		1 772 209,36	
	Sous Total compte 20	16 352 176,16			942 963,28	737 321,21	272 462,35	17 089 497,37	1 215 425,63	15 874 071,74	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,57						0,57		0,57	
2118	Autres terrains	54 839,61						54 839,61		54 839,61	
	Sous Total compte 211	54 840,18						54 840,18		54 840,18	
21311	Bâtiments administratifs	2 751 705,09				290 754,73	1 911,05	3 042 459,82	1 911,05	3 040 548,77	
	Sous Total compte 2131	2 751 705,09				290 754,73	1 911,05	3 042 459,82	1 911,05	3 040 548,77	
21351	Bâtiments publics	2 372 720,22				106 785,35		2 479 505,57		2 479 505,57	
	Sous Total compte 2135	2 372 720,22				106 785,35		2 479 505,57		2 479 505,57	
	Sous Total compte 213	5 124 425,31				397 540,08	1 911,05	5 521 965,39	1 911,05	5 520 054,34	
2152	Installations de voirie	858,00						858,00		858,00	
21534	Réseaux d'électrification	224 421 835,07				14 711 601,62	7 118,73	239 133 436,69	7 118,73	239 126 317,96	
21538	Autres réseaux	99 358,11		1 904 960,61		239 490,57		2 243 809,29		2 243 809,29	
	Sous Total compte 2153	224 521 193,18		1 904 960,61		14 951 092,19	7 118,73	241 377 245,98	7 118,73	241 370 127,25	
2158	Autres installations, matériel et outill	4 084 533,98		217 918,61		6 878,44		4 309 331,03		4 309 331,03	
	Sous Total compte 215	228 606 585,16		2 122 879,22		14 957 970,63	7 118,73	245 687 435,01	7 118,73	245 680 316,28	
217534	Réseaux d'électrification	23 744 242,64		2 768 975,92				26 513 218,56		26 513 218,56	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217538	Autres réseaux			10 573 473,10				10 573 473,10		10 573 473,10	
	Sous Total compte 21753	23 744 242,64		13 342 449,02				37 086 691,66		37 086 691,66	
	Sous Total compte 2175	23 744 242,64		13 342 449,02				37 086 691,66		37 086 691,66	
	Sous Total compte 217	23 744 242,64		13 342 449,02				37 086 691,66		37 086 691,66	
2181	Installations générales, agencements et	5 901,03						5 901,03		5 901,03	
21828	Autres matériels de transport	39 043,80						39 043,80		39 043,80	
	Sous Total compte 2182	39 043,80						39 043,80		39 043,80	
21838	Autre matériel informatique	511 150,59				20 262,91		531 413,50		531 413,50	
	Sous Total compte 2183	511 150,59				20 262,91		531 413,50		531 413,50	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	175 239,34				6 398,78		181 638,12		181 638,12	
	Sous Total compte 2184	175 239,34				6 398,78		181 638,12		181 638,12	
2185	Matériel de téléphonie					5 410,07		5 410,07		5 410,07	
2188	Autres	2 161,31				1 213,08		3 374,39		3 374,39	
	Sous Total compte 218	733 496,07				33 284,84		766 780,91		766 780,91	
	Sous Total compte 21	258 263 589,36		15 465 328,24		15 388 795,55	9 029,78	289 117 713,15	9 029,78	289 108 683,37	
2315	Installations, matériel et outillage tec	6 299 511,56			2 122 879,22	509 240,73		6 808 752,29	2 122 879,22	4 685 873,07	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	21 637 053,63			6 975 900,05	6 128 639,49	380,20	27 765 693,12	6 976 280,25	20 789 412,87	
	Sous Total compte 231	27 936 565,19			9 098 779,27	6 637 880,22	380,20	34 574 445,41	9 099 159,47	25 475 285,94	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	15 000,00				178 500,00	15 000,00	193 500,00	15 000,00	178 500,00	
	Sous Total compte 23	27 951 565,19			9 098 779,27	6 816 380,22	15 380,20	34 767 945,41	9 114 159,47	25 653 785,94	
2411	Réseaux	237 886 930,85						237 886 930,85		237 886 930,85	
	Sous Total compte 241	237 886 930,85						237 886 930,85		237 886 930,85	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2491	Mises en concession ou en affermage		174 426,90						174 426,90		174 426,90
	Sous Total compte 249		174 426,90						174 426,90		174 426,90
	Sous Total compte 24	237 886 930,85	174 426,90					237 886 930,85	174 426,90	237 712 503,95	
261	Titres de participation	68 900,00						68 900,00		68 900,00	
	Sous Total compte 26	68 900,00						68 900,00		68 900,00	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 334 000,00				100 000,00		4 334 000,00	100 000,00	4 234 000,00	
2748	Autres prêts	58 500,00						58 500,00		58 500,00	
	Sous Total compte 274	58 500,00						58 500,00		58 500,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	100,00						100,00		100,00	
276348	Autres communes	139 960,32				935,70	63 965,82	140 896,02	63 965,82	76 930,20	
	Sous Total compte 27634	139 960,32				935,70	63 965,82	140 896,02	63 965,82	76 930,20	
	Sous Total compte 2763	139 960,32				935,70	63 965,82	140 896,02	63 965,82	76 930,20	
2764	Créances sur des particuliers et autres	180 000,00				135 000,00		315 000,00		315 000,00	
	Sous Total compte 276	319 960,32				135 935,70	63 965,82	455 896,02	63 965,82	391 930,20	
	Sous Total compte 27	4 712 560,32				135 935,70	163 965,82	4 848 496,02	163 965,82	4 684 530,20	
28031	Frais d'études						20 850,00		20 850,00		20 850,00
	Sous Total compte 2803						20 850,00		20 850,00		20 850,00
2804132	Bâtiments et installations		25 000,00				5 000,00		30 000,00		30 000,00
	Sous Total compte 280413		25 000,00				5 000,00		30 000,00		30 000,00
28041482	Bâtiments et installations		4 877 262,38	867 575,39		540 717,89		867 575,39	5 417 980,27		4 550 404,88
	Sous Total compte 2804148		4 877 262,38	867 575,39		540 717,89		867 575,39	5 417 980,27		4 550 404,88
	Sous Total compte 280414		4 877 262,38	867 575,39		540 717,89		867 575,39	5 417 980,27		4 550 404,88



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041582	Bâtiments et installations		407 532,51	74 553,37		65 102,12	74 553,37	472 634,63			398 081,26
	Sous Total compte 2804158		407 532,51	74 553,37		65 102,12	74 553,37	472 634,63			398 081,26
	Sous Total compte 280415		407 532,51	74 553,37		65 102,12	74 553,37	472 634,63			398 081,26
2804182	Bâtiments et installations		32 184,36			2 475,72		34 660,08			34 660,08
	Sous Total compte 280418		32 184,36			2 475,72		34 660,08			34 660,08
	Sous Total compte 28041		5 341 979,25	942 128,76		613 295,73	942 128,76	5 955 274,98			5 013 146,22
280422	Bâtiments et installations		132 289,14			48 737,95		181 027,09			181 027,09
	Sous Total compte 28042		132 289,14			48 737,95		181 027,09			181 027,09
2804412	Bâtiments et installations		2 304,41	834,52		185,08	834,52	2 489,49			1 654,97
	Sous Total compte 280441		2 304,41	834,52		185,08	834,52	2 489,49			1 654,97
	Sous Total compte 28044		2 304,41	834,52		185,08	834,52	2 489,49			1 654,97
	Sous Total compte 2804		5 476 572,80	942 963,28		662 218,76	942 963,28	6 138 791,56			5 195 828,28
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		1 248 270,04			52 868,00		1 301 138,04			1 301 138,04
	Sous Total compte 280		6 724 842,84	942 963,28		735 936,76	942 963,28	7 460 779,60			6 517 816,32
281311	Bâtiments administratifs		1 924 234,97			51 687,15		1 975 922,12			1 975 922,12
	Sous Total compte 28131		1 924 234,97			51 687,15		1 975 922,12			1 975 922,12
281351	Bâtiments publics		1 445 313,54			112 122,45		1 557 435,99			1 557 435,99
	Sous Total compte 28135		1 445 313,54			112 122,45		1 557 435,99			1 557 435,99
	Sous Total compte 2813		3 369 548,51			163 809,60		3 533 358,11			3 533 358,11
28152	Installations de voirie		858,00					858,00			858,00
281534	Réseaux d'électrification		51 777 366,46			7 386 243,00		59 163 609,46			59 163 609,46
281538	Autres réseaux		62 216,45			45 986,95		108 203,40			108 203,40
	Sous Total compte 28153		51 839 582,91			7 432 229,95		59 271 812,86			59 271 812,86

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		1 345 404,90			207 749,17		1 553 154,07			1 553 154,07
	Sous Total compte 2815		53 185 845,81			7 639 979,12		60 825 824,93			60 825 824,93
2817534	Réseaux d'électrification		2 667 404,95			515 251,00		3 182 655,95			3 182 655,95
2817538	Autres réseaux					139 263,00		139 263,00			139 263,00
	Sous Total compte 281753		2 667 404,95			654 514,00		3 321 918,95			3 321 918,95
	Sous Total compte 28175		2 667 404,95			654 514,00		3 321 918,95			3 321 918,95
	Sous Total compte 2817		2 667 404,95			654 514,00		3 321 918,95			3 321 918,95
28181	Installations générales, agencements et		3 244,12			294,36		3 538,48			3 538,48
281828	Autres matériels de transport		39 043,80					39 043,80			39 043,80
	Sous Total compte 28182		39 043,80					39 043,80			39 043,80
281838	Autre matériel informatique		429 836,53			41 924,64		471 761,17			471 761,17
	Sous Total compte 28183		429 836,53			41 924,64		471 761,17			471 761,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		138 201,21			7 257,94		145 459,15			145 459,15
	Sous Total compte 28184		138 201,21			7 257,94		145 459,15			145 459,15
28185	Matériel de téléphonie					466,00		466,00			466,00
28188	Autres		1 499,21			168,00		1 667,21			1 667,21
	Sous Total compte 2818		611 824,87			50 110,94		661 935,81			661 935,81
	Sous Total compte 281		59 834 624,14			8 508 413,66		68 343 037,80			68 343 037,80
	Sous Total compte 28		66 559 466,98	942 963,28		9 244 350,42		942 963,28	75 803 817,40		74 860 854,12
	Total classe 2	545 235 721,88	66 733 893,88	16 408 291,52	10 041 742,55	23 078 432,68	9 705 188,57	584 722 446,08	86 480 825,00	573 276 902,10	75 035 281,02
4011	Fournisseurs		57 399,00	3 747 099,57	3 689 700,57			3 747 099,57	3 747 099,57		
	Sous Total compte 401		57 399,00	3 747 099,57	3 689 700,57			3 747 099,57	3 747 099,57		



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournisseurs d'immobilisations		132 833,95	24 878 453,00	24 887 342,22			24 878 453,00	25 020 176,17		141 723,17
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		9 340,84	2 692,82	2 093,84			2 692,82	11 434,68		8 741,86
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalité			19 449,60	19 449,60			19 449,60	19 449,60		
	Sous Total compte 4047		9 340,84	22 142,42	21 543,44			22 142,42	30 884,28		8 741,86
	Sous Total compte 404		142 174,79	24 900 595,42	24 908 885,66			24 900 595,42	25 051 060,45		150 465,03
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		1 340 943,91	1 340 943,91	1 077 113,64			1 340 943,91	2 418 057,55		1 077 113,64
	Sous Total compte 40		1 540 517,70	29 988 638,90	29 675 699,87			29 988 638,90	31 216 217,57		1 227 578,67
411	Redevables	168 735,47		206 567,44	269 916,94			375 302,91	269 916,94	105 385,97	
4161	Créances douteuses			140 893,39	140 893,39			140 893,39	140 893,39		
	Sous Total compte 416			140 893,39	140 893,39			140 893,39	140 893,39		
4181	Redevables - Produits non encore facturé			13 391,45				13 391,45		13 391,45	
	Sous Total compte 418			13 391,45				13 391,45		13 391,45	
	Sous Total compte 41	168 735,47		360 852,28	410 810,33			529 587,75	410 810,33	118 777,42	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 758 776,37	1 758 776,37			1 758 776,37	1 758 776,37		
427	Personnel - Oppositions			150,30	150,30			150,30	150,30		
	Sous Total compte 42			1 758 926,67	1 758 926,67			1 758 926,67	1 758 926,67		
431	Sécurité sociale			683 298,40	683 298,40			683 298,40	683 298,40		
437	Autres organismes sociaux			319 269,86	319 269,86			319 269,86	319 269,86		
4386	Autres charges à payer				4 586,17				4 586,17		4 586,17
	Sous Total compte 438				4 586,17				4 586,17		4 586,17
	Sous Total compte 43			1 002 568,26	1 007 154,43			1 002 568,26	1 007 154,43		4 586,17
4411	Subventions à recevoir - Amiable	790 489,85		5 894 921,37	6 141 957,48			6 685 411,22	6 141 957,48	543 453,74	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	82 618,52		491 725,41	470 449,22			574 343,93	470 449,22	103 894,71	
	Sous Total compte 441	873 108,37		6 386 646,78	6 612 406,70			7 259 755,15	6 612 406,70	647 348,45	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			102 656,84	102 656,84			102 656,84	102 656,84		
	Sous Total compte 442			102 656,84	102 656,84			102 656,84	102 656,84		
44311	Dépenses			906 251,60	906 251,60			906 251,60	906 251,60		
44312	Recettes - Amiable			1 411 048,72	1 177 534,00			1 411 048,72	1 177 534,00	233 514,72	
	Sous Total compte 4431			2 317 300,32	2 083 785,60			2 317 300,32	2 083 785,60	233 514,72	
44321	Dépenses				24 104,59				24 104,59		24 104,59
44322	Recettes - Amiable	204 464,20			204 464,20			204 464,20	204 464,20		
	Sous Total compte 4432	204 464,20			228 568,79			204 464,20	228 568,79		24 104,59
44331	Dépenses			41 500,00	41 500,00			41 500,00	41 500,00		
	Sous Total compte 4433			41 500,00	41 500,00			41 500,00	41 500,00		
44341	Dépenses			1 094 141,11	1 094 141,11			1 094 141,11	1 094 141,11		
44342	Recettes - Amiable			2 063 851,83	1 775 741,89			2 063 851,83	1 775 741,89	288 109,94	
44346	Recettes - Contentieux	47 443,36		51 539,75	98 983,11			98 983,11	98 983,11		
	Sous Total compte 4434	47 443,36		3 209 532,69	2 968 866,11			3 256 976,05	2 968 866,11	288 109,94	
44351	Dépenses			88 673,10	88 673,10			88 673,10	88 673,10		
44352	Recettes - Amiable	1 041,12		429 596,51	430 637,63			430 637,63	430 637,63		
44356	Recettes - Contentieux	15 425,59			15 425,59			15 425,59	15 425,59		
	Sous Total compte 4435	16 466,71		518 269,61	534 736,32			534 736,32	534 736,32		
44381	Dépenses			61 270,06	61 270,06			61 270,06	61 270,06		
	Sous Total compte 4438			61 270,06	61 270,06			61 270,06	61 270,06		



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 443	268 374,27		6 147 872,68	5 918 726,88			6 416 246,95	5 918 726,88	497 520,07	
44551	T.V.A. à décaisser			109 678,00	109 678,00			109 678,00	109 678,00		
	Sous Total compte 4455			109 678,00	109 678,00			109 678,00	109 678,00		
44562	T.V.A. sur immobilisations			2 548 771,41	2 534 795,71			2 548 771,41	2 534 795,71	13 975,70	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	164 919,00		2 188 613,00	2 165 632,00			2 353 532,00	2 165 632,00	187 900,00	
	Sous Total compte 4456	164 919,00		4 737 384,41	4 700 427,71			4 902 303,41	4 700 427,71	201 875,70	
44571	T.V.A. collectée			465 780,39	465 780,39			465 780,39	465 780,39		
	Sous Total compte 4457			465 780,39	465 780,39			465 780,39	465 780,39		
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			2 155 711,00	1 835 090,00			2 155 711,00	1 835 090,00	320 621,00	
	Sous Total compte 4458			2 155 711,00	1 835 090,00			2 155 711,00	1 835 090,00	320 621,00	
	Sous Total compte 445	164 919,00		7 468 553,80	7 110 976,10			7 633 472,80	7 110 976,10	522 496,70	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			118 950,40	118 950,40			118 950,40	118 950,40		
4487	Produits à recevoir	241 134,46		3 317,47	241 134,46			244 451,93	241 134,46	3 317,47	
	Sous Total compte 448	241 134,46		3 317,47	241 134,46			244 451,93	241 134,46	3 317,47	
	Sous Total compte 44	1 547 536,10		20 227 997,97	20 104 851,38			21 775 534,07	20 104 851,38	1 670 682,69	
4581250002	Dépenses (à subdiviser par mandat)					2 799,88		2 799,88		2 799,88	
4581250003	Dépenses (à subdiviser par mandat)					15 372,00		15 372,00		15 372,00	
4581250004	Dépenses (à subdiviser par mandat)					2 526,66		2 526,66		2 526,66	
4581250005	Dépenses (à subdiviser par mandat)					25 083,50		25 083,50		25 083,50	
4581250006	Dépenses (à subdiviser par mandat)					6 560,88		6 560,88		6 560,88	
4581250007	Dépenses (à subdiviser par mandat)					25 713,06		25 713,06		25 713,06	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4581250009	Dépenses (à subdiviser par mandat)					27 707,70		27 707,70		27 707,70	
4581250012	Dépenses (à subdiviser par mandat)					6 834,82		6 834,82		6 834,82	
4581250015	Dépenses (à subdiviser par mandat)					12 080,40		12 080,40		12 080,40	
4581250016	Dépenses (à subdiviser par mandat)					50 415,13		50 415,13		50 415,13	
4581250018	Dépenses (à subdiviser par mandat)				47 393,97	47 393,97		47 393,97	47 393,97		
4581250019	Dépenses (à subdiviser par mandat)					6 240,83		6 240,83		6 240,83	
4581250022	Dépenses (à subdiviser par mandat)					28 873,83		28 873,83		28 873,83	
4581250023	Dépenses (à subdiviser par mandat)					4 477,75		4 477,75		4 477,75	
4581250038	Dépenses (à subdiviser par mandat)					3 194,17		3 194,17		3 194,17	
	Sous Total compte 4581				47 393,97	265 274,58		265 274,58	47 393,97	217 880,61	
4582250003	Recettes (à subdiviser par mandat)						51 539,75		51 539,75		51 539,75
4582250005	Recettes (à subdiviser par mandat)						30 880,25		30 880,25		30 880,25
4582250006	Recettes (à subdiviser par mandat)						10 024,77		10 024,77		10 024,77
4582250007	Recettes (à subdiviser par mandat)						24 841,05		24 841,05		24 841,05
4582250009	Recettes (à subdiviser par mandat)						31 676,86		31 676,86		31 676,86
4582250012	Recettes (à subdiviser par mandat)						7 582,70		7 582,70		7 582,70
4582250015	Recettes (à subdiviser par mandat)						17 023,42		17 023,42		17 023,42
4582250016	Recettes (à subdiviser par mandat)						49 697,81		49 697,81		49 697,81
4582250018	Recettes (à subdiviser par mandat)			47 393,97		3 721,23	51 115,20	51 115,20	51 115,20		



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4582250023	Recettes (à subdiviser par mandat)						39 983,13		39 983,13		39 983,13
	Sous Total compte 4582			47 393,97		3 721,23	314 364,94	51 115,20	314 364,94		263 249,74
	Sous Total compte 458			47 393,97	47 393,97	268 995,81	314 364,94	316 389,78	361 758,91		45 369,13
	Sous Total compte 45			47 393,97	47 393,97	268 995,81	314 364,94	316 389,78	361 758,91		45 369,13
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	1 375,00		75,00	1 450,00			1 450,00	1 450,00		
	Sous Total compte 462	1 375,00		75,00	1 450,00			1 450,00	1 450,00		
466	Excédents de versement		0,01	133 872,58	136 462,26			133 872,58	136 462,27		2 589,69
46711	Autres comptes créditeurs			1 181 376,99	1 181 376,99			1 181 376,99	1 181 376,99		
	Sous Total compte 4671			1 181 376,99	1 181 376,99			1 181 376,99	1 181 376,99		
46721	Débiteurs divers - Amiable	367 868,75		6 484 209,69	6 513 605,14			6 852 078,44	6 513 605,14	338 473,30	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	15 570,99		447 976,80	451 343,32			463 547,79	451 343,32	12 204,47	
	Sous Total compte 4672	383 439,74		6 932 186,49	6 964 948,46			7 315 626,23	6 964 948,46	350 677,77	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			1 505 681,24	1 505 681,24			1 505 681,24	1 505 681,24		
	Sous Total compte 4675			1 505 681,24	1 505 681,24			1 505 681,24	1 505 681,24		
	Sous Total compte 467	383 439,74		9 619 244,72	9 652 006,69			10 002 684,46	9 652 006,69	350 677,77	
4686	Charges à payer				4 940,91				4 940,91		4 940,91
4687	Produits à recevoir			32 948,00				32 948,00		32 948,00	
	Sous Total compte 468			32 948,00	4 940,91			32 948,00	4 940,91	28 007,09	
	Sous Total compte 46	384 814,74	0,01	9 786 140,30	9 794 859,86			10 170 955,04	9 794 859,87	376 095,17	
4712	Virements réimputés		10 802,98	10 870,24	67,26			10 870,24	10 870,24		
47131	Versements sur contributions directes			11 092 543,00	11 092 543,00			11 092 543,00	11 092 543,00		
47134	Subventions			5 386 949,80	5 386 949,80			5 386 949,80	5 386 949,80		

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres		3 663,77	5 609 058,52	5 605 394,75			5 609 058,52	5 609 058,52		
	Sous Total compte 4713		3 663,77	22 088 551,32	22 084 887,55			22 088 551,32	22 088 551,32		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		2 589,70	2 589,68				2 589,68	2 589,70		0,02
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		5 509,93	131 551,90	131 904,30			131 551,90	137 414,23		5 862,33
	Sous Total compte 47141		8 099,63	134 141,58	131 904,30			134 141,58	140 003,93		5 862,35
47143	Flux d'encaissements à réimputer			29 635,74	29 635,74			29 635,74	29 635,74		
	Sous Total compte 4714		8 099,63	163 777,32	161 540,04			163 777,32	169 639,67		5 862,35
4718	Autres recettes à régulariser		49 693,76	297 997,90	252 791,69			297 997,90	302 485,45		4 487,55
	Sous Total compte 471		72 260,14	22 561 196,78	22 499 286,54			22 561 196,78	22 571 546,68		10 349,90
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			409 958,24	409 958,24			409 958,24	409 958,24		
47218	Autres dépenses			6 802,21	6 802,21			6 802,21	6 802,21		
	Sous Total compte 4721			416 760,45	416 760,45			416 760,45	416 760,45		
4722	Commissions bancaires en instance de man			15,64	15,64			15,64	15,64		
4728	Autres dépenses à régulariser			221 566,89	221 566,89			221 566,89	221 566,89		
	Sous Total compte 472			638 342,98	638 342,98			638 342,98	638 342,98		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,03		1,64	1,67			1,67	1,67		
	Sous Total compte 478	0,03		1,64	1,67			1,67	1,67		
	Sous Total compte 47	0,03	72 260,14	23 199 541,40	23 137 631,19			23 199 541,43	23 209 891,33		10 349,90
4911	Dépréciations des comptes de redevables		8 850,00						8 850,00		8 850,00
	Sous Total compte 491		8 850,00						8 850,00		8 850,00
	Sous Total compte 49		8 850,00						8 850,00		8 850,00



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	2 101 086,34	1 621 627,85	86 372 059,75	85 937 327,70	268 995,81	314 364,94	88 742 141,90	87 873 320,49	2 415 071,08	1 546 249,67
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			3 878,27	3 878,27			3 878,27	3 878,27		
5118	Autres valeurs à l'encaissement	1 000,00		19 311,14	20 311,14			20 311,14	20 311,14		
	Sous Total compte 511	1 000,00		23 189,41	24 189,41			24 189,41	24 189,41		
515	Compte au Trésor	8 086 217,37		39 616 734,54	35 225 453,04			47 702 951,91	35 225 453,04	12 477 498,87	
	Sous Total compte 51	8 087 217,37		39 639 923,95	35 249 642,45			47 727 141,32	35 249 642,45	12 477 498,87	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 500,00		5 731,90	5 731,90			7 231,90	5 731,90	1 500,00	
	Sous Total compte 541	1 500,00		5 731,90	5 731,90			7 231,90	5 731,90	1 500,00	
	Sous Total compte 54	1 500,00		5 731,90	5 731,90			7 231,90	5 731,90	1 500,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			14 188 060,84	14 188 060,84			14 188 060,84	14 188 060,84		
584	Encaissement par lecture optique			108 818,40	108 818,40			108 818,40	108 818,40		
588	Autres virements internes			118 844,00	118 844,00			118 844,00	118 844,00		
	Sous Total compte 58			14 415 723,24	14 415 723,24			14 415 723,24	14 415 723,24		
	Total classe 5	8 088 717,37		54 061 379,09	49 671 097,59			62 150 096,46	49 671 097,59	12 478 998,87	
6041	Achats d'études (autres que terrains à a					23 294,94		23 294,94		23 294,94	
6042	Achats de prestations de services (autre					34 595,97	1 533,10	34 595,97	1 533,10	33 062,87	
	Sous Total compte 604					57 890,91	1 533,10	57 890,91	1 533,10	56 357,81	
60612	Énergie - Électricité					72 680,03		72 680,03		72 680,03	
	Sous Total compte 6061					72 680,03		72 680,03		72 680,03	
60622	Carburants					10 360,23	635,78	10 360,23	635,78	9 724,45	
60623	Alimentation					6 960,43	300,00	6 960,43	300,00	6 660,43	
	Sous Total compte 6062					17 320,66	935,78	17 320,66	935,78	16 384,88	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Fournitures d'entretien					4 148,08		4 148,08		4 148,08	
60632	Fournitures de petit équipement					3 675,11	119,76	3 675,11	119,76	3 555,35	
60636	Habillement et Vêtements de travail					7 870,83	4 021,01	7 870,83	4 021,01	3 849,82	
	Sous Total compte 6063					15 694,02	4 140,77	15 694,02	4 140,77	11 553,25	
6064	Fournitures administratives					4 712,58	23,45	4 712,58	23,45	4 689,13	
60668	Autres produits pharmaceutiques					58,48		58,48		58,48	
	Sous Total compte 6066					58,48		58,48		58,48	
	Sous Total compte 606					110 465,77	5 100,00	110 465,77	5 100,00	105 365,77	
	Sous Total compte 60					168 356,68	6 633,10	168 356,68	6 633,10	161 723,58	
611	Contrats de prestations de services					1 428 605,55	269 699,97	1 428 605,55	269 699,97	1 158 905,58	
6132	Locations immobilières					1 337,96		1 337,96		1 337,96	
61351	Matériel roulant					100 899,13	5 671,69	100 899,13	5 671,69	95 227,44	
61358	Autres					12 618,27		12 618,27		12 618,27	
	Sous Total compte 6135					113 517,40	5 671,69	113 517,40	5 671,69	107 845,71	
	Sous Total compte 613					114 855,36	5 671,69	114 855,36	5 671,69	109 183,67	
614	Charges locatives et de copropriété					25 546,02	197,21	25 546,02	197,21	25 348,81	
615221	Bâtiments publics					31 855,09	15 643,58	31 855,09	15 643,58	16 211,51	
	Sous Total compte 61522					31 855,09	15 643,58	31 855,09	15 643,58	16 211,51	
615232	Réseaux					1 380 533,77	520 584,65	1 380 533,77	520 584,65	859 949,12	
	Sous Total compte 61523					1 380 533,77	520 584,65	1 380 533,77	520 584,65	859 949,12	
	Sous Total compte 6152					1 412 388,86	536 228,23	1 412 388,86	536 228,23	876 160,63	
61551	Matériel roulant					15 023,91		15 023,91		15 023,91	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Autres biens mobiliers					979,39		979,39		979,39	
	Sous Total compte 6155					16 003,30		16 003,30		16 003,30	
6156	Maintenance					195 843,21		195 843,21		195 843,21	
	Sous Total compte 615					1 624 235,37	536 228,23	1 624 235,37	536 228,23	1 088 007,14	
6161	Multirisques					93 782,50	435,31	93 782,50	435,31	93 347,19	
	Sous Total compte 616					93 782,50	435,31	93 782,50	435,31	93 347,19	
617	Études et recherches					18 660,00	18 660,00	18 660,00	18 660,00		
6182	Documentation générale et technique					12 325,33	116,00	12 325,33	116,00	12 209,33	
6184	Versements à des organismes de formation					30 685,40	7 908,40	30 685,40	7 908,40	22 777,00	
6188	Autres frais divers					17 795,92		17 795,92		17 795,92	
	Sous Total compte 618					60 806,65	8 024,40	60 806,65	8 024,40	52 782,25	
	Sous Total compte 61					3 366 491,45	838 916,81	3 366 491,45	838 916,81	2 527 574,64	
6218	Autre personnel extérieur					30 852,48		30 852,48		30 852,48	
	Sous Total compte 621					30 852,48		30 852,48		30 852,48	
62268	Autres honoraires, conseils...					235 879,44	138 535,68	235 879,44	138 535,68	97 343,76	
	Sous Total compte 6226					235 879,44	138 535,68	235 879,44	138 535,68	97 343,76	
6228	Divers					560,40		560,40		560,40	
	Sous Total compte 622					236 439,84	138 535,68	236 439,84	138 535,68	97 904,16	
6231	Annonces et insertions					59 198,20	9 910,20	59 198,20	9 910,20	49 288,00	
6232	Fêtes et cérémonies					88 595,33	976,38	88 595,33	976,38	87 618,95	
6233	Foires et expositions					7 447,30		7 447,30		7 447,30	
6234	Réceptions					75 785,00	883,50	75 785,00	883,50	74 901,50	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés					91 693,74	7 129,20	91 693,74	7 129,20	84 564,54	
6238	Divers					42 200,39		42 200,39		42 200,39	
	Sous Total compte 623					364 919,96	18 899,28	364 919,96	18 899,28	346 020,68	
6251	Voyages, déplacements et missions					14 421,10	401,92	14 421,10	401,92	14 019,18	
	Sous Total compte 625					14 421,10	401,92	14 421,10	401,92	14 019,18	
6261	Frais d'affranchissement					25 579,42	4 575,23	25 579,42	4 575,23	21 004,19	
6262	Frais de télécommunications					36 666,25	2 563,21	36 666,25	2 563,21	34 103,04	
	Sous Total compte 626					62 245,67	7 138,44	62 245,67	7 138,44	55 107,23	
627	Services bancaires et assimilés.					15,64		15,64		15,64	
6281	Concours divers (cotisations...)					75 505,05	8 680,00	75 505,05	8 680,00	66 825,05	
6283	Frais de nettoyage des locaux					46 521,12	3 535,64	46 521,12	3 535,64	42 985,48	
62878	A des tiers					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
	Sous Total compte 6287					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
6288	Autres					107 115,36	742,92	107 115,36	742,92	106 372,44	
	Sous Total compte 628					230 641,53	12 958,56	230 641,53	12 958,56	217 682,97	
	Sous Total compte 62					939 536,22	177 933,88	939 536,22	177 933,88	761 602,34	
6331	Versement mobilité					29 386,76		29 386,76		29 386,76	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					7 347,17		7 347,17		7 347,17	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					33 500,57		33 500,57		33 500,57	
	Sous Total compte 633					70 234,50		70 234,50		70 234,50	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					160,90		160,90		160,90	
	Sous Total compte 637					160,90		160,90		160,90	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 63					70 395,40		70 395,40		70 395,40	
64111	Rémunération principale					1 175 898,61		1 175 898,61		1 175 898,61	
64112	Supplément familial de traitement et ind					6 333,69		6 333,69		6 333,69	
64113	NBI					7 755,22		7 755,22		7 755,22	
64118	Autres indemnités.					532 382,24		532 382,24		532 382,24	
	Sous Total compte 6411					1 722 369,76		1 722 369,76		1 722 369,76	
64131	Rémunérations					204 373,18		204 373,18		204 373,18	
64132	Supplément familial de traitement et ind					2 605,77		2 605,77		2 605,77	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					1 859,13		1 859,13		1 859,13	
64138	Primes et autres indemnités					89 309,41		89 309,41		89 309,41	
	Sous Total compte 6413					298 147,49		298 147,49		298 147,49	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						27 682,22		27 682,22		27 682,22
	Sous Total compte 641					2 020 517,25	27 682,22	2 020 517,25	27 682,22	1 992 835,03	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					271 836,25		271 836,25		271 836,25	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					436 512,95		436 512,95		436 512,95	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					11 754,89		11 754,89		11 754,89	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					68 898,68		68 898,68		68 898,68	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					4 894,00		4 894,00		4 894,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					13 345,99	72,33	13 345,99	72,33	13 273,66	
	Sous Total compte 645					807 242,76	72,33	807 242,76	72,33	807 170,43	
6475	Médecine du travail, pharmacie					740,00		740,00		740,00	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6478	Autres charges sociales diverses					70 092,00	5 292,00	70 092,00	5 292,00	64 800,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						32 680,72		32 680,72		32 680,72
	Sous Total compte 647					70 832,00	37 972,72	70 832,00	37 972,72	32 859,28	
6488	Autres					18 788,96		18 788,96		18 788,96	
	Sous Total compte 648					18 788,96		18 788,96		18 788,96	
	Sous Total compte 64					2 917 380,97	65 727,27	2 917 380,97	65 727,27	2 851 653,70	
65311	Indemnités de fonction					110 710,67		110 710,67		110 710,67	
65312	Frais de mission et de déplacement					9 913,06	1 289,84	9 913,06	1 289,84	8 623,22	
65313	Cotisations de retraite					9 789,80		9 789,80		9 789,80	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					623,60		623,60		623,60	
	Sous Total compte 6531					131 037,13	1 289,84	131 037,13	1 289,84	129 747,29	
	Sous Total compte 653					131 037,13	1 289,84	131 037,13	1 289,84	129 747,29	
65733	Départements					68 000,00	15 000,00	68 000,00	15 000,00	53 000,00	
657341	Communes membres du GFP					91 205,23		91 205,23		91 205,23	
	Sous Total compte 65734					91 205,23		91 205,23		91 205,23	
657358	Autres groupements					62 516,63		62 516,63		62 516,63	
	Sous Total compte 65735					62 516,63		62 516,63		62 516,63	
65736222	dotés de la personnalité morale					24 104,59		24 104,59		24 104,59	
	Sous Total compte 6573622					24 104,59		24 104,59		24 104,59	
	Sous Total compte 657362					24 104,59		24 104,59		24 104,59	
	Sous Total compte 65736					24 104,59		24 104,59		24 104,59	
	Sous Total compte 6573					245 826,45	15 000,00	245 826,45	15 000,00	230 826,45	



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65748	Autres personnes de droit privé					128 000,00		128 000,00		128 000,00	
	Sous Total compte 6574					128 000,00		128 000,00		128 000,00	
	Sous Total compte 657					373 826,45	15 000,00	373 826,45	15 000,00	358 826,45	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					268 385,08	11 546,74	268 385,08	11 546,74	256 838,34	
65818	Autres					2 793,72		2 793,72		2 793,72	
	Sous Total compte 6581					271 178,80	11 546,74	271 178,80	11 546,74	259 632,06	
65888	Autres					68 977,57	66,01	68 977,57	66,01	68 911,56	
	Sous Total compte 6588					68 977,57	66,01	68 977,57	66,01	68 911,56	
	Sous Total compte 658					340 156,37	11 612,75	340 156,37	11 612,75	328 543,62	
	Sous Total compte 65					845 019,95	27 902,59	845 019,95	27 902,59	817 117,36	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					97 092,41		97 092,41		97 092,41	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					6 832,39	7 266,78	6 832,39	7 266,78		434,39
	Sous Total compte 6611					103 924,80	7 266,78	103 924,80	7 266,78	96 658,02	
	Sous Total compte 661					103 924,80	7 266,78	103 924,80	7 266,78	96 658,02	
6688	Autres					566,67		566,67		566,67	
	Sous Total compte 668					566,67		566,67		566,67	
	Sous Total compte 66					104 491,47	7 266,78	104 491,47	7 266,78	97 224,69	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					23 843,46		23 843,46		23 843,46	
6761	Différences sur réalisations (positives)					75,00		75,00		75,00	
	Sous Total compte 676					75,00		75,00		75,00	
	Sous Total compte 67					23 918,46		23 918,46		23 918,46	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					9 244 350,42		9 244 350,42		9 244 350,42	

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					9 244 350,42		9 244 350,42		9 244 350,42	
	Sous Total compte 68					9 244 350,42		9 244 350,42		9 244 350,42	
	Total classe 6					17 679 941,02	1 124 380,43	17 679 941,02	1 124 380,43	16 616 357,92	60 797,33
70323	Redevance d'occupation du domaine public						408 933,74		408 933,74		408 933,74
	Sous Total compte 7032						408 933,74		408 933,74		408 933,74
	Sous Total compte 703						408 933,74		408 933,74		408 933,74
705	Études						18 000,00		18 000,00		18 000,00
706888	Autres						3 362,47		3 362,47		3 362,47
	Sous Total compte 70688						3 362,47		3 362,47		3 362,47
	Sous Total compte 7068						3 362,47		3 362,47		3 362,47
	Sous Total compte 706						3 362,47		3 362,47		3 362,47
708422	dotés de la personnalité morale						179 810,69		179 810,69		179 810,69
	Sous Total compte 70842						179 810,69		179 810,69		179 810,69
	Sous Total compte 7084						179 810,69		179 810,69		179 810,69
708722	dotés de la personnalité morale						17 236,52		17 236,52		17 236,52
	Sous Total compte 70872						17 236,52		17 236,52		17 236,52
70878	par des tiers						78 845,96		78 845,96		78 845,96
	Sous Total compte 7087						96 082,48		96 082,48		96 082,48
7088	Autres produits d'activités annexes (abo)					729,29	20 045,86	729,29	20 045,86		19 316,57
	Sous Total compte 708					729,29	295 939,03	729,29	295 939,03		295 209,74
	Sous Total compte 70					729,29	726 235,24	729,29	726 235,24		725 505,95
73141	Accise sur l'électricité					241 134,46	11 567 645,21	241 134,46	11 567 645,21		11 326 510,75



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7314					241 134,46	11 567 645,21	241 134,46	11 567 645,21		11 326 510,75
	Sous Total compte 731					241 134,46	11 567 645,21	241 134,46	11 567 645,21		11 326 510,75
7328	Autres fiscalités reversées						150,00		150,00		150,00
	Sous Total compte 732						150,00		150,00		150,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements					1 469 737,82	289 491,21	1 469 737,82	289 491,21	1 180 246,61	
	Sous Total compte 739					1 469 737,82	289 491,21	1 469 737,82	289 491,21	1 180 246,61	
	Sous Total compte 73					1 710 872,28	11 857 286,42	1 710 872,28	11 857 286,42		10 146 414,14
744	FCTVA						165 786,74		165 786,74		165 786,74
74748	Autres communes						1 675 237,49		1 675 237,49		1 675 237,49
	Sous Total compte 7474						1 675 237,49		1 675 237,49		1 675 237,49
74758	Autres groupements						388 951,42		388 951,42		388 951,42
	Sous Total compte 7475						388 951,42		388 951,42		388 951,42
747888	Autres						120 360,82		120 360,82		120 360,82
	Sous Total compte 74788						120 360,82		120 360,82		120 360,82
	Sous Total compte 7478						120 360,82		120 360,82		120 360,82
	Sous Total compte 747						2 184 549,73		2 184 549,73		2 184 549,73
	Sous Total compte 74						2 350 336,47		2 350 336,47		2 350 336,47
755	Dédits et pénalités perçus						27 357,35		27 357,35		27 357,35
75813	Redevances versées par les fermiers et c						3 601 753,78		3 601 753,78		3 601 753,78
	Sous Total compte 7581						3 601 753,78		3 601 753,78		3 601 753,78
75888	Autres					44 159,19	278 559,99	44 159,19	278 559,99		234 400,80
	Sous Total compte 7588					44 159,19	278 559,99	44 159,19	278 559,99		234 400,80

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 758					44 159,19	3 880 313,77	44 159,19	3 880 313,77		3 836 154,58
	Sous Total compte 75					44 159,19	3 907 671,12	44 159,19	3 907 671,12		3 863 511,93
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						16 142,58		16 142,58		16 142,58
775	Produits des cessions d'immobilisations						75,00		75,00		75,00
77681	Neutralisation des amortissements						662 218,76		662 218,76		662 218,76
	Sous Total compte 7768						662 218,76		662 218,76		662 218,76
	Sous Total compte 776						662 218,76		662 218,76		662 218,76
777	Recettes et quote-part des subventions d						4 023 146,09		4 023 146,09		4 023 146,09
	Sous Total compte 77						4 701 582,43		4 701 582,43		4 701 582,43
	Total classe 7					1 755 760,76	23 543 111,68	1 755 760,76	23 543 111,68	1 180 246,61	22 967 597,53
	Total général	577 716 518,20	577 716 518,20	164 820 382,74	158 191 168,85	48 191 181,45	54 820 395,34	790 728 082,39	790 728 082,39	632 943 934,04	632 943 934,04



Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	1 101 165,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	524 982,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	436 299,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 803 765,95	124 155,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 803 765,95	19 976,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 911,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		22 217 741,32	0,00	360 692,15	0,00		23 679 599,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	69 180,14	0,00	0,00	0,00		69 180,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		524 982,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 735,69	0,00	0,00	0,00		123 619,69
204	Subventions d'équipement versées	318 001,38	0,00	295 700,14	0,00		613 701,52
21	Immobilisations corporelles	14 709 225,62	0,00	0,00	0,00		15 145 524,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 737 323,91	0,00	64 056,31	0,00		6 801 380,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	935,70	0,00		135 935,70
45	Opérations pour compte de tiers	265 274,58	0,00	0,00	0,00		265 274,58
RECETTES		18 179 554,68	0,00	410 486,16	0,00		20 517 962,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	784 339,31	0,00	127 683,14	0,00		2 735 764,87
13	Subventions d'investissement	17 050 148,95	0,00	218 837,20	0,00		17 268 986,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 417,60	0,00	0,00	0,00		26 685,60
204	Subventions d'équipement versées	2 506,18	0,00	0,00	0,00		2 506,18
21	Immobilisations corporelles	7 118,73	0,00	0,00	0,00		9 029,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	380,20	0,00	0,00	0,00		380,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	63 965,82	0,00		163 965,82
45	Opérations pour compte de tiers	310 643,71	0,00	0,00	0,00		310 643,71

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	3 698 968,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 103 224,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 853 700,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	624 103,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	97 224,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	20 715,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	342 237,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	52 996,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	115 230,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	130 298,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 345,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	16 217,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 133 311,39	0,00	719 464,64	0,00		8 551 744,72
011	Charges à caractère général	0,00	1 700 409,42	0,00	616 575,03	0,00		3 420 208,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 125 422,97	0,00	33 980,44	0,00		3 013 103,62
014	Atténuations de produits	0,00	1 180 246,61	0,00	0,00	0,00		1 180 246,61
65	Autres charges de gestion courante	0,00	124 104,59	0,00	68 909,17	0,00		817 117,36
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		97 224,69
67	Charges spécifiques	0,00	3 127,80	0,00	0,00	0,00		23 843,46
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	17 685 922,48	0,00	314 435,16	0,00		18 342 595,62
013	Atténuations de charges	0,00	7 366,91	0,00	0,00	0,00		60 362,94
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	610 275,60	0,00	0,00	0,00		725 505,95
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 326 510,75	0,00	0,00	0,00		11 326 510,75
74	Dotations et participations	0,00	2 220 038,06	0,00	0,00	0,00		2 350 336,47
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 521 731,16	0,00	314 435,16	0,00		3 863 511,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 217,58
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 441 203,16	28 623 234,74	1 167 942,22	17 650 026,20
RECETTES	47 441 203,16	30 020 658,30	738 824,67	16 681 720,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	29 715 741,41	17 796 170,14	0,00	11 919 571,27
RECETTES	29 715 741,41	23 027 960,47	0,00	6 687 780,94

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE/ N°SIRET : 20007654500025				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	406 717,13	73 496,18	0,00	333 220,95
RECETTES	406 717,13	53 820,54	0,00	352 896,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	326 000,00	263 377,04	0,00	62 622,96
RECETTES	326 000,00	250 239,15	0,00	75 760,85

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 847 920,29	28 696 730,92	1 167 942,22	17 983 247,15
RECETTES	47 847 920,29	30 074 478,84	738 824,67	17 034 616,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 041 741,41	18 059 547,18	0,00	11 982 194,23
RECETTES	30 041 741,41	23 278 199,62	0,00	6 763 541,79

(1) Y compris les rattachements.

Annexe 7

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 847 920,29	28 696 730,92	1 167 942,22	17 983 247,15
RECETTES	47 847 920,29	30 074 478,84	738 824,67	17 034 616,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 041 741,41	18 059 547,18	0,00	11 982 194,23
RECETTES	30 041 741,41	23 278 199,62	0,00	6 763 541,79
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	77 889 661,70	46 756 278,10	1 167 942,22	29 965 441,38
TOTAL GENERAL DES RECETTES	77 889 661,70	53 352 678,46	738 824,67	23 798 158,57

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624450026	24/05/2024	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 000 000,00									
	LA BANQUE POSTALE				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	CREDIT COOPERATIF				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	P	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	P	N	A-1
	CREDIT MUTUEL				2 000 000,00	F		0,000	3,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 602 263,12					524 982,50	97 092,41	0,00	6 832,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 602 263,12					524 982,50	97 092,41	0,00	6 832,39
	N	0,00	A-1	2 900 000,00	14,50	F		0,760	200 000,00	22 990,00	0,00	1 714,22
	N	0,00	A-1	1 573 054,21	15,50	F		0,670	95 991,42	10 941,76	0,00	2 605,59
	N	0,00	A-1	1 529 208,91	15,00	F		0,780	95 657,75	12 660,65	0,00	2 512,58
	N	0,00	A-1	1 600 000,00	12,00	F		3,000	133 333,33	50 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 602 263,12					524 982,50	97 092,41	0,00	6 832,39

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 602 263,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2024-06-11
	Catégories de biens amortis		
L	FDC DEPARTEMENT BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC COMMUNES MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC COMMUNES INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC COMMUNES BATIMENT ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC INTERCO BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC ORG PUB DIVERS BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC ENTREPRISES ET PARTICULIERS BATIMENTS ET INSTA	30	11/06/2024
L	FDC EN NATURE ORGANISME PUB BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES ETAT	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES REGIONS	20	11/06/2024
L	RECETTES ALORTISSABLES DEPARTEMENTS	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COMMUNES	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COM COM	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLE AUTRES	20	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES ETAT	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES REGIONS	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES DEPARTEMENTS	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES COMMUNES	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES COM COM	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES AUTRES	0	11/06/2024
L	ETUDES SIEIL	3	11/06/2024
L	FRAIS INSERTIONS	3	11/06/2024
L	LOGICIELS	3	11/06/2024
L	SIEGE SOCIAL SIEIL	0	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS BUREAUX	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024
L	RESEAUX EP	25	11/06/2024

Annexe 7

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	BORNES VEHICULES ELEC & COFFRETS	20	11/06/2024
L	RESEAUX LT (EP LIE A L'ER)	0	11/06/2024
L	INTEGRATION INITIALE EP MIS A DISPOSITION	0	11/06/2024
L	RESEAUX RENOUVEL. SIEIL EP 25 ANS	25	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS DIVERS	0	11/06/2024
L	MATERIEL ROULANT	4	11/06/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	11/06/2024
L	MOBILIER	10	11/06/2024
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	3	11/06/2024
L	AVANCES FORFAITAIRES	0	11/06/2024
L	CAPITAL AU 261	0	11/06/2024
L	RECUPERATION DE TVA	0	11/06/2024

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		8 850,00	0,00	0,00	8 850,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		8 850,00	0,00	0,00	8 850,00
CREANCES DOUTEUSES	20/06/2024	8 850,00	0,00	0,00	8 850,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		8 850,00	0,00	0,00	8 850,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		8 850,00	0,00	0,00	8 850,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 250001		Intitulé de l'opération : SIE 1323-2018 CHÂTEAU RENAULT TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 SIE 1323-2018 CHÂTEAU RENAULT TELECOMS (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250002		Intitulé de l'opération : SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	140 000,00	2 799,88	0,00	137 200,12	2 799,88	
4581 SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS (2)	0,00	140 000,00	2 799,88	0,00	137 200,12	2 799,88	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	140 000,00	2 799,88	0,00	137 200,12	2 799,88	
RECETTES (b)	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 7

N° opération : 250002		Intitulé de l'opération : SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00

N° opération : 250003		Intitulé de l'opération : SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	105 000,00	15 372,00	8 037,05	81 590,95	15 372,00
4581 SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS (2)	0,00	105 000,00	15 372,00	8 037,05	81 590,95	15 372,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	105 000,00	15 372,00	8 037,05	81 590,95	15 372,00
RECETTES (b)	0,00	105 000,00	51 539,75	49 605,28	3 854,97	51 539,75
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	105 000,00	51 539,75	49 605,28	3 854,97	51 539,75
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	105 000,00	51 539,75	49 605,28	3 854,97	51 539,75

N° opération : 250004		Intitulé de l'opération : SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	58 000,00	2 526,66	0,00	55 473,34	2 526,66
4581 SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS (2)	0,00	58 000,00	2 526,66	0,00	55 473,34	2 526,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	58 000,00	2 526,66	0,00	55 473,34	2 526,66
RECETTES (b)	0,00	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00

N° opération : 250004		Intitulé de l'opération : SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00

N° opération : 250005		Intitulé de l'opération : SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	0,00	59 000,00	25 083,50	33 540,35	376,15	25 083,50
4581 SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS (2)	0,00	59 000,00	25 083,50	33 540,35	376,15	25 083,50
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	59 000,00	25 083,50	33 540,35	376,15	25 083,50
RECETTES (b)	0,00	59 000,00	30 880,25	27 743,60	376,15	30 880,25
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	59 000,00	30 880,25	27 743,60	376,15	30 880,25
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	59 000,00	30 880,25	27 743,60	376,15	30 880,25

N° opération : 250006		Intitulé de l'opération : SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	0,00	26 000,00	6 560,88	7 283,92	12 155,20	6 560,88
4581 SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS (2)	0,00	26 000,00	6 560,88	7 283,92	12 155,20	6 560,88
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

N° opération : 250006		Intitulé de l'opération : SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
Dépenses nettes (a - c)	0,00	26 000,00	6 560,88	7 283,92	12 155,20	6 560,88
RECETTES (b)	0,00	26 000,00	10 024,77	10 024,77	5 950,46	10 024,77
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	26 000,00	10 024,77	10 024,77	5 950,46	10 024,77
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	26 000,00	10 024,77	10 024,77	5 950,46	10 024,77

N° opération : 250007		Intitulé de l'opération : SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	60 000,00	25 713,06	11 833,93	22 453,01	25 713,06
4581 SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS (2)	0,00	60 000,00	25 713,06	11 833,93	22 453,01	25 713,06
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	60 000,00	25 713,06	11 833,93	22 453,01	25 713,06
RECETTES (b)	0,00	60 000,00	24 841,05	24 841,05	10 317,90	24 841,05
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	60 000,00	24 841,05	24 841,05	10 317,90	24 841,05
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	60 000,00	24 841,05	24 841,05	10 317,90	24 841,05

N° opération : 250008		Intitulé de l'opération : SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
4581 SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS (2)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250008		Intitulé de l'opération : SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	

N° opération : 250009		Intitulé de l'opération : SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	61 000,00	27 707,70	46 163,42	-12 871,12	27 707,70	
4581 SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS (2)	0,00	61 000,00	27 707,70	46 163,42	-12 871,12	27 707,70	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	61 000,00	27 707,70	46 163,42	-12 871,12	27 707,70	
RECETTES (b)	0,00	61 000,00	31 676,86	22 108,83	7 214,31	31 676,86	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	61 000,00	31 676,86	22 108,83	7 214,31	31 676,86	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	61 000,00	31 676,86	22 108,83	7 214,31	31 676,86	

N° opération : 250010		Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 7

N° opération : 250010		Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250011		Intitulé de l'opération : SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	0,00	43 000,00	0,00	6 812,58	36 187,42	0,00	
4581 SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS (2)	0,00	43 000,00	0,00	6 812,58	36 187,42	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	43 000,00	0,00	6 812,58	36 187,42	0,00	
RECETTES (b)	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	

N° opération : 250012		Intitulé de l'opération : SIE 037204-24-1065 ROUZIERS DE TOURAINE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser			

	l'exercice	(BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	emploi	31/12/N
DEPENSES (a)	0,00	16 000,00	6 834,82	3 056,17	6 109,01	6 834,82
4581 SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS (2)	0,00	16 000,00	6 834,82	3 056,17	6 109,01	6 834,82
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	16 000,00	6 834,82	3 056,17	6 109,01	6 834,82
RECETTES (b)	0,00	16 000,00	7 582,70	6 666,11	1 751,19	7 582,70
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	16 000,00	7 582,70	6 666,11	1 751,19	7 582,70
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	16 000,00	7 582,70	6 666,11	1 751,19	7 582,70

N° opération : 250013		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	50 000,00	0,00	4 320,21	45 679,79	0,00	
4581 SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO (2)	0,00	50 000,00	0,00	4 320,21	45 679,79	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	50 000,00	0,00	4 320,21	45 679,79	0,00	
RECETTES (b)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	

N° opération : 250014		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00
4581 SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS (2)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00

N° opération : 250015		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	36 000,00	12 080,40	5 451,40	18 468,20	12 080,40	
4581 SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS (2)	0,00	36 000,00	12 080,40	5 451,40	18 468,20	12 080,40	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	36 000,00	12 080,40	5 451,40	18 468,20	12 080,40	
RECETTES (b)	0,00	36 000,00	17 023,42	14 951,75	4 024,83	17 023,42	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	36 000,00	17 023,42	14 951,75	4 024,83	17 023,42	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	36 000,00	17 023,42	14 951,75	4 024,83	17 023,42	

N° opération : 250016		Intitulé de l'opération : SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	107 000,00	50 415,13	27 947,14	28 637,73	50 415,13
4581 SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS (2)	0,00	107 000,00	50 415,13	27 947,14	28 637,73	50 415,13
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	107 000,00	50 415,13	27 947,14	28 637,73	50 415,13
RECETTES (b)	0,00	107 000,00	49 697,81	45 939,05	11 363,14	49 697,81
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	107 000,00	49 697,81	45 939,05	11 363,14	49 697,81
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	107 000,00	49 697,81	45 939,05	11 363,14	49 697,81

N° opération : 250017		Intitulé de l'opération : SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	102 000,00	0,00	845,91	101 154,09	0,00	
4581 SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS (2)	0,00	102 000,00	0,00	845,91	101 154,09	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	102 000,00	0,00	845,91	101 154,09	0,00	
RECETTES (b)	0,00	102 000,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	102 000,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	102 000,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	

N° opération : 250018		Intitulé de l'opération : SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (2)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97
RECETTES (b)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	72 000,00	47 393,97	0,00	24 606,03	47 393,97

N° opération : 250019		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	96 000,00	6 240,83	49 706,46	40 052,71	6 240,83	
4581 SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS (2)	0,00	96 000,00	6 240,83	49 706,46	40 052,71	6 240,83	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	96 000,00	6 240,83	49 706,46	40 052,71	6 240,83	
RECETTES (b)	0,00	96 000,00	0,00	88 062,81	7 937,19	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	96 000,00	0,00	88 062,81	7 937,19	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	96 000,00	0,00	88 062,81	7 937,19	0,00	

N° opération : 250021		Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS		Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice		Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	70 000,00	0,00	6 076,62	63 923,38	0,00
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (2)	0,00	70 000,00	0,00	6 076,62	63 923,38	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	70 000,00	0,00	6 076,62	63 923,38	0,00
RECETTES (b)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00

N° opération : 250022		Intitulé de l'opération : SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	111 000,00	28 873,83	38 195,79	43 930,38	28 873,83	
4581 SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS (2)	0,00	111 000,00	28 873,83	38 195,79	43 930,38	28 873,83	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	111 000,00	28 873,83	38 195,79	43 930,38	28 873,83	
RECETTES (b)	0,00	111 000,00	0,00	101 576,50	9 423,50	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	111 000,00	0,00	101 576,50	9 423,50	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	111 000,00	0,00	101 576,50	9 423,50	0,00	

N° opération : 250023		Intitulé de l'opération : SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS SIE 037266-23-0734 VEIGNE				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	83 000,00	4 477,75	34 732,45	43 789,80	4 477,75
4581 SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS (2)	0,00	83 000,00	4 477,75	34 732,45	43 789,80	4 477,75
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	83 000,00	4 477,75	34 732,45	43 789,80	4 477,75
RECETTES (b)	0,00	83 000,00	39 983,13	35 466,61	7 550,26	39 983,13
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	83 000,00	39 983,13	35 466,61	7 550,26	39 983,13
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	83 000,00	39 983,13	35 466,61	7 550,26	39 983,13

N° opération : 250024		Intitulé de l'opération : SIE 037211-25-0619 SAINT BRANCHS TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	
4581 SIE 037211-25-0619 SAINT BRANCHS TELECOMS (2)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	

N° opération : 250025		Intitulé de l'opération : SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS		Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice		Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	115 000,00	0,00	104 359,77	10 640,23	0,00
4581 SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS (2)	0,00	115 000,00	0,00	104 359,77	10 640,23	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	115 000,00	0,00	104 359,77	10 640,23	0,00
RECETTES (b)	0,00	115 000,00	0,00	105 158,60	9 841,40	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	115 000,00	0,00	105 158,60	9 841,40	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	115 000,00	0,00	105 158,60	9 841,40	0,00

N° opération : 250026		Intitulé de l'opération : SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	9 000,00	0,00	762,25	8 237,75	0,00	
4581 SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS (2)	0,00	9 000,00	0,00	762,25	8 237,75	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	9 000,00	0,00	762,25	8 237,75	0,00	
RECETTES (b)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	

N° opération : 250027		Intitulé de l'opération : SIE 037050-23-1432 CHAMBRAY-LES-TOURS TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
4581 SIE 037050-23-1432 CHAMBRAY-LES-TOURS TELECOMS (2)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00

N° opération : 250028		Intitulé de l'opération : SIE 1540-2021 LA RICHE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
4581 SIE 1540-2021 LA RICHE TELECOMS (2)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	

N° opération : 250029		Intitulé de l'opération : SIE 037062-23-0819 CHATEAU LA VALLIERE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice				Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
4581 SIE 037062-23-0819 CHATEAU LA VALLIERE TELECOMS (2)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00

N° opération : 250031		Intitulé de l'opération : SIE 406-2017 LIMERAY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
4581 SIE 406-2017 LIMERAY TELECOMS (2)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	

N° opération : 250032		Intitulé de l'opération : SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice			Cumul des		

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	9 000,00	0,00	8 390,37	609,63	0,00
4581 SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS (2)	0,00	9 000,00	0,00	8 390,37	609,63	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	9 000,00	0,00	8 390,37	609,63	0,00
RECETTES (b)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00

N° opération : 250033		Intitulé de l'opération : SIE 037242-25-0281 SAVIGNY EN VERON TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	
4581 SIE 037242-25-0281 SAVIGNY EN VERON TELECOMS (2)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	

N° opération : 250034		Intitulé de l'opération : SIE 037242-25-0282 SAVIGNY EN VERON TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice			Cumul des		

DEPENSES (a)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
4581 SIE 037242-25-0282 SAVIGNY EN VERON TELECOMS (2)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

N° opération : 250035		Intitulé de l'opération : SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	0,00	5 381,14	4 618,86	0,00	
4581 SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS (2)	0,00	10 000,00	0,00	5 381,14	4 618,86	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	0,00	5 381,14	4 618,86	0,00	
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	

N° opération : 250036		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-1382 LA MEMBROLLE/CHOISILLE TELECOMS			Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice			Cumul des	

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
4581 SIE 037151-24-1382 LA MEMBROLLE/CHOISILLE TELECOMS (2)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

N° opération : 250037		Intitulé de l'opération : SIE 037179-24-0997 PARCAY MESLAY TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
4581 SIE 037179-24-0997 PARCAY MESLAY TELECOMS (2)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	

N° opération : 250038		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1133 JOUE-LES-TOURS TELECOMS			Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice			Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	7 000,00	3 194,17	0,00	3 805,83	3 194,17
4581 SIE 037122-24-1133 JOUE-LES-TOURS TELECOMS (2)	0,00	7 000,00	3 194,17	0,00	3 805,83	3 194,17
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	7 000,00	3 194,17	0,00	3 805,83	3 194,17
RECETTES (b)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00

N° opération : 250039		Intitulé de l'opération : SIE 1804-2014 LA RICHE TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	
4581 SIE 1804-2014 LA RICHE TELECOMS (2)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	

N° opération : 250041		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 SAINT AVERTIN TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice			Cumul des		

Annexe 7

DEPENSES (a)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
4581 SIE 037208-24-0499 SAINT AVERTIN TELECOMS (2)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00

N° opération : 250042		Intitulé de l'opération : SIE 037263-22-1593 TRUYES TELECOMS				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
4581 SIE 037263-22-1593 TRUYES TELECOMS (2)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	

N° opération : 250043		Intitulé de l'opération : SIE 037020-24-0726 BEAULIEU LES LOCHES TELECOMS		Date de la délibération :	
	Cumul des	Sur l'exercice		Cumul des	

DEPENSES (a)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
4581 SIE 037020-24-0726 BEAULIEU LES LOCHES TELECOMS (2)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00

N° opération : 259999		Intitulé de l'opération : OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE 2025				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	
4581 OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE (2)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

Annexe 7

(4) Indiquer le chapitre.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	400 000,00	389 776,30	18 040,25
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	41 583,00	38 674,00	2 909,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	221 100,90	93 663,90	62 197,56
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					400 000,00	389 776,30										7 816,55	10 223,70	
EneR CENTRE VAL DE LOIRE	2025	P	EneRCVL - PROJETS 2025-2029	CAISSE EPARGNE	400 000,00	389 776,30	15,00	T	F	3,520	F	3,520	A-1		7 816,55	10 223,70		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00		
TOTAL GENERAL					400 000,00	389 776,30									7 816,55	10 223,70		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					41 583,00	38 674,00	2 909,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					41 583,00	38 674,00	2 909,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					41 583,00	38 674,00	2 909,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - MONTLOUIS - 037156-22-0223	GRDF	5	A	38 674,00	38 674,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	490,00	0,00	490,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	0,00	2 419,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					221 100,90	93 663,90	62 197,56
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					221 100,90	93 663,90	62 197,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	0,00	10 461,84
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	0,00	1 266,96
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	5 141,76	1 285,44
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	8 450,46	2 816,82
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	0,00	597,60
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	2 772,72	924,24
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	4 115,88	1 371,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	8 755,80	6 561,78	2 194,02
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	11 922,24	2 980,56
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	4 766,70	2 860,02	953,34
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	0,00	1 491,42
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,90	1 377,54	459,18
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	991,98
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	764,16	764,16
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	3 988,20	2 392,92	797,64

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 037156-22-0223	MONTLOUIS	5	A	11 602,20	11 602,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	0,00	1 764,66
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	0,00	940,80
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	0,00	1 277,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	897,60	0,00	538,56
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	0,00	968,10
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	3 812,40	2 287,44	762,48
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	580,56	145,14
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SAINTE-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	6 786,60	6 786,60	1 357,32
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 1788-2019	LES-HERMITES	5	A	3 133,50	626,70	1 880,10
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	3 795,60	948,90
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1776-2019	AMBILLOU	5	A	884,70	0,00	884,70
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	0,00	1 694,10
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	COM COM CASTELRENAUDAIS	5	A	13 596,90	0,00	13 596,90
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - MAZIERES DE TOURAINE - 962-2020	MAZIERES-DE-TOURAINE	5	A	530,70	318,42	106,14
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 2216-2020	SAINTE-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	3 105,30	2 484,24	621,06
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 735-2020	THILOUZE	5	A	3 195,00	1 917,00	639,00
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BAUMONT-LA-RONCE-1315-2021	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 041,50	2 041,50	408,30
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 876-2021	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	1 006,20	603,72	201,24
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1313-2021	FRANCUEIL	5	A	8 658,30	6 926,64	1 731,66

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS-913-2021	CINAIS	5	A	2 373,90	2 373,90	2 373,90
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	872 944,06	
Personnes de droit privé	176 683,30	
Associations	106 000,00	
AGENCE DEPARTEMENTALE INFO LOGT ADIL 37	100 000,00	
AMICALE DU PERSONNEL DU SIEIL	3 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'INSA	3 000,00	
Entreprises	70 683,30	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET	41 500,00	
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	12 000,00	
SI CAVITES SOUTERRAINES	15 000,00	
SOREGIES	2 183,30	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	696 260,76	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	527 213,01	
COMMUNE DE AVOINE	2 217,55	
COMMUNE DE AZAY LE RIDEAU	7 683,97	
COMMUNE DE BEAUMONT EN VERON	3 902,00	
COMMUNE DE BLERE	54 625,60	
COMMUNE DE BOURGUEIL	16 210,88	
COMMUNE DE BOUSSAY	4 291,73	
COMMUNE DE BREHEMONT	10 657,55	
COMMUNE DE CHANCA Y	5 177,83	
COMMUNE DE CHANNAY SUR LATHAN	23 664,41	
COMMUNE DE CHARGE	2 806,80	
COMMUNE DE CHINON	610,00	
COMMUNE DE CHOUZE SUR LOIRE	9 330,59	
COMMUNE DE CIGOGNE	3 719,29	
COMMUNE DE CONTINVOIR	12 506,99	
COMMUNE DE COURCELLES DE TOURA	10 698,69	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE CROUZILLES	5 773,39	
COMMUNE DE CUSSAY	35 000,00	
COMMUNE DE DESCARTES	3 060,57	
COMMUNE DE HUISMES	4 358,00	
COMMUNE DE JOUE LES TOURS	350,00	
COMMUNE DE L ILE BOUCHARD	2 492,52	
COMMUNE DE LA CHAPELLE BLANCHE	7 007,62	
COMMUNE DE LA FERRIERE	1 335,00	
COMMUNE DE LE PETIT PRESSIGNY	16 022,06	
COMMUNE DE LEMERE	11 840,95	
COMMUNE DE LES HERMITES	8 943,64	
COMMUNE DE LIGUEIL	6 775,52	
COMMUNE DE LIMERAY	11 526,93	
COMMUNE DE LOCHES	5 884,27	
COMMUNE DE MARRAY	5 763,67	
COMMUNE DE MONTBAZON	50 000,00	
COMMUNE DE MONTHODON	7 843,06	
COMMUNE DE MONTS	5 676,82	
COMMUNE DE NAZELLES NEGRON	1 596,67	
COMMUNE DE NEUILLE PONT PIERRE	7 487,29	
COMMUNE DE NOYANT DE TOURAINE	2 806,03	
COMMUNE DE POUZAY	1 542,48	
COMMUNE DE RICHELIEU	23 500,00	
COMMUNE DE RIVARENNES	5 516,55	
COMMUNE DE ROUZIERES DE TOURAIN	2 205,00	
COMMUNE DE SACHE	2 506,18	
COMMUNE DE SAVIGNE SUR LATHAN	10 186,27	
COMMUNE DE ST AUBIN LE DEPEINT	7 525,62	
COMMUNE DE ST AVERTIN	3 500,00	
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE SUR L	4 780,20	
COMMUNE DE ST CYR SUR LOIRE	3 500,00	
COMMUNE DE ST EPAIN	4 083,51	
COMMUNE DE ST FLOVIER	21 851,88	
COMMUNE DE ST MARTIN LE BEAU	19 172,44	
COMMUNE DE ST OUEN LES VIGNES	11 640,00	
COMMUNE DE ST QUENTIN SUR INDROI	22 463,15	
COMMUNE DE VEIGNE	13 591,84	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	169 047,75	
COM COM CHINON VIENNE & LOIRE	4 361,90	
COM COM TOURAINE VALLEE DE L'IND	27 919,05	
FNCCR	10 000,00	
PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (24 104,59	

Annexe 7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	102 662,21	
Autres	0,00	

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,00	24,00	20,80	1,00	21,80
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	1,00	2,00	0,80	1,00	1,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	19,00	7,00	26,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	18,00	0,00	18,00	8,00	5,00	13,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 2nde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		65,00	1,00	66,00	39,80	8,00	47,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				399 700,00		
Ingénieur	A	TECH		42 000,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH		45 000,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		56 500,00	332-8-1°	CDI
Technicien	B	TECH		56 500,00	332-8-1°	CDI
Technicien principal 1ère classe	B	TECH		46 700,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				165 000,00		
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM		45 000,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				564 700,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

Annexe 7

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
13/10/2011 -	ENERCVL	SAEML EnerCENTRE VAL DE LOIRE	Société anonyme d'économie mixte locale	4 174 400,00
27/03/2018 -	MODULO	SPL MODULO	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale Rénovation énergétique des logements	SEM REGIONALE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	Société d'économie Mixte	100 000,00
09/06/2022 -	ENER37	SAS ENER37	Société par action simplifiées	300,00
11/10/2022 -	SEM HY'TOURAINE	SEM HY'TOURAINE	Société d'économie Mixte	8 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
07/06/2023 -	AMICALE DU PERSONNEL	AMICALE DU PERSONNEL	Association	3 000,00
13/09/2023 -	ADIL 37	AGENCE DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT INDRE ET LOIRE	Association	100 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-962 598,28
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-841 167,67
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 803 765,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 803 765,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 803 765,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	5 100 000,00	4 548 128,58	1 167 942,22	5 716 070,80
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	20 511 081,63	10 340 315,16	738 824,67	11 079 139,83
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	15 411 081,63	5 792 186,58	-429 117,55	5 363 069,03
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-962 598,28			-962 598,28
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 803 765,95	1 803 765,95		1 803 765,95
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	841 167,67			841 167,67
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				6 204 236,70

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Annexe 7

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 100 000,00	4 548 128,58
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		600 000,00	524 982,49
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	524 982,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 500 000,00	4 023 146,09
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 500 000,00	4 023 146,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		20 511 081,63	10 340 315,16
Ressources propres externes de l'année (a)		1 000 340,22	1 095 964,74
10222	FCTVA	558 000,00	931 998,92
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	200 000,00	100 000,00
276348	Créance Autres communes	242 340,22	63 965,82
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		19 510 741,41	9 244 350,42
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	140 000,00	20 850,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 000,00	5 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	600 000,00	540 717,89
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	100 000,00	65 102,12
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	5 000,00	2 475,72
280422	Privé - Bâtiments et installations	60 000,00	48 737,95
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 000,00	185,08
2805	Licences, logiciels, droits similaires	100 000,00	52 868,00
281311	Bâtiments administratifs	100 000,00	51 687,15
281351	Bâtiments publics	150 000,00	112 122,45

Annexe 7

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281534	Réseaux d'électrification	8 300 000,00	7 386 243,00
281538	Autres réseaux	5 000,00	45 986,95
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	250 000,00	207 749,17
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	672 000,00	515 251,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	139 263,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	294,36
281838	Autre matériel informatique	50 000,00	41 924,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	7 257,94
28185	Matériel de téléphonie	0,00	466,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	168,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 940 741,41	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
20ELECTVX/2020	2020-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	0,00	17 761 071,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21ELECTFDC/2021	2021-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	0,00	207 407,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21EPTVX/2021	2021-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	0,00	3 601 029,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21ELECTVX/2021	2021-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	0,00	17 865 312,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22ELECTFDC/2022	2022-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22EPTVX/2022	2022-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	0,00	3 946 673,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22ELECTVX/2022	2022-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	0,00	16 558 941,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23ELECTFDC/2023	2023-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	0,00	258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23EPTVX/2023	2023-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	0,00	3 676 715,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23ELECTVX/2023	2023-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	0,00	13 936 951,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24ELECTFDC/2024	2024 - FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24EPTVX/2024	2024 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	23	0,00	6 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24ELECTVX/2024	2024 - TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	0,00	15 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25ELECTFDC/2025	2025 - FONDS DE CONCOURS - ELECTRIFICATION	204	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25EPTVX/2025	2025 - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC	23	0,00	5 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25ELECTVX/2025	2025 - TRAVAUX - ELECTRIFICATION	13, 21	0,00	10 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26ELECTFDC/2026	2026 - FONDS DE CONCOURS - ELECTRIFICATION	204	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26EPTVX/2026	2026 - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC	23	0,00	6 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
26ELECTVX/2026	2026 - TRAVAUX - ELECTRIFICATION	21	0,00	11 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAM/2024	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY	13, 20, 21	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
METHY/2019	METHYCENTRE	204, 21	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TI/2023	TERRITOIRES INTELLIGENTS	20, 23	0,00	6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	143 424 104,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	611 518,22	0,00	2 183,30	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	99 169,01	0,00	0,00	24 450,68	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	14 709 225,62	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	6 398,78	0,00	0,00	6 623,15	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	6 168 741,24	0,00	390 082,67	242 556,31	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	135 000,00	0,00	935,70	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	265 274,58	265 274,58	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		23 085 436,69	21 995 327,45	0,00	393 201,67	644 262,13	52 645,44

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	293 516,84	2 183,30	318 001,38	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	99 169,01	0,00	24 450,68	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	9 123 946,20	0,00	5 585 279,42	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	0,00	0,00	13 021,93	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	6 168 741,24	390 082,67	242 556,31	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	135 000,00	935,70	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	265 274,58	0,00	0,00	265 274,58	0,00
	TOTAL	23 085 436,69	15 820 373,29	393 201,67	6 819 216,29	52 645,44

Annexe 7

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	282 666,84	0,00	331 034,68	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	40 860,00	0,00	82 759,69	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	9 475 407,88	0,00	5 233 817,74	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	0,00	0,00	13 021,93	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	6 168 741,24	0,00	632 638,98	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	0,00	0,00	135 935,70	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	265 274,58	0,00	0,00	265 274,58	0,00
TOTAL		23 085 436,69	15 967 675,96	0,00	7 065 115,29	52 645,44

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	0,00	0,00	295 700,14	318 001,38
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	0,00	0,00	24 450,68	99 169,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	0,00	0,00	0,00	14 709 225,62
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	0,00	0,00	13 021,93	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	0,00	0,00	242 556,31	6 558 823,91
A165	Immobilisations financières	135 935,70	0,00	0,00	135 935,70	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	135 935,70	0,00	0,00	135 935,70	0,00
TOTAL		23 085 436,69	0,00	0,00	1 082 296,75	22 003 139,94

Annexe 7

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	600 668,22	0,00	13 033,30	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	0,00	0,00	63 396,68	60 223,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	14 709 225,62	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	6 398,78	0,00	6 623,15	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	6 113 639,49	0,00	687 740,73	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	0,00	0,00	135 935,70	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	265 274,58	265 274,58	0,00	0,00	0,00
TOTAL		23 085 436,69	21 695 206,69	0,00	1 277 361,55	112 868,45

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	293 516,84	0,00	320 184,68	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	0,00	0,00	121 705,69	1 914,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	0,00	0,00	14 709 225,62	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	0,00	0,00	13 021,93	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	4 534 299,13	390 082,67	1 876 998,42	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	0,00	0,00	135 935,70	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	265 274,58	0,00	0,00	265 274,58	0,00
TOTAL		23 085 436,69	4 827 815,97	390 082,67	17 812 978,61	54 559,44

Annexe 7

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	613 701,52	0,00	0,00	611 518,22	2 183,30
A110	Autres immobilisations incorporelles	123 619,69	97 255,01	0,00	24 450,68	1 914,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	396 136,08	0,00	0,00	363 753,55	32 382,53
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	14 709 225,62	0,00	0,00	14 709 225,62	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 878,44	0,00	0,00	6 878,44	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	33 284,84	0,00	0,00	13 021,93	20 262,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	6 801 380,22	4 589 400,88	390 082,67	1 821 896,67	0,00
A165	Immobilisations financières	135 935,70	0,00	0,00	135 000,00	935,70
A225	Opérations pour compte de tiers	265 274,58	0,00	0,00	265 274,58	0,00
TOTAL		23 085 436,69	4 686 655,89	390 082,67	17 951 019,69	57 678,44

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	21 558 497,83	0,00	390 082,67	199 980,68	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	293 516,84	0,00	3 119,00	64 056,31	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	21 852 014,67	0,00	393 201,67	264 036,99	0,00

Annexe 7

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	15 389 942,45	390 082,67	6 368 536,06	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	293 516,84	3 119,00	64 056,31	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	15 683 459,29	393 201,67	6 432 592,37	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	15 683 095,12	0,00	6 465 466,06	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	282 666,84	0,00	78 025,31	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	15 965 761,96	0,00	6 543 491,37	0,00

Annexe 7

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	0,00	0,00	199 980,68	21 948 580,50
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	0,00	0,00	360 692,15	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	0,00	0,00	560 672,83	21 948 580,50

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	21 406 141,07	0,00	684 111,10	58 309,01
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	360 692,15	282 666,84	0,00	78 025,31	0,00
8 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	22 509 253,33	21 688 807,91	0,00	762 136,41	58 309,01

Annexe 7

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	4 534 299,13	390 082,67	17 224 179,38	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	293 516,84	0,00	67 175,31	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	4 827 815,97	390 082,67	17 291 354,69	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	22 148 561,18	4 686 655,89	390 082,67	17 071 822,62	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	360 692,15	0,00	0,00	357 573,15	3 119,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 509 253,33	4 686 655,89	390 082,67	17 429 395,77	3 119,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Réseaux d'électrification	Réseaux d'électrification	31/12/2022	29/03/2023	Réseaux d'électrification

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	--	-----------------------------	-------------------------------------	--

Annexe 7

037090 - P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Date édition : 05/05/2026

Édition provisoire

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
arrêtée à la date du 31/12/2025

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice : 2025

DÉSIGNATION DES COMPTES No Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 - Portefeuille NEANT Sous Total compte 861								
862 - Correspondant NEANT Sous Total compte 862								
863 - Prise en charge titre et valeur NEANT Sous Total compte 863								
TOTAUX								

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Annexe 7

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 05/05/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

Mme Béatrice Wacongne

du 01/01/2025

au 05/05/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

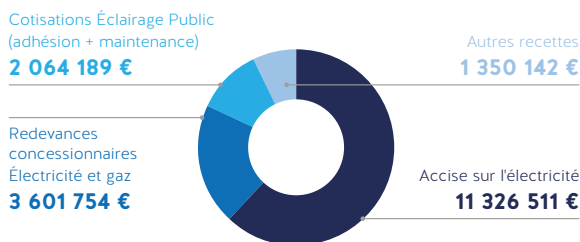
Note synthétique

Compte Financier Unique 2025

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2025 au titre du budget principal du SIEIL.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 18 342 596 €



Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 18,3 M€ en 2025.

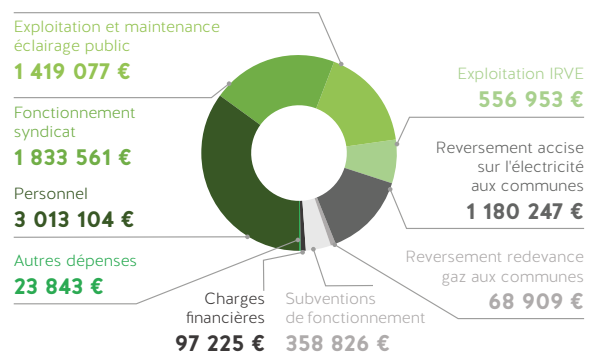
Le montant de l'accise sur l'électricité notifié par l'État en 2025 diminue de 4% par rapport à celui notifié en 2024. L'accise sur l'électricité constitue la principale ressource du syndicat (62% des recettes de fonctionnement et 29% des recettes réelles totales).

La redevance R2 versée par Enedis est en augmentation de 2,9% par rapport à celle perçue en 2024 (2,322 M€), en lien avec le volume de travaux effectués en 2023.

Les cotisations pour la compétence Éclairage public ont représenté 2,1 M€, en augmentation de 17,6%, en lien avec l'adhésion de nouvelles collectivités.

Les autres recettes de fonctionnement (1,350 M€) comprennent principalement les redevances d'utilisation des supports d'énergie électrique versées par les opérateurs pour 2024 (409 k€), les remboursements de mise à disposition de personnel et de charges de fonctionnement (PCRS, MODULO, groupement d'achat d'énergies, économies de flux...) (291 k€), le FCTVA sur les dépenses de maintenance du siège social et des réseaux d'éclairage public (166 k€), l'intéressement versé par MODULO au titre de 2024 (136 k€), les participations ACTEE pour le conseil énergétique (112 k€), les remboursements de sinistres (réseaux d'éclairage public essentiellement) (71 k€), les indemnités pour les arrêts maladies (60 k€), les pénalités de retard versées par les fournisseurs (27 k€).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 8 551 745 €



Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté 8,6 M€ en 2025.

35% ont été consacrés aux charges de personnel (3 M€).

21% ont été consacrés au fonctionnement du syndicat (coûts du siège social, maintenance des infrastructures informatiques, communication...), soit 1,8 M€.

24% des dépenses de fonctionnement ont concerné l'exploitation et la maintenance des réseaux d'éclairage public et l'exploitation des bornes de recharges pour les véhicules électriques (2 M€).

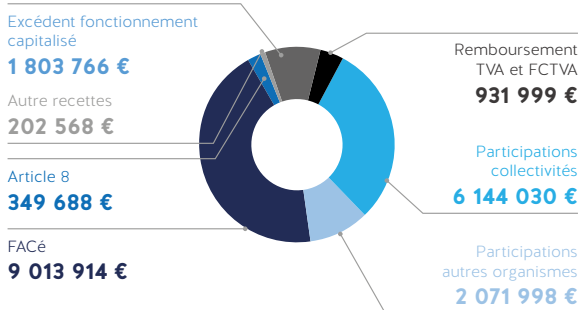
Les reversements aux communes de leur part d'accise sur l'électricité ont représenté 1,2 M€ et ceux relatifs aux redevances gaz 69 k€.

Des subventions ont été versées à hauteur de 359 k€, dont 139 k€ au titre du programme ACTEE sur l'accompagnement à la sobriété énergétique, 100 k€ à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et 53 k€ au Fonds de Solidarité pour le Logement, 24 k€ en subvention d'équilibre pour le budget PCRS, 15 k€ au Syndicat des cavités souterraines, 15 k€ au titre de la coopération décentralisée et 10 k€ pour une aide d'urgence pour Mayotte, 3K€ pour l'amicale du personnel.

Les charges financières (intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie) se sont élevées à 97 k€.

Annexe 8

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 20 517 962 €



AIDES DU FACé (Électrification)

Renforcements	2 958 540 €
Sécurisations	4 464 892 €
Extensions	263 390 €
Dissimulations	1 327 092 €
TOTAL	9 013 914 €

ARTICLE 8 ENEDIS (ÉLECTRIFICATION)

TOTAL	349 688 €
--------------	------------------

PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS

Électricité	3 360 152 €
Éclairage public	2 454 544 €
IRVE	22 065 €
TOTAL	6 144 030 €

PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES

Électricité	1 604 283 €
Éclairage public	270 944 €
IRVE	196 772 €
TOTAL	2 071 998 €

Les recettes réelles d'investissement ont représenté 20,6 M€ en 2025.

Les travaux et fonds de concours sont en large partie financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL, les particuliers et personnes morales de droit privé.

En 2025, 5,3 M€ de participations ont été reçues pour l'électrification et 2,7 M€ pour l'éclairage public.

En termes de travaux d'électrification, l'État et le concessionnaire ENEDIS versent également des fonds (FACé et article 8). En 2025, ces montants ont représenté respectivement 9 M€ pour le FACé (contre 3,7 M€ en 2024 en lien avec un rattrapage sur les demandes de soldes et d'acomptes pour les programmes éligibles) et 350 k€ pour l'article 8. 219 k€ ont été reçus au titre du programme ADVENIR pour le solde du retrofit des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le Schéma Directeur des IRVE.

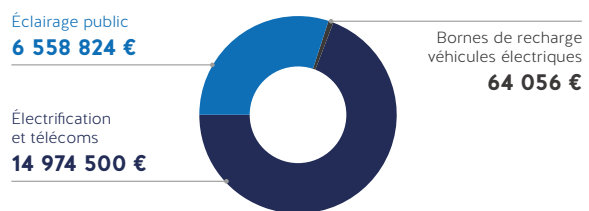
Le FCTVA et les remboursements de TVA ont représenté 0,9 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement a constitué une ressource de 1,8 M€.

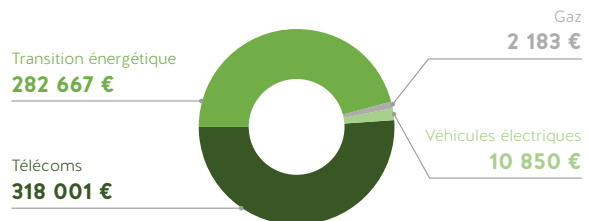
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 23 679 599 €

Travaux	21 597 380 €
Fonds de concours	613 701 €
Études	97 255 €
Remboursement des emprunts	524 982 €
Apports en capital et comptes courants associés, avance part communale subventions gaz	135 936 €
Autres dépenses d'investissement	710 344 €

TRAVAUX : 21 597 380 €



FONDS DE CONCOURS : 724 262 €



Les dépenses réelles d'investissement ont représenté 23,7 M€ en 2025.

Le principal poste est constitué par les travaux (91%). Près de 15 M€ (69% du total des travaux) ont été consacrés à l'électrification et 6,6 M€ (31% du total des travaux) à l'éclairage public. Les travaux sur les bornes de recharge des véhicules électriques s'élèvent à 64 k€.

Les fonds de concours versés aux collectivités ont représenté 614 k€ : 318 k€ pour les dissimulations de réseaux télécoms, 283 k€ au titre de la transition énergétique, 11 k€ pour l'acquisition de véhicules électriques et 2 k€ au titre des subventions d'équilibre pour les concessions gaz.

Les études ont concerné les audits et la géolocalisation pour l'éclairage public (97 K€).

Par ailleurs, le SIEIL a procédé à un apport en compte courant d'associés au profit de la SAS ENER37 (135 k€) et à des avances de parts communales de subventions d'équilibre pour les concessions gaz (1 k€).

Enfin, les autres dépenses d'investissement incluent des acquisitions de locaux et travaux d'aménagement de ces derniers en bureaux pour le siège social, la rénovation des locaux existants, des travaux de ravalement dans le cadre de la copropriété, des acquisitions de mobiliers et petits matériels, logiciels et matériels informatiques, des avances sur marchés.

RÉSULTATS 2025

En 2025, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 13,386 M€.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes réelles	18 342 596 €	20 517 962 €	38 860 558 €
Dépenses réelles	8 551 745 €	23 679 599 €	32 231 344 €
Résultat de l'exercice	9 790 851 €	-3 161 637 €	6 629 214 €
Résultat antérieur reporté	7 719 741 €	-962 598 €	6 757 143 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	17 510 592 €	-4 124 235 €	13 386 357 €

DETTE

Le SIEIL a contractualisé 4 emprunts entre 2019 et 2022 pour un montant total de 10 M€.

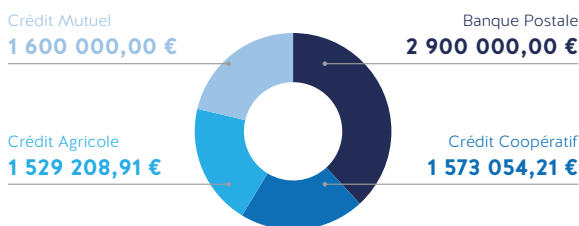
Ces emprunts sont tous à taux fixe et classés 1-A sur la Charte Gissler.

L'annuité totale (remboursement du capital des emprunts et intérêts) pour 2025 s'est élevée à 622 074,91 €.

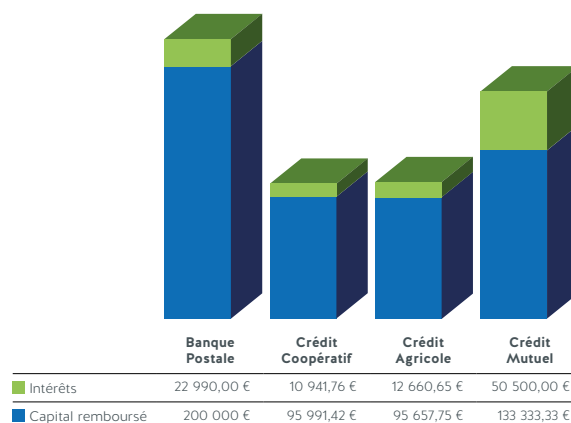
Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 7 602 263,12 €.

Organisme	Taux	Montant	Charte Gissler	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Capital remboursé	Intérêts	Capital restant dû au 31 décembre 2025
Banque Postale	Taux Fixe : 0,76 %	4 000 000,00 €	1-A	3 100 000,00 €	200 000,00 €	22 990,00 €	2 900 000,00 €
Crédit Coopératif	Taux Fixe : 0,67 %	2 000 000,00 €	1-A	1 669 045,63 €	95 991,42 €	10 941,76 €	1 573 054,21 €
Crédit Agricole	Taux Fixe : 0,78 %	2 000 000,00 €	1-A	1 624 866,66 €	95 657,75 €	12 660,65 €	1 529 208,91 €
Crédit Mutuel	Taux fixe : 3 %	2 000 000,00 €	1-A	1 733 333,33 €	133 333,33 €	50 500,00 €	1 600 000,00 €
TOTAL		10 000 000,00 €		8 127 245,62 €	524 982,50 €	97 092,41 €	7 602 263,12 €

CAPITAL RESTANT DÛ AU 31 DÉCEMBRE 2025 : 7 602 263,12 €



ANNUITÉS DES EMPRUNTS 2025



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

FINANCES

COMPTE FINANCIER

UNIQUE 2025

BUDGET ANNEXE PCRS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PCRS plan corps rue simplifié
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Numéro SIRET : 20007654500025

POSTE COMPTABLE : 037090 P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
[ECCE](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 5
B	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 6
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 7
D1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 8
D2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 9
E	Bilan synthétique	Comptable 10
F	Compte de résultat synthétique	Comptable 11
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur 13
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur 14
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 15
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 16
<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable 17
B2	Recettes d'exploitation	Comptable 19
C1	Dépenses d'investissement	Comptable 20
C2	Recettes d'investissement	Comptable 22
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 24
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 25
B	Compte de résultat	Comptable 30
C	Balance des comptes	Comptable 33
IV. États annexés		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

	Origine des données	Page
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B6.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.1	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.2	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B8.3	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.4	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9.1	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

		Origine des données	Page
D1.2.1	État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	Ordonnateur	
D1.2.2	État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	39

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	257 000,00	312 862,11	569 862,11
	Recettes réalisées (1)	B	53 820,54	250 239,15	304 059,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	406 717,13	326 000,00	732 717,13
	Dépenses réalisées (1)	E	73 496,18	263 377,04	336 873,22
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-19 675,64	-13 137,89	-32 813,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	149 717,13	13 137,89	162 855,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	130 041,49	0,00	130 041,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	130 041,49	0,00	130 041,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PCRS plan corps rue simplifié					
Investissement	149 717,13		-19 675,64		130 041,49
Fonctionnement	13 137,89		-13 137,89		
Sous-Total	162 855,02		-32 813,53		130 041,49
TOTAL III	162 855,02		-32 813,53		130 041,49
TOTAL I + II + III	162 855,02		-32 813,53		130 041,49



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	13,14
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-13,14
Autres immobilisations corporelles	386,63	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	386,63	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	386,63	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	0,00
Créances	138,08	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	517,80
Disponibilités	224,92	Fournisseurs (2)	52,01
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	179,81
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362,99	Total des dettes à court terme	231,82
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	749,62
		Comptes de régularisation	0,00
TOTAL ACTIF	749,62	TOTAL PASSIF	749,62

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1



66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	F

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	23,72	1,92
Produits des services	202,41	310,63
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	226,13	312,56
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	202,32	242,75
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	53,82	48,57
Autres charges		
Charges courantes non financières	256,14	291,31
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-30,00	21,24
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	7,24	8,11
RESULTAT COURANT FINANCIER	-7,24	-8,11
RESULTAT COURANT	-37,24	13,14
Produits exceptionnels	24,10	
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24,10	
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13,14	13,14



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	59 000,00	22 505,99	0,00	22 505,99	38,15	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	179 810,69	0,00	179 810,69	89,91	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		260 500,00	202 316,68	0,00	202 316,68	77,66	0,00
Chapitre 66	Charges financières	9 000,00	6 109,33	1 130,49	7 239,82	80,44	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		272 000,00	208 426,01	1 130,49	209 556,50	77,04	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	54 000,00	53 820,54	0,00	53 820,54	99,67	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 000,00	53 820,54	0,00	53 820,54	99,67	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		326 000,00	262 246,55	1 130,49	263 377,04	80,79	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		326 000,00	262 246,55	1 130,49	263 377,04		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	215 000,00	192 121,06	10 289,00	202 410,06	94,14	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	20 000,00	23 724,50	0,00	23 724,50	118,62	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		235 000,00	215 845,56	10 289,00	226 134,56	96,23	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	77 862,11	24 104,59	0,00	24 104,59	30,96	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		312 862,11	239 950,15	10 289,00	250 239,15	79,98	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		312 862,11	239 950,15	10 289,00	250 239,15	79,98	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		13 137,89					
Total des recettes de la section d'exploitation		326 000,00	239 950,15	10 289,00	250 239,15		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040



SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	67 017,13	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	70 000,00	6 829,50	9,76	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	137 017,13	6 829,50	4,98	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	99,95	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	66 700,00	66 666,68	99,95	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	403 717,13	73 496,18	18,20	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	406 717,13	73 496,18	18,07	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	406 717,13	73 496,18		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		200 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 000,00	53 820,54	99,67	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		57 000,00	53 820,54	94,42	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		257 000,00	53 820,54	20,94	0,00
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		149 717,13			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		406 717,13	53 820,54		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) À servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
61551	Matériel roulant		746,42		746,42	
6156	Maintenance		4 523,05		4 523,05	
62871	à la collectivité de rattachement		17 236,52		17 236,52	
total chapitre 011	Charges à caractère général	59 000,00	22 505,99		22 505,99	36 494,01
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		179 810,69		179 810,69	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00	179 810,69		179 810,69	20 189,31
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00				1 500,00
Total des dépenses de gestion courante		260 500,00	202 316,68		202 316,68	58 183,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance		7 370,00		7 370,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		1 130,49	1 260,67	-130,18	
total chapitre 66	Charges financières	9 000,00	8 500,49	1 260,67	7 239,82	1 760,18
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00				2 500,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		272 000,00	210 817,17	1 260,67	209 556,50	62 443,50
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		53 820,54		53 820,54	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 000,00	53 820,54		53 820,54	179,46
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 000,00	53 820,54		53 820,54	179,46

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		326 000,00	264 637,71	1 260,67	263 377,04	62 622,96
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		326 000,00	264 637,71	1 260,67	263 377,04	62 622,96



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
706	Prestations de services		212 806,02	10 395,96	202 410,06	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	215 000,00	212 806,02	10 395,96	202 410,06	12 589,94
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		23 724,50		23 724,50	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	20 000,00	23 724,50		23 724,50	-3 724,50
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		235 000,00	236 530,52	10 395,96	226 134,56	8 865,44
total chapitre 76	Produits financiers					
7741	de la collectivité de rattachement		24 104,59		24 104,59	
total chapitre 77	Produits exceptionnels	77 862,11	24 104,59		24 104,59	53 757,52
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		312 862,11	260 635,11	10 395,96	250 239,15	62 622,96
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		312 862,11	260 635,11	10 395,96	250 239,15	62 622,96
002 Résultat d'exploitation reporté		13 137,89				
Total des recettes de la section d'exploitation		326 000,00	260 635,11	10 395,96	250 239,15	75 760,85

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	67 017,13				67 017,13
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		4 816,10		4 816,10	
2188	Autres		2 013,40		2 013,40	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	70 000,00	6 829,50		6 829,50	63 170,50
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
Total des dépenses d'équipement		137 017,13	6 829,50		6 829,50	130 187,63
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euro		66 666,68		66 666,68	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68		66 666,68	33,32
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		66 700,00	66 666,68		66 666,68	33,32
45810	Opération pour compte tiers n° 45810	200 000,00				200 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	200 000,00				200 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		403 717,13	73 496,18		73 496,18	330 220,95
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 000,00				3 000,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		3 000,00				3 000,00



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		406 717,13	73 496,18		73 496,18	333 220,95
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		406 717,13	73 496,18		73 496,18	333 220,95



66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
45820	Opération pour compte tiers n° 45820	200 000,00				200 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	200 000,00				200 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		200 000,00				200 000,00
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
2805	<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>		372,54		372,54	
28182	<i>Matériel de transport</i>		2 154,00		2 154,00	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>		8 869,00		8 869,00	
28184	<i>Mobilier</i>		523,00		523,00	
28188	<i>Autres</i>		41 902,00		41 902,00	
total chapitre 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	54 000,00	53 820,54		53 820,54	179,46
total chapitre 041	<i>Opérations patrimoniales</i>	3 000,00				3 000,00
Total des recettes d'ordre en investissement		57 000,00	53 820,54		53 820,54	3 179,46



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		257 000,00	53 820,54		53 820,54	203 179,46
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		149 717,13				
Total des recettes de la section d'investissement		406 717,13	53 820,54		53 820,54	352 896,59



Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	58 166,34	58 166,34		372,54
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	768 206,75	381 581,67	386 625,08	433 243,58
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	826 373,09	439 748,01	386 625,08	433 616,12
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	113 971,41		113 971,41	242 034,47
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres				
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	24 104,59		24 104,59	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	224 918,57		224 918,57	176 146,88
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	362 994,57		362 994,57	418 181,35
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	0,62		0,62	1,23
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III	0,62		0,62	1,23
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 189 368,28	439 748,01	749 620,27	851 798,70



66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	202 410,06	310 634,81
<i>Divers</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	23 724,50	1 921,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	226 134,56	312 555,81
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	202 316,68	242 746,73
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	53 820,54	48 565,26
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
<i>Autres charges</i>		
TOTAL II	256 137,22	291 311,99
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-30 002,66	21 243,82
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
<i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>		
<i>Transferts de charges</i>		
<i>Gains de change</i>		
<i>Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	7 239,82	8 105,93
<i>Pertes de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL IV	7 239,82	8 105,93
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-7 239,82	-8 105,93
A + B - RÉSULTAT COURANT	-37 242,48	13 137,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Subventions exceptionnelles</i>	24 104,59	
<i>Autres opérations</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>		
<i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>		

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
TOTAL V	24 104,59	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	24 104,59	
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	250 239,15	312 555,81
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	263 377,04	299 417,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-13 137,89	13 137,89



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)				13 137,89				13 137,89		13 137,89
	Sous Total compte 11				13 137,89				13 137,89		13 137,89
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		13 137,89	13 137,89				13 137,89	13 137,89		
	Sous Total compte 12		13 137,89	13 137,89				13 137,89	13 137,89		
1641	Emprunts en euro		583 333,25			66 666,68		66 666,68	583 333,25		516 666,57
	Sous Total compte 164		583 333,25			66 666,68		66 666,68	583 333,25		516 666,57
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		1 260,67	1 260,67	1 130,49			1 260,67	2 391,16		1 130,49
	Sous Total compte 1688		1 260,67	1 260,67	1 130,49			1 260,67	2 391,16		1 130,49
	Sous Total compte 168		1 260,67	1 260,67	1 130,49			1 260,67	2 391,16		1 130,49
	Sous Total compte 16		584 593,92	1 260,67	1 130,49	66 666,68		67 927,35	585 724,41		517 797,06
	Total classe 1		597 731,81	14 398,56	14 268,38	66 666,68		81 065,24	612 000,19		530 934,95
2051	Concessions et droits assimilés	58 166,34						58 166,34		58 166,34	
	Sous Total compte 205	58 166,34						58 166,34		58 166,34	
	Sous Total compte 20	58 166,34						58 166,34		58 166,34	
2182	Matériel de transport	21 540,00						21 540,00		21 540,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	103 448,03				4 816,10		108 264,13		108 264,13	
2184	Mobilier	7 849,22						7 849,22		7 849,22	
2188	Autres	628 540,00				2 013,40		630 553,40		630 553,40	
	Sous Total compte 218	761 377,25				6 829,50		768 206,75		768 206,75	
	Sous Total compte 21	761 377,25				6 829,50		768 206,75		768 206,75	
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		57 793,80				372,54		58 166,34		58 166,34
	Sous Total compte 280		57 793,80				372,54		58 166,34		58 166,34

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6228	Divers		560,40		560,40	
6231	Annonces et insertions		59 198,20	9 910,20	49 288,00	
6232	Fêtes et cérémonies		88 595,33	976,38	87 618,95	
6233	Foires et expositions		7 447,30		7 447,30	
6234	Réceptions		75 785,00	883,50	74 901,50	
6236	Catalogues et imprimés		91 693,74	7 129,20	84 564,54	
6238	Divers		42 200,39		42 200,39	
6251	Voyages, déplacements et missions		14 421,10	401,92	14 019,18	
6261	Frais d'affranchissement		25 579,42	4 575,23	21 004,19	
6262	Frais de télécommunications		36 666,25	2 563,21	34 103,04	
627	Services bancaires et assimilés.		15,64		15,64	
6281	Concours divers (cotisations...)		75 505,05	8 680,00	66 825,05	
6283	Frais de nettoyage des locaux		46 521,12	3 535,64	42 985,48	
62878	A des tiers		1 500,00		1 500,00	
6288	Autres		107 115,36	742,92	106 372,44	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		160,90		160,90	
total chapitre 011	Charges à caractère général	3 832 000,00	4 443 692,77	1 023 483,79	3 420 208,98	411 791,02
6218	Autre personnel extérieur		30 852,48		30 852,48	
6331	Versement mobilité		29 386,76		29 386,76	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		7 347,17		7 347,17	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		33 500,57		33 500,57	
64111	Rémunération principale		1 175 898,61		1 175 898,61	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		6 333,69		6 333,69	
64113	NBI		7 755,22		7 755,22	
64118	Autres indemnités.		532 382,24		532 382,24	



Annexe 9

66401 - PCRS sur plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44562	TVA sur immobilisations			1 366,40	1 366,40			1 366,40	1 366,40		
44566	TVA sur autres biens et services			1 054,34	1 054,34			1 054,34	1 054,34		
44567	Crédit de TVA à reporter			40,00	40,00			40,00	40,00		
	Sous Total compte 4456			2 460,74	2 460,74			2 460,74	2 460,74		
44571	TVA collectée			40 503,54	40 503,54			40 503,54	40 503,54		
	Sous Total compte 4457			40 503,54	40 503,54			40 503,54	40 503,54		
	Sous Total compte 445		49 899,00	96 210,28	81 087,28			96 210,28	130 986,28		34 776,00
	Sous Total compte 44		254 066,89	300 378,17	260 897,97			300 378,17	514 964,86		214 586,69
466	Excédents de versement			305,40	305,40			305,40	305,40		
46711	Autres comptes créditeurs			74 036,68	74 036,68			74 036,68	74 036,68		
	Sous Total compte 4671			74 036,68	74 036,68			74 036,68	74 036,68		
46721	Débiteurs divers - Amiable			47 829,09	23 724,50			47 829,09	23 724,50	24 104,59	
	Sous Total compte 4672			47 829,09	23 724,50			47 829,09	23 724,50	24 104,59	
	Sous Total compte 467			121 865,77	97 761,18			121 865,77	97 761,18	24 104,59	
	Sous Total compte 46			122 171,17	98 066,58			122 171,17	98 066,58	24 104,59	
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale			305,40	305,40			305,40	305,40		
	Sous Total compte 47141			305,40	305,40			305,40	305,40		
	Sous Total compte 4714			305,40	305,40			305,40	305,40		
4718	Autres recettes à régulariser			40,00	40,00			40,00	40,00		
	Sous Total compte 471			345,40	345,40			345,40	345,40		
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable			18 426,67	18 426,67			18 426,67	18 426,67		
4728	Autres dépenses à régulariser			40,00	40,00			40,00	40,00		

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 472			18 466,67	18 466,67			18 466,67	18 466,67		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,23		0,55	1,16			1,78	1,16	0,62	
	Sous Total compte 478	1,23		0,55	1,16			1,78	1,16	0,62	
	Sous Total compte 47	1,23		18 812,62	18 813,23			18 813,85	18 813,23	0,62	
	Total classe 4	242 035,70	254 066,89	709 190,14	790 905,54			951 225,84	1 044 972,43	138 076,62	231 823,21
515	Compte au trésor	176 146,88		395 046,42	346 274,73			571 193,30	346 274,73	224 918,57	
	Sous Total compte 51	176 146,88		395 046,42	346 274,73			571 193,30	346 274,73	224 918,57	
580	Opérations d'ordre budgétaire			53 820,54	53 820,54			53 820,54	53 820,54		
584	Encaissements par lecture optique			2 811,96	2 811,96			2 811,96	2 811,96		
588	Autres virements internes			40,00	40,00			40,00	40,00		
	Sous Total compte 58			56 672,50	56 672,50			56 672,50	56 672,50		
	Total classe 5	176 146,88		451 718,92	402 947,23			627 865,80	402 947,23	224 918,57	
61551	Matériel roulant					746,42		746,42		746,42	
	Sous Total compte 6155					746,42		746,42		746,42	
6156	Maintenance					4 523,05		4 523,05		4 523,05	
	Sous Total compte 615					5 269,47		5 269,47		5 269,47	
	Sous Total compte 61					5 269,47		5 269,47		5 269,47	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					179 810,69		179 810,69		179 810,69	
	Sous Total compte 621					179 810,69		179 810,69		179 810,69	
62871	à la collectivité de rattachement					17 236,52		17 236,52		17 236,52	
	Sous Total compte 6287					17 236,52		17 236,52		17 236,52	
	Sous Total compte 628					17 236,52		17 236,52		17 236,52	



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 62					197 047,21		197 047,21		197 047,21	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					7 370,00		7 370,00		7 370,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					1 130,49	1 260,67	1 130,49	1 260,67		130,18
	Sous Total compte 6611					8 500,49	1 260,67	8 500,49	1 260,67	7 239,82	
	Sous Total compte 661					8 500,49	1 260,67	8 500,49	1 260,67	7 239,82	
	Sous Total compte 66					8 500,49	1 260,67	8 500,49	1 260,67	7 239,82	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					53 820,54		53 820,54		53 820,54	
	Sous Total compte 681					53 820,54		53 820,54		53 820,54	
	Sous Total compte 68					53 820,54		53 820,54		53 820,54	
	Total classe 6					264 637,71	1 260,67	264 637,71	1 260,67	263 507,22	130,18
706	Prestations de services					10 395,96	212 806,02	10 395,96	212 806,02		202 410,06
	Sous Total compte 70					10 395,96	212 806,02	10 395,96	212 806,02		202 410,06
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						23 724,50		23 724,50		23 724,50
	Sous Total compte 74						23 724,50		23 724,50		23 724,50
7741	de la collectivité de rattachement						24 104,59		24 104,59		24 104,59
	Sous Total compte 774						24 104,59		24 104,59		24 104,59
	Sous Total compte 77						24 104,59		24 104,59		24 104,59
	Total classe 7					10 395,96	260 635,11	10 395,96	260 635,11		250 239,15
	Total général	1 237 726,17	1 237 726,17	1 175 307,62	1 208 121,15	348 529,85	315 716,32	2 761 563,64	2 761 563,64	1 452 875,50	1 452 875,50

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE -- 2025

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT (BANQUE POSTALE)	18/06/2018			1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Annexe 9

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 9

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		516 666,57					66 666,68	7 370,00	0,00	1 130,49
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		516 666,57					66 666,68	7 370,00	0,00	1 130,49
		0,00	A-1	516 666,57	7,75	F		0,000	66 666,68	7 370,00	0,00	1 130,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		516 666,57					66 666,68	7 370,00	0,00	1 130,49

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	516 666,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE -- 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2018-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	PCRS ETUDES	5	11/12/2018
L	PCRS LOGICIELS PCRS	5	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL PCRS MOBILE MAPPING	15	11/12/2018
L	PCRS MOBILIER	15	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL ROULANT	10	11/12/2018

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur territorial	A	1	85 000,00
Technicien	B	2	115 000,00
TOTAL GENERAL	A B	3	200 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE -- 2025

IV – ANNEXES	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	149 717,13
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 717,13

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 717,13
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	149 717,13

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	66 700,00	66 666,68	0,00	66 666,68
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	54 000,00	53 820,54	0,00	53 820,54
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-12 700,00	-12 846,14	0,00	-12 846,14
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	149 717,13			149 717,13
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	149 717,13			149 717,13
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				136 870,99

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 700,00	66 666,68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 666,68
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE -- 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		54 000,00	53 820,54
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		54 000,00	53 820,54
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	400,00	372,54
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 800,00	8 869,00
28184	Mobilier	600,00	523,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE -- 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	0,00	6 829,50

Annexe 9

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

Annexe 9

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

Annexe 9

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110 Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50
A165 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 829,50	0,00	0,00	0,00	6 829,50

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Annexe 9

037090 - P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Date édition : 05/05/2026

Édition provisoire

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
arrêtée à la date du 31/12/2025

66401 - PCRS plan corps rue simplifié
BA de SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

Exercice : 2025

DÉSIGNATION DES COMPTES No Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 - Portefeuille NEANT Sous Total compte 861								
862 - Correspondant NEANT Sous Total compte 862								
863 - Prise en charge titre et valeur NEANT Sous Total compte 863								
TOTAUX								

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Annexe 9

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 05/05/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

Mme Béatrice Wacongne

du 01/01/2025

au 05/05/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE (PCRS)

Note synthétique

Compte Financier Unique 2025

BUDGET ANNEXE (PCRS)

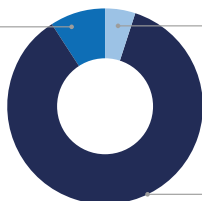
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2025 au titre du budget annexe du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

LE SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide de la Préfecture, pour réaliser le Plan Corps de Rue simplifié (PCRS) en Indre-et-Loire et répondre ainsi à la réglementation établie par le protocole national publié par le

Conseil National de l'Information Géographique en juin 2015. Un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a ainsi été créé en 2019, date de mise en place effective du service.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 263 377 €

Subvention d'équilibre
24 105 €



Résultat de
fonctionnement
antérieur reporté
13 138 €

Recettes d'exploitation
226 135 €

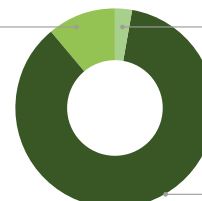
Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 263 377 € en 2025.

Les recettes d'exploitation (prestations de services et adhésions de collectivités) ont représenté 86% recettes, à 226 135 €. Le résultat de fonctionnement antérieur reporté a pesé pour 5% des recettes (13 138 €).

Le versement d'une subvention d'équilibre a été nécessaire à hauteur de 24 105 €, soit 9% des recettes.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 209 557 €

Charges
de fonctionnement
service PCRS
22 506 €



Charges financières
7 240 €

Charges de personnel
179 811 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté 209 557 € en 2025.

86% ont été consacrés au charges de personnel (179 811 €).

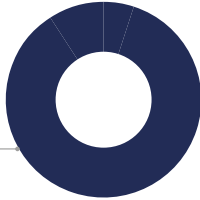
11%, soit 22 506 €, ont été consacrés au fonctionnement du service PCRS, essentiellement la maintenance du matériel de relevés de données et le remboursement au budget principal des charges de fonctionnement mises en oeuvre par celui-ci pour le compte du PCRS.

Le solde (7 240 €) a concerné les intérêts de l'emprunt affecté au PCRS.

Annexe 10

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 149 717 €

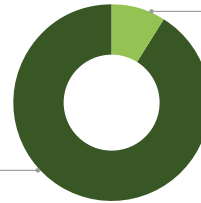
Résultat
d'investissement
antérieur reporté
149 717 €



Elles sont constituées en intégralité par le résultat d'investissement antérieur reporté.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 73 496 €

Remboursement
des emprunts
66 667 €



Matériel
informatique
6 829 €

Elles sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 66 667 € et l'acquisition de matériel informatique pour 6 829 €.

RÉSULTATS 2025

Le budget annexe PCRS a dégagé un résultat sur l'exercice 2025 excédentaire de 130 042 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes réelles	263 377 €	149 717 €	413 094 €
Dépenses réelles	209 557 €	73 496 €	283 053 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	53 821 €	76 211 €	130 042 €

DETTE

Un emprunt d'1 M€ sur 15 ans avec un taux fixe de 1,32% a été contractualisé en 2018 auprès de la Banque Postale pour financer les investissements du service PCRS.

Cet emprunt est classé 1-A sur la Charte de Gissler.

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 516 666,57 €.

Organisme	Taux	Montant	Charte Gissler	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Capital remboursé (1)	Intérêts (2)	Annuité 2025 (3) = (1) + (2)	Capital restant dû au 31 décembre 2025
Banque Postale	Taux Fixe : 1,32%	1 000 000,00 €	1-A	583 333,25 €	66 666,68 €	7 370,00 €	74 036,68 €	516 666,57 €

FINANCES

AJUSTEMENTS

AU BS 2026 DES APCP

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL	
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029		CP 2030
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 865 312,56	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	206 928,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 865 312,56
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	16 466 680,65	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	936 997,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 466 680,65
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	13 246 871,67	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	2 479 570,23	334 362,33	0,00	0,00	0,00	0,00	13 246 871,67
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	15 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	7 302 926,61	3 466 639,92	0,00	0,00	0,00	0,00	15 670 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	11 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492 381,49	3 609 136,77	2 958 481,74	0,00	0,00	0,00	11 060 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	11 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 644 000,00	3 545 000,00	3 243 000,00	0,00	0,00	0,00	11 432 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	253 725,70	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	135 885,63	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	253 725,70
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 954,46	75 000,00	153 045,54	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2026	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	3 601 029,63	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	77 701,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601 029,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	3 879 827,40	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	661 969,75	170 709,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 879 827,40
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 583 484,34	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	1 413 296,09	531 516,82	122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 583 484,34
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	6 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 888,64	3 135 143,74	1 868 967,63	0,00	0,00	0,00	0,00	6 760 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	5 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204 241,50	2 627 300,00	811 458,50	0,00	0,00	0,00	5 643 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	6 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 000,00	3 395 000,00	845 000,00	0,00	0,00	0,00	6 095 000,00
	METHYCENTRE			600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	24 840,00	216 291,40	94 569,75	1 126 000,00	1 126 000,00	3 614 298,85	0,00	0,00	6 202 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 417,60	46 885,15	500 000,00	428 697,25	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	TOTAL			124 565 118,08	600 000,00	6 300 831,63	15 774 157,82	21 564 962,48	17 804 071,56	21 712 944,21	20 538 168,50	12 492 683,03	7 777 298,85	0,00	0,00	124 565 118,08

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL	
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029		CP 2030
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	-860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-860 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 000,00	-65 000,00	0,00	0,00	0,00	308 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	983 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 000,00	574 500,00	-423 500,00	0,00	0,00	983 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 245,16	3 245,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	-100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	METHYCENTRE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 245,16	548 245,16	409 500,00	-423 500,00	0,00	0,00	531 000,00

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL	
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029		CP 2030
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 865 312,56	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	206 928,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 865 312,56
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	16 466 680,65	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	936 997,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 466 680,65
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	13 246 871,67	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	2 479 570,23	334 362,33	0,00	0,00	0,00	0,00	13 246 871,67
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	14 810 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	7 302 926,61	2 606 639,92	0,00	0,00	0,00	0,00	14 810 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	11 368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492 381,49	3 982 136,77	2 893 481,74	0,00	0,00	0,00	11 368 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	12 415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 476 000,00	4 119 500,00	2 819 500,00	0,00	0,00	0,00	12 415 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	253 725,70	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	135 885,63	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	253 725,70
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 954,46	75 000,00	153 045,54	0,00	0,00	0,00	250 0

Annexe 11

**SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES**

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 365 749,79	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	413 042,60	0,00	0,00	0,00	0,00	9 365 749,79
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	8 711 491,98	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	3 286 166,11	29 004,33	0,00	0,00	0,00	8 711 491,98
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	10 494 183,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 617 599,40	0,00	0,00	0,00	0,00	10 494 183,28
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	7 208 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 586 642,16	0,00	0,00	0,00	7 208 943,92
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	5 735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00	3 440 000,00	1 435 000,00	0,00	0,00	5 735 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 824 353,05	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	59 902,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824 353,05
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 820 106,98	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	65 237,97	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 106,98
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 672 436,71	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	66 943,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672 436,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	3 136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 249 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 136 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	2 800 387,70
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 000,00	1 572 000,00	659 000,00	0,00	0,00	2 614 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			735 091,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 754,76	355 337,15	0,00	0,00	0,00	0,00	735 091,91
	TOTAL			66 210 947,55	0,00	2 238 484,24	6 684 121,86	6 268 659,34	10 722 808,05	14 462 712,20	16 974 809,17	6 765 352,69	2 094 000,00	0,00	0,00	66 210 947,55

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	-56 105,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 105,47	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 105,47
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	889 469,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 473,84	-29 004,33	0,00	0,00	0,00	889 469,51
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	84 590,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 590,74	0,00	0,00	0,00	0,00	84 590,74
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	688 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	458 000,00	147 000,00	0,00	0,00	688 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 512,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 512,54	0,00	0,00	0,00	0,00	17 512,54
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	3 696,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,71	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	-6 475,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 475,25	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 475,25
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	-21 000,00	-40 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-355 337,15	355 337,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			1 728 688,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 355,96	826 332,82	107 000,00	0,00	0,00	1 728 688,78

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 369 644,33	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	356 937,43	0,00	0,00	0,00	0,00	9 369 644,33
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	9 600 961,49	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	4 204 639,95	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600 961,49
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	10 578 774,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 702 190,14	0,00	0,00	0,00	0,00	10 578 774,02
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	7 271 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 649 642,16	0,00	0,00	0,00	7 271 943,92
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	6 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 000,00	3 898 000,00	1 582 000,00	0,00	0,00	0,00	6 423 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 841 865,59	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	77 415,02	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841 865,59
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 823 809,69	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	68 934,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823 809,69
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 665 941,46	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	60 608,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 941,46
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	3 131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 244 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	2 800 387,70
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2 664 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 000,00	1 551 000,00	619 000,00	0,00	0,00	2 664 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			735 091,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 754,76	0,00	355 337,15	0,00	0,00	0,00	735 091,91
	TOTAL			67 939 636,33	0,00	2 238 484,24	6 684 121,86	6 268 659,34	10 722 808,05	14 462 712,20	17 770 165,13	7 591 685,51	2 201 000,00	0,00	0,00	67 939 636,33

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 365 749,79	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	413 042,60	0,00	0,00	0,00	0,00	9 365 749,79
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	8 711 491,98	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	3 286 166,11	29 004,33	0,00	0,00	0,00	8 711 491,98
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	10 494 183,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 617 599,40	0,00	0,00	0,00	0,00	10 494 183,28
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	7 208 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 586 642,18	0,00	0,00	0,00	0,00	7 208 943,92
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	5 735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00	3 440 000,00	1 435 000,00	0,00	0,00	0,00	5 735 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 824 353,05	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	59 902,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824 353,05
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 820 106,98	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	65 237,87	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 106,98
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 672 436,71	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	66 943,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672 436,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	3 136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 249 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 136 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 387,70
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 000,00	1 572 000,00	659 000,00	0,00	0,00	0,00	2 614 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			735 091,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 754,76	355 337,15	0,00	0,00	0,00	0,00	735 091,91
	TOTAL			66 210 947,55	0,00	2 238 484,24	6 684 121,86	6 268 659,34	10 722 808,05	14 462 712,20	16 974 809,17	6 765 352,69	2 094 000,00	0,00	0,00	66 210 947,55

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	-56 105,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 105,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 105,47
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	889 469,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 473,84	-29 004,33	0,00	0,00	0,00	0,00	889 469,51
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	84 590,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 590,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 590,74
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	688 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	458 000,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	688 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 512,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 512,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 512,54
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	3 696,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	-6 475,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 475,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 475,25
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	-21 000,00	-40 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-355 337,15	355 337,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			1 728 688,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 355,96	826 332,82	107 000,00	0,00	0,00	0,00	1 728 688,78

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 369 644,32	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	356 937,43	0,00	0,00	0,00	0,00	9 369 644,32
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	9 600 961,49	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	4 204 639,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600 961,49
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	10 578 774,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 702 190,14	0,00	0,00	0,00	0,00	10 578 774,02
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	7 271 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 649 642,18	0,00	0,00	0,00	0,00	7 271 943,92
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2026	6 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 000,00	3 898 000,00	1 582 000,00	0,00	0,00	0,00	6 423 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 841 865,59	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	77 415,02	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841 865,59
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 823 803,69	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	68 934,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823 803,69
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 665 961,46	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	60 468,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 961,46
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	3 131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 244 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 387,70
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2 664 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 000,00	1 551 000,00	619 000,00	0,00	0,00	0,00	2 664 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			735 091,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 754,76	0,00	355 337,15	0,00	0,00	0,00	735 091,91
	TOTAL			67 939 636,33	0,00	2 238 484,24	6 684 121,86	6 268 659,34	10 722 808,05	14 462 712,20	17 770 165,13	7 591 685,51	2 201 000,00	0,00	0,00	67 939 636,33

Annexe 11

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 815 437,25	0,00	0,00	1 494 692,99	320 031,86	712,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815 437,25	
	2022AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 662 581,02	0,00	0,00	698 650,62	1 576 303,76	326 374,63	61 252,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 662 581,02	
	2022AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	988 614,41	0,00	0,00	350 298,96	564 020,59	72 015,20	2 279,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 614,41	
	2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 855 370,80	0,00	0,00	112 212,75	431 490,85	933 884,95	377 782,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 370,80	
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	15 738,28	0,00	0,00	4 794,17	10 944,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 738,28	
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	3 950 731,82	0,00	0,00	1 812 662,77	2 018 610,70	118 267,98	1 190,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950 731,82	
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	566 671,76	0,00	0,00	5 542,20	375 031,78	87 843,84	98 253,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566 671,76	
	2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	140 499,52	0,00	0,00	17 804,96	75 618,76	34 038,75	13 037,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 499,52	
	2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	297 860,93	0,00	0,00	726,25	171 712,17	89 160,48	36 262,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 860,93	
	2022R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	20 413,17	0,00	0,00	0,00	20 413,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 413,17	
	2022SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 912 095,57	0,00	0,00	492 821,27	1 731 765,11	566 396,15	121 113,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 912 095,57	
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 232 056,12	0,00	0,00	22 741,02	673 043,50	310 444,18	225 827,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 056,12	
			TOTAL	16 466 680,65	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	936 997,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 466 680,65

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 815 437,25	0,00	0,00	1 494 692,99	320 031,86	712,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815 437,25	
	2022AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 662 581,02	0,00	0,00	698 650,62	1 576 303,76	326 374,63	61 252,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 662 581,02	
	2022AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	988 614,41	0,00	0,00	350 298,96	564 020,59	72 015,20	2 279,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 614,41	
	2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 855 370,80	0,00	0,00	112 212,75	431 490,85	933 884,95	377 782,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 370,80	
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	15 738,28	0,00	0,00	4 794,17	10 944,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 738,28	
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	3 950 731,82	0,00	0,00	1 812 662,77	2 018 610,70	118 267,98	1 190,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950 731,82	
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	566 671,76	0,00	0,00	5 542,20	375 031,78	87 843,84	98 253,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566 671,76	
	2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	140 499,52	0,00	0,00	17 804,96	75 618,76	34 038,75	13 037,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 499,52	
	2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	297 860,93	0,00	0,00	726,25	171 712,17	89 160,48	36 262,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 860,93	
	2022R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	20 413,17	0,00	0,00	0,00	20 413,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 413,17	
	2022SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 912 095,57	0,00	0,00	492 821,27	1 731 765,11	566 396,15	121 113,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 912 095,57	
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 232 056,12	0,00	0,00	22 741,02	673 043,50	310 444,18	225 827,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 056,12	
			TOTAL	16 466 680,65	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	936 997,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 466 680,65

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	963 945,97	0,00	0,00	0,00	707 326,29	233 692,80	17 126,88	5 800,00	0,00	0,00	0,00	963 945,97	
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 705 832,39	0,00	0,00	0,00	1 119 612,63	1 113 388,38	457 831,38	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 705 832,39
			2023AR	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	1 210 455,02	0,00	0,00	0,00	288 526,87	792 423,91	129 504,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 455,02
			2023CE	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 387 820,25	0,00	0,00	0,00	198 350,59	454 349,05	718 120,61	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 820,25
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	17 332,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	2 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 332,00
			2023E	EXTENSION (HORS FACE)	2 269 618,79	0,00	0,00	0,00	1 399 732,25	766 553,37	99 770,84	3 562,33	0,00	0,00	0,00	0,00	2 269 618,79
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACE)	432 128,21	0,00	0,00	0,00	60 918,15	218 343,27	100 866,79	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 128,21
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	114 992,05	0,00	0,00	0,00	64 910,58	29 081,47	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 992,05
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	578 410,37	0,00	0,00	0,00	193 852,34	237 510,19	114 047,84	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 410,37
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	8 427,88	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,37	987,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 427,88
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 518 928,22	0,00	0,00	0,00	345 558,47	1 402 348,63	619 021,12	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 518 928,22
			2023T	TELECOMMUNICATION	1 038 980,52	0,00	0,00	0,00	223 564,71	589 636,26	190 779,55	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 980,52
						TOTAL	13 246 871,67	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	2 479 570,23	334 362,33	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	963 945,97	0,00	0,00	0,00	707 326,29	233 692,80	17 126,88	5 800,00	0,00	0,00	0,00	963 945,97	
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 703 544,52	0,00	0,00	0,00	1 119 612,63	1 113 388,38	457 831,38	12 712,13	0,00	0,00	0,00	0,00	2 703 544,52
			2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 210 455,02	0,00	0,00	0,00	288 526,87	792 423,91	129 504,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 455,02
			2023CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 387 820,25	0,00	0,00	0,00	198 350,59	454 349,05	718 120,61	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 820,25
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	17 332,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	2 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 332,00
			2023E	EXTENSION (HORS FACE)	2 270 906,66	0,00	0,00	0,00	1 399 732,25	766 553,37	99 770,84	4 850,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270 906,66
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACE)	432 128,21	0,00	0,00	0,00	60 918,15	218 343,27	100 866,79	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 128,21
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	111 992,05	0,00	0,00	0,00	64 910,58	29 081,47	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 992,05
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	570 410,37	0,00	0,00	0,00	193 852,34	237 510,19	114 047,84	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 410,37
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	8 427,88	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,37	987,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 427,88
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 531 928,22	0,00	0,00	0,00	345 558,47	1 402 348,63	619 021,12	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531 928,22
			2023T	TELECOMMUNICATION	1 037 980,52	0,00	0,00	0,00	223 564,71	589 636,26	190 779,55	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037 980,52
						TOTAL	13 246 871,67	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	2 479 570,23	334 362,33	0,00	0,00	0,00

Annexe 11

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 715,91	269 552,39	317 731,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	885 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 269 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 280,54	1 233 074,15	665 645,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 269 000,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 983,74	579 427,44	91 588,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00
	2024AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 248,02	343 824,06	224 927,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACE)	3 148 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 379,95	1 230 862,72	160 757,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 148 000,00
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 505,08	346 909,93	717 584,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 221 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 938,33	201 626,85	111 434,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 289,62	344 991,05	108 719,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 406,50	17 614,84	6 978,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 598,93	1 409 228,19	340 172,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 530 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 086,85	1 325 814,99	721 098,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00
			TOTAL	15 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	7 302 926,61	3 466 639,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 670 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	607 975,46	0,00	0,00	0,00	0,00	297 715,91	269 552,39	40 707,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 975,46
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 053 354,69	0,00	0,00	0,00	0,00	370 280,54	1 233 074,15	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 053 354,69
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 983,74	579 427,44	91 588,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00
	2024AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 248,02	343 824,06	224 927,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACE)	3 058 254,84	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 379,95	1 230 862,72	71 012,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 058 254,84
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACE)	903 415,01	0,00	0,00	0,00	0,00	156 505,08	346 909,93	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 415,01
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 938,33	201 626,85	151 434,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 289,62	344 991,05	108 719,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 406,50	17 614,84	6 978,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	2 530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 598,93	1 409 228,19	340 172,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 530 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 086,85	1 325 814,99	721 098,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00
			TOTAL	14 810 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	7 302 926,61	2 606 639,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 810 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

				ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	594 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 051,46	118 000,00	102 948,54	0,00	0,00	0,00	594 000,00
		2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	1 826 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 145,03	548 000,00	629 854,97	0,00	0,00	0,00	1 826 000,00
		2025AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 251,53	500 000,00	269 748,47	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00
		2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 437,28	367 000,00	669 562,72	0,00	0,00	0,00	1 223 000,00
		2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 863,23	18 136,77	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		2025E	EXTENSION (HORS FACE)	3 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 905 215,85	1 312 000,00	522 784,15	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00
		2025G	DISSIMULATION (HORS FACE)	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 473,21	189 000,00	282 526,79	0,00	0,00	0,00	630 000,00
		2025R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 857 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	818 943,90	557 000,00	481 056,10	0,00	0,00	0,00
TOTAL				11 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492 381,49	3 609 136,77	2 958 481,74	0,00	0,00	0,00	11 060 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

				ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	594 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 051,46	118 000,00	102 948,54	0,00	0,00	0,00	594 000,00
		2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 145,03	917 000,00	434 854,97	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
		2025AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 251,53	500 000,00	399 748,47	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
		2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 437,28	367 000,00	669 562,72	0,00	0,00	0,00	1 223 000,00
		2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 863,23	22 136,77	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
		2025E	EXTENSION (HORS FACE)	3 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 905 215,85	1 312 000,00	522 784,15	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00
		2025G	DISSIMULATION (HORS FACE)	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 473,21	189 000,00	282 526,79	0,00	0,00	0,00	630 000,00
		2025R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 857 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	818 943,90	557 000,00	481 056,10	0,00	0,00	0,00
TOTAL				11 368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492 381,49	3 982 136,77	2 939 481,74	0,00	0,00	0,00	11 368 000,00

Annexe 11

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2026	2026AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	851 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	256 000,00	255 000,00	0,00	0,00	851 000,00
		2026AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	1 836 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	736 000,00	550 000,00	550 000,00	0,00	0,00	1 836 000,00
		2026AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	150 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
		2026CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00	348 000,00	348 000,00	0,00	0,00	1 162 000,00
		2026CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	69 000,00
		2026E	EXTENSION (HORS FACE)	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	3 400 000,00
		2026G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		2026R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		2026RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		2026SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 864 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744 000,00	560 000,00	560 000,00	0,00	0,00	1 864 000,00
TOTAL				11 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 644 000,00	3 545 000,00	3 243 000,00	0,00	0,00	11 432 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2026	2026AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 000,00	276 000,00	276 000,00	0,00	0,00	920 000,00
		2026AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 000,00	670 500,00	670 500,00	0,00	0,00	2 235 000,00
		2026AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	150 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
		2026CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00	440 000,00	440 000,00	0,00	0,00	1 465 000,00
		2026CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	69 000,00
		2026E	EXTENSION (HORS FACE)	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	1 400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	3 800 000,00
		2026G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		2026R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		2026RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		2026SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 676 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00	503 000,00	503 000,00	0,00	0,00	1 676 000,00
TOTAL				12 415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 476 000,00	4 119 500,00	2 819 500,00	0,00	0,00	12 415 000,00

SIEL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		248 778,27	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	85 403,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 778,27

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2023	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	15 725,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 725,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 725,70
	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	238 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	120 159,93	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		253 725,70	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	135 885,63	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 725,70

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2023	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	15 725,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 725,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 725,70
	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	238 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	120 159,93	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		253 725,70	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	135 885,63	34 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 725,70

Annexe 11

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2024	2024DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2024TT	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
		2024TN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 516,36	350 483,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2024	2024DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2024TT	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
		2024TN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 758,18	175 241,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 516,36	350 483,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2025	2025DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025TT	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 954,46	66 000,00	132 045,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
		2025TN	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 954,46	87 000,00	153 045,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2025	2025DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025TT	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 954,46	75 000,00	135 045,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
		2025TN	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 954,46	93 000,00	153 045,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2026	2026DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2026TT	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
		2026TN	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2026	2026DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2026TT	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
		2026TN	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL			
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030				
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021		1 441 358,63	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63	
			2021W	RENOUVELLEMENT	518 215,25	0,00	81 640,55	253 322,85	158 248,28	25 003,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 215,25
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	99 652,93	0,00	3 300,97	73 362,68	22 989,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 652,93
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	386 786,36	0,00	20 998,67	147 059,77	182 095,37	36 632,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 786,36
			2021Z	DISSIMULATION	1 061 746,77	0,00	263 366,17	515 622,49	266 892,37	16 065,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061 746,77
			2021ML	EXTENSION	93 269,69	0,00	30 905,86	41 507,06	20 856,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 269,69
			TOTAL	3 601 029,63	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	77 701,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601 029,63		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021		1 441 358,63	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63	
			2021W	RENOUVELLEMENT	518 215,25	0,00	81 640,55	253 322,85	158 248,28	25 003,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 215,25
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	99 652,93	0,00	3 300,97	73 362,68	22 989,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 652,93
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	386 786,36	0,00	20 998,67	147 059,77	182 095,37	36 632,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 786,36
			2021Z	DISSIMULATION	1 061 746,77	0,00	263 366,17	515 622,49	266 892,37	16 065,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061 746,77
			2021ML	EXTENSION	93 269,69	0,00	30 905,86	41 507,06	20 856,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 269,69
			TOTAL	3 601 029,63	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	77 701,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601 029,63		

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022		1 357 309,72	0,00	0,00	647 423,20	488 999,56	148 407,33	72 479,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357 309,72	
			2022W	RENOUVELLEMENT	391 733,14	0,00	0,00	64 921,02	275 599,81	42 656,53	8 555,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 733,14
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	560 807,17	0,00	0,00	153 320,63	335 465,90	48 945,32	23 075,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 807,17
			2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
			2022Y	DISSIMULATION	903 096,38	0,00	0,00	180 556,20	395 757,62	273 884,64	52 897,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 096,38
			2022Z	EXTENSION	611 608,52	0,00	0,00	200 741,11	252 371,18	144 795,11	13 701,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 608,52
			TOTAL	3 879 827,40	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	661 969,75	170 709,77	0,00	0,00	0,00	0,00	3 879 827,40		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022		1 357 309,72	0,00	0,00	647 423,20	488 999,56	148 407,33	72 479,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357 309,72	
			2022W	RENOUVELLEMENT	391 733,14	0,00	0,00	64 921,02	275 599,81	42 656,53	8 555,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 733,14
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	560 807,17	0,00	0,00	153 320,63	335 465,90	48 945,32	23 075,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 807,17
			2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
			2022Y	DISSIMULATION	903 096,38	0,00	0,00	180 556,20	395 757,62	273 884,64	52 897,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 096,38
			2022Z	EXTENSION	611 608,52	0,00	0,00	200 741,11	252 371,18	144 795,11	13 701,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 608,52
			TOTAL	3 879 827,40	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	661 969,75	170 709,77	0,00	0,00	0,00	0,00	3 879 827,40		

Annexe 11

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 172 425,19	0,00	0,00	0,00	1 009 179,25	921 537,81	205 708,13	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172 425,19
	2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	556 125,41	0,00	0,00	0,00	215 503,93	193 427,79	94 193,69	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 125,41	
	2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2023Y	DISSIMULATION	685 652,18	0,00	0,00	0,00	229 906,27	231 627,05	192 118,86	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 652,18	
	2023Z	EXTENSION	163 236,81	0,00	0,00	0,00	55 537,23	66 703,44	39 496,14	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 236,81	
	2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75	
TOTAL			3 583 484,34	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	1 413 296,09	3 531 516,82	122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 583 484,34	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 172 425,19	0,00	0,00	0,00	1 009 179,25	921 537,81	205 708,13	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172 425,19
	2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	556 125,41	0,00	0,00	0,00	215 503,93	193 427,79	94 193,69	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 125,41
	2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2023Y	DISSIMULATION	685 652,18	0,00	0,00	0,00	229 906,27	231 627,05	192 118,86	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 652,18
	2023Z	EXTENSION	163 236,81	0,00	0,00	0,00	55 537,23	66 703,44	39 496,14	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 236,81
	2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75
TOTAL			3 583 484,34	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	1 413 296,09	3 531 516,82	122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 583 484,34

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 202,82	1 188 495,91	461 301,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
	2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 460,39	111 340,65	157 198,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
	2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	2 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 738,84	838 840,48	930 420,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 070 000,00
	2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 474,61	420 944,28	95 581,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
	2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 912,12	36 087,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	2024Y	DISSIMULATION	707 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 870,06	374 916,17	148 213,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 000,00
	2024Z	EXTENSION	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 141,92	186 694,13	32 163,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
	2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
TOTAL			6 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 888,64	3 135 143,74	1 868 967,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 760 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 202,82	1 185 250,75	464 546,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
	2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 460,39	111 340,65	157 198,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
	2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	2 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 738,84	838 840,48	930 420,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 070 000,00
	2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 474,61	420 944,28	95 581,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
	2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 912,12	36 087,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	2024Y	DISSIMULATION	715 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 870,06	374 916,17	156 213,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00
	2024Z	EXTENSION	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 141,92	186 694,13	32 163,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
	2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			6 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 888,64	3 131 898,58	1 872 212,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 760 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025		2 865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 409,13	1 460 000,00	153 590,87	0,00	0,00	0,00	2 865 000,00	
			2025W	RENOUVELLEMENT	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 949,69	48 000,00	4 050,31	0,00	0,00	0,00	82 000,00
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	1 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 854,39	367 000,00	410 145,61	0,00	0,00	0,00	1 081 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 006,55	450 000,00	178 993,45	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
			2025Y	DISSIMULATION	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 921,80	210 000,00	25 078,20	0,00	0,00	0,00	390 000,00
			2025Z	EXTENSION	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
			2025ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 099,94	70 000,00	36 900,06	0,00	0,00	0,00	200 000,00
2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	5 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204 241,50	2 627 300,00	811 458,50	0,00	0,00	0,00	5 643 000,00			
TOTAL				5 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 643 000,00	6 627 300,00	1 153 590,87	0,00	0,00	0,00	5 643 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025		2 865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 409,13	1 460 000,00	153 590,87	0,00	0,00	0,00	2 865 000,00	
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 949,69	48 000,00	4 050,31	0,00	0,00	0,00	82 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	1 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 854,39	367 000,00	410 145,61	0,00	0,00	0,00	1 081 000,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2025Y	DISSIMULATION	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 006,55	450 000,00	178 993,45	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
			2025Z	EXTENSION	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 921,80	210 000,00	25 078,20	0,00	0,00	0,00	390 000,00
			2025ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
			2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 099,94	70 000,00	36 900,06	0,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL				5 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204 241,50	2 627 300,00	811 458,50	0,00	0,00	0,00	5 643 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026		3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	2 000 000,00	500 000,00	0,00	0,00	3 600 000,00	
			2026W	RENOUVELLEMENT	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00	400 000,00
			2026WA	RENOUVELLEMENT EP AMBOISE	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	60 000,00	10 000,00	0,00	0,00	100 000,00
			2026WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	350 000,00	50 000,00	0,00	0,00	600 000,00
			2026WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	11 000,00	3 000,00	0,00	0,00	20 000,00
			2026WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	0,00	800 000,00
			2026Y	DISSIMULATION	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00	350 000,00
			2026Z	EXTENSION	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	14 000,00	2 000,00	0,00	0,00	25 000,00
			2026ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	110 000,00	30 000,00	0,00	0,00	200 000,00
			2026LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 000,00	3 395 000,00	845 000,00	0,00	0,00	6 095 000,00
TOTAL				6 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	2 000 000,00	845 000,00	0,00	0,00	6 095 000,00		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026		3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	2 000 000,00	500 000,00	0,00	0,00	3 600 000,00	
			2026W	RENOUVELLEMENT	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00	400 000,00
			2026WA	RENOUVELLEMENT EP AMBOISE	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	58 000,00	10 000,00	0,00	0,00	95 000,00
			2026WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	250 000,00	50 000,00	0,00	0,00	700 000,00
			2026WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	11 000,00	3 000,00	0,00	0,00	20 000,00
			2026WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	0,00	800 000,00
			2026Y	DISSIMULATION	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00	350 000,00
			2026Z	EXTENSION	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	16 000,00	2 000,00	0,00	0,00	30 000,00
			2026ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	110 000,00	30 000,00	0,00	0,00	200 000,00
			2026LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 055 000,00	3 295 000,00	845 000,00	0,00	0,00	6 195 000,00
TOTAL				6 195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	2 055 000,00	845 000,00	0,00	0,00	6 195 000,00		

Annexe 11

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	862 527,91	0,00	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 984,02	0,00	377 756,95	349 225,07	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 984,02
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 175 598,01	0,00	24 875,37	420 300,56	285 531,28	77 272,39	367 618,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 175 598,01
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	853 242,00	0,00	521 188,99	262 210,26	62 559,53	5 279,61	2 003,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853 242,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 039 371,60	0,00	458 974,45	451 072,59	88 091,04	6 393,52	34 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 371,60
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	322 463,87	0,00	0,00	84 189,88	130 864,68	79 729,72	27 679,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 463,87
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	881 438,69	0,00	0,00	1 055 361,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,00
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021T	TELECOMMUNICATION	2 193 223,84	0,00	287 354,77	827 714,36	630 366,77	364 365,98	83 421,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 193 223,84
			TOTAL	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	862 527,91	0,00	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 984,02	0,00	377 756,95	349 225,07	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 984,02
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 175 598,01	0,00	24 875,37	420 300,56	285 531,28	77 272,39	367 618,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 175 598,01
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	853 242,00	0,00	521 188,99	262 210,26	62 559,53	5 279,61	2 003,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853 242,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 039 371,60	0,00	458 974,45	451 072,59	88 091,04	6 393,52	34 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 371,60
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	322 463,87	0,00	0,00	84 189,88	130 864,68	79 729,72	27 679,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 463,87
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	881 438,69	0,00	0,00	1 055 361,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,00
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021T	TELECOMMUNICATION	2 193 223,84	0,00	287 354,77	827 714,36	630 366,77	364 365,98	83 421,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 193 223,84
			TOTAL	10 093 202,23	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 326 826,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 093 202,23

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	921 887,42	0,00	0,00	409 067,07	65 758,69	394 408,32	41 628,18	11 025,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921 887,42
	2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	1 646 638,17	0,00	0,00	2 638,17	0,00	1 479 600,00	164 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646 638,17
	2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	688 741,26	0,00	0,00	139 302,09	453 115,60	56 340,92	39 982,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 741,26
	2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 444 591,11	0,00	0,00	58 200,05	187 083,39	467 414,32	595 151,50	136 741,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444 591,11
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	946 633,30	0,00	0,00	541 160,29	141 163,35	165 218,80	34 021,75	65 069,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 633,30
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	225 235,24	0,00	0,00	0,00	130 620,61	16 021,36	49 298,02	29 295,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 235,24
	2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 056,62	317 943,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 494 023,29	0,00	0,00	781 721,96	273 892,91	267 497,19	170 911,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494 023,29
			TOTAL	9 365 749,79	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	413 042,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	921 887,42	0,00	0,00	409 067,07	65 758,69	394 408,32	41 628,18	11 025,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921 887,42
	2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	1 646 638,17	0,00	0,00	2 638,17	0,00	1 479 600,00	164 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646 638,17
	2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	688 741,26	0,00	0,00	139 302,09	453 115,60	56 340,92	39 982,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 741,26
	2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 443 999,48	0,00	0,00	58 200,05	187 083,39	467 414,32	595 151,50	136 150,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 443 999,48
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	943 995,15	0,00	0,00	541 160,29	141 163,35	165 218,80	34 021,75	62 430,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 995,15
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	196 026,56	0,00	0,00	0,00	130 620,61	16 021,36	49 298,02	86,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 026,56
	2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 056,62	317 943,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 470 356,28	0,00	0,00	781 721,96	273 892,91	267 497,19	147 244,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 356,28
			TOTAL	9 309 644,32	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 509 922,67	356 937,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 11

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	705 330,77	0,00	0,00	0,00	180 745,17	125 483,69	121 720,61	277 381,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 330,77
	2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 680 749,49	0,00	0,00	0,00	9 652,01	6 174,56	332 819,10	1 332 103,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 749,49
	2023AR	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	819 320,17	0,00	0,00	0,00	15 408,25	488 605,62	165 878,05	10 753,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 320,17
	2023CE	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 247 541,84	0,00	0,00	0,00	125 670,99	160 305,28	293 533,20	668 032,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 247 541,84
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 152 086,78	0,00	0,00	0,00	516 824,48	309 596,30	113 810,41	182 851,26	29 004,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 086,78
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	154 300,23	0,00	0,00	0,00	16 868,45	68 665,61	14 307,43	54 458,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 300,23
	2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	380,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,20
	2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 879 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 265 535,71	613 664,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 879 200,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 068 147,30	0,00	0,00	0,00	260 362,75	340 866,63	319 996,84	146 921,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 147,30
			TOTAL	8 711 491,98	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	3 286 166,11	29 004,33	0,00	0,00	0,00	8 711 491,98

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	701 488,38	0,00	0,00	0,00	180 745,17	125 483,69	121 720,61	273 538,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 488,38
	2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 680 749,49	0,00	0,00	0,00	9 652,01	6 174,56	332 819,10	1 332 103,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 749,49
	2023AR	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	819 320,17	0,00	0,00	0,00	15 408,25	488 605,62	165 878,05	10 753,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 320,17
	2023CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 247 541,84	0,00	0,00	0,00	125 670,99	160 305,28	293 533,20	668 032,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 247 541,84
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 045 398,68	0,00	0,00	0,00	516 824,48	309 596,30	113 810,41	1 105 167,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045 398,68
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	154 300,23	0,00	0,00	0,00	16 868,45	68 665,61	14 307,43	54 458,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 300,23
	2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	380,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,20
	2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 879 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 265 535,71	613 664,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 879 200,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 068 147,30	0,00	0,00	0,00	260 362,75	340 866,63	319 996,84	146 921,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 147,30
			TOTAL	9 600 961,49	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 499 697,69	2 627 981,55	4 204 639,95	29 004,33	0,00	0,00	0,00	9 600 961,49

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 504,10	66 839,06	406 656,84	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 576 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 280,00	1 261 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576 400,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	912 665,53	0,00	0,00	0,00	0,00	357 156,90	303 952,68	251 555,95	0,00	0,00	0,00	0,00	912 665,53
	2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	467 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 094,69	333 905,31	0,00	0,00	0,00	0,00	467 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 017 317,74	0,00	0,00	0,00	0,00	892 895,19	417 340,69	707 081,86	0,00	0,00	0,00	0,00	2 017 317,74
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 038,44	120 801,76	150 159,80	0,00	0,00	0,00	0,00	308 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 927 800,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 560,00	1 542 240,01	0,00	0,00	0,00	0,00	1 927 800,01
	2024T	TELECOMMUNICATION	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 764,39	858 355,98	964 879,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00
			TOTAL	10 494 183,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 617 599,40	0,00	0,00	0,00	10 494 183,28

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	317 105,16	0,00	0,00	0,00	0,00	46 504,10	66 839,06	203 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 105,16
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 576 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 280,00	1 261 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576 400,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	912 665,53	0,00	0,00	0,00	0,00	357 156,90	303 952,68	251 555,95	0,00	0,00	0,00	0,00	912 665,53
	2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	527 798,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 094,69	394 704,12	0,00	0,00	0,00	0,00	527 798,81
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 932 905,99	0,00	0,00	0,00	0,00	892 895,19	417 340,69	622 670,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 932 905,99
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	277 721,20	0,00	0,00	0,00	0,00	37 038,44	120 801,76	119 881,06	0,00	0,00	0,00	0,00	277 721,20
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 927 800,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 560,00	1 542 240,01	0,00	0,00	0,00	0,00	1 927 800,01
	2024T	TELECOMMUNICATION	3 106 377,22	0,00	0,00	0,00	0,00	941 764,39	858 355,98	1 306 256,95	0,00	0,00	0,00	0,00	3 106 377,22
			TOTAL	10 578 774,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 359,02	2 601 224,86	5 702 190,14	0,00	0,00	0,00	10 578 774,02

Annexe 11

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	372 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 938,37	183 000,00	96 061,63	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00
	2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 391 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 519,86	751 000,00	248 480,14	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 000,00
	2025AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	670 619,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 619,62	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 619,62
	2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	832 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 574,83	499 000,00	128 425,17	0,00	0,00	0,00	0,00	832 000,00
	2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 420,29	386 000,00	816 579,71	0,00	0,00	0,00	0,00	2 371 000,00
	2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 904,49	95 000,00	15 095,51	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
	2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 414 324,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 324,30	764 000,00	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 414 324,30
	TOTAL			7 208 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 586 642,16	0,00	0,00	0,00	7 208 943,92

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	372 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 938,37	183 000,00	96 061,63	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00
	2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 391 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 519,86	751 000,00	248 480,14	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 000,00
	2025AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	733 619,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 619,62	393 000,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733 619,62
	2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	832 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 574,83	499 000,00	128 425,17	0,00	0,00	0,00	0,00	832 000,00
	2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 420,29	386 000,00	816 579,71	0,00	0,00	0,00	0,00	2 371 000,00
	2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 904,49	95 000,00	15 095,51	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
	2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 414 324,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 324,30	764 000,00	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 414 324,30
	TOTAL			7 271 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 301,76	3 071 000,00	1 649 642,16	0,00	0,00	0,00	7 271 943,92

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2026	2026AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	284 000,00	118 000,00	0,00	0,00	473 000,00
	2026AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	1 256 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00	754 000,00	314 000,00	0,00	0,00	1 256 000,00
	2026AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	659 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	395 000,00	165 000,00	0,00	0,00	659 000,00
	2026CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	834 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	500 000,00	209 000,00	0,00	0,00	834 000,00
	2026CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026E	EXTENSION (HORS FACE)	969 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	581 000,00	243 000,00	0,00	0,00	969 000,00
	2026G	DISSIMULATION (HORS FACE)	267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	160 000,00	67 000,00	0,00	0,00	267 000,00
	2026R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	766 000,00	319 000,00	0,00	0,00	1 277 000,00
TOTAL			5 735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00	3 440 000,00	1 435 000,00	0,00	0,00	5 735 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2026	2026AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	284 000,00	125 000,00	0,00	0,00	480 000,00
	2026AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	1 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00	941 000,00	392 000,00	0,00	0,00	1 567 000,00
	2026AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	659 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	395 000,00	165 000,00	0,00	0,00	659 000,00
	2026CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	948 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00	569 000,00	237 000,00	0,00	0,00	948 000,00
	2026CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026E	EXTENSION (HORS FACE)	1 089 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	701 000,00	243 000,00	0,00	0,00	1 089 000,00
	2026G	DISSIMULATION (HORS FACE)	267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	160 000,00	67 000,00	0,00	0,00	267 000,00
	2026R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2026SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 413 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	848 000,00	353 000,00	0,00	0,00	1 413 000,00
TOTAL			6 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 000,00	3 898 000,00	1 582 000,00	0,00	0,00	6 423 000,00

Annexe 11

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	648 699,24	0,00	241 470,41	229 343,51	163 901,38	8 772,40	0,00	5 211,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 699,24
			2021WM	213 825,06	0,00	44 895,06	92 754,21	54 361,33	6 765,01	10 462,49	4 586,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 825,06
			2021Y	165 147,51	0,00	27 753,50	24 003,24	77 436,64	4 250,67	21 992,32	9 711,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 147,51
			2021Z	713 364,07	0,00	243 822,43	189 754,22	212 004,72	34 242,57	8 002,35	25 537,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713 364,07
			2021ML	83 317,17	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	0,00	0,00	14 855,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 317,17
TOTAL			1 824 353,05	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	59 902,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824 353,05		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	648 699,24	0,00	241 470,41	229 343,51	163 901,38	8 772,40	0,00	5 211,54	0,00	0,00	0,00	0,00	648 699,24
			2021WM	222 084,03	0,00	44 895,06	92 754,21	54 361,33	6 765,01	10 462,49	12 845,93	0,00	0,00	0,00	0,00	222 084,03
			2021Y	165 147,51	0,00	27 753,50	24 003,24	77 436,64	4 250,67	21 992,32	9 711,14	0,00	0,00	0,00	0,00	165 147,51
			2021Z	722 617,64	0,00	243 822,43	189 754,22	212 004,72	34 242,57	8 002,35	34 791,35	0,00	0,00	0,00	0,00	722 617,64
			2021ML	83 317,17	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	0,00	0,00	14 855,06	0,00	0,00	0,00	0,00	83 317,17
TOTAL			1 841 865,59	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	40 457,16	77 415,02	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841 865,59	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	585 385,81	0,00	0,00	270 274,45	190 192,60	71 869,63	40 269,93	12 779,20	0,00	0,00	0,00	0,00	585 385,81
			2022WB	177 486,88	0,00	0,00	33 418,02	109 450,90	27 517,16	7 100,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 486,88
			2022WM	255 511,42	0,00	0,00	80 296,51	122 926,07	27 835,83	12 297,55	12 155,46	0,00	0,00	0,00	0,00	255 511,42
			2022Y	438 732,51	0,00	0,00	101 884,66	161 959,97	88 655,70	56 645,61	29 586,57	0,00	0,00	0,00	0,00	438 732,51
			2022Z	333 314,51	0,00	0,00	110 823,94	73 449,87	136 777,98	1 546,08	10 716,64	0,00	0,00	0,00	0,00	333 314,51
2022ML	29 675,85	0,00	0,00	12 490,73	9 384,07	7 801,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 675,85			
TOTAL			1 820 106,98	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	65 237,87	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 106,98	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	585 195,63	0,00	0,00	270 274,45	190 192,60	71 869,63	40 269,93	12 589,02	0,00	0,00	0,00	0,00	585 195,63
			2022WB	177 486,88	0,00	0,00	33 418,02	109 450,90	27 517,16	7 100,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 486,88
			2022WM	256 926,14	0,00	0,00	80 296,51	122 926,07	27 835,83	12 297,55	13 570,18	0,00	0,00	0,00	0,00	256 926,14
			2022Y	441 899,18	0,00	0,00	101 884,66	161 959,97	88 655,70	56 645,61	32 753,24	0,00	0,00	0,00	0,00	441 899,18
			2022Z	332 620,01	0,00	0,00	110 823,94	73 449,87	136 777,98	1 546,08	10 022,14	0,00	0,00	0,00	0,00	332 620,01
2022ML	29 675,85	0,00	0,00	12 490,73	9 384,07	7 801,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 675,85			
TOTAL			1 823 803,69	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	117 859,97	68 934,56	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823 803,69	

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	938 448,25	0,00	0,00	0,00	505 523,54	275 550,39	141 138,32	16 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 448,25
			2023WM	292 581,63	0,00	0,00	0,00	134 551,35	118 239,55	32 771,51	7 019,20	0,00	0,00	0,00	0,00	292 581,63
			2023Y	314 189,07	0,00	0,00	0,00	129 686,62	86 092,90	60 051,99	38 357,56	0,00	0,00	0,00	0,00	314 189,07
			2023Z	127 217,78	0,00	0,00	0,00	63 181,17	43 773,78	14 931,61	5 331,22	0,00	0,00	0,00	0,00	127 217,78
			2023ML	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 672 436,71	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	66 943,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672 436,71	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	940 898,35	0,00	0,00	0,00	505 523,54	275 550,39	141 138,32	18 686,10	0,00	0,00	0,00	0,00	940 898,35
			2023WM	292 459,94	0,00	0,00	0,00	134 551,35	118 239,55	32 771,51	6 897,53	0,00	0,00	0,00	0,00	292 459,94
			2023Y	306 209,34	0,00	0,00	0,00	129 686,62	86 092,90	60 051,99	30 377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	306 209,34
			2023Z	126 393,83	0,00	0,00	0,00	63 181,17	43 773,78	14 931,61	4 507,27	0,00	0,00	0,00	0,00	126 393,83
			2023ML	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 665 961,46	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	248 893,43	60 468,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 961,46	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 167,93	326 614,32	264 217,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065 000,00
			2024WB	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 263,79	48 581,96	153 154,25	0,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00
			2024WC	1 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 109,84	201 694,76	671 195,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035 000,00
			2024WM	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 863,56	153 920,81	50 215,63	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
			2024Y	298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 382,75	111 272,35	90 344,90	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00
			2024Z	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 824,38	101 079,87	15 095,75	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00
			2024ML	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL			3 136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 249 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 136 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 167,93	326 614,32	264 217,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065 000,00
			2024WB	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 263,79	48 581,96	153 154,25	0,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00
			2024WC	1 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 109,84	201 694,76	671 195,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035 000,00
			2024WM	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 863,56	153 920,81	50 215,63	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
			2024Y	298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 382,75	111 272,35	90 344,90	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00
			2024Z	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 824,38	101 079,87	15 095,75	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00
			2024ML	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			3 131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	943 164,07	1 244 223,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131 000,00	

Annexe 11

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	1 438 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 469,88	781 000,00	51 530,12	0,00	0,00	0,00	1 438 000,00
			2025WB	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 432,43	14 000,00	11 567,57	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
			2025WS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2025WM	524 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 978,92	348 000,00	44 021,08	0,00	0,00	0,00	0,00	524 000,00
			2025Y	493 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 837,95	290 162,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 000,00
			2025Z	248 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 412,57	85 000,00	30 587,43	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00
			2025ML	13 611,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 805,77	6 805,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 611,54
			2025LT	44 776,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 388,08	22 388,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 776,16
			TOTAL	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 387,70

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	1 438 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 469,88	781 000,00	51 530,12	0,00	0,00	0,00	1 438 000,00
			2025WB	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 432,43	14 000,00	11 567,57	0,00	0,00	0,00	39 000,00
			2025WS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2025WM	524 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 978,92	348 000,00	44 021,08	0,00	0,00	0,00	524 000,00
			2025Y	493 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 837,95	290 162,05	0,00	0,00	0,00	0,00	493 000,00
			2025Z	248 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 412,57	85 000,00	30 587,43	0,00	0,00	0,00	248 000,00
			2025ML	13 611,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 805,77	6 805,77	0,00	0,00	0,00	0,00	13 611,54
			2025LT	44 776,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 388,08	22 388,08	0,00	0,00	0,00	0,00	44 776,16
			TOTAL	2 800 387,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 325,60	1 547 355,90	137 706,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

5 février 2026 (BP 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2026W	1 540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	925 000,00	385 000,00	0,00	0,00	1 540 000,00
			2026WA	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	105 000,00	42 000,00	0,00	0,00	172 000,00
			2026WB	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	25 000,00	13 000,00	0,00	0,00	43 000,00
			2026WS	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	0,00	9 000,00
			2026WM	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	155 000,00	65 000,00	0,00	0,00	260 000,00
			2026Y	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	205 000,00	90 000,00	0,00	0,00	345 000,00
			2026Z	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	90 000,00	40 000,00	0,00	0,00	150 000,00
			2026ML	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	0,00	10 000,00
			2026LT	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	55 000,00	20 000,00	0,00	0,00	85 000,00
			TOTAL	2 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 000,00	1 572 000,00	659 000,00	0,00	0,00	2 614 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

18 juin 2026 (BS 2026)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL	
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2026	2026W	1 540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	925 000,00	315 000,00	0,00	0,00	1 540 000,00
			2026WA	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	105 000,00	42 000,00	0,00	0,00	172 000,00
			2026WB	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	25 000,00	13 000,00	0,00	0,00	41 000,00
			2026WS	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	0,00	9 000,00
			2026WM	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	155 000,00	115 000,00	0,00	0,00	310 000,00
			2026Y	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	205 000,00	90 000,00	0,00	0,00	345 000,00
			2026Z	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	68 000,00	20 000,00	0,00	0,00	150 000,00
			2026ML	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 000,00	2 000,00	0,00	0,00	12 000,00
			2026LT	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	55 000,00	20 000,00	0,00	0,00	85 000,00
			TOTAL	2 664 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 000,00	1 551 000,00	619 000,00	0,00	0,00	2 664 000,00

FINANCES

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants : SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	11
B1 - Présentation des AP votées	12
B2 - Présentation des AE votées	13
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	14
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	17
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	27
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	33
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	34
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	49
A1.01 - Opérations non ventilables	52
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	53
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	59
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	62
A2.01 - Opérations non ventilables	64
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	65
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	71
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	74
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	77
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	81
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	84
B3.1 - Etat des provisions constituées	86
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	88
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	115
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	116
B7.3 - Etat des emprunts garantis	117
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	118
B7.9 - Autres engagements reçus	119
B8 - Subventions versées	121
B9 - Etat du personnel	122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	127
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	128
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	134

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	480708

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	46 419 404,88	53 048 618,77	6 757 143,13	A1 13 386 357,02
Investissement	28 623 234,74	30 020 658,30	(2) -962 598,28	A2 434 825,28
Fonctionnement	17 796 170,14	23 027 960,47	(3) 7 719 741,41	A3 12 951 531,74

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 167 942,22	III + IV 738 824,67	B1 -429 117,55		
Investissement	I 1 167 942,22	III 738 824,67	B2 -429 117,55		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	12 957 239,47
Investissement	A2 + B2	5 707,73
Fonctionnement	A3 + B3	12 951 531,74

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 167 942,22
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	73 832,10
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	676 869,02
21	Immobilisations corporelles (3)	2 050,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	691,20
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 602,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	402 896,93
4581250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS	8 037,05
4581250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS	33 540,35
4581250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS	7 283,92
4581250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS	11 833,93
4581250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS	46 163,42
4581250011	SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS	6 812,58
4581250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERS DE TOURAINE TELECOMS	3 056,17
4581250013	SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO	4 320,21
4581250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS	5 451,40
4581250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS	27 947,14
4581250017	SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS	845,91
4581250019	SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS	49 706,46
4581250021	SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	6 076,62
4581250022	SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS	38 195,79
4581250023	SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS	34 732,45
4581250025	SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS	104 359,77
4581250026	SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS	762,25
4581250032	SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS	8 390,37
4581250035	SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS	5 381,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 738 824,67
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	15 933,01
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	190 746,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	532 144,96
4582250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS	49 605,28
4582250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS	27 743,60
4582250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS	10 024,77
4582250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS	24 841,05
4582250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS	22 108,83
4582250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERS DE TOURAINE TELECOMS	6 666,11
4582250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS	14 951,75
4582250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS	45 939,05
4582250019	SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS	88 062,81
4582250022	SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS	101 576,50
4582250023	SIE 037266-23-0734 VEIGNE	35 466,61
4582250025	SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS	105 158,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la

Annexe 12

comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	11 812 595,43	11 806 887,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 167 942,22	738 824,67
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 434 825,28
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		12 980 537,65	12 980 537,65
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	12 951 531,74	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 12 951 531,74
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		12 951 531,74	12 951 531,74
TOTAL DU BUDGET (5)		25 932 069,39	25 932 069,39

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
21ELECTFDC/2021	2021-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	207 407,86
21EPTVX/2021	2021-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	3 601 029,63
21ELECTVX/2021	2021-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	17 865 312,56
22ELECTFDC/2022	2022-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	248 778,27
22EPTVX/2022	2022-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	3 879 827,40
22ELECTVX/2022	2022-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	16 466 680,65
23ELECTFDC/2023	2023-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	253 725,70
23EPTVX/2023	2023-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	3 583 484,34
23ELECTVX/2023	2023-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	13 246 871,67
24ELECTFDC/2024	2024 - FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	250 000,00
24EPTVX/2024	2024 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	041, 23	6 760 000,00
24ELECTVX/2024	2024 - TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	14 810 000,00
25ELECTFDC/2025	2025 - FONDS DE CONCOURS - ELECTRIFICATION	204	250 000,00
25EPTVX/2025	2025 - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC	23	5 643 000,00
25ELECTVX/2025	2025 - TRAVAUX - ELECTRIFICATION	13, 21	11 368 000,00
26ELECTFDC/2026	2026 - FONDS DE CONCOURS - ELECTRIFICATION	204	250 000,00
26EPTVX/2026	2026 - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC	23	6 195 000,00
26ELECTVX/2026	2026 - TRAVAUX - ELECTRIFICATION	21	12 415 000,00
TRAM/2024	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY	20, 21	1 000 000,00
METHY/2019	METHYCENTRE	204	600 000,00
TI/2023	TERRITOIRES INTELLIGENTS	20, 23	6 202 000,00
TOTAL			125 096 118,08
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			125 096 118,08

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	341 000,00	73 832,10	400 000,00	400 000,00	814 832,10
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 127 307,40	676 869,02	400 000,00	400 000,00	2 204 176,42
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	23 337 336,35	2 050,77	953 000,00	953 000,00	24 292 387,12
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	13 416 945,45	691,20	695 245,16	695 245,16	14 112 881,81
Total des dépenses d'équipement		38 222 589,20	753 443,09	2 448 245,16	2 448 245,16	41 424 277,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	303 562,33	0,00	300 000,00	300 000,00	603 562,33
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	200 545,51	11 602,20	564 350,27	564 350,27	776 497,98
Total des dépenses financières		1 204 107,84	11 602,20	9 364 350,27	9 364 350,27	10 580 060,31
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	4 141 828,49	402 896,93	0,00	0,00	4 544 725,42
Total des dépenses réelles d'investissement		43 568 525,53	1 167 942,22	11 812 595,43	11 812 595,43	56 549 063,18

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	5 100 000,00		0,00	0,00	5 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	5 000 000,00		0,00	0,00	5 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 100 000,00		0,00	0,00	10 100 000,00

TOTAL	53 668 525,53	1 167 942,22	11 812 595,43	11 812 595,43	66 649 063,18
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 649 063,18
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	16 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	17 786 098,14
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	18 786 098,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	718 000,00	0,00	0,00	0,00	718 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	28 822,00	190 746,70	0,00	0,00	219 568,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des recettes financières		756 822,00	190 746,70	0,00	0,00	947 568,70
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 967 211,33	532 144,96	0,00	0,00	4 499 356,29
Total des recettes réelles d'investissement		22 698 842,50	738 824,67	795 355,96	795 355,96	24 233 023,13

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	240 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 251 531,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 200 000,00		0,00	0,00	10 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00		0,00	0,00	5 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 440 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	26 451 531,74

TOTAL	38 138 842,50	738 824,67	11 806 887,70	11 806 887,70	50 684 554,87
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	434 825,28
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 119 380,15
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

16 351 531,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Annexe 12

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 720 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	3 970 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	3 300 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 003 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 203 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 223 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	9 973 000,00
66	Charges financières	215 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	615 000,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	350 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 710 000,00		590 000,00	590 000,00	2 300 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 298 000,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00	13 238 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	240 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 251 531,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 200 000,00		0,00	0,00	10 200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 440 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	21 451 531,74

TOTAL	21 738 000,00	0,00	12 951 531,74	12 951 531,74	34 689 531,74
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 689 531,74
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Annexe 12

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 000,00	0,00	0,00	0,00	341 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	11 070 000,00	0,00	0,00	0,00	11 070 000,00
74	Dotations et participations (4)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	1 988 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 178 000,00	0,00	0,00	0,00	3 178 000,00
Total des recettes de gestion courante		16 628 000,00	0,00	0,00	0,00	16 628 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 638 000,00	0,00	0,00	0,00	16 638 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 100 000,00		0,00	0,00	5 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 100 000,00		0,00	0,00	5 100 000,00

TOTAL	21 738 000,00	0,00	0,00	0,00	21 738 000,00
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE	12 951 531,74
-------------------------------	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 689 531,74
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	16 351 531,74
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	300 000,00	0,00	300 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	473 832,10	0,00	473 832,10
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 076 869,02	0,00	1 076 869,02
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	955 050,77	0,00	955 050,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	695 936,36	0,00	695 936,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500 000,00	0,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	575 952,47	0,00	575 952,47
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	402 896,93	0,00	402 896,93
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 980 537,65	0,00	12 980 537,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 980 537,65
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	250 000,00		250 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	200 000,00		200 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	200 000,00	0,00	200 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	400 000,00	0,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (9)	200 000,00	0,00	200 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	590 000,00	0,00	590 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		11 011 531,74	11 011 531,74
Dépenses de fonctionnement – Total		1 940 000,00	11 011 531,74	12 951 531,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 951 531,74
--	----------------------

Annexe 12

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	811 288,97	0,00	811 288,97
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	190 746,70	0,00	190 746,70
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	532 144,96	0,00	532 144,96
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		11 011 531,74	11 011 531,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 534 180,63	11 011 531,74	12 545 712,37
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				434 825,28
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				12 980 537,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

Annexe 12

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			12 951 531,74
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			12 951 531,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		53 668 525,53	1 167 942,22	125 096 118,08	11 812 595,43	11 812 595,43	448 245,16	11 364 350,27	12 980 537,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	341 000,00	73 832,10	472 417,60	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	473 832,10
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 127 307,40	676 869,02	2 059 911,83	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	1 076 869,02
21	Immobilisations corporelles	23 337 336,35	2 050,77	85 072 332,92	953 000,00	953 000,00	345 000,00	608 000,00	955 050,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 416 945,45	691,20	37 009 063,52	695 245,16	695 245,16	103 245,16	592 000,00	695 936,36
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		38 222 589,20	753 443,09	124 613 725,87	2 448 245,16	2 448 245,16	448 245,16	2 000 000,00	3 201 688,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	303 562,33	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		8 000 000,00	8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	200 545,51	11 602,20	0,00	564 350,27	564 350,27	0,00	564 350,27	575 952,47
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 204 107,84	11 602,20	0,00	9 364 350,27	9 364 350,27	0,00	9 364 350,27	9 375 952,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	4 141 828,49	402 896,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 896,93
Total des dépenses réelles		43 568 525,53	1 167 942,22	125 096 118,08	11 812 595,43	11 812 595,43	448 245,16	11 364 350,27	12 980 537,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	5 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00
---	-------------

Annexe 12

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								12 980 537,65

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		38 138 842,50	738 824,67	11 806 887,70	11 806 887,70	12 545 712,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	811 288,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	811 288,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 822,00	190 746,70	0,00	0,00	190 746,70

Annexe 12

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		756 822,00	190 746,70	0,00	0,00	190 746,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	3 967 211,33	532 144,96	0,00	0,00	532 144,96
Total des recettes réelles		22 698 842,50	738 824,67	795 355,96	795 355,96	1 534 180,63
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 011 531,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 200 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 000 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 440 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 011 531,74

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	434 825,28
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	12 980 537,65
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		53 668 525,53	1 167 942,22	125 096 118,08	11 812 595,43	11 812 595,43	448 245,16	11 364 350,27	12 980 537,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	341 000,00	73 832,10	472 417,60	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	473 832,10
2031	Frais d'études	281 000,00	73 544,10		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	473 544,10
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	55 000,00	288,00		0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 127 307,40	676 869,02	2 059 911,83	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	1 076 869,02
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 127 307,40	617 780,06		342 700,00	342 700,00	-57 300,00	400 000,00	960 480,06
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	32 017,16		57 300,00	57 300,00	57 300,00	0,00	89 317,16
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	27 071,80		0,00	0,00	0,00	0,00	27 071,80
21	Immobilisations corporelles	23 337 336,35	2 050,77	85 072 332,92	953 000,00	953 000,00	345 000,00	608 000,00	955 050,77
21311	Bâtiments administratifs	227 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	250 000,00	2 050,77		0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,77
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	22 551 736,31	0,00		353 000,00	353 000,00	345 000,00	8 000,00	353 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	233 800,04	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 416 945,45	691,20	37 009 063,52	695 245,16	695 245,16	103 245,16	592 000,00	695 936,36
2315	Install., matériel et outill. technique	2 326 742,15	691,20		595 000,00	595 000,00	-5 000,00	600 000,00	595 691,20

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 990 203,30	0,00		100 245,16	100 245,16	108 245,16	-8 000,00	100 245,16
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		38 222 589,20	753 443,09	124 613 725,87	2 448 245,16	2 448 245,16	448 245,16	2 000 000,00	3 201 688,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	303 562,33	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	272 550,16	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	31 012,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		8 000 000,00	8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00		8 000 000,00	8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
261	Titres de participation	100 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	200 545,51	11 602,20	0,00	564 350,27	564 350,27	0,00	564 350,27	575 952,47
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	50 545,51	0,00		564 350,27	564 350,27	0,00	564 350,27	564 350,27
276348	Créance Autres communes	0,00	11 602,20		0,00	0,00	0,00	0,00	11 602,20
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 204 107,84	11 602,20	0,00	9 364 350,27	9 364 350,27	0,00	9 364 350,27	9 375 952,47
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	4 141 828,49	402 896,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 896,93

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
4581250002	SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS	137 200,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS	81 590,95	8 037,05		0,00	0,00	0,00	0,00	8 037,05
4581250004	SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS	55 473,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS	5 376,15	33 540,35		0,00	0,00	0,00	0,00	33 540,35
4581250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS	12 155,20	7 283,92		0,00	0,00	0,00	0,00	7 283,92
4581250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS	22 453,01	11 833,93		0,00	0,00	0,00	0,00	11 833,93
4581250008	SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS	128,88	46 163,42		0,00	0,00	0,00	0,00	46 163,42
4581250011	SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS	36 187,42	6 812,58		0,00	0,00	0,00	0,00	6 812,58
4581250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS	6 109,01	3 056,17		0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,17
4581250013	SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO	45 679,79	4 320,21		0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,21
4581250014	SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS	62 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS	18 468,20	5 451,40		0,00	0,00	0,00	0,00	5 451,40
4581250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS	28 637,73	27 947,14		0,00	0,00	0,00	0,00	27 947,14
4581250017	SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS	101 154,09	845,91		0,00	0,00	0,00	0,00	845,91
4581250018	SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS	24 606,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250019	SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS	40 052,71	49 706,46		0,00	0,00	0,00	0,00	49 706,46
4581250021	SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	63 923,38	6 076,62		0,00	0,00	0,00	0,00	6 076,62
4581250022	SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS	43 930,38	38 195,79		0,00	0,00	0,00	0,00	38 195,79
4581250023	SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS	43 789,80	34 732,45		0,00	0,00	0,00	0,00	34 732,45

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581250024	SIE 037211-25-0619 SAINT BRANCHS TELECOMS	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250025	SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS	10 640,23	104 359,77		0,00	0,00	0,00	0,00	104 359,77
4581250026	SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS	78 237,75	762,25		0,00	0,00	0,00	0,00	762,25
4581250027	SIE 037050-23-1432 CHAMBRAY-LES-TOURS TELECOMS	159 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250028	SIE 1540-2021 LA RICHE TELECOMS	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250029	SIE 037062-23-0819 CHATEAU LA VALLIERE TELECOMS	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250031	SIE 406-2017 LIMERAY TELECOMS	72 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250032	SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS	67 609,63	8 390,37		0,00	0,00	0,00	0,00	8 390,37
4581250033	SIE 037242-25-0281 SAVIGNY EN VERON TELECOMS	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250034	SIE 037242-25-0282 SAVIGNY EN VERON TELECOMS	139 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250035	SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS	86 618,86	5 381,14		0,00	0,00	0,00	0,00	5 381,14
4581250036	SIE 037151-24-1382 LA MEMBROLLE/CHOISILLE TELECOMS	83 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250037	SIE 037179-24-0997 PARCAY MESLAY TELECOMS	58 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250038	SIE 037122-24-1133 JOUE-LES-TOURS TELECOMS	56 805,83	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250039	SIE 1804-2014 LA RICHE TELECOMS	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250041	SIE 037208-24-0499 SAINT AVERTIN TELECOMS	59 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250042	SIE 037263-22-1593 TRUYES TELECOMS	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581250043	SIE 037020-24-0726 BEAULIEU LES LOCHES TELECOMS	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581259999	OPERATION COMTPE DE TIERS EN ATTENTE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260001	SIE 037151-24-1386 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
4581260002	SIE 037151-24-1387 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	57 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260003	SIE 037073-24-0923 CHISSEAUX	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260004	SIE 037049-22-0307 CHAMBOURG-SUR-INDRE	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260005	SIE 037175-25-0840 NOUZILLY	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260006	SIE 037153-25-0889 MONNAIE	177 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260007	SIE 249-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260008	SIE 2250-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260009	SIE 037068-23-1566 CHEMILLE-SUR-DEME	108 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581260011	SIE 037059-24-0995 CHARENTILLY	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
4581260012	SIE 762-2021 CERELLES	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
4581260013	SIE 037175-25-0840 NOUZILLY	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
4581269999	OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE 2026	1 358 000,00	0,00		-112 000,00	-112 000,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00
Total des dépenses réelles		43 568 525,53	1 167 942,22	125 096 118,08	11 812 595,43	11 812 595,43	448 245,16	11 364 350,27	12 980 537,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	5 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	1 750 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	4 900 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		38 138 842,50	738 824,67	11 806 887,70	11 806 887,70	12 545 712,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	811 288,97
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	3 132 598,96	15 933,01	117 734,96	117 734,96	133 667,97
13158	Subv. transf. Autres groupements	227 552,74	0,00	7 999,04	7 999,04	7 999,04
1318	Autres subventions d'équipement transf.	11 512,21	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	2 094 402,86	0,00	159 321,91	159 321,91	159 321,91
13258	Subv. non transf. Autres groupements	1 075 467,32	0,00	-179 229,05	-179 229,05	-179 229,05
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 427 275,08	0,00	694 529,10	694 529,10	694 529,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 974 809,17	15 933,01	795 355,96	795 355,96	811 288,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
27	Autres immobilisations financières	28 822,00	190 746,70	0,00	0,00	190 746,70
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
276348	Créance Autres communes	28 822,00	90 746,70	0,00	0,00	90 746,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		756 822,00	190 746,70	0,00	0,00	190 746,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 967 211,33	532 144,96	0,00	0,00	532 144,96
Total des recettes réelles		22 698 842,50	738 824,67	795 355,96	795 355,96	1 534 180,63
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 011 531,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	10 200 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	120 000,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 000,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	600 000,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 000,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	58 000,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	400,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	90 000,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	100 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	150 000,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 700 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	100 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	250 000,00		0,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	550 000,00		0,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	50 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	100,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 900 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 440 000,00		11 011 531,74	11 011 531,74	11 011 531,74

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Annexe 12

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 738 000,00	0,00	0,00	12 951 531,74	12 951 531,74	0,00	12 951 531,74	12 951 531,74
011	Charges à caractère général (4)	3 720 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 003 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 223 000,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
66	Charges financières	215 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 710 000,00			590 000,00	590 000,00		590 000,00	590 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 075 000,00	0,00	0,00	1 190 000,00	1 190 000,00		1 190 000,00	1 190 000,00
Total des dépenses réelles		11 298 000,00	0,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00
023	Virement à la section d'investissement	240 000,00			11 011 531,74	11 011 531,74		11 011 531,74	11 011 531,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	10 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 440 000,00			11 011 531,74	11 011 531,74		11 011 531,74	11 011 531,74

D002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	12 951 531,74
--	----------------------

Annexe 12

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 738 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 178 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 628 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		16 638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	12 951 531,74
------------------------------	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 951 531,74
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 738 000,00	0,00	0,00	12 951 531,74	12 951 531,74	0,00	12 951 531,74	12 951 531,74
011	Charges à caractère général (5)	3 720 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6041	Achats d'études	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	52 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 230 850,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	990 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	183 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	30 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	59 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	122 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	63 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	57 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	22 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	38 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	69 405,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	182 845,00	0,00		224 500,00	224 500,00	0,00	224 500,00	224 500,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	31 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 208 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	538 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	288 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	2 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	83 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	278 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	488 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	56 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	1 300 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 003 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
65311	Indemnités de fonction	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	15 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. départements	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	93 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	94 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	145 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	226 700,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00

Annexe 12

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65818	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	131 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 223 000,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
66	Charges financières	215 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	20 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (5)	150 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	1 710 000,00			590 000,00	590 000,00		590 000,00	590 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			590 000,00	590 000,00		590 000,00	590 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 075 000,00	0,00	0,00	1 190 000,00	1 190 000,00		1 190 000,00	1 190 000,00
Total des dépenses réelles		11 298 000,00	0,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00
023	Virement à la section d'investissement	240 000,00			11 011 531,74	11 011 531,74		11 011 531,74	11 011 531,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	10 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	10 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 440 000,00			11 011 531,74	11 011 531,74		11 011 531,74	11 011 531,74

Annexe 12

Montant des ICNE de l'exercice	6 832,39
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 266,78
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 738 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	11 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 593 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 178 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	3 178 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 628 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		16 638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	5 100 000,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	700 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	4 400 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 100 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	13 598 195,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	567 699,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	8 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 385 600,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	614 895,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		40 792 925,18	0,00	990 000,00	0,00		55 381 120,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	35 862,37	0,00	0,00	0,00		603 562,33
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		8 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 000,00	0,00	0,00	0,00		741 000,00
204	Subventions d'équipement versées	687 307,40	0,00	340 000,00	0,00		1 527 307,40
21	Immobilisations corporelles	22 904 736,31	0,00	0,00	0,00		24 290 336,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 762 190,61	0,00	500 000,00	0,00		14 112 190,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	150 000,00	0,00		764 895,78
45	Opérations pour compte de tiers	4 141 828,49	0,00	0,00	0,00		4 141 828,49
RECETTES		22 387 376,46	0,00	46 822,00	0,00		23 494 198,46
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00	0,00	18 000,00	0,00		718 000,00
13	Subventions d'investissement	17 770 165,13	0,00	0,00	0,00		17 770 165,13
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	28 822,00	0,00		28 822,00
45	Opérations pour compte de tiers	3 967 211,33	0,00	0,00	0,00		3 967 211,33

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		13 598 195,78	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	567 699,96	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	8 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	477 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	906 600,04	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	614 895,78	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 598 195,78
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 699,96
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 600 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 600,04
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 895,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	5 000,00	0,00	12 869 471,28	0,00	27 918 453,90	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850,20	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 012,17	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	5 000,00	0,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	687 307,40	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 904 736,31	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 628 471,28	0,00	133 719,33	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 141 828,49	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 142 397,91	0,00	18 244 978,55	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	3 492 397,91	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 277 767,22	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 967 211,33	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FNCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 792 925,18
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850,20
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 012,17
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	687 307,40
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 904 736,31
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 762 190,61
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 141 828,49
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 387 376,46
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 492 397,91
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 277 767,22
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 967 211,33

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	540 000,00	0,00	990 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	40 000,00	0,00	340 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	28 822,00	0,00	18 000,00	0,00	46 822,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	28 822,00	0,00	0,00	0,00	28 822,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		600 000,00	7 332 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 626 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 108 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	932 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	600 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 000,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 631 450,00	0,00	674 450,00	0,00		13 238 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 768 500,00	0,00	575 000,00	0,00		3 970 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 160 950,00	0,00	30 450,00	0,00		3 300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00		1 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	202 000,00	0,00	69 000,00	0,00		1 203 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		615 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 300 000,00
RECETTES		0,00	16 075 000,00	0,00	178 000,00	0,00		16 638 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00		341 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 070 000,00	0,00	0,00	0,00		11 070 000,00
74	Dotations et participations	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00		1 988 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 000 000,00	0,00	178 000,00	0,00		3 178 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			600 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		600 000,00
RECETTES			10 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou		10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funébres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		7 171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	106 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	140 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	142 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	89 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	102 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	259 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	418 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 444 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	37 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	283 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	477 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
661	Charges d'intérêts	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		161 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	161 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342	0345		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 332 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 850,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 800,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 600,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 700,00

Annexe 12

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	407 700,00	0,00	1 864 900,00	0,00	2 358 850,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	1 027 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 800,00	0,00	7 000,00	0,00	14 300,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	185 000,00	0,00	196 600,00	0,00	393 050,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	78 950,00	0,00	83 500,00	0,00	166 850,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 450,00	0,00	5 800,00	0,00	11 650,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	200 000,00	0,00	2 380 000,00	0,00	13 495 000,00	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	200 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 070 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 631 450,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 075 000,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 070 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	114 450,00	0,00	560 000,00	0,00	674 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	560 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	20 350,00	0,00	0,00	0,00	20 350,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	8 750,00	0,00	0,00	0,00	8 750,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 000 000,00									
	LA BANQUE POSTALE				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	CREDIT COOPERATIF				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	P	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	P	N	A-1
	CREDIT MUTUEL				2 000 000,00	F		0,000	3,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Annexe 12

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Annexe 12

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 602 263,12					526 385,26	90 169,67	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 602 263,12					526 385,26	90 169,67	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	2 900 000,00	14,50	F		0,760	200 000,00	21 470,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 573 054,21	15,50	F		0,670	96 636,19	10 297,01	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 529 208,91	15,00	F		0,780	96 415,74	11 902,66	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 600 000,00	12,00	F		3,000	133 333,33	46 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 602 263,12					526 385,26	90 169,67	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Annexe 12

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 602 263,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2024-06-11
	Catégories de biens amortis		
L	FDC DEPARTEMENT BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC COMMUNES MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC COMMUNES INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC COMMUNES BATIMENT ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC INTERCO BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC ORG PUB DIVERS BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC ENTREPRISES ET PARTICULIERS BATIMENTS ET INSTA	30	11/06/2024
L	FDC EN NATURE ORGANISME PUB BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES ETAT	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES REGIONS	20	11/06/2024
L	RECETTES ALORTISSABLES DEPARTEMENTS	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COMMUNES	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COM COM	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLE AUTRES	20	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES ETAT	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES REGIONS	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES DEPARTEMENTS	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES COMMUNES	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES COM COM	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	0	11/06/2024
L	RECETTES NON AMORTISSABLES AUTRES	0	11/06/2024
L	ETUDES SIEIL	3	11/06/2024
L	FRAIS INSERTIONS	3	11/06/2024
L	LOGICIELS	3	11/06/2024
L	SIEGE SOCIAL SIEIL	0	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS BUREAUX	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024

Annexe 12

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	RESEAUX EP	25	11/06/2024
L	BORNES VEHICULES ELEC & COFFRETS	20	11/06/2024
L	RESEAUX LT (EP LIE A L'ER)	0	11/06/2024
L	INTEGRATION INITIALE EP MIS A DISPOSITION	0	11/06/2024
L	RESEAUX RENOUVEL. SIEIL EP 25 ANS	25	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS DIVERS	0	11/06/2024
L	MATERIEL ROULANT	4	11/06/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	11/06/2024
L	MOBILIER	10	11/06/2024
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	3	11/06/2024
L	AVANCES FORFAITAIRES	0	11/06/2024
L	CAPITAL AU 261	0	11/06/2024
L	RECUPERATION DE TVA	0	11/06/2024

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	1 699 501,95		0,00	1 699 501,95	0,00	1 699 501,95
Provisions pour litiges	1 699 501,95		0,00	1 699 501,95	0,00	1 699 501,95
CONTENTIEUX EDF	1 699 501,95	05/02/2026	0,00	1 699 501,95	0,00	1 699 501,95
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
CREANCES DOUTEUSES	0,00	08/02/2024	8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	1 699 501,95		8 850,00	1 708 351,95	0,00	1 708 351,95
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	1 699 501,95		8 850,00	1 708 351,95	0,00	1 708 351,95

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 250002		Intitulé de l'opération : SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 799,88	0,00	0,00	0,00	
4581 SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS (5)	2 799,88	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 799,88	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250003		Intitulé de l'opération : SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	15 372,00	8 037,05	0,00	8 037,05	
4581 SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS (5)	15 372,00	8 037,05	0,00	8 037,05	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	15 372,00	8 037,05	0,00	8 037,05	
RECETTES (b)	51 539,75	49 605,28	0,00	49 605,28	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	51 539,75	49 605,28	0,00	49 605,28	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 12

N° opération : 250003		Intitulé de l'opération : SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	51 539,75	49 605,28	0,00	49 605,28	

N° opération : 250004		Intitulé de l'opération : SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 526,66	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS (5)	2 526,66	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	2 526,66	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250005		Intitulé de l'opération : SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	25 083,50	33 540,35	0,00	33 540,35	33 540,35
4581 SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS (5)	25 083,50	33 540,35	0,00	33 540,35	33 540,35
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	25 083,50	33 540,35	0,00	33 540,35	33 540,35
RECETTES (b)	30 880,25	27 743,60	0,00	27 743,60	27 743,60
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	30 880,25	27 743,60	0,00	27 743,60	27 743,60

Annexe 12

N° opération : 250005		Intitulé de l'opération : SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	30 880,25	27 743,60	0,00	27 743,60	

N° opération : 250006		Intitulé de l'opération : SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 560,88	7 283,92	0,00	7 283,92	
4581 SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS (5)	6 560,88	7 283,92	0,00	7 283,92	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 560,88	7 283,92	0,00	7 283,92	
RECETTES (b)	10 024,77	10 024,77	0,00	10 024,77	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 024,77	10 024,77	0,00	10 024,77	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	10 024,77	10 024,77	0,00	10 024,77	

N° opération : 250007		Intitulé de l'opération : SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	25 713,06	11 833,93	0,00	11 833,93	
4581 SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS (5)	25 713,06	11 833,93	0,00	11 833,93	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	25 713,06	11 833,93	0,00	11 833,93	

Annexe 12

N° opération : 250007		Intitulé de l'opération : SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	24 841,05	24 841,05	0,00	24 841,05	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	24 841,05	24 841,05	0,00	24 841,05	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	24 841,05	24 841,05	0,00	24 841,05	

N° opération : 250008		Intitulé de l'opération : SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250009		Intitulé de l'opération : SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	27 707,70	46 163,42	0,00	46 163,42	
4581 SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS (5)	27 707,70	46 163,42	0,00	46 163,42	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 12

N° opération : 250012		Intitulé de l'opération : SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	6 834,82	3 056,17	0,00	3 056,17	
RECETTES (b)	7 582,70	6 666,11	0,00	6 666,11	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	7 582,70	6 666,11	0,00	6 666,11	6 666,11
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	7 582,70	6 666,11	0,00	6 666,11	

N° opération : 250013		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	4 320,21	0,00	4 320,21	
4581 SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO (5)	0,00	4 320,21	0,00	4 320,21	4 320,21
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	4 320,21	0,00	4 320,21	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250014		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

N° opération : 250014		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250015		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS (5)	12 080,40	5 451,40	0,00	5 451,40	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	12 080,40	5 451,40	0,00	5 451,40	
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	17 023,42	14 951,75	0,00	14 951,75	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	17 023,42	14 951,75	0,00	14 951,75	

N° opération : 250016		Intitulé de l'opération : SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	50 415,13	27 947,14	0,00	27 947,14
4581 SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS (5)	50 415,13	27 947,14	0,00	27 947,14
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	50 415,13	27 947,14	0,00	27 947,14
RECETTES (b)	49 697,81	45 939,05	0,00	45 939,05
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	49 697,81	45 939,05	0,00	45 939,05
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	49 697,81	45 939,05	0,00	45 939,05

N° opération : 250017		Intitulé de l'opération : SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	845,91	0,00	845,91	
4581 SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS (5)	0,00	845,91	0,00	845,91	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	845,91	0,00	845,91	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250018		Intitulé de l'opération : SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (5)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 393,97	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250019		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
4581 SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
RECETTES (b)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	

N° opération : 250021	Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	Date de la délibération :
-----------------------	--	---------------------------

Annexe 12

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
--	---	------------	---------------------------	-----------

DEPENSES (a)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250022	Intitulé de l'opération : SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
4581 SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
RECETTES (b)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50

Annexe 12

N° opération : 250023		Intitulé de l'opération : SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS SIE 037266-23-0734 VEIGNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 477,75	34 732,45	0,00	34 732,45	
4581 SIE 037266-23-0734 VEIGNE TELECOMS (5)	4 477,75	34 732,45	0,00	34 732,45	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	4 477,75	34 732,45	0,00	34 732,45	
RECETTES (b)	39 983,13	35 466,61	0,00	35 466,61	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	39 983,13	35 466,61	0,00	35 466,61	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	39 983,13	35 466,61	0,00	35 466,61	

N° opération : 250024		Intitulé de l'opération : SIE 037211-25-0619 SAINT BRANCHS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 SIE 037211-25-0619 SAINT BRANCHS TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250025		Intitulé de l'opération : SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	104 359,77	0,00	104 359,77
4581 SIE 037216-25-0237 SAINT EPAIN TELECOMS (5)	0,00	104 359,77	0,00	104 359,77
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	104 359,77	0,00	104 359,77
RECETTES (b)	0,00	105 158,60	0,00	105 158,60
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	105 158,60	0,00	105 158,60
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	105 158,60	0,00	105 158,60

N° opération : 250026		Intitulé de l'opération : SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	762,25	0,00	762,25	
4581 SIE 600-2021 VOUVRAY TELECOMS (5)	0,00	762,25	0,00	762,25	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	762,25	0,00	762,25	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250027		Intitulé de l'opération : SIE 037050-23-1432 CHAMBRAY-LES-TOURS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037050-23-1432 CHAMBRAY-LES-TOURS TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250028		Intitulé de l'opération : SIE 1540-2021 LA RICHE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1540-2021 LA RICHE TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250029		Intitulé de l'opération : SIE 037062-23-0819 CHATEAU LA VALLIERE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037062-23-0819 CHATEAU LA VALLIERE TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250031		Intitulé de l'opération : SIE 406-2017 LIMERAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 406-2017 LIMERAY TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250032		Intitulé de l'opération : SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (5)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 393,97	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250019		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
4581 SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
RECETTES (b)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	

N° opération : 250021		Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS			Date de la délibération :
-----------------------	--	--	--	--	---------------------------

Annexe 12

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
--	---	------------	---------------------------	-----------

DEPENSES (a)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250022	Intitulé de l'opération : SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
4581 SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
RECETTES (b)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50

Annexe 12

DEPENSES (a)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (5)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 393,97	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250019		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
4581 SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
RECETTES (b)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	

N° opération : 250021		Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS			Date de la délibération :
-----------------------	--	--	--	--	---------------------------

Annexe 12

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
--	---	------------	---------------------------	-----------

DEPENSES (a)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250022	Intitulé de l'opération : SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
4581 SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
RECETTES (b)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50

Annexe 12

DEPENSES (a)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (5)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 393,97	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 393,97	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250019		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
4581 SIE 037122-24-1132 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 240,83	49 706,46	0,00	49 706,46	
RECETTES (b)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	88 062,81	0,00	88 062,81	

N° opération : 250021	Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	Date de la délibération :
-----------------------	--	---------------------------

Annexe 12

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
--	---	------------	---------------------------	-----------

DEPENSES (a)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	6 076,62	0,00	6 076,62
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250022	Intitulé de l'opération : SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
4581 SIE 2183-2021 JOUE LES TOURS TELECOMS (5)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	28 873,83	38 195,79	0,00	38 195,79
RECETTES (b)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	101 576,50	0,00	101 576,50

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	8 390,37	0,00	8 390,37
4581 SIE 037241-24-0581 SAVIGNE SUR LATHAN TELECOMS (5)	0,00	8 390,37	0,00	8 390,37
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	8 390,37	0,00	8 390,37
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250033		Intitulé de l'opération : SIE 037242-25-0281 SAVIGNY EN VERON TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037242-25-0281 SAVIGNY EN VERON TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250034		Intitulé de l'opération : SIE 037242-25-0282 SAVIGNY EN VERON TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037242-25-0282 SAVIGNY EN VERON TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250035		Intitulé de l'opération : SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	5 381,14	0,00	5 381,14	
4581 SIE 037250-23-1433 SORIGNY TELECOMS (5)	0,00	5 381,14	0,00	5 381,14	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	5 381,14	0,00	5 381,14	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250036		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-1382 LA MEMBROLLE/CHOISILLE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037151-24-1382 LA MEMBROLLE/CHOISILLE TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250037		Intitulé de l'opération : SIE 037179-24-0997 PARCAY MESLAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 SIE 037179-24-0997 PARCAY MESLAY TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 250038		Intitulé de l'opération : SIE 037122-24-1133 JOUE-LES-TOURS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	3 194,17	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037122-24-1133 JOUE-LES-TOURS TELECOMS (5)	3 194,17	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	3 194,17	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250039		Intitulé de l'opération : SIE 1804-2014 LA RICHE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 1804-2014 LA RICHE TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250041		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 SAINT AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037208-24-0499 SAINT AVERTIN TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250042		Intitulé de l'opération : SIE 037263-22-1593 TRUYES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037263-22-1593 TRUYES TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 250043		Intitulé de l'opération : SIE 037020-24-0726 BEAULIEU LES LOCHES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037020-24-0726 BEAULIEU LES LOCHES TELECOMS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260001		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-1386 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037151-24-1386 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260002		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-1387 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037151-24-1387 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260003		Intitulé de l'opération : SIE 037073-24-0923 CHISSEAUX			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037073-24-0923 CHISSEAUX (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260004		Intitulé de l'opération : SIE 037049-22-0307 CHAMBOURG-SUR-INDRE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037049-22-0307 CHAMBOURG-SUR-INDRE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260005		Intitulé de l'opération : SIE 037175-25-0840 NOUZILLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037175-25-0840 NOUZILLY (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260006		Intitulé de l'opération : SIE 037153-25-0889 MONNAIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037153-25-0889 MONNAIE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260007		Intitulé de l'opération : SIE 2249-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 249-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260008		Intitulé de l'opération : SIE 2250-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 2250-2021 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260009		Intitulé de l'opération : SIE 037068-23-1566 CHEMILLE-SUR-DEME			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 SIE 037068-23-1566 CHEMILLE-SUR-DEME (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 260011		Intitulé de l'opération : SIE 037059-24-0995 CHARENTILLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
4581 SIE 037059-24-0995 CHARENTILLY (5)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

N° opération : 260012		Intitulé de l'opération : SIE 762-2021 CERELLES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
4581 SIE 762-2021 CERELLES (5)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	

N° opération : 260013		Intitulé de l'opération : SIE 037175-25-0840 NOUZILLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

Annexe 12

DEPENSES (a)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
4581 SIE 037175-25-0840 NOUZILLY (5)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00

N° opération : 269999	Intitulé de l'opération : OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE 2026			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	
4581 OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE 2026 (5)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	
4581 OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE 2026 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	-112 000,00	-112 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	400 000,00	389 776,30	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	38 674,00	0,00	38 674,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	124 824,30	63 768,78	24 964,86
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					400 000,00	389 776,30										13 445,05	20 992,77	
EneR CENTRE VAL DE LOIRE	2025	P	EneRCVL - PROJETS 2025-2029	CAISSE EPARGNE	400 000,00	389 776,30	15,00	T	F		3,520	F		3,520	A-1		13 445,05	20 992,77
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					400 000,00	389 776,30										13 445,05	20 992,77	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					38 674,00	0,00	38 674,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					38 674,00	0,00	38 674,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					38 674,00	0,00	38 674,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - MONTLOUIS - 037156-22-0223	GRDF	5	A	38 674,00	0,00	38 674,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					124 824,30	63 768,78	24 964,86
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					124 824,30	63 768,78	24 964,86
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	3 856,32	1 285,44
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	5 633,64	2 816,82
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	1 848,48	924,24
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	2 743,92	1 371,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	8 755,80	4 810,62	1 751,16
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	8 941,68	2 980,56
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	4 766,70	1 906,68	953,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,90	918,36	459,18
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	2 975,94	991,98
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	0,00	764,16
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	3 988,20	1 595,28	797,64
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 037156-22-0223	MONTLOUIS	5	A	11 602,20	9 281,76	2 320,44
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	3 812,40	1 524,96	762,48
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	435,42	145,14

Annexe 12

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	6 786,60	4 071,96	1 357,32
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 1788-2019	LES-HERMITES	5	A	3 133,50	0,00	626,70
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	2 846,70	948,90
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - MAZIERES DE TOURAINE - 962-2020	MAZIERES-DE-TOURAINE	5	A	530,70	212,28	106,14
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 2216-2020	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	3 105,30	1 863,18	621,06
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 735-2020	THILOUZE	5	A	3 195,00	1 278,00	639,00
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BAUMONT-LA-RONCE-1315-2021	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 041,50	1 224,90	408,30
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 876-2021	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	1 006,20	603,72	201,24
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1313-2021	FRANCUEIL	5	A	8 658,30	5 194,98	1 731,66
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					724 261,86
2041482		Véhicules électriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
2041482/2041582		Elec - FdC 2023	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	34 020,04
2041482/2041582		Elec - FdC 2024	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	175 241,82
2041482/2041582		Elec - FdC 2025	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	75 000,00
2041482/2041582		Elec - FdC 2026	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	300 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					446 200,00
65733		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
657341		Programme ACTEE - audits et maîtrise d'oeuvre économies d'énergies	Communes membres du SIEIL	Commune	93 300,00
657358		Programme ACTEE - audits et maîtrise d'oeuvre économies d'énergies	Interco membres du SIEIL	Etablissement de droit public	79 900,00
657358		Subvention 2026	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
65736222		Subvention équilibre 2026	Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié	Etablissement de droit public	90 000,00
65748		Subvention 2026	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
65748		Subvention 2026	Association Départementale d'Information sur le Logement	Association	100 000,00
65748		Subvention 2026	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,00	24,00	21,80	1,00	22,80
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	1,00	3,00	1,80	1,00	2,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	19,00	8,00	27,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	20,00	0,00	20,00	10,00	5,00	15,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal 2nde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		65,00	1,00	66,00	40,80	9,00	49,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				399 700,00		
Ingénieur	A	TECH		42 000,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH		45 000,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		31 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		56 500,00	332-8-1°	CDI
Technicien	B	TECH		56 500,00	332-8-1°	CDI
Technicien principal 1ère classe	B	TECH		46 700,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				177 000,00		
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM		57 000,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				576 700,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

Annexe 12

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
13/10/2011 -	ENERCVL	SAEML EnerCENTRE VAL DE LOIRE	Société anonyme d'économie mixte locale	4 174 400,00
27/03/2018 -	MODULO	SPL MODULO	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale Rénovation énergétique des logements	SEM REGIONALE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	Société d'économie Mixte	100 000,00
09/06/2022 -	ENER37	SAS ENER37	Société par action simplifiées	300,00
11/10/2022 -	SEM HY'TOURAINE	SEM HY'TOURAINE	Société d'économie Mixte	8 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
07/06/2023 -	AMICALE DU PERSONNEL	AMICALE DU PERSONNEL	Association	3 000,00
13/09/2023 -	ADIL 37	AGENCE DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT INDRE ET LOIRE	Association	100 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	11/12/2018	20007654500025	Plan de Corps de Rue Simplifié	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	434 825,28	434 825,28	434 825,28
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-429 117,55	-429 117,55	-429 117,55
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	5 707,73	5 707,73	5 707,73

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	5 707,73	5 707,73	5 707,73
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	5 707,73	5 707,73	5 707,73

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Annexe 12

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	5 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	13 000 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	11 196 822,00	11 011 531,74	11 011 531,74	22 208 353,74
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 196 822,00	3 011 531,74	3 011 531,74	9 208 353,74

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 5 000 000,00	8 000 000,00	II 8 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		600 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 400 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>4 400 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 11 196 822,00	11 011 531,74	VI 11 011 531,74
Ressources propres externes de l'année (a)		746 822,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	718 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	28 822,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		10 450 000,00	11 011 531,74	11 011 531,74
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	120 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	600 000,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	100 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	58 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	400,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	90 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	100 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	150 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 700 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	100 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	250 000,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	550 000,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	300 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagtg divers	500,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	50 000,00	0,00	0,00

Annexe 12

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	100,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00	11 011 531,74	11 011 531,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Réseaux d'électrification	Réseaux d'électrification	31/12/2022	29/03/2023	Réseaux d'électrification

Annexe 12

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ÉLECTRICITÉ

PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2025

ÉLECTRICITÉ

Programme de travaux 2025

Annexe 13

Programmes des dossiers de dissimulation, de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'autorisation de programme 2025

SOUS-PROGRAMME AR - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation collectivité HT	Observations
JOUE LES TOURS	037122-24-1132	Lotissement Mignonne / Tranche 2 (rue S de Brosse du 1 au 6 et rue J. Bullant)	110 521.10 €	33 156.33 €	
JOUE LES TOURS	2183-2021	Lotissement Mignonne / Tranche 1 (rue J. Lemercier et rue S de Brosse du 7 au 9)	93 077.53 €	27 923.26 €	
LANGAIS	1517-2015	Rue de Tours du n° 57 au n° 123 - RD 953	224 257.01 €	67 277.10 €	
LIGUEIL	1855-2020	Fossé Saint Martin - Avenue Léon Bion du n° 1 au n° 11	125 358.38 €	37 607.51 €	
MONNAIE	037153-25-0889	Rue du 8 MAI, de la rue Alfred Tiphaine à la RD910	126 000.00 €	0.00 €	Sécurisation fils nus pour maintien des 40% de l'article 8 - Pas de participation communale
SAINTE BRANCHES	037211-25-0619	La Saulaie - Désert - Gare - Primaudière	0.00 €	0.00 €	Reporté en 2026 pour coordination HTA Enedis
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	037217-23-1636	Mairie - Andigny - Route de la Chappe - RD76	169 000.00 €	0.00 €	Sécurisation fils nus pour maintien des 40% de l'article 8 - Pas de participation communale
SAINT PIERRE DES CORPS	037233-23-1123	Avenue Jean Jaurès - Rue Marcel Gardère	44 683.82 €	13 405.15 €	
TRUYES	037263-22-1593	Rue du Clocher	190 000.00 €	57 000.00 €	
VEIGNE	037266-23-0734	Rue de la Messandière	193 053.49 €	57 916.05 €	
		Total HT	1 275 951.33 €	294 285.40 €	
		Total TTC	1 531 141.60 €		

SOUS-PROGRAMME CE DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CERELLES	2462-2020	Rue du Maréchal Reille TR1	94 016.09 €	28 204.83 €	
CHARENTILLY	037059-23-1007	Moulin Moreau - Rue du Moulin Moreau	129 000.00 €	38 700.00 €	
LA TOUR SAINT GELIN	037260-22-1536	Rue de la Mairie et rue de la Croix Billard	148 980.64 €	44 694.19 €	
MANTHELAN	2393-2020	Route de Saint Bauld	143 921.79 €	43 176.54 €	
MONNAIE	1306-2017	Rue Nationale du n° 36 à la Place Jean-Baptiste Moreau - RD910 - Lié SIE 1304-2017	166 000.00 €	49 800.00 €	
MONNAIE	1900-2016	Rue Alfred Thiphaine du n° 3 au n° 15 - RD405	93 000.00 €	27 900.00 €	
PARCAY SUR VIENNE	037180-24-1388	Rue du Tilleul	42 169.80 €	12 650.94 €	
ROUZIERS DE TOURAINE	037204-24-1065	Voie nouvelle-Rue du 11 Novembre-Chemin Ruaral 21	0.00 €	0.00 €	Réalisé sous 2024 CE
SAINT ANTOINE DU ROCHER	2249-2021	Rue de la Sérinière-Bondonneau	230 000.00 €	0.00 €	Dissimulation fils nus pour compléter programme CE - Pas de participation communale
SAINT ANTOINE DU ROCHER	2250-2021	Rue de Bondonneau	103 000.00 €	30 900.00 €	
SAINT EPAIN	037216-25-0237	LA VERINIERE / Vallée de Courtineau	94 834.23 €	28 450.27 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-24-0581	Avenue d'Anjou-Rue des CATM-Rue des Remparts	42 142.39 €	12 642.72 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-24-0586	Avenue d'Anjou - Eglise - Rue François II	47 000.00 €	0.00 €	Dissimulation fils nus pour compléter programme CE - Pas de participation communale
Total HT			1 334 064.94 €	317 119.49 €	
Total TTC			1 600 877.93 €		

SOUS-PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	037151-24-0912	Bordes / Rue des Bordes - Tranche 1 (Moulin Mille - 22 rue des Bordes)	93 000.00 €	27 900.00 €	
SAINT AVERTIN	037208-24-0500	Rue Léon Brûlon Tranche n° 1	100 691.62 €	30 207.49 €	

Annexe 13

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
VOUVRAY	526-2021	Rue de la Monaco TR3 du N° 42 au N° 67	143 557.90 €	43 067.37 €	
		Total HT	337 249.52 €	101 174.86 €	
		Total TTC	404 699.42 €		

SOUS-PROGRAMME CH - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION CABINE HAUTE

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
NEUILLE PONT PIERRE	037167-25-0835	NEUILLE PONT PIERRE / Avenue de la Libération - CH	30 892.88 €	0.00 €	
		Total HT	37 071.46 €	0.00 €	
		Total TTC	37 071.46 €		

SOUS-PROGRAMME AP DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
AMBILLOU	037002-24-1374	Les Landes-La Girardière	63 745.88 €	
AMBILLOU	037002-24-1368	Bourdinières	88 379.15 €	
AMBILLOU	037002-23-1036	Ambillou - Le Plessis - Rue Fleurie	40 555.41 €	
ARTANNES SUR INDRE	037006-22-1220	L'Aubertière - Vauguerin - Vaugarni	440 324.57 €	Initialement sous 2024 AP
AVOINE	037011-25-0286	HT Néman - Rue du Val de L'Indre	31 000.00 €	
AVRILLE LES PONCEAUX	037013-24-1375	Girauderie	35 000.00 €	
BEAUMONT EN VERON	037022-24-1373	La Paradis / Rue du Veron	139 100.61 €	
BOSSAY-SUR-CLAISE	037028-24-1385	La Soupiquerie / La Poterie	74 235.78 €	
CHOUZE-SUR-LOIRE	037074-24-1365	La Charbonnière route de Montachamps	0.00 €	Classé sans suite pas de contrainte sur état initial
CINAI	037076-24-0768	Bouardières / La Mer	0.00 €	Reporté en 2026 AP
CINQ-MARS-LA-PILE	037077-24-1364	Bois Forget-Forget -RD48	0.00 €	Reporté en 2026 AP
CIVRAY DE TOURAINE	037079-23-1751	La Rousselière - Rue de Bellevue	0.00 €	Classé sans suite pas de contrainte sur état initial - Fils nus déjà remplacés en torsadé T70 ²
CIVRAY DE TOURAINE	037079-24-1369	La Canardière / Rue de Bléré - RD376	78 368.18 €	
CONTINVOIR	037082-24-1361	Le Vivier-Route de Saint Patrice	0.00 €	Réalisé sous 2024 AP

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
COUZIERS	037088-24-1377	La Poterie - Rue du Carroi	0.00 €	Reporté en 2026 AP
CRAVANT-LES-COTEAUX	037089-24-1276	Le Puits / 5 rue du Puy	16 000.00 €	
CUSSAY	037094-24-1122	RTE DE CIVRAY/RD99	12 918.91 €	
HUISMES	037118-25-0288	Rassay-Route de Mouzilly	16 100.00 €	
LA CELLE-GUENAND	037044-24-1380	La Bernardiere / La Loge - Crotet	0.00 €	Reporté en 2026 AP
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	037058-24-1367	Les Petites Ouches	48 084.56 €	
LIGRÉ	037219-24-1362	Ligre Bourg / Rue de Rouilly	0.00 €	Erreur cartographique - Pas de contrainte
LIGRÉ	037129-24-1218	Rue de Rouilly - rue du Grand Rouilly lié 037129-P24-1218	89 999.90 €	
MONNAIE	037153-24-1032	Perrets - Route de la Grande Noue	31 539.40 €	
MONTREUIL EN TOURAINE	037158-24-1379	Grands Villepins - La Jousserie	0.00 €	Reporté en 2026 AP
MOSNES	037161-24-0641	Route d'Amboise / rue du Général de Gaulle	6 580.20 €	
ORBIGNY	037177-23-1464	Les Berthelots-Les Vrillonnières	0.00 €	Reporté en 2026 AP
PARCAY SUR VIENNE	2005-2021	Leverie	153 308.22 €	
SAINT ANTOINE DU ROCHER	037206-23-1196	Le Grand Réchaussée - Route du Plessis	121 000.00 €	
SAINT-LAURENT-DE-LIN	037223-24-1360	Fosse Blanche Rozendal-RD48	42 447.19 €	
SEMBLANCAY	037245-24-1623	Marandière-Le Grand Moulin	60 206.07 €	
TRUYES	037263-24-1378	Patterrie / La Patterrie - La Gautellerie	61 133.85 €	
VALLERES	1823-2020	La Vallée du Veau - Le Vau	61 803.58 €	
VILLEDOMER	037276-24-1376	Crapauderie-L'Aubinière	76 000.00 €	
VILLEPERDUE	037278-24-1366	Margalieres / Rue des Champs Gibert - RD 19	4 730.20 €	
		Total HT	1 792 561.66 €	
		Total TTC	2 151 073.99 €	

SOUS-PROGRAMME SN DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BOSSAY SUR CLAISE	037028-23-1740	Les Baronnieres - Chéraulais	56 490,78 €	Initialement sous 2024 SN
BRECHES	037037-23-0683	La Chevronière - La Pinoterie	135 000,00 €	
CHANNAY SUR LATHAN	037055-23-1379	Moque Souris - Meslay - RD 141 - NOYANT-VILLAGES	0,00 €	Scindé en 2 dossiers-reporté en 2026RS
CHANNAY SUR LATHAN	1882-2021	Bourg - Valay - Rue des Déportés - Rue de la Violette	136 977,25 €	

Annexe 13

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
CHARENTILLY	037059-24-0995	"Charentilly Bourg- Rue du Moulin Moreau du n° 1 au n° 15"	0,00 €	Reporté en 2026 CE
CHATEAU LA VALLIERE	037062-23-0936	L'Arche - Chemin du Moulin Foulon	7 138,13 €	
CHATEAU LA VALLIERE	037062-24-1034	Rue Balzac du n° 2 au n° 12	0,00 €	Reporté à la demande la commune
CHAUMUSSAY	037064-23-1154	La Rocherie - La Lardière	145 891,40 €	
CHAUMUSSAY	037064-23-1298	La Bionnerie - Les Fonds Grouais - Le Puit - La Prade	87 841,11 €	
CROUZILLES	037093-23-1558	Les Roses - La Meunerie - Les Caves Têtués	94 000,00 €	
DOLUS LE SEC	037097-24-1459	La Perigauderie-Le Breuil	67 292,96 €	
LA TOUR SAINT GELIN	037260-22-0238	Michellière	0,00 €	Reporté en 2026 SN
LES HERMITES	037116-24-0857	Bois des Haies - la Sournas - lié au SIE 037116-22-0214	26 924,86 €	
LUZE	037140-23-1391	Franc Palais - La Roche	46 034,58 €	
LUZE	037140-24-0676	La Reptière - La Sicardière - RD110	121 362,11 €	
LUZE	037140-24-0678	Les Doux - Les Reveillaux - Villevert - VC303 - CR106	126 441,40 €	
MONNAIE	037153-24-0980	L'Ormeau	29 544,17 €	
MONNAIE	037153-24-0981	Madère	48 415,06 €	
MONNAIE	037153-24-0984	Gaufeuille - La Gaucherie - La Feuillée - RD47	59 038,98 €	
MONNAIE	037153-24-0988	Fief Bouju - La Baltière - ROCHECORBON	25 736,98 €	
PAULMY	037181-23-1628	Bourg- Le Moulin Paulmy - Rue du Stade	241 666,67 €	
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	037217-23-1636	Mairie - Andigny - Route de la Chappe - RD76	0,00 €	Basculé en 2025 AR
TAUXIGNY SAINT BAULD	037254-23-1742	Beauvais - Trion	149 195,03 €	
TOURNON SAINT PIERRRE	037259-23-1376	Brosse - La Brosse - La Renaissance	107 659,03 €	
TRUYES	037263-23-1561	Feuillet - Granlineries	94 280,40 €	
Total HT			1 478 462,87 €	
Total TTC			1 774 155,44 €	

ÉLECTRICITÉ

PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2026

Annexe 14

ÉLECTRICITÉ

Programme de travaux 2026

Programmes des dossiers de dissimulation, de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'autorisation de programme 2026

SOUS-PROGRAMME AR - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation collectivité HT	Observations
CHAMBRAY LES TOURS	037050-23-1432	Allée et Rue de la Basse Chevallerie et Allée des Sapins	247 000,00 €	74 100,00 €	
FONDETTES	037109-22-1812	Avenue du Général de Gaulle du n° 138 au n° 172	289 000,00 €	86 700,00 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	037151-24-1386	Bordes / Rue des Bordes - Tranche 3 (Du 24 au 30 rue des Bordes)	50 000,00 €	15 000,00 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	037151-24-1387	Bordes / Rue des Bordes - Tranche 4 (24 rue des Bordes - D938)	85 000,00 €	25 500,00 €	
LA RICHE	1540-2021	Rue du Petit Plessis	105 000,00 €	31 500,00 €	
SAINT BRANCHS	037211-25-0619	Désert-Rue des Coquettes	263 000,00 €	0,00 €	Coordination avec Enedis - Sécurisation fils nus pour maintien des 40% de l'article 8 et suppression 1 cabine haute - Pas de participation communale.
SAINT BRANCHS	037211-25-1018	La Saulaie-Avenue de la Foire	0,00 €	0,00 €	Coordination avec Enedis - Sécurisation fils nus pour maintien des 40% de l'article 8 et suppression 1 cabine haute - Pas de participation communale. Reporté en 2027 à la demande de la commune
VOUVRAY	600-2021	Rue de la Verrine	126 000,00 €	37 800,00 €	
		Total HT	1 165 000,00 €	270 600,00 €	
		Total TTC	1 398 000,00 €		

Annexe 14

SOUS-PROGRAMME CE DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CERELLES	762-2021	Rue du Maréchal Reille TR2	89 444,48 €	26 833,34 €	
LIMERAY	406-2017	Avenue du 08 Mai 1945- Rue du Lavoir-RD 21	128 000,00 €	38 400,00 €	
NOUZILLY	037175-25-0840	LA PERRERIE / Le Chardonneret	47 917,45 €	14 375,24 €	
SORIGNY	037250-23-1433	Rue des Ecoles	113 707,61 €	34 112,28 €	
CHARENTILLY	037059-24-0995	"Charentilly Bourg- Rue du Moulin Moreau du n°1 au n°15"	33 000,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
CHEMILLE SUR DEME	037068-23-1566	Vienne - Rue de L'Ouche - RD 68	94 200,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
CHISSEAUX	037073-24-0923	Ruisseau Nord - Rue de la Gare - RD40	32 740,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
LE BOULAY	037030-24-1310	Taches / Petit-êtré	57 500,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
MARCILLY SUR MAULNE	037146-25-1359	Bourg-Rue de la Croix Blanche	27 440,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
RESTIGNE	037193-23-1743	Le Clos Bernard - Les Epiots	52 950,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
SAINT BRANCHS	037211-25-0085	La Taille-La Coucherie	19 600,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
SAINT BRANCHS	037211-25-0923	L'Etang / Rue de L'étang	25 500,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
THILOUZE	037257-24-0936	La Charpenraie-CR22	54 000,00 €	0,00 €	Sécurisation reportée en 2026 CE pour obtenir subvention FACE - Pas de participation communale
		Total HT	835 999,54 €	113 720,86 €	
		Total TTC	1 003 199,45€		

SOUS-PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
JOUE LES TOURS	037122-24-1133	Lotissement Mignonne / Tranche 3 (Impasse du château d'eau et rue Jean Monnet)	63 382,85 €	19 014,86 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	037151-24-1382	Bordes / Rue des Bordes - Tranche 2 (Du 2 au 22 rue des Bordes)	126 582,31 €	37 974,69 €	
LA RICHE	1804-2014	Rue de la Parmentière	83 800,00 €	25 140,00 €	
PARCAY MESLAY	037179-24-0997	Rue de Parçay du n°1 au 14	92 854,30 €	27 856,29 €	
SAINT AVERTIN	037208-24-0499	Rue Léon Brûlon (entre rue des Cigognes et Pierre de Coubertin) - T3	137 747,27 €	41 324,18 €	

Annexe 14

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
		Total HT	504 366.73 €	151 310.02 €	
		Total TTC	605 240.07 €		

SOUS-PROGRAMME AP DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BEAUMONT EN VERON	037022-26-0544	LA BOULAIE / Rue du Véron	35 000.00 €	
BEAUMONT EN VERON	1864-2020	La Boulaiserie	59 000.00 €	Initialement sous 2024 AP
CERELLES	037047-25-1208	La Herse - Flanray-La Tonnellerie	54 160.00 €	
CHAMBON	37048-25-1252	BEAU SEJOUR / RD750	60 000.00 €	
CHAMPIGNY SUR VEUDE	037051-25-1449	CHAMPIGNY BOURG / 2 rue du Champ de Foire	17 000.00 €	
CINAI	037076-24-0768	Boulardières / La Mer	50 000.00 €	Initialement sous 2025 AP
CINQ-MARS-LA-PILE	037077-24-1364	Bois Forget-Forget -RD48	129 904.18 €	Initialement sous 2025 AP
COTEAUX SUR LOIRE	037227-25-1270	BEAUREGARD-Route du Lane (SAINT MICHEL SUR LOIRE)	71 250.00 €	
COUZIERS	037088-24-1377	La Poterie - Rue du Carroi	116 000.00 €	Initialement sous 2025 AP
HOMMES	037117-25-1084	La GDE VIGNELLERIE-Route de la Vignellerie	121 730.00 €	
HUISMES	037118-25-1446	L'ETUI / rue des Bas Jardins lié SIE 037118-25-0943	17 500.00 €	
LA CELLE-GUENAND	037044-24-1380	La Bernardiere / La Loge - Crotet	84 500.00 €	Initialement sous 2025 AP
LA TOUR SAINT GELIN	037260-26-0091	RUE / Rue des Caillers	74 750.00 €	
LIGRE	037129-25-1576	Chancelée-Les Plaudières	82 650.00 €	
LOCHE SUR INDROIS	037133-25-1575	Chaumes-Les Chaumes	47 980.00 €	
MONTREUIL EN TOURAINE	037158-24-1379	Grands Villepins - La Jousserie	125 700.00 €	Initialement sous 2025 AP
ORBIGNY	037177-23-1464	Les Berthelots-Les Vrillonnières	112 480.00 €	Initialement sous 2025 AP
PARCAY SUR VIENNE	037180-25-1232	Plantes-Chilaudière	66 000.00 €	
SAINT OUEN LES VIGNES	0372030-25-0209	Moulin de Launay - Rues Jean Antoine Genty, De Jupault, De la Montagne, Huraudières	168 000.00 €	
SORIGNY	037250-25-1403	La Boulandière	37 500€	Lié à une extension SIE 037250-25-0991
TAUXIGNY SAINT BAULD	037254-26-0088	Malabry-Voie communale n° 16	7 000.00 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
VALLERES	037264-25-1439	Le Hay-Vaussouvin	10 040.00 €	
VILLAINES LES ROCHERS	037271-25-1247	CIMETIERE / Rue de l'Eglise - rue du Chillou	167 350.00 €	
		Total HT	1 709 744,18 €	
		Total TTC	2 051 693,02 €	

SOUS-PROGRAMME SN DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BEAUMONT EN VERON	037022-25-0589	Le Carroi Ragueneau / Rue Maçonnière	67 500.00 €	
BETZ-LE-CHÂTEAU	037026-25-1394	Les Septiers-Le Village aux Setiers	47 440.00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	037028-25-1367	Les Mées	20 200.00 €	
BRECHES	037037-23-0683	La Chevronière - La Pinoterie	135 000.00 €	
BRIDORE	037039-25-0758	Bourg-Rue de la Gabillière	43 040.00 €	
CHARNIZAY	037061-25-0009	BOURG-P70-Rue du Bon Exemple-La Rousselière	46 160.00 €	
CHATEAU LA VALLIERE	037062-25-0809	Vaujourn-Allée de la Pierre	11 900.00 €	
CIRAN	037078-23-1555	Les Gallés Pierres - VC104	20 500.00 €	
CRAVANT LES COTEAUX	037089-23-1390	Le Puits Moreau - Les Malvaudières	38 100.00 €	
CRAVANT LES COTEAUX	037089-25-0591	La Batisse / Le Puits / RD8	160 500.00 €	
DRACHÉ	037098-26-0019	LES FOUQUETS / La Marquiserie	22 100.00 €	
LA CHAPELLE SUR LOIRE	037058-23-1741	Rue des Rocheraux - Rue des Volets	45 500.00 €	
LA TOUR SAINT GELIN	037260-22-0238	Michellière	93 000.00 €	
MANTHELAN	037143-25-1279	La Bouleterie-Route de Vou	45 000.00 €	
NOUANS LES FONTAINES	037173-23-1759	Ausillet - L'Ausillet	20 250.00 €	
NOUANS LES FONTAINES	037173-24-1305	L'Hermitage / rue Jehan Fouquet / RD775	33 000.00 €	
PAULMY	037181-26-0014	VALLARDERIE - La Vallarderie	50 250.00 €	
RILLY-SUR-VIENNE	037199-23-1499	Village au Bois - La Rebufière	92 000.00 €	
SAINT BRANCHS	037211-23-1393	Petit Chêne à Gu - Les Grands Chênes à Gu	32 000.00 €	
SAINT BRANCHS	037211-26-0011	La Cheptellière-VCn° 18	28 400.00 €	
SAINT PATERNE RACAN	037231-23-1744	Le Pavillon - Rue Joliot Curie	56 250.00 €	
SAINT-SENOCH	037238-25-1603	LA PERRUCHE - La Delaunerie - Le Puy Serpault	214 000.00 €	
SAVIGNY EN VERON	037242-25-0287	Bertignolles-Quai de la Loire	45 400.00 €	
SEMBLANCAY	037245-24-1306	La Petite marandière / Carentilly	30 000.00 €	
SUBLAINES	037253-24-1353	Pas de St Martin / 8 Villaine	186 750.00 €	

Annexe 14

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
VILLELOIN COULANGE	037277-23-1388	La Croix - La Viorne	112 000,00 €	
		Total HT	1 614 340,00 €	
		Total TTC	1 937 208,00 €	

SOUS-PROGRAMME RS - FONDS PROPRES SIEIL - SECURISATION FILS NUS

CHANNAY SUR LATHAN	037055-23-1379	Moque Souris - RD 141 - NOYANT-VILLAGES	27 000,00 €	Initialement sous 2025 SN (division du dossier en 2 parties dont une hors département non éligible au FACE)
		Total HT	27 000,00 €	
		Total TTC	32 400,00 €	

ÉLECTRICITÉ

GLOSSAIRE DES PROGRAMMES DE TRAVAUX

Annexe 15

ELECTRICITE

Glossaire des programmes

Nouvelles codifications sous-programmes	Anciennes codifications programmes	TYPOLOGIE	FINANCEMENT
PROGRAMMES FACE			
RENFORCEMENT			
AP	AB	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
EXTENSION			
AE	EF	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Communes - Pétitionnaires
SECURISATION			
SN	SN	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatique sur les communes classées rurales au titre du FACE. A compter de 2021, remplace les programmes S et SC arrêtés depuis 2020.	FACE - SIEIL
SNR	SP	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. Programme exceptionnel plan de relance.	FACE - SIEIL
DISSIMULATION			
CE	C	Dissimulation du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune
PROGRAMME ENEDIS			
DISSIMULATION			
AR	Art 8	Dissimulation du réseau électrique conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession	SIEIL - Enedis - Commune
PROGRAMMES SIEIL			
RENFORCEMENT			
R	R	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension	SIEIL
EXTENSION			
E	E	Extension du réseau électrique	SIEIL - Commune - Pétitionnaires
SECURISATION			
RS	RS	Réseau en fils nus	SIEIL
DISSIMULATION			
CH	CH	Remplacement des postes de transformation de type "Cabine haute" par des postes de transformation plus modernes	SIEIL

Annexe 15

G	G	Dissimulation du réseau électrique	SIEIL - Commune
T	T	Dissimulation du réseau de télécommunications coordonnée avec le réseau électrique	Commune
TRAM	TRAM	Dissimulation liées au projet du tramway	SIEIL - Métropole
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC NON TRANSFÉRÉ LIÉS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE			
LN	LN	Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE			
LT	LT	Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
RÉHABILITATION DE POSTES DE TRANSFORMATION			
RP	RP	Réhabilitation de l'aspect extérieur des postes de transformation par des associations de réinsertion	SIEIL si peinture uniquement SIEIL - Commune si fresque
FONDS DE CONCOURS GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS			
TN	TN	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant conservé sa maîtrise d'ouvrage durant les travaux	SIEIL
TT	TT	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant transféré sa maîtrise d'ouvrage au SIEIL durant les travaux	SIEIL
FONDS DE CONCOURS DEPLACEMENT OUVRAGE ELECTRIQUE			
DO	DO	Fonds de concours déplacement d'ouvrage électrique-participation du SIEIL sur des dépalcements d'ouvrage électrique réalsiés sous maîtrise d'ouvrage Enedis avec participation financière de la commune	SIEIL

Glossaire des programmes inutilisés

Nouvelles codifications sous-programmes	Anciennes codifications programmes	TYPLOGIE	FINANCEMENT
PROGRAMMES SIEIL			
PROGRAMMES FACE			

Annexe 15

RENFORCEMENT			
AB	AB	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
EXTENSION			
EF	EF	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Communes - Pétitionnaires
Enr-Mde	Enr-Mde	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE Production autonome	FACE - SIEIL - Communes - Pétitionnaires
SECURISATION			
SN	SN	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatique sur les communes classées rurales au titre du FACE. A compter de 2021, remplace les programmes S et SC arrêtés depuis 2020.	FACE - SIEIL
SNR	SP	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. Programme exceptionnel plan de relance.	FACE - SIEIL
DISSIMULATION			
C	C	Dissimulation du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune
IMTEMPERIES			
I	I	Programme spécial consécutif à intempéries reconnues catastrophe naturelle et mis en œuvre sur proposition au FACE d'une liste de dossiers en accord avec ENEDIS	FACE - SIEIL
PROGRAMME ENEDIS			
DISSIMULATION			
Art 8	Art 8	Dissimulation du réseau électrique conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession	SIEIL - Enedis - Commune
PROGRAMMES SIEIL			
SECURISATION			
H	H	Sécurisation des réseaux basse tension en accompagnement des projets HTA sous maîtrise d'ouvrage Enedis	SIEIL
DISSIMULATION			
D	D	Dissimulation du réseau électrique avec participation du Conseil départemental d'Indre et Loire (CD37)	SIEIL - CD37 - Commune
DR	DR	Dissimulation du réseau électrique commune régime rural du FACE	SIEIL - Commune
DU	DU	Dissimulation du réseau électrique commune régime urbain du FACE	SIEIL - Commune
FC	FC	Dissimulation du réseau électrique hors programme	SIEIL - Commune
GEOLOCALISATION			
GE	GE	Géolocalisation des ouvrages électriques	SIEIL

MODULO

DÉLIBÉRATION GESTION- OPTIMISATION DES TARIFS PAR LA SPL

Annexe 16**N°202_-___ : Evolution de la grille tarifaire et souplesse des tarifs**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-37 relatif à l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

Vu les articles L.1531-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés publiques locales,

Considérant ce qu'il suit,

La SPL MODULO supervise le parc d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables du territoire. Cette supervision implique une gestion des tarifs proposés aux usagers lors de la recharge.

Le prix proposé doit assurer un équilibre financier entre le coût de l'énergie et la demande qu'il engendre.

Il est admis que ces tarifs restent déterminés en fonction de l'énergie fournie et, au cas par cas, du temps de parking résiduel après une session de charge réussie.

Afin d'assurer une souplesse dans les tarifs et permettre notamment d'inciter les usagers à se recharger en dehors des pics de consommation d'électricité, il est proposé que la SPL MODULO puisse faire varier ses tarifs selon l'heure de la journée et le prix de l'électricité en vigueur à cette période.

La SPL MODULO se voit ainsi confier la gestion-optimisation des tarifs de recharge en fonction des contraintes territoriales.

Cette gestion-optimisation doit permettre d'ajuster au mieux le prix de la recharge pour assurer une rentabilité optimale, tout en conservant une logique de service public.

Dans une logique commerciale et de développement du trafic sur ses bornes, il est également proposé que la SPL MODULO soit autorisée à appliquer des promotions tarifaires temporaires, à titre commercial et de façon exceptionnelle, sur des périodes définies présentant un intérêt stratégique (saisons touristiques, événements locaux, périodes creuses...), afin de générer du trafic sur ses infrastructures de recharge et d'encourager l'adoption de la mobilité électrique sur le territoire.

Il est précisé que [nom de l'Actionnaire] se réserve le droit, par délibération, de demander une modification des tarifs proposés par la SPL MODULO sur son territoire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil** :

- AUTORISE la SPL MODULO à fixer les tarifs de la recharge,
- AUTORISE **[le Maire/le Président]**, ou son représentant à signer tout acte lié à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que
dessus.

Pour copie conforme,
A _____, le

[Le Maire/le Président],



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr

